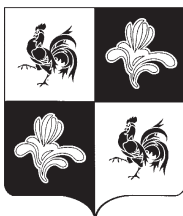


Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



17 novembre 2020

SESSION ORDINAIRE 2020-2021

PROJET DE DÉCRET

**ajustant le budget général des dépenses
de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020
– Deuxième ajustement –**

PROJET DE RÈGLEMENT

**ajustant le budget général des dépenses
de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020
– Deuxième ajustement –**

PROJET DE DÉCRET

**contenant le budget général des dépenses
de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021**

PROJET DE RÈGLEMENT

**contenant le budget général des dépenses
de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021**

AVIS DES COMMISSIONS PERMANENTES

TABLE DES MATIÈRES

1. Rapport de la commission des Affaires générales et résiduaire, de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives	3
2. Rapport de la commission de l'Enseignement, de la Formation professionnelle, des Personnes handicapées, du Transport scolaire, des Crèches, de la Culture et du Tourisme	43
3. Rapport de la commission des Affaires sociales, de la Famille et de la Santé	83

RAPPORT

fait au nom de la commission des Affaires générales et résiduelles,
de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives

Mme Barbara de RADIGUÈS

SOMMAIRE

1. Examen conjoint des projets de décret et de règlement	5
2. Désignation de la rapporteuse	5
3. Exposé de Mme Barbara Trachte, ministre-présidente (missions 01 à 07 – 10 – programme 000 de la mission 21 – programme 001 de la mission 30 – activité 08 01 7200 du programme 002 de la mission 31).....	5
3.1. Discussion conjointe des tableaux <i>partim</i>	6
3.2. Avis de la commission.....	12
4. Exposé de M. Alain Maron relatif à la mission 22 (<i>partim</i>), en lieu et place de Mme Nawal Ben Hamou, ministre en charge de la Cohésion sociale, excusée pour raisons de santé.....	12
4.1. Discussion conjointe relative à la mission 22 (<i>partim</i>)	16
4.2. Discussion conjointe des tableaux de la mission 22 (<i>partim</i>).....	20
5. Exposé de M. Alain Maron relatif aux missions 11, 28 et 31 (<i>partim</i>), en lieu et place de Mme Nawal Ben Hamou, ministre en charge des Infrastructures sportives, excusée pour raisons de santé	24
5.1. Discussion conjointe des missions 11, 28 et 31 (<i>partim</i>)	29
5.2. Discussion conjointe des tableaux des missions 11, 28 et 31 (<i>partim</i>)	32
5.3. Avis de la commission.....	33

Ont participé aux travaux : Mme Aurélie Czekalski, M. Emmanuel De Bock, Mme Barbara de Radiguès, Mme Nadia El Yousfi, Mme Elisa Groppi, M. Jamal Ikazban, Mme Stéphanie Koplowicz, M. Hasan Koyuncu, M. Pierre-Yves Lux, M. Petya Obolensky, Mme Magali Plovie (présidente), M. Gaëtan Van Goidsenhoven et M. Michael Vossaert.

Ont également assisté aux réunions : Mme Latifa Aït-Baala, M. Christophe De Beukelaer, M. Ahmed Mouhssin (députés), Mme Barbara Trachte (ministre-présidente), M. Bernard Clerfayt et M. Alain Maron (ministres), ainsi que Mme Gisèle Buchsens Schmidt et M. Benoît Jamotton (représentants de la Cour des comptes).

6. Exposé de M. Bernard Clerfayt, ministre en charge des Relations internationales (mission 30 <i>partim</i>)...	34
6.1. Discussion conjointe de la mission 30 (<i>partim</i>)	35
6.2. Discussion conjointe des tableaux de la mission 30 (<i>partim</i>).....	38
6.3. Avis de la commission.....	38
7. Approbation du rapport.....	38
8. Annexes	39

Mesdames,
Messieurs,

La commission des Affaires générales et résiduelles, de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives a examiné, en ses réunions des 10 et 17 novembre 2020, les projets de décret et de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année 2020, d'une part, et contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année 2021, d'autre part, pour ce qui concerne ses compétences propres.

1. Examen conjoint des projets de décret et de règlement

Sur proposition de la présidente Magali Plovie, la commission a décidé d'examiner conjointement les projets de décret et de règlement ajustant le budget pour l'année 2020, ainsi que les projets de décret et de règlement contenant le budget pour l'année 2021.

2. Désignation de la rapporteuse

À l'unanimité des 12 membres présents, Mme Barbara de Radiguès a été désignée en qualité de rapporteuse.

3. Exposé de Mme Barbara Trachte, ministre-présidente (missions 01 à 07 – 10 – programme 000 de la mission 21 – programme 001 de la mission 30 – activité 08 01 7200 du programme 002 de la mission 31)

La ministre-présidente Barbara Trachte a tenu devant les commissaires le discours suivant :

« J'en viens maintenant à une présentation de mes matières fonctionnelles, qui visera à ne pas faire double emploi avec la DPG d'il y a quelques jours ou à l'exposé dont vous aurez pu prendre connaissance.

Au niveau de la politique générale, le budget se trouve pérennisé et garanti pour soutenir des initiatives qui permettent de renforcer l'ancrage de la Commission communautaire française sur le terrain, d'étendre la participation de l'institution au niveau international, de mettre en œuvre la politique d'égalité des chances et des genres ou de promouvoir l'image de notre institution.

Au regard du franc succès de l'appel à projets 2020 visant à soutenir des initiatives associatives de transition social-écologique et participative, l'expérience sera renouvelée grâce au budget 2021.

Par ailleurs, les moyens destinés à mettre en œuvre la politique d'égalité des genres et des chances ont doublé. En effet, un montant additionnel de 100.000 euros a été dégagé en vue de mettre en œuvre, en autres, le plan interfrancophone 2020-2024 de lutte contre les violences faites aux femmes, en vue notamment du cofinancement d'un pôle de formation commun, de projets portés par des associations luttant contre les violences faites aux femmes, d'un site internet commun et guichet unique aux trois entités sur cette thématique.

En matière de « *gender budgeting* », nous en avons parlé donc je n'y reviens pas.

Au niveau de la fonction publique, nous continuerons à concourir à la réalisation de la DPG. À l'instar de l'année dernière, vous aurez constaté une stabilité des crédits relatifs aux missions 10, 21 et 29, qui évoluent principalement au regard de l'indexation prévue pour l'année à venir.

En 2021, nous avons proposé que le budget soit simplifié par le regroupement en mission 21 des crédits relatifs aux différentes compétences de la Commission communautaire française. Les crédits de la mission 10, qui étaient du côté du règlement, sont donc, pour la plupart, ramenés en mission 21. L'objectif est de faciliter la lecture mais également la gestion de ces budgets. Selon les négociations d'un accord social, qui devrait être signé cette semaine et, dès lors, être mis en œuvre l'année prochaine. Les budgets sont inscrits dans les missions concernées.

La gestion de la crise de la Covid-19 et de ses conséquences sur le paysage administratif régional a ralenti plusieurs projets, sans toutefois les arrêter. En termes de recrutement, par exemple, l'objectif était de préserver et de soutenir l'administration, ainsi que le travail de ses agents. Mais la situation sanitaire a eu des impacts au niveau des services du Selor et a contraint à procéder à des recrutements contractuels, pour garantir la continuité des services. L'année 2021 sera mise à profit pour corriger cette situation le plus rapidement possible.

Si la gestion de la crise sanitaire a, certainement, ralenti plusieurs projets, elle ne les a, toutefois, pas arrêtés. Nombre de ceux-ci, tels que la réforme du système des mandats, l'évolution des statuts des administrations de la Commission communautaire française ou encore les collaborations avec la Région – notamment, sur la mobilité et le recrutement – devraient pouvoir, progressivement, être concrétisés.

J'ai d'ailleurs répondu, à plusieurs reprises, à des questions à ce sujet.

À ce titre, l'accord sectoriel que je viens d'évoquer scelle l'implémentation dans les textes de la logique de plan de personnel, qui démontre toute son efficacité depuis 2 ans. Il y aura également l'aménagement du travail à distance, qui sera évalué au regard de l'expérience de ces derniers mois, et soutenu dans la pratique par la digitalisation.

Pour permettre cette évolution, les moyens budgétaires ont clairement été anticipés. Il s'agit d'une augmentation significative de son budget informatique, pour doter la Commission communautaire française des outils nécessaires à l'amélioration des pratiques collaboratives ou de la gestion quotidienne.

Au niveau du « non-marchand » bruxellois, cette année 2020 nous a contraints à ajuster nos ambitions pour le secteur non marchand, vers une sauvegarde et un renforcement de sa contribution à l'effort imposé à l'ensemble de la société. Elle a, une nouvelle fois, permis de faire état de l'importance pour les citoyennes et citoyens des services assurés par les associations subventionnées.

Si la complexité institutionnelle bruxelloise se traduit dans les accords dits « non-marchands » complexes, à l'instar de celui de 2018-2019, dont nous clôturons actuellement la mise en œuvre après de longs mois de concertation sociale, ces accords permettent de revaloriser un ensemble de secteurs plus indispensables les uns que les autres.

L'année à venir permettra de clôturer définitivement la mise en œuvre du Protocole d'accord 2018-2019 mais aussi, la concrétisation de mesures actuellement complexes à exécuter. Pour ce faire, la Commission communautaire française a provisionné, en 2021, un montant de 3 millions d'euros en mission 30. Celui-ci, appelé à évoluer jusqu'en 2024, devra permettre de proposer un nouvel accord dès 2021, qui démontrera notre soutien aux travailleurs de ces services dont nous ne devons plus rappeler l'importance.

Cette discussion avec les secteurs se fera en parallèle de la mise en œuvre de différents projets transversaux déjà en réflexion, tels que l'évolution du cadre réglementaire, de la concrétisation du « Cadastre de l'emploi », ou encore d'une concertation renforcée par la création d'une instance de dialogue social auprès du Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale.

Je terminerai par dire qu'une attention particulière sera portée à la professionnalisation et à l'innovation sociale du secteur.

Voici les éléments que je pouvais actuellement vous fournir en introduction de nos débats sur ces AB. »

3.1. Discussion conjointe des tableaux *partim*

Mission 01

Elle ne suscite aucun commentaire.

Missions 02 à 05

Elles ne suscitent aucun commentaire.

Mission 06

Elle ne suscite aucun commentaire.

Mission 07

Elle ne suscite aucun commentaire.

Mission 10

Mme Barbara de Radiguès (Ecolo) pose une question relative à l'ajustement 2020. Comment expliquer la diminution de 375.000 euros pour l'AB 00.08.11 de la mission 21, programme 000, à savoir « Rémunérations du personnel statutaire » – auparavant en mission 10 ?

M. Hasan Koyuncu (PS) entame son intervention par une attention toute particulière pour les agents statutaires comme contractuels, mais également les centaines de travailleurs du secteur associatif subside par la Commission communautaire française, sans lesquels cette institution ne pourrait avancer. Ils ont tous vécu une année extrêmement éprouvante; or, c'est grâce à eux que la continuité du service public francophone bruxellois (SPFB) a pu être assuré, en dépit des circonstances sanitaires.

Le rapport de la Cour des comptes dit que la variation des crédits de la mission 10 concerne essentiellement les crédits pour les rémunérations du personnel statutaire, diminués de 0,5 million d'euros, en raison du report des engagements de personnel prévu, faute de réserves de recrutement suffisantes au Selor. Que sera-t-il entrepris, à l'avenir, pour pallier ce manque de réserves de recrutement ?

En outre, l'exposé reçu faisait référence à la mise en œuvre en 2021 de l'accord sectoriel 2020-2021. Malgré le retard, ne s'agirait-il pas de l'unique chan-

tier dans le contexte de cette année folle et dramatique vécue par tous ? Quel sera exactement l'agenda pour cette mise en œuvre ?

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) prend acte de la démarche qui a consisté à regrouper l'ensemble des crédits budgétaires au sein de la mission 21. La ministre-présidente laisse entendre, dans son exposé, que cela facilitera la gestion de l'administration. Manifestement, cela complique la lecture du budget.

Cette démarche est-elle issue d'une demande de l'administration ? Étant donné qu'il s'agit d'une part d'un budget décréteil et de l'autre d'un budget réglementaire, le regroupement des allocations au sein de la seule mission décréte ne pose-t-il pas de souci d'un point de vue légal ? Un avis du Conseil d'État a-t-il, le cas échéant, été sollicité sur cette question ?

Mme Barbara Trachte (ministre-présidente) affirme que ces questions sont à cheval sur la mission 10, qui ne concerne plus que l'ajustement, et l'initial, mais elle tâchera d'y répondre.

En effet, dans la mission 10, il est constaté une diminution des crédits liés au personnel statutaire. Cette diminution est due au retard accumulé, au cours de l'année 2020, dans la possibilité d'engager du personnel statutaire, en raison des retards du Selor lui-même.

Le Collège n'a pas souhaité reporter l'ensemble du travail sur le personnel existant : c'est la raison pour laquelle, du personnel contractuel supplémentaire a été engagé afin de ne pas surcharger les agents déjà présents. Mais il ne s'agissait pas de l'ambition première du Collège qui est d'amplifier la statutarisation. Cette situation d'urgence est temporaire puisqu'il s'agit d'un ajustement et, donc, d'une adaptation

À cet égard, en 2020, les services RH ont traité 56 dossiers d'engagement, dont 35 dossiers d'engagement contractuel, auxquels s'ajoutent 17 dossiers de recrutement statutaire. L'objectif était donc, effectivement, de permettre à l'administration de continuer à fonctionner sans créer de report de charges sur les agents, qui étaient déjà fortement mis à contribution.

Des mesures ont été prises afin de permettre un retour à une situation normale, avec une demande d'agenda concret. Le Collège a adressé un courrier à cette fin au Selor et a pris contact avec les directions de talent.brussels pour mettre en œuvre un accord de coopération et les certifications internes à la Commission communautaire française. Cela devrait permettre rapidement, au-delà de la création de réserves de recrutement de tous niveaux et d'une politique de mobilité interne systématique, le soutien au recrutement de personnel statutaire.

Concernant la gymnastique budgétaire relative au transfert entre les différentes missions, la ministre-présidente se montre compréhensive et explique qu'il ne s'agit que d'une difficulté temporaire. En effet, cette idée découle d'une demande concrète de l'administration pour une gestion budgétaire plus cohérente. À partir de l'année prochaine, ce transfert permettra une lisibilité budgétaire plus grande.

Par ailleurs, la Cour des comptes n'a émis aucune remarque relative à la légalité de ce transfert.

Mission 21 – Programme 000

Madame de Radiguès (Ecolo) constate, pour l'AB 00.08.11, à savoir « Rémunérations du personnel statutaire », une augmentation de 4 millions d'euros. Or, 2,8 millions d'euros ont été rapatriés de la mission 10. Comment expliquer cette augmentation de 1,2 million d'euros ?

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) constate, pour cette AB et l'AB 00.09.1111, concernant les « Rémunérations du personnel contractuel », des augmentations assez importantes en 2021, notamment l'augmentation de 4 millions d'euros mentionnée plus haut. Ces augmentations sont-elles uniquement liées à l'indexation des salaires ou s'expliquent-elles par d'autres raisons, comme, par exemple, de nouveaux engagements prévus en 2021 ?

M. Michael Vossaert (DéFI) souhaite savoir si le nouveau plan de personnel comprend le recrutement de nouveaux agents statutaires et contractuels. Il salue, en outre, les efforts développés par le Collège en matière de digitalisation et d'accompagnement dans la disposition du télétravail.

Mme Barbara de Radiguès (Ecolo) remarque, concernant l'AB 00.14.1120, liée à la « Quote-part dans les pensions des agents de l'ex-FBFISPPH », les moyens passent de 280.000 euros, à l'initial 2020, à 965.000 euros, à l'ajustement, ce qui constitue une forte augmentation. Ensuite, ce montant chute à 450.000 euros, à l'initial 2021. Elle demande à la ministre-présidente ce qui justifie ces variations.

Pour ce qui a trait à l'AB 00.17.1211, à savoir « Dépenses liées aux frais de parcours », qui constitue une petite AB, passe de 45.000 euros, à l'initial 2020, à 50.000 euros, à l'initial 2021, ce qui étonne la députée puisque la crise sanitaire a drastiquement réduit les déplacements.

M. Hasan Koyuncu (PS) affirme que le travail en période de Covid-19, télétravail obligatoire de longue durée, représente une image bien différente du télétravail ponctuel, de un ou deux jours par semaine,

en « pantoufles », voire en survêtement, après s'être levé un peu plus tard qu'à l'accoutumée, gagnant en sommeil le temps alloué au trajet pour se rendre au bureau.

Loin d'être une sinécure, le télétravail en période de Covid-19 est presté cinq jours par semaine, avec les enfants à la maison qui demandent parfois de l'aide pour leurs devoirs, au beau milieu d'une réunion ou bien d'un cours dispensé en visioconférence. Bon gré mal gré, les équipes sont parvenues à maintenir leur efficacité, c'est pourquoi le député les en félicite.

À ce sujet, il constate des moyens de 2.060.000 euros pour l'AB 00.20.1211, à savoir « Frais liés à l'informatisation de l'administration », visant à son renforcement, notamment à travers les licences pour des logiciels et du matériel qui permettra aux agents de la Commission communautaire française de travailler plus efficacement tout au long de la crise sanitaire.

Comment se fera la distribution de ces moyens entre les différents services ?

S'agit-il d'une première étape ? La Commission communautaire française s'inscrit-elle dans une programmation de long terme, avec des investissements phasés sur plusieurs années ? Combien d'agents statutaires et contractuels de la Commission communautaire française ont vocation à disposer de matériel informatique neuf, voire supplémentaire, pour le travail à distance en 2021 ?

Pour ce qui concerne l'AB 00.24.1211, liée aux « Frais de fonctionnement », le député souhaite obtenir une ventilation de l'augmentation des diverses dépenses citées par la justification de l'AB concerné.

En termes de dépenses énergétiques, quels sont les projets d'avenir qui permettraient de les réduire, par exemple au travers de travaux d'isolation ou de remplacement de l'éclairage par du LED ?

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) observe, quant à lui, une augmentation de 50.000 euros à l'ajustement 2020. Cet ajustement est-il lié à la période du confinement et du télétravail, qui a pu, légitimement, justifier des frais supplémentaires liés à l'informatisation ?

En outre, il salue les 260.000 euros supplémentaires dégagés pour 2021, qui répondent à des nécessités manifestes en matière de digitalisation de l'administration, dont le député a déjà fait état, à plusieurs reprises, lors de ses interpellations en séance plénière. La ministre-présidente peut-elle fournir davantage de détails sur la ventilation de ces moyens ? Correspondent-ils aux demandes syndicales du

SPFB ? Cela a-t-il fait l'objet d'une concertation avec ces syndicats ?

Pour ce qui concerne l'AB 00.24.1211, liée aux « Frais de fonctionnement », à l'initial 2021, il constate une augmentation importante de l'ordre de 600.000 euros. La justification fait bien état des frais qui sont couverts par cette allocation, mais le député souhaite connaître les raisons d'une telle augmentation par rapport à 2020.

Mme Barbara de Radiguès (Ecolo) rappelle, pour ce qui a trait à l'AB 00.32.7422, relative à l'« Achat de matériel informatique et bureautique », comme M. Koyuncu l'a précisé, qu'il est important, surtout en période de télétravail, de disposer d'un matériel performant.

Or, l'entièreté de ces moyens n'a pu être engagée puisqu'ils passent de 184.000 euros, à l'initial 2020, à 174.000 euros à l'ajustement 2020, avant de réaugmenter à l'initial 2021, ce qui l'étonne puisqu'il a été nécessaire d'équiper les agents, en 2020, pour le télétravail.

M. Hasan Koyuncu (PS) se demande, pour l'AB 00.39.0101, liée à la « Provision pour la gestion des risques pour des dépenses de toutes natures », quelle est la charge exceptionnelle à couvrir en 2021 mentionnée dans la justification de cette AB.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) se joint à cette demande.

Mme Barbara de Radiguès (Ecolo) constate que cette provision double, passant de 201.000 euros, à l'initial 2020, à 441.000 euros, à l'initial 2021. Cela est-il dû à certains litiges identifiés ?

M. Hasan Koyuncu (PS) constate une légère augmentation pour ce qui a trait à l'AB 00.41.1211, liée au « Bien-être ». Il souhaite davantage d'informations de la part de la ministre-présidente quant à l'utilisation de ces moyens et des projets visés par l'augmentation.

Mme Barbara de Radiguès (Ecolo) salue cette augmentation de moyens alloués afin d'envisager le développement de locaux de détente ou de sieste, ou encore de yoga en entreprise. Le Collège compte-t-il également proposer des initiatives à distance, puisqu'une partie de l'année se fera en télétravail ?

Pour ce qui concerne l'AB 00.43.0101, à savoir « Annulation droits constatés », l'ajustement 2020 est marqué par une augmentation, passant de 92.000 euros à 220.000 euros. Est-ce le fruit d'un travail particulier ? À l'initial 2021, ces chiffres baissent à nouveau, ce qui signifie, peut-être, une grosse liquidation des montants.

M. Christophe De Beukelaer (cdH) constate une augmentation générale des moyens alloués pour la mission 21 et ce, malgré le transfert de 4,3 millions d'euros en provenance de la mission 10. Comment expliquer cette augmentation de 5,9 millions d'euros pour la mission 21 ?

Mme Barbara Trachte (ministre-présidente) confirme, concernant l'augmentation des moyens informatiques, comme elle a déjà eu l'occasion de l'expliquer en séance plénière, que des augmentations importantes liées au travail à distance ont eu lieu, tant à l'ajustement 2020 qu'à l'initial 2021. Des moyens sont prévus et, s'ils s'avèrent insuffisants, le nécessaire sera fait pour qu'ils le soient au cours de l'année.

Il s'agit, tout d'abord, de licences et de moyens, notamment, qui permettent l'utilisation de la visioconférence, avec des investissements tant pour les agents qui travaillent en présentiel ou en semi-présentiel, que pour les agents qui travaillent à distance. La crise a demandé un coup d'accélérateur à cet égard.

L'ensemble des moyens informatiques sera géré par l'administration, sous l'égide du Comité de pilotage informatique et, évidemment, les processus métiers sont plus impactés. Mais elle mentionne également les investissements dans des logiciels internes comme, par exemple, l'achat de logiciels RH. Hormis pour ce qui concerne la maintenance, il s'agit essentiellement de « *one shot* ».

Elle rappelle, à cet égard, que, la question du bien-être coexiste avec celle du télétravail. Le Collège a, ici aussi, l'intention de développer des actions qui permettront d'augmenter le bien-être des travailleurs, y compris à distance. Par exemple, des cours de yoga à distance sont déjà prévus.

Il est, par ailleurs, prévu d'évaluer le bien-être des travailleurs, à travers cette période de télétravail forcé.

En outre, elle propose de joindre en annexe au rapport, à la demande de M. Koyuncu, la ventilation des frais de fonctionnement.

Concernant les dépenses énergétiques, elle invite le député à relire la fin de l'exposé général introductif du budget. Il existe un chapitre lié aux investissements qui sont prévus, notamment rue des Palais, pour réduire la consommation énergétique et l'impact environnemental du travail dans les administrations de la Commission communautaire française. Elle cite, en exemple, la prévision de placement de LED avec détecteurs de mouvements généralisés dans ce bâtiment.

Pour ce qui a trait aux augmentations des budgets de rémunération du personnel statutaire et contractuel, la ministre-présidente rappelle qu'il s'agit là d'une contraction entre les budgets prévus auparavant en mission 10 et de ceux prévus auparavant en mission 21. Certes, cette addition se voit attribuer une augmentation complémentaire, qui ne fait que refléter une augmentation naturelle liée à l'ancienneté pécuniaire et aux promotions.

Concernant les interrogations relatives à la pension des agents de la ex-FBFISPPH, elle mentionne qu'en 2020, le Service public fédéral (SPF) Pensions a réalisé un inventaire des factures des quotes-parts des pensions donc la Commission communautaire française est redevable. Lors de celui-ci, le SPF s'est aperçu qu'un certain nombre de factures n'avait pas été adressées à la Commission communautaire française et que, de la sorte, celle-ci ne pouvait correctement remplir ses obligations en matière de pension et ce, pour plusieurs agents.

Le SPF a donc envoyé des factures de régularisation pour les années précédentes, ce qui justifie l'augmentation du montant en 2020. Étant donné l'intervention de la Commission communautaire française pour des agents qui n'étaient pas repris jusqu'en 2020, le montant des quotes-parts à partir de 2021 est, *de facto*, plus élevé.

Concernant les frais de parcours, l'augmentation mentionnée par Mme de Radiguès est également liée au rapatriement de la mission 10 en mission 21. Quoi qu'il en soit, il doit toujours être permis aux agents de se déplacer. Si, d'aventure, le Collège devait observer à l'ajustement de 2021 une prolongation du télétravail, le nécessaire sera fait. Mais elle considère qu'un peu d'optimisme est de mise pour l'avenir en cette période de crise. En outre, les agents doivent toujours être capables de se déplacer, notamment, via les transports en commun ou le vélo.

Pour ce qui a trait à la charge exceptionnelle mentionnée par M. Koyuncu et M. Van Goidsenhoven, il s'agit d'un litige avec une entreprise dans le cadre des travaux de rénovation à l'école Redouté Peiffer.

En matière d'annulation des droits constatés, elle explique que l'AB y afférente était surestimée. Il s'agit de droits sur des recettes qui tombent en annulation par la prescription, donc, de droit ancien. Aujourd'hui, une procédure très stricte et rigoureuse s'applique : les comptables centralisateurs de recettes envoient une première demande de remboursement, suivie éventuellement de deux rappels, avant le transfert à un bureau d'avocats chargé du recouvrement.

Cela explique la situation actuelle, ainsi que la manière dont cette question des droits constatés est gérée, pour éviter d'avoir à les annuler.

Mme Barbara de Radiguès (Ecolo) rappelle qu'entre l'initial 2020 et l'ajustement 2020, les montants y alloués ont été doublés, passant de 92.000 euros à 220.000 euros.

Mme Barbara Trachte (ministre-présidente) compare l'initial 2020 à l'initial 2021 lorsqu'elle parle de « surévaluation », passant de 92.000 euros à 40.000 euros, pour des raisons avérées. La ventilation des frais entre l'initial 2020, l'ajustement 2020 et l'initial 2021 sera jointe en annexe au rapport.

Mission 30 – programme 001

Mme Barbara de Radiguès (Ecolo) se dit heureuse que le montant alloué à l'AB 00.02.3300, à savoir « Subventions de politique générale et transition social-écologique », soit maintenu. L'entièreté de ce montant couvre-t-il l'appel à projets « Associations en transition » ou d'autres éléments sont-ils concernés ?

Comme développé dans l'exposé général du budget, les premiers projets portés par l'initial 2020 ont été acceptés en octobre et seront lancés en novembre 2020. Seront-ils liquidés en 2020 afin que les 500.000 euros alloués soient attribués à un nouvel appel à projets ? Combien d'appels à projets par an la Commission communautaire française a-t-elle la possibilité de financer ?

Mme Nadia El Yousfi (PS) salue, pour ce qui a trait aux violences conjugales, le montant additionnel de 100.000 euros dégagé en vue de mettre en œuvre le plan interfrancophone 2020-2024 de lutte contre les violences faites aux femmes, notamment pour le cofinancement d'un site internet commun entre les entités, d'un pôle de formation commun de soutien à des projets portés par des associations luttant contre les violences faites aux femmes. Elle demande davantage de précisions sur la ventilation de ce budget à travers les différents projets. ⁽¹⁾

Concernant l'AB 00.03.3300, à savoir « Subventions destinées à soutenir la politique d'égalité des chances », quels sont les projets soutenus en 2020 et qu'est-il prévu en 2021, au regard des moyens complémentaires inscrits à l'initial 2021 ?

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) et **Mme Barbara de Radiguès (Ecolo)** constatent une augmentation de 100.000 euros en 2021 dans le cadre de cette subvention facultative. Ils se joignent à la question de Mme El Yousfi.

Pour ce qui a trait à l'AB 00.12.0101, liée à l'« Accord non marchand ACS », il demande à la ministre-présidente davantage d'informations relatives aux principales associations du secteur non-marchand qui seront concernées par les moyens de cette allocation.

En outre, dans l'ajustement 2020, les dernières allocations font état de budgets exceptionnels qui ont été dégagés durant la crise de la Covid-19. Quelles sont les interventions qui ont nécessité le plus de moyens pendant cette période ?

Enfin, il salue les montants investis pour la lutte contre les violences faites aux femmes ainsi que le budget relatif à l'exécution de l'accord du non-marchand.

Mme Barbara de Radiguès (Ecolo) soulève que l'AB 00.20.0101, à savoir « Provision de politique générale », présente à l'initial 2020 à hauteur de 2 millions d'euros, n'est pas consommée à l'ajustement et n'est pas reprise à l'initial 2021. A-t-elle été jugée inutile ? La députée présume que les montants ont été alloués à la lutte contre la Covid-19.

Concernant le plan de relance, le tableau y relatif dans l'exposé général présente l'entièreté des montants. Néanmoins, rien ne fut repris dans les AB 00.23.3200, à savoir « Subventions de toutes natures aux entreprises en lien avec la crise sanitaire Covid-19 ». L'entièreté de ces montants sera-t-elle reprise ailleurs ou le Collège a-t-il l'espoir que la crise sanitaire se termine avant 2021 ?

En effet, les différentes AB créées pour la gestion de la pandémie ne sont plus provisionnées à l'initial 2021.

Mme Nadia El Yousfi (PS) salue les décisions prises à l'initial 2021, tant au niveau des moyens alloués, qu'au niveau du regroupement des mesures de relance dans la mission 30, afin, notamment, de faciliter la gestion administrative.

En outre, elle se questionne sur la couverture de l'AB 00.26.4322, à savoir « Subventions de toutes natures aux communes en lien avec la crise sanitaire Covid-19 », créée à destination des communes dans le cadre de la gestion de la crise. À quoi sont destinés les moyens alloués en 2020 ?

(1) Les questions relatives à cette thématique relèvent de la mission 22 et sont du ressort de la commission des Affaires sociales, de la Famille et de la Santé.

Mme Magali Plovie (présidente) fait un point sur les modalités de vote à distance ainsi que les modalités de la prochaine réunion.

Mme Barbara Trachte (ministre-présidente) explique que les moyens complémentaires alloués en réponse à la crise sanitaire ont été rassemblés pour une gestion budgétaire et administrative plus évidente et plus lisible, tant dans l'ajustement 2020 que dans l'initial 2021.

La ministre-présidente a fait état, plus haut, de la ventilation des moyens attribués aux différentes politiques.

Elle renvoie, pour ce qui est du budget 2021, les députés au tableau à la page 72 de l'exposé général budget, qui comprend la liste des projets prévus en 2021, financés par la dotation complémentaire de 9.634.000 euros de la région de Bruxelles-Capitale.

Concernant les violences faites aux femmes, le budget a effectivement été augmenté, en lien avec le travail effectué avec les autres entités francophones. Le Collège travaille actuellement avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie à l'élaboration de ce plan, qui doit aboutir le 26 novembre. Les négociations sont en voie d'aboutissement et c'est à ce moment seulement que la ministre-présidente sera à même de fournir une ventilation précise de ce qu'il est prévu avec ces moyens.

Néanmoins, elle cite en exemple le cofinancement d'un pôle de formation commun et de projets portés par des associations luttant contre les violences faites aux femmes, ainsi que le cofinancement d'un site Internet commun et d'un guichet unique aux trois entités sur cette thématique.

Pour ce qui a trait au non-marchand, elle rappelle que, pour 2021, le Collège entend recevoir 3 millions d'euros de la part du Gouvernement régional bruxellois, qui seront soumis à concertation. À ce stade, elle ne peut en dire davantage sur les acteurs concernés et le type de mesures qui seront prises. Cela fera l'objet d'une concertation avec le secteur. Mais elle les invite à l'interroger à ce sujet, le moment opportun, en séance plénière.

Concernant l'appel à projets, l'idée est bien d'objectiver les moyens de la ministre-présidence au travers d'un appel à projets qui dispose d'un règlement. L'idée retenue par le Collège est de le lancer une fois par an. Pour ce qui est de l'année 2020, il se penchera sur la décision relative à l'attribution des moyens liés à cet appel à projets eu égard aux différents projets qui auront été retenus et qui seront liquidés en 2020. Le même type d'appel à projets sera relancé

pour l'année 2021, sous réserve de modifications en fonction de l'évaluation qui sera effectuée.

Enfin, la provision de politique générale de 2 millions d'euros consiste en la manifestation budgétaire d'une revendication du Collège de la Commission communautaire française auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En effet, en 2014, le coefficient d'adaptation de la dotation de la Commission communautaire française, qui existe dans le décret de la Communauté française pour ses dotations, d'une part, à la Commission communautaire française et, d'autre part, à la Région wallonne, a été adapté, pour la Commission communautaire française uniquement.

Cette décision a amputé le budget de la Commission communautaire française de 2 millions d'euros, qui restent désormais dans le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

À l'initial 2020, le Collège de la Commission communautaire française avait donc décidé de matérialiser cette revendication par une provision complémentaire qu'il espérait obtenir.

Sa disparition en 2021 ne signifie en rien qu'il a renoncé à cette revendication. C'est pourquoi la ministre-présidente invite celles et ceux qui siègent au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles à faire état de cette revendication auprès du ministre du Budget et du ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles lors des débats budgétaires.

Mission 31

Mme Barbara de Radiguès (Ecolo) questionne la ministre-présidente sur l'AB 08.06.7200 du programme 002, à savoir « Dépenses – Enseignement » qui concerne les nouvelles écoles du campus du CERIA et la construction de nouveaux bâtiments à l'Institut Alexandre Herlin.

En effet, ces budgets étaient de 53 millions d'euros à l'initial 2020 et passent à 20,5 millions d'euros à l'initial 2021. Cette diminution reflète-t-elle l'état d'avancement des travaux, qui nécessitent, donc, un moindre financement ?

Mme Barbara Trachte (ministre-présidente) explique que le permis d'urbanisme concernant les travaux à l'Institut Alexandre Herlin vient d'être délivré. De plus, le bureau d'études sélectionné travaille, en ce moment, à la rédaction du cahier des charges. Celui-ci devrait être publié avant la fin de l'année 2020 et l'attribution devrait avoir lieu au printemps ou au

début de l'été 2021, avec un début des travaux prévu en septembre 2021.

3.2. Avis de la commission

La commission émet un avis favorable à la commission compétente pour le Budget en ce qui concerne les compétences propres de la ministre-présidente Barbara Trachte au sein de la commission (Administration et Politique générale) pour les projets de décret et de règlement ajustant, d'une part, le budget général des dépenses de l'année 2020 et contenant, d'autre part, le budget général des dépenses de l'année 2021 et en propose, dès lors, l'adoption par 8 voix pour et 4 voix contre.

4. Exposé de M. Alain Maron relatif à la mission 22 (*partim*), en lieu et place de Mme Nawal Ben Hamou, ministre en charge de la Cohésion sociale, excusée pour raisons de santé

Le ministre Alain Maron a tenu devant les commissaires le discours suivant :

« Cet exercice annuel de présentation du budget de la cohésion sociale intervient à un moment particulier : celui du rebond de la pandémie de la Covid-19.

La pandémie de la Covid-19 a profondément ébranlé notre société. Cette crise aura des conséquences très concrètes durant de longs mois, voire des années encore.

La crise sanitaire et les confinements qu'elle a entraînés provoquent un important choc social avec des répercussions dont nous n'arrivons pas encore à mesurer pleinement l'ampleur.

Tout semble indiquer que la crise actuelle renforcera davantage les inégalités, éloignera encore un petit peu plus les publics déjà fragilisés des possibilités d'émancipation, le tout pouvant malheureusement générer des tensions dans la société.

Face à ce tableau quelque peu sombre, j'ai été heureux de voir émerger ces derniers mois à Bruxelles de nombreuses actions collectives ou individuelles emplies de solidarité : distribution de nourriture, accompagnement des élèves dans leur scolarité à distance, etc.

Et vous savez quoi ? Beaucoup de ces initiatives émergeaient d'un secteur essentiel mais pas assez visible selon moi : celui de la cohésion sociale.

Les acteurs de la cohésion sociale ont fait preuve de beaucoup de créativité pour maintenir un contact avec leurs différents publics et ainsi maintenir la cohésion sociale dans les quartiers les plus fragilisés de la Région de Bruxelles-Capitale.

Depuis le premier confinement, et ils le montrent encore aujourd'hui, les acteurs associatifs se sont engagés à maintenir le lien avec leurs différents publics pour leur éviter que ce sentiment d'isolement ne les gagne.

Pour répondre aux nombreux défis qui nous attendent dans les jours, semaines, mois à venir, un plan de relance et de redéploiement fondé sur la déclaration de politique générale a été élaboré par le Gouvernement bruxellois et aussi par le Collège de la Commission communautaire française.

Ce plan, qui fait suite aux différentes mesures de soutien au secteur non-marchand adoptées dans l'urgence en mars et avril 2020, envisage notamment, au-delà des enjeux socio-économiques, un soutien vers les publics les plus fragilisés.

À ce titre, il me semblait capital que les acteurs de la cohésion sociale, qui sont au cœur de l'action vers ces publics les plus précarisés, soient aussi renforcés dans leur travail Covid et post-Covid.

Pour les accompagner dans le maintien de ce nécessaire lien social, le Collège a dégagé, sur ma proposition, près de 3.500.000 euros dans le cadre des mesures d'urgence et de relance.

Dès le 26 mars, et à côté des décisions d'accompagnement administratif des associations comme l'allongement des délais de remise des dossiers justificatifs ou encore le maintien de la subvention en cas de report d'activité, une première mesure de soutien de près de 255.000 euros a été prise pour couvrir certains frais liés à la Covid, comme l'achat de gel ou encore de masques.

Quelques semaines plus tard, un appel à projets – procédure chère à M. De Bock – à hauteur de 600.000 euros a été lancé pour renforcer la cohésion sociale auprès des nouveaux publics qui ont émergé suite à cette crise.

Par ailleurs, dans le cadre du plan de relance, ce ne sont pas moins de 1.865.000 euros qui ont été libérés pour renforcer le travail des écoles de devoirs pour éviter le décrochage scolaire des enfants.

Ce budget couvre des dépenses de 129 associations (celles qui œuvrent dans la priorité 1 de cohésion sociale, soit celle de soutien scolaire) pour toute l'année scolaire 2020-2021, jusqu'au 30 juin 2021.

Le plan de relance a aussi permis de rencontrer une autre demande du secteur de la cohésion sociale : renforcer la lutte contre la fracture numérique. Avec pas moins de 900.000 euros, 180 associations de cohésion sociale ont pu acquérir du matériel informatique afin de permettre à leur public de rencontrer le défi de la fracture numérique. Nous avons également prévu un budget en 2020 de 20.000 euros et en 2021 de 70.000 euros pour former à la fois les animateurs et les publics de ces associations.

Ces deux mesures ont été retenues dans le plan de relance car elles répondaient notamment aux constats émis à cette occasion par l'Observatoire de la Santé et du Social dans leur diagnostic social-santé suite à la crise sanitaire.

L'ensemble des crédits dédiés aux mesures de soutien et de relance pour faire face à la crise sanitaire sont logés dans les provisions spécifiquement prévues à cet effet dans les missions 10 et 30, sous la compétence de Mme la ministre-présidente Barbara Trachte. Elles sont bien réelles.

L'ensemble de ces mesures prises en 2020, mais qui verront leurs effets déborder en 2021, indique, s'il en était encore besoin, l'attachement du Collège au soutien du secteur de la cohésion sociale.

Si la situation devait le nécessiter, croyez bien que nous serons à nouveau au rendez-vous dans les semaines et mois à venir.

Pour se faire, je pourrais m'appuyer sur les recommandations du Conseil consultatif de la Cohésion sociale qui m'ont été transmises, le 23 octobre dernier.

Ces recommandations – comme la disponibilité de locaux ou encore le renforcement de l'encadrement des associations – font suite au questionnaire qui avait été adressé aux associations de cohésion sociale au moment du premier confinement.

Un questionnaire qui, pour rappel, avait comme objectif de nous permettre d'identifier un ensemble de mesures qui pourraient être prises afin de renforcer leurs capacités à mieux interagir avec leurs publics, peu importe les circonstances car aucune crise évidemment ne doit accentuer l'isolement des publics et plus particulièrement des publics les plus précarisés.

Mme Austraet et Mme Tahar ainsi que M. Ikazban seront donc contents de voir que, même si la méthode a nécessité un peu de temps – mais la concertation

ne prend-elle toujours pas du temps ? – le procédé a permis de dégager des recommandations fortes et importantes.

Venons-en maintenant au détail de ce budget 2021 de la cohésion sociale.

Tout d'abord, abordons les dépenses relatives au décret de cohésion sociale.

La Commission communautaire française soutient et accompagne de très nombreuses associations et communes qui œuvrent au quotidien pour lutter contre toute forme d'exclusion sociale et de discrimination en développant des projets d'inclusion sociale, d'émancipation et d'interculturalité. Ces projets vont du soutien à la scolarité, au vivre ensemble en passant par le développement de l'alphabétisation, l'apprentissage du français langue étrangère ou l'accompagnement vers une citoyenneté interculturelle ou encore le vivre ensemble.

Comme l'indique la déclaration de politique générale de la Commission communautaire française pour cette législature – en matière de cohésion sociale – une nouvelle législation (décret et arrêté d'application) a été adoptée à la fin de la précédente législature par le Parlement.

La mise en œuvre du nouveau décret visera à sortir des carcans d'une répartition budgétaire entre communes pour se baser sur une approche par quartiers et/ou sur une échelle régionale et par projets, misant davantage sur le sentiment d'appartenance et les mécanismes de solidarité au sein d'un territoire (quartier/Région de Bruxelles-Capitale). Les mécanismes de sélection des projets reposeront sur des critères explicites et des procédures transparentes, impliquant les concertations locales, les communes et l'administration de la cohésion sociale de la Commission communautaire française.

Cette réforme, approuvée à une très large majorité au Parlement francophone bruxellois et avec le soutien du secteur largement associé en amont, doit encore franchir une étape primordiale avant d'être opérationnelle : un financement adéquat.

Lors de nos débats de l'année dernière, je vous avais indiqué que ce financement passait par la réalisation d'une étude d'impact (en particulier budgétaire) des modalités d'agrément (et de subventionnement) du projet d'arrêté.

Cette étude devait évaluer le modèle d'agrément proposé par l'arrêté. Sous la précédente législature, le Collège a approuvé le lancement d'une procédure de marché public le 23 mai 2019 afin de confier la mise en œuvre de cette étude à un organisme sou-

missionnaire. Ce marché a été lancé le 17 juillet 2019 par l'administration. Malheureusement, il apparaît qu'aucun organisme n'a remis d'offre.

Cette absence de réponse a empêché toute entrée en vigueur de l'arrêté du 20 juin 2019 et a repoussé dans les faits l'entrée en vigueur du décret relatif à la cohésion sociale au-delà du 1^{er} janvier 2021.

Face à ces différents constats, rappelez-vous, j'avais fait approuver par le Collège en novembre 2019 différents éléments :

- relancer une étude d'impact qui se verrait cette fois-ci directement confiée au CBAI dans le cadre de ses missions de Centre régional d'appui en cohésion sociale (CRAcs) avec l'appui des services du Collège;
- prolonger les contrats de cohésion sociale, conclus en vertu du décret du 13 mai 2004, pour un an et renouvelable une fois, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

À propos de l'étude d'impact, la crise Covid et les urgences qui en ont découlées ont reporté la présentation des résultats au Collège. Ils le seront très prochainement. Et c'est sur cette base que le Collège pourra prendre attitude quant au financement du décret à l'horizon 2023.

Voilà pourquoi, comme j'avais eu l'occasion de vous l'annoncer l'année dernière, l'entrée en vigueur pleine et entière de cette réglementation interviendra en 2023 pour le volet du financement. En conséquence, les contrats de cohésion sociale conclus en vertu du décret du 13 mai 2004 ont été prolongés pour deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

En conséquence, le budget 2021 consacré aux AB décrétales ne connaît pas d'évolution en dehors de l'indexation des subventions.

Comme vous le constaterez cette indexation – que l'on peut qualifier de faible – a été réalisée conformément aux dernières projections du Bureau de Plan connues au moment d'établir les budgets.

Cela donne les chiffres suivants :

- pour les contrats régionaux de cohésion sociale, les crédits passent ainsi de 1.770.000 euros en 2020 à 1.774.000 euros en 2021;
- pour les contrats communaux de cohésion sociale, les crédits passent de 7.076.000 euros en 2020 à 7.093.000 euros en 2021;

- pour le « lissage » en matière de contrats communaux de cohésion sociale, les crédits passent ainsi de 660.000 euros en 2020 à 661.000 euros en 2021;
- pour le CRAcs, les crédits restent à 265.000 euros de part une indexation limitée en 2021;
- pour le centre de référence pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes (Lire et Écrire Bruxelles), toujours du fait de l'indexation, les crédits passent ainsi de 949.000 euros en 2020 à 951.000 euros en 2021.

Une petite nouveauté en 2021, un budget de 75.000 euros a été dégagé pour permettre la reconnaissance et le financement du Centre régional pour le développement de l'accompagnement à la scolarité et la citoyenneté (CREDASC) tel que prévu par le décret de cohésion sociale du 30 novembre 2018 en son article 43.

Ce montant sera transféré de l'AB Initiatives vers une nouvelle AB qui devra être créée courant 2021.

À côté des subventions liées au décret, il y a les quatre AB consacrées au soutien de projets initiés dans le cadre de l'appel à projets Fonds d'impulsion à la politique des immigrés (FIPI) : une consacrée au FIPI associatif, une au FIPI communal ainsi qu'une au FIPI infrastructures associatives et enfin une au FIPI infrastructures communales.

Ce Fonds, créé en 1991 par le Gouvernement fédéral et dont l'objectif est de soutenir des projets favorisant l'intégration sociale des personnes d'origine étrangère, la prévention des discriminations et le dialogue interculturel, reste un moyen de financement majeur des associations actives en cohésion sociale.

Suite à la VI^{ème} réforme de l'État et aux transferts de la Sainte-Émilie, le FIPI a été transféré aux entités fédérées et donc, pour partie, à la Commission communautaire française.

L'appel à projets FIPI 2021 a été lancé dans la continuité des appels précédents. En raison de la pandémie et du reconfinement partiel intervenu en octobre, il sera laissé plus de temps aux opérateurs pour rentrer leurs projets. L'appel se clôturera exceptionnellement début janvier 2021 et non plus en novembre comme d'habitude. Les décisions du Collège attribuant les montants interviendront durant le premier trimestre 2021.

Pour mémoire, les enveloppes FIPI n'étant pas indexées, les montants 2021 sont identiques aux montants 2020.

Par ailleurs, et pour rappel, vu que la ventilation entre les projets sollicitant une subvention en fonctionnement ou en infrastructure n'est pas connue avant la sélection des projets, ces différentes AB connaissent des transferts de crédit en cours d'année au profit d'autres AB concernées par les appels à projets FIPI. Il y a donc un ajustement sur base des projets concrètement et réellement réalisés en cours d'année.

Le FIPI sera, je vous le rappelle, intégré à l'avenir dans le nouveau décret de cohésion sociale.

Je souhaite aborder maintenant les crédits d'initiatives.

Le soutien apporté aux projets qui ne rentrent pas dans le cadre du décret relatif à la cohésion sociale trouve leur concrétisation à travers ces crédits d'initiatives.

En 2020, deux AB ont été mobilisées pour soutenir ces projets.

La première AB est intitulée « Subventions aux associations pour des projets renforçant la cohésion sociale, favorisant l'inclusion des publics et soutenant l'interculturalité » (22.002.00.04.3300) qui permet de soutenir des projets renforçant la cohésion sociale, l'interculturalité et le vivre ensemble.

La seconde AB est intitulée « Subventions pour le renforcement des politiques de cohésion sociale » (22.002.00.10.3300).

Dans les faits, les opérateurs ont rentré en 2020 leurs demandes de subvention sans tenir compte des noms des deux AB aux intitulés forts similaires et les services du Collège ont utilisé indistinctement les deux AB pour la liquidation des subventions.

Voilà pourquoi pour le budget 2021, j'ai proposé de fusionner ces deux AB et ne garder que celle relative aux « Subventions aux associations pour des projets renforçant la cohésion sociale, favorisant l'inclusion des publics et soutenant l'interculturalité », soit l'AB qui se termine par 04.

Cette fusion est proposée par souci de lisibilité auprès des opérateurs associatifs et des services du Collège et aussi de simplification administrative. Bien entendu, cette fusion ne modifie en rien le contexte pour les opérateurs associatifs.

Les opérateurs qui solliciteront une subvention facultative pour des projets associatifs devront toujours répondre à certaines conditions que sont :

- rencontrer les 4 mixités de genre, culturelle, sociale et d'âge;

- développer une approche citoyenne;
- développer une approche globale de l'individu;
- proposer un travail en réseau et le partenariat;
- permettre l'appropriation de l'espace public et de la ville.

Les projets peuvent se développer sur l'ensemble du territoire bruxellois. Par ailleurs, les projets proposés et, c'est bien l'idée de cette enveloppe budgétaire, ne doivent pas être des redites des projets déjà soutenus dans le cadre du décret via l'agrément, s'agissant de projets complémentaires.

Pour conclure, et toujours hors du décret, la Commission communautaire française soutient les missions de formation et d'information du CBAI. Les crédits sont maintenus à hauteur de 2020, à savoir 170.000 euros.

La Commission communautaire française soutient également le fonctionnement de la section Cohésion sociale du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes. Les crédits restent là aussi identiques à l'année précédente à savoir 35.000 euros.

Ce crédit est destiné à couvrir la commande d'études, la publication de brochures, le paiement des jetons de présence aux membres de la section Cohésion sociale du Conseil consultatif.

La pandémie de la Covid-19 a bouleversé la vie des Bruxelloises et des Bruxellois, notre système socio-sanitaire et notre économie, avec son corolaire d'augmentation des inégalités sociales.

Sans surprise, ce constat n'est pas propre à Bruxelles et à la Belgique – l'épidémie de Covid-19 n'a-t-elle pas « accentué les inégalités sociales » en France, selon une grande enquête pilotée par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) en plongeant un million supplémentaire de Français dans la pauvreté ? – et il réclame toute notre attention et notre engagement.

Je crois sincèrement que l'un des moyens de réduire cette fracture sociale est de poursuivre notre soutien au secteur de la cohésion sociale car, à côté de la première ligne de soins et de la première ligne sociale, il y a une autre première ligne, moins visible, mais tout aussi indispensable : celle qui maintient le lien social au quotidien.

Je suis pleinement conscient que les défis qui s'offrent à nous durant les prochaines semaines et mois à venir ne manqueront pas. Et ce ne sont pas

les nombreuses visites de terrain entreprises avant et après le confinement qui vont le démentir.

Je voudrais clôturer mon intervention en saluant l'excellent travail des services du Collège et plus particulièrement le service de la cohésion sociale qui depuis des mois, ne ménage pas leurs efforts pour à la fois accompagner les associations dans la mise en œuvre des mesures sanitaires mais aussi répondre à toutes leurs questions relatives à la poursuite même de leurs activités. Qu'ils en soient vivement remerciés ! ».

4.1. Discussion conjointe relative à la mission 22 (*partim*)

Mme Aurélie Czekalski (MR) remercie le ministre Alain Maron d'avoir remplacé la ministre Ben Hamou.

Elle constate qu'au budget 2021, ce sont plus de 14,8 millions d'euros qui sont consacrés (en engagement et en liquidation) aux politiques de cohésion sociale dans le programme 002 de la mission 22 (contre plus de 14,7 millions euros à l'initial 2020).

Cette augmentation n'est pas significative et indique qu'aucune nouvelle stratégie ne se dessine pour 2021. Le Gouvernement indiquait pourtant, et ce compte tenu de la nouvelle législation qui avait été adoptée, qu'il tenterait de renforcer les politiques en matière de cohésion sociale. Il serait donc bon d'entendre le ministre sur la poursuite des travaux en matière de cohésion sociale et sur les éventuels nouveaux projets à venir. Que peut dire le ministre à ce sujet ?

Dans l'accord de majorité, il était indiqué que l'entrée en vigueur de la nouvelle législation était initialement prévue en 2021. Celle-ci est finalement attendue pour 2023. Aucune indication n'est faite dans l'exposé général à ce sujet. Quelles sont les raisons qui justifient ce report de date ?

Sur quelles AB le Gouvernement entend-t-il poursuivre des travaux en région de Bruxelles-Capitale ? Comment s'effectuera le renforcement des politiques de cohésion sociale ? Quelles seront les prochaines politiques envisagées ?

Le groupe MR n'observe aucune modification quant au crédit destiné, d'une part, aux dépenses de toutes natures relatives à l'application de l'accord non-marchand au secteur de la cohésion sociale (A.B. 22.002.00.00.3300), et d'autre part, au crédit destiné à couvrir la commande d'études, la publication de brochures, le paiement des jetons de présence aux membres de la section Cohésion sociale

du Conseil consultatif (A.B. 22.002.00.01.1211), tant en engagement qu'en liquidation.

Le ministre peut-il détailler la section Cohésion sociale du Conseil consultatif, le nombre de cellules, de services et de membres ? Quel est le montant du jeton de présence ?

En ce qui concerne le FIPI, à l'initial 2021, ce sont 1.945.000 euros (en engagement et en liquidation) qui sont consacrés aux missions destinées au FIPI.

Le ministre peut-il expliquer, dans le cadre de ses compétences, la politique menée par le FIPI sur le territoire régional et apporter plus de précisions à cet égard ? À quel rythme les crédits prévus seront liquidés ?

Mme Nadia El Yousfi (PS) tient à remercier le ministre d'avoir remplacé Mme Ben Hamou, souffrante, et donc pour sa solidarité que l'on peut appeler générée.

Elle signale que la crise sanitaire qui rythme, depuis mars 2020, la vie économique, sociale et politique de notre pays a eu d'importantes répercussions sur la santé physique et mentale des individus, mais aussi sur la qualité du tissu social et la confiance des citoyens envers leurs institutions.

En effet, si, d'un côté, cette situation critique a permis de mettre en évidence un fort sentiment de vulnérabilité partagée, fondement possible d'une solidarité humaniste, elle a, de l'autre, aggravé la défiance interpersonnelle entre individus. C'est ce que révèle, en effet, une grande étude quantitative et qualitative conduite à la mi-juillet 2020 par l'organisation non gouvernementale « *More in Common* » auprès de plusieurs pays européens.

Cette crise inédite nécessite de réinventer les modes de gouvernance pour laisser plus de place aux acteurs de proximité, importants dans le maintien du lien social, et la réinvention des modalités d'échanges et de partages, comme en témoigne le rôle joué par les associations et la solidarité informelle depuis le début de la crise Covid-19.

Les associations ont dû se réinventer pour maintenir ce lien social même virtuellement.

D'ailleurs, sous l'impulsion du Collège, elles ont rempli un formulaire pour faire part de leurs difficultés pendant cette crise.

Questionnaire qui pour rappel avait comme objectif de permettre d'identifier un ensemble de mesures qui pourraient être prises afin de renforcer leurs capacités à mieux interagir avec leurs publics, peu importe

les circonstances, car aucune crise ne doit accentuer l'isolement des publics et plus particulièrement des publics les plus précarisés.

Le groupe PS sera évidemment attentif au suivi de ce dossier et aux recommandations qui en découlent.

En effet, l'approche via la cohésion sociale est primordiale pour construire un projet commun de société au sein de la Région de Bruxelles-Capitale, en proposant à chaque Bruxelloise et Bruxellois les mêmes possibilités de participer activement et dignement à la société, d'y être reconnu comme citoyen actif et de s'y sentir intégré et valorisé. Ce projet doit être mené en prenant en compte les discriminations liées à l'origine et aux situations sociales des individus.

La députée souhaite souligner les montants budgétaires importants dégagés, dans le cadre des mesures d'urgence et de relance (près de 3,5 millions d'euros) afin d'accompagner les acteurs de terrain dans le maintien du lien social. Ce budget comprend un montant de 900.000 euros pour la lutte contre la fracture numérique et un autre de 1,8 million d'euros pour renforcer le soutien scolaire et lutter contre le décrochage scolaire qui, elle le sait à quel point, est important.

Justement, cette crise a plus que jamais mis en évidence la fracture numérique et l'importance d'y remédier à travers des actions concrètes.

Elle se réjouit de constater que 180 associations de cohésion sociale ont pu acquérir du matériel informatique afin de permettre à leur public de rencontrer le défi de la fracture numérique ainsi que le budget supplémentaire prévu pour former à la fois les animateurs et les publics de ces associations. Elle insiste vraiment sur cette formation pour les outils numériques pour ne laisser personne sur le bord du chemin.

Comme le ministre l'a rappelé, la mise en œuvre du nouveau décret cohésion sociale visera à sortir des carcans, d'une répartition budgétaire entre communes pour se baser sur une approche par quartiers et/ou sur une échelle régionale, et par projet, misant davantage sur le sentiment d'appartenance et les mécanismes de solidarité au sein d'un territoire (quartier/Région de Bruxelles-Capitale).

Les mécanismes de sélection des projets reposeront sur des critères explicites et des procédures transparentes. C'est un cheminement qui prend du temps et qui est nécessaire tant il est important de prendre les décisions justes et efficaces.

Pour conclure, à celles et ceux qui attisent la peur et surfent sur la vague de la stigmatisation et veulent

diviser, on doit leur opposer la cohésion et la solidarité.

Et justement par rapport à ceci, un message important est dédié non seulement à des citoyens méconnaissant l'autre ou fanatiques de la haine, mais surtout à certains des responsables politiques ou présidents de parti diffusant les informations dans la haine, d'autres faisant un mélange de tout. Partant de l'échec de l'intégration, ils mettent dans le même sac les primo-arrivants et les personnes présentes depuis plus de 30 ans sur le territoire, alors qu'il s'agit tous de citoyens.

La députée pense qu'il faut arrêter de mélanger les choses. Ce n'est pas comme cela qu'on pourra apporter la meilleure réponse, mais bien en atténuant l'impact des discriminations sur ce public.

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo) remercie le ministre d'avoir pris le relais de Mme Ben Hamou. Le député se dit être content de la revoir. Malheureusement elle est souffrante. Il espère qu'elle reviendra rapidement et en pleine forme.

En ce qui concerne la politique de cohésion sociale, et dans le cadre de la discussion, le député souhaite mettre quatre volets en avant.

Le premier volet, cela a été rappelé par M. Maron, consiste en les conséquences énormes de la crise sanitaire que nous avons traversée et que nous traversons encore aujourd'hui, dans le cadre de cette seconde vague sur la population bruxelloise, et en particulier sur ceux qui sont déjà ou qui étaient déjà les plus fragilisés dans notre société. Cette crise a eu des conséquences sociales et économiques fortes en particulier sur elles et sur eux.

Il est important qu'on l'ait à l'esprit dans les politiques qui peuvent être menées et qui démontrent, si besoin en était, l'intérêt, la nécessité et la pertinence des politiques telles que celle des sports. Il y a évidemment un lien entre ces politiques, la cohésion sociale et le rôle que peuvent jouer les associations dans notre région en matière de soutien à celles et ceux qui aujourd'hui n'ont pas toujours une place suffisante et sont victimes d'injustice.

Ces politiques de cohésion sociale et leur pertinence a très certainement été renforcée par la crise qu'on peut vivre. Il en ressort des conséquences sur les citoyennes et citoyens mais aussi sur les associations. On parle ici de plusieurs dizaines d'associations qui sont reconnues dans le cadre de la cohésion sociale. Elles sont bien plus nombreuses, même quand elles ne sont pas reconnues par le secteur de la cohésion sociale, qui ont été touchées également de plein fouet par la crise sanitaire.

Les conséquences ont dû être appréhendées au moins pour deux raisons. La première est liée aux conséquences sur les citoyennes et citoyens belges qui ont été mis à contribution beaucoup plus qu'en temps normal, compte tenu de la situation rencontrée par toute une série de publics. Ils ont dû poursuivre leur travail dans des conditions particulières mais aussi le renforcer pour pouvoir répondre aux demandes supplémentaires qui ont pu ou non être exprimées mais identifiées.

Par ailleurs, la population a été mise en difficulté dans l'organisation de leurs actions et dans le financement de celles-ci. Le député souhaite, à ce titre, rappeler l'importance du travail réalisé mais aussi toute la reconnaissance de son groupe quant à la manière dont elles peuvent mener leurs missions au quotidien et dont elles ont pu développer davantage leurs missions face à la crise que nous avons rencontrée et traversée.

Le troisième élément que le député souhaite pointer est l'action du Collège. Il y a eu des conséquences à la fois sur les citoyennes et citoyens, mais aussi sur les opérateurs de terrain. Le Collège n'a pas démérité en matière de mesures prises qui ont pu l'être rapidement face à une situation qui est urgente et des mesures qui étaient conséquentes pour permettre effectivement à ces associations et aux citoyennes et citoyens de pouvoir garder le plus possible la tête hors de l'eau dans le cadre de cette crise.

Ce n'était pas évident. C'était sans précédent. Le député souhaite souligner l'action du Collège dans ce cadre-là.

Le dernier volet concerne plus le travail budgétaire. Il est évidemment pointé que les mesures qui ont été prises ont des impacts budgétaires. On le voit dans l'ajustement 2020, mais aussi dans le budget initial 2021 avec le plan de relance. Ce sont des montants importants. Mme El Yousfi l'a rappelé dans son intervention dans la foulée de ce qu'a dit M. Maron.

Ce sont des montants importants qui ont été consacrés ou qui seront consacrés à ce secteur. Il faut évidemment penser à des enjeux importants tels que le soutien scolaire à la lutte contre la fracture numérique.

Pour le reste, il faut remarquer effectivement qu'il n'y a pas d'évolution énorme en matière de cohésion sociale. Mais le député estime que M. Maron, en présentant le discours de Mme Ben Hamou, a bien rappelé le contexte du secteur de la cohésion sociale en Commission communautaire française.

Effectivement, on se trouve dans une année de transition. En attendant la mise en œuvre effective et pleine, notamment en termes de financement, du

décret cohésion sociale en 2023, avec évidemment deux éléments qu'il faut pointer. Il s'agit de l'indexation des subventions conformément au décret. C'est important de le mettre en exergue mais c'est aussi la reconnaissance et le financement de 75.000 euros du CREDASC.

Ce sont effectivement les éléments les plus importants à mettre en lumière dans le cadre de ce budget.

M. Petya Obolensky (PTB) salue le fait que le Collège a su prendre des actions urgentes dans le cadre de la crise de la Covid-19 pour que les associations dépendantes de la Commission communautaire française ne soient pas totalement noyées.

Le député déclare ne pas vouloir répéter son discours prononcé lors de la déclaration de politique générale, il y a deux semaines. Il y avait rendu hommage à un ami, un camarade et, à travers lui, aux travailleurs de terrain subsidiés par la Commission communautaire française. Il souhaite plutôt illustrer le côté « bouts de ficelles » dont il parlait à ce moment-là à travers le budget cohésion sociale.

S'il y a bien un domaine de la Commission communautaire française où les appels à projets se multiplient, c'est bien celui de la cohésion sociale. Il y a même une évolution inquiétante par rapport à cela car elle se fait au détriment de subsides pérennes d'agréments à durée indéterminée. Cela s'est encore renforcé avec la crise de la Covid.

Cette tendance d'aller vers des appels à projets inquiète le député. C'était aussi son expérience de terrain qui consiste à rechercher des subsides et à justifier chaque centime. Il dit savoir combien cela est pénible et à quel point cela empêche les travailleurs sociaux de déployer tout leur potentiel.

En 2021, il n'y a aucune différence par rapport au montant de 2020. D'après le député, la Commission communautaire française octroie des subventions à 225 associations. Ce qui est beaucoup.

Le député souhaite savoir quel est le montant octroyé par association. Que peuvent faire les associations avec la somme octroyée ?

Finalement quel est le système voulu ? La mise en concurrence de l'associatif entre anciens et nouveaux acteurs et une surcharge administrative qui empêchent leur efficacité, d'une part, et de remplir leurs missions premières, d'autre part.

En outre, le député constate que c'est une façon typiquement libérale de prendre en main les questions essentielles en désengageant l'État et les services publics de toute responsabilité, en les faisant repo-

ser sur les épaules des associations, des travailleurs sociaux qui font un travail incroyable dans des conditions très difficiles.

Le député souhaite poser deux questions sur ce type de financement. Pourquoi y a-t-il cette tendance très marquée dans la cohésion sociale ? La ministre compte-t-elle continuer à fonctionner de cette façon dans les prochaines années ?

Pour le député, les associations ont besoin de mesures structurelles. Il y a beaucoup d'effets d'annonce. On aime parler de changement de paradigme. Le secteur a besoin de mesures structurelles entre les mains de la Région pour implanter une politique publique qui fasse reculer les discriminations et permette de lutter efficacement pour améliorer notre vivre et construire ensemble, notamment par rapport à cet enjeu essentiel de la cohésion sociale. C'est une évolution qui inquiète très fortement le député.

Mme Gladys Kazadi (cdH) signale qu'au niveau de la cohésion sociale, le Collège n'a pas menti dans la déclaration de politique générale pour 2021. Rien ne change à l'exception d'une augmentation de 75.000 euros prévue pour la reconnaissance et le financement du Centre régional pour le développement de l'accompagnement à la scolarité et la citoyenneté (CREDASC).

Même s'il faut saluer les mesures Covid adoptées cette année avec un renforcement du secteur de la cohésion sociale à hauteur de 1,87 million d'euros et d'une mesure de lutte contre la fracture numérique équivalant à 1 million d'euros, il est très explicite de s'apercevoir que la cohésion sociale – constituant pourtant un aspect primordial dans cette crise de la Covid-19 qui est une crise sanitaire, économique et aussi sociale – est en stand-by dans ce budget 2021.

La députée va donc intervenir en posant différentes questions de l'ordre du général sur le suivi de l'exercice de cette compétence. Elle reviendra ensuite lors de la discussion AB par AB sur certaines de ces allocations qui méritent sans doute plus de précisions quant à leur opérationnalisation et leur fonction qui peuvent ne pas être suffisamment explicitées dans des documents budgétaires.

Tout d'abord, comme il l'est notifié dans la déclaration gouvernementale 2019-2024, une nouvelle législation (décret et arrêtés d'application) a été adoptée par le Parlement et le Gouvernement précédent. Cependant, l'entrée en vigueur de cette réglementation n'était pas prévue avant 2021. On imagine que la crise de la Covid a sans doute ralenti un processus qui avait déjà pris du temps. La députée souhaite que soit explicité l'état d'avancement de ce dossier. Est-ce

que ce budget 2021 – presque inchangé – subit en quelque sorte ce frein ?

En effet, il avait été annoncé l'année passée que la réforme devait encore franchir une étape importante avant d'être opérationnelle, à savoir celle de la réalisation d'une étude d'impact et des modalités d'agrément du projet d'arrêtés d'application.

Pour ce faire, le Collège précédent avait lancé une procédure de marché public pour confier la mise en œuvre de cette étude à un organisme, mais aucun n'avait remis d'offre. Le 14 novembre 2019, le Collège avait approuvé le principe de relancer une étude d'impact qui serait directement confiée au CBAI, dans le cadre de ses missions de Centre régional d'appui en cohésion sociale, et ce avec le soutien des services du Collège.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Le ministre peut-il préciser les travaux du CBAI en ce sens, avec la collaboration du Collège ? Dans l'exposé général, il y est inscrit que l'entrée en vigueur pleine et entière de cette réglementation interviendra en 2023. Est-ce que l'on peut dès lors s'attendre à ce que le budget 2022 ressemble à celui de 2021 et 2020 ?

Ensuite, dans la déclaration-programme 2019-2024, le Gouvernement francophone bruxellois annonçait que le Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes veillera, avec la Cité des langues, à une meilleure identification des besoins et orientations vers les dispositifs adéquats. Dans ce budget 2021, les subventions pour ce Centre sont uniquement indexées. Le ministre peut-il expliquer comment le Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes entend appréhender ces objectifs annoncés sans pour autant avoir de nouveaux moyens à sa disposition ?

Enfin, pour terminer cette première partie de discussion, parmi les différentes associations subventionnées dans le cadre de cette politique de cohésion sociale, est-ce que certaines d'entre elles entretiennent des liens privilégiés avec les organisations actives en matière de formation professionnelle ? Si oui, lesquelles et pour quel public-cible ? Quelles synergies sont mises en place avec M. Clerfayt, ministre en charge de la Formation professionnelle, concernant la politique de cohésion sociale ?

M. Michael Vossaert (DéFI) pense que l'exercice de présentation des budgets n'est pas évident au vu de la crise. Ce n'est pas évident pour les citoyens, qu'ils soient issus du monde économique mais aussi du monde associatif.

Le député dit avoir entendu la préoccupation de soutenir au mieux l'acteur associatif. Dans ce Parlement, il a déjà été répété à de nombreuses reprises que la Commission communautaire française est un modèle de gouvernance. C'est un modèle pour associer au mieux les acteurs de terrain.

Il dit entendre également des remarques quant aux méthodes de subventionnement. Ce n'est pas quelque chose qui peut être balayé de la main, c'est-à-dire comment on accompagne le réseau associatif, comment on accompagne les acteurs de terrain pour qu'ils puissent avoir des financements. On peut le vivre à tous les niveaux, même au niveau sportif.

Le député dit l'avoir déjà répété, il ne pense pas que ce soit la question de l'appel à projets qui pose problème. C'est souvent le problème de l'accès à l'information et la fixation des critères, ainsi que l'accompagnement qu'on donne aux acteurs de terrain pour qu'ils puissent bénéficier du financement. Il est vrai qu'on peut parler d'une reconnaissance à plus long terme du fait qu'il y a tout un processus qui se fait dans le cadre d'une structuration du financement des actions de terrain.

Le député trouve que c'est important d'avoir un débat à ce sujet. Il trouve important de poser ce constat aujourd'hui mais pour la suite.

Évidemment, on a vu que, quand le Parlement a voté les pouvoirs spéciaux, il n'a pas donné un chèque en blanc au Collège. Il s'agissait de faire en sorte que le Collège puisse agir dans l'urgence afin de permettre justement d'équiper et d'outiller les associations ainsi que de leur faire bénéficier du matériel nécessaire pour pouvoir continuer à exécuter leurs missions vers les citoyens.

L'objectif dans la crise actuelle est de répondre aux besoins et aux attentes des citoyens qui sont dans la difficulté et dans la précarité. On ne va pas parler des services de médiation de dettes, mais on doit aborder surtout tout ce que les acteurs associatifs font, tous les jours, pour lutter collectivement contre la fracture sociale et faire en sorte que les personnes qui sont les plus précarisées retrouvent une situation et leur place dans la société.

On attendra pour la question du décret de cohésion sociale qui est en train de se mettre en place, s'agissant d'une phase transitoire.

Le député ajoute qu'il ne faut pas désinvestir. Ce n'est pas le cas ici dans le projet budgétaire proposé. On ne désinvestit pas. On a mis certains points sur lesquels on va augmenter les moyens. Il estime qu'il faut aussi voir ça de manière un peu plus large car le budget en Commission communautaire française

reçoit vraiment un soutien de la Région, via une dotation. La Commission communautaire française fonctionne avec des moyens suffisants, peut-être pas encore assez pour certains mais il y a des éléments pour pouvoir avancer.

Il pense qu'il est important de savoir quelles sont les associations qui vont recevoir ces aides. Comment vont-elles être accompagnées encore pendant la crise, c'est-à-dire suite au constat posé sur le terrain en lien avec les problèmes d'accès et d'information relatifs aux moyens financiers ? Comment le Collège peut-il pallier cela ?

Le député dit savoir que c'est une volonté du Collège. Il ne demande pas de réponse tout de suite, mais il imagine que le Collège y a pensé également.

4.2. Discussion conjointe des tableaux de la mission 22 (partim)

En ce qui concerne l'AB 22.002.00.02.3300 « Subventions pour le Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes », **Mme Aurélie Czekalski (MR)** signale que le Gouvernement met en exergue, dans son accord de majorité, sa volonté de développer l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes.

La députée souhaiterait obtenir davantage d'indications quant à la faible augmentation du budget destiné à cette fin, entre l'initial 2020 et l'initial 2021 (en engagement et liquidation).

Concernant l'AB 22.002.00.04.3300 « Subventions aux associations pour des projets renforçant la cohésion sociale, favorisant l'inclusion des publics et soutenant l'interculturalité », la députée demande quels sont les nouveaux projets qui verront le jour en 2021 permettant ainsi de renforcer et soutenir la cohésion sociale, l'inclusion des publics et l'interculturalité.

Dans le cadre du décret de cohésion sociale, la Commission communautaire française soutient et accompagne près de 225 associations qui œuvrent à lutter contre toute forme d'exclusion sociale et de discrimination en développant des projets d'inclusion sociale, d'émancipation et d'interculturalité. Comment se fera la répartition des subventions aux différentes associations ?

Pour ce qui concerne les AB 22.002.00.07.3300 « Subventions pour contrats régionaux de cohésion sociale », 22.002.00.08.3300 « Subventions pour contrats communaux de cohésion sociale » et 22.002.00.09.3300 « Subventions pour lissage en matière de contrats communaux de cohésion so-

ciale », la députée signale que ces AB servent au subventionnement des contrats régionaux et communaux de cohésion sociale. Comment les nouveaux moyens engagés dans les AB ont-ils été estimés ? Par quels moyens le Collège justifie l'évolution (augmentation et/ou diminution) de chacun de ces montants ?

Enfin, à l'AB 22.002.00.10.3300 « Subventions pour le renforcement des politiques de cohésion sociale », il est indiqué un montant de 449.000 euros (engagement et liquidation) à l'initial 2020. Aucun montant n'apparaît à l'initial 2021. La députée souhaite connaître ce qui motive cette décision.

Dans le cadre de l'ajustement 2020, à l'AB 22.002.00.01.1211 « Dépenses de toute nature en matière de cohésion sociale », **M. Pierre-Yves Lux (Ecolo)** souhaite s'assurer qu'il s'agit bien de mesures prises dans le cadre de la pandémie en faveur des associations en cohésion sociale.

Le député constate une légère diminution de l'AB 22.002.00.10.3300 « Subventions pour le renforcement des politiques de cohésion sociale ». Il souhaite en connaître la raison.

En ce qui concerne le budget 2021, le député souhaite poser une question principale qui est davantage une question de compréhension des mécanismes. Le député constate une augmentation légère des différents articles qui est notamment liée aux indexations.

Il y a une évolution majeure qui concerne l'AB 22.002.00.04.3300 « Subventions aux associations pour des projets renforçant la cohésion sociale, favorisant l'inclusion des publics et soutenant l'interculturalité » avec une augmentation de 0,5 million d'euros. Le ministre peut-il confirmer qu'il s'agit, d'une part, de 75.000 euros pour le CREDASC et, d'autre part, du transfert de l'AB 22.002.00.10.3300 « Subventions pour le renforcement des politiques de cohésion sociale » ?

Le député signale ne pas avoir trouvé cette dernière AB qui a été insérée dans la première et il n'arrive donc pas à voir s'il y a une augmentation de cette AB ou si c'est uniquement la somme entre le montant de départ relatif aux projets renforçant la cohésion sociale de 75.000 euros plus les crédits qui ont été transférés. Est-ce juste une mécanique de calcul ou y a-t-il un supplément de crédit ?

Par rapport à l'AB 22.002.00.01.1211 « Dépenses de toute nature en matière de cohésion sociale », **M. Petya Obolensky (PTB)** constate un ajustement de 118.000 euros. Il souhaite savoir à quoi il est lié.

Il aborde ensuite l'AB 22.002.00.09.3300 « Subventions pour lissage en matière de contrats commu-

naux de cohésion sociale » où il constate qu'il y a une répartition entre les communes. Qu'en est-il ?

Au niveau de l'AB 22.002.00.00.3300 « Dépenses de toute nature relatives à l'application de l'accord non-marchand au secteur de la cohésion sociale », **Mme Gladys Kazadi (cdH)** constate que le montant est de 750.000 euros, montant qui ne bouge pas par rapport à 2021. Le ministre peut-il préciser l'intervention concrète de cette somme dans le cadre de cet accord non-marchand ? Comment le ministre justifie-t-il le fait que ce budget alloué ne soit pas modifié par rapport à 2020 ?

Ensuite, en ce qui concerne l'AB 22.002.00.01.1211 « Dépenses de toute nature en matière de cohésion sociale », représentant 35.000 euros, la députée souhaite savoir en quoi consiste cette AB. Cela donne l'impression d'être une AB « fourre-tout ». La députée s'interroge quant à la destination de cette AB et se demande si elle a encore lieu d'être.

Les AB 22.002.00.07.3300 et 22.002.00.08.3300 « Subventions pour des contrats régionaux et communaux de cohésion sociale » représentent à elles deux près de 9 millions d'euros et sont uniquement indexées pour 2021. Le ministre peut-il préciser s'il existe une évolution au niveau des contrats régionaux et communaux de cohésion sociale ? Si oui, le ministre peut-il expliquer dès lors la non-modification de cette ligne budgétaire par rapport à 2020 ?

En ce qui concerne l'AB 22.002.00.04.3300 « Subventions aux associations pour des projets renforçant la cohésion sociale, favorisant l'inclusion des publics et soutenant l'interculturalité » qui reçoit de nouveaux moyens grâce au transfert d'une ancienne AB sur les subventions pour le renforcement des politiques de cohésion sociale (22.002.00.10.3300), la députée aimerait connaître les modifications qui sont engendrées avec ce transfert de fonds.

M. Alain Maron (ministre) précise, que comme déjà indiqué en 2019, faute des résultats de l'étude d'impact, il était impossible de mettre en œuvre le décret de 2018.

En effet, cette absence de réponse a empêché toute entrée en vigueur de l'arrêté du 20 juin 2019 et a repoussé, dans les faits, l'entrée en vigueur du décret relatif à la cohésion sociale au-delà du 1^{er} janvier 2021.

Voilà pourquoi les contrats de cohésion sociale conclus en vertu du décret du 13 mai 2004 ont été prolongés pour un an et sont renouvelables une fois soit jusqu'au 31 décembre 2022, et ce en parfait respect des textes.

Il n'est pas possible de mettre en œuvre le décret cohésion sociale sans avoir l'ensemble des informations et des indications pour le faire au mieux pour les actrices et acteurs de terrain. Il faut vérifier ce qu'il en est au niveau de l'impact financier. Les échéances sont bel et bien annoncées et cela se passera après décembre 2022.

Ce qui ne veut pas dire que le Collège est resté au balcon. La preuve en est avec pas moins de 3.500.000 euros qui ont été dégagés pour le secteur en cette période Covid-19. Cela n'apparaît pas dans ce budget-ci mais dans celui de Mme Barbara Trachte dans la mission « Politique générale ». Ce sont bien des moyens obtenus pour le secteur de la cohésion sociale.

Effectivement, le budget 2022, sur cet aspect de mise en œuvre du décret, risque d'être sensiblement le même que celui de cette année puisque c'est en 2023 qu'on verra les effets de l'entrée en vigueur du nouveau décret.

À propos de l'AB 22.002.00.01.3300 « Dépenses de toute nature en matière de cohésion sociale », le crédit de 35.000 euros est suffisant pour couvrir les frais relatifs à la commande d'études, la publication de brochures, le paiement des jetons de présence aux membres de la section Cohésion sociale du Conseil consultatif. À titre d'information, le montant des jetons de présence s'élevait en 2019 à 2.186 euros au total et à 1.673 euros au total en 2020 (hors période de novembre et décembre pour laquelle on n'a pas encore les chiffres).

À propos du FIPI, les demandes introduites doivent participer à la réalisation d'une ou plusieurs dimensions de l'intégration, à savoir :

- la promotion de l'égalité et de la diversité dans l'ensemble des secteurs de la vie sociale, culturelle et économique;
- la participation à la vie sociale, culturelle, économique et politique;
- l'acquisition de ressources utiles à l'exercice du libre choix et de l'autonomie de la personne;
- l'amélioration de l'échange et de la connaissance mutuelle entre les différentes communautés, ainsi que le dialogue interculturel;
- le soutien aux dynamiques locales favorisant la cohésion sociale;
- la mixité sociale, culturelle, intergénérationnelle et de genre du public;

- l'émancipation des femmes et des jeunes filles;
- la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, l'islamophobie et toutes les autres discriminations
- et la lutte contre les replis identitaires.

En matière de délai, comme indiqué, la sélection des projets sera opérée au premier trimestre sur base d'une proposition d'un jury. La liquidation des subventions se fera en deux temps : 80 % après la sélection des projets par le Collège et 20 % après justification, ce qui est assez logique et normal.

Par rapport à la question de Mme Czekalski relative à l'AB 22.002.00.02.3300 « Subvention au Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français », la faible augmentation est liée au faible taux d'indexation. Le montant est donc simplement indexé.

À propos des AB décrétales soit les AB 07/08/09, les seules évolutions sont dues aux index.

En ce qui concerne l'AB 22.002.00.04.3300, la ministre ne peut présager des projets qui seront déposés en 2021.

Pour la diminution des moyens à l'AB 10, elle correspond à la volonté de rapatrier les moyens sur l'AB 04 par souci de cohérence comme cela a été expliqué dans l'exposé général. En effet, dans les faits, les opérateurs ont rentré en 2020 leurs demandes de subventions sans tenir compte des noms des deux AB aux intitulés fort similaires. Les services du Collège ont utilisé indistinctement les deux AB pour la liquidation des subventions. On a donc fusionné les AB mais il n'y a pas d'augmentation au niveau du budget global.

Voilà pourquoi pour le budget 2021, la ministre a proposé de fusionner ces deux AB et de ne garder que celle relative aux « Subventions aux associations pour des projets renforçant la cohésion sociale, favorisant l'inclusion des publics et soutenant l'interculturalité », soit la 04.

Cette fusion est proposée par souci de lisibilité auprès des opérateurs associatifs et des services du Collège et dans un objectif de simplification administrative.

En ce qui concerne l'AB 22.002.00.01.3300 « Dépenses de toute nature en matière de cohésion sociale », jusqu'en 2019, cette AB reprise, sous le code 22.002.00.01.1211, s'intitulait « Dépenses de toute nature en matière de cohésion sociale et d'accueil des primo-arrivants ». Afin de respecter l'arrêté répartissant les compétences et les portefeuilles mi-

nistériels pour la législature 2019-2024, le budget qui était jusqu'ici consacré à la mise en œuvre du décret relatif au parcours d'accueil pour primo-arrivants ne relève plus du ministre ayant la Cohésion sociale dans ses compétences mais bien du ministre de l'Action sociale.

En 2020, des bons de commande relatifs à l'allocation primo-arrivants engagés en 2019 sur cette AB ont dû être honorés afin de couvrir ces dépenses, des transferts aux départs des AB gérées par le ministre Maron ont été exécutés en cours d'année pour un total de 118.000 euros, sans aucune implication pour les AB de cohésion sociale. C'est une période transitoire. Pour l'année 2020, il a fallu faire cette correction.

À l'AB 22.002.00.04.3300, un montant de 75.000 euros reste disponible. Il sera transféré en 2021 vers une nouvelle AB qui devra être créée pour permettre la « Subvention pour le Centre régional pour le développement de l'accompagnement à la scolarité et la citoyenneté (CREDASC) », telle que prévue par le décret de cohésion sociale du 30 novembre 2018, en son article 43.

Le ministre précise qu'il n'y a pas de multiplication des appels à projets en cohésion sociale. En dehors de l'appel à projets FIPI qui est inscrit dans l'histoire du secteur depuis des années, il n'y a eu qu'un seul appel à projets supplémentaire en cohésion sociale en 2020, à savoir celui du renfort de la cohésion sociale auprès des nouveaux publics qui ont émergé suite à cette crise, à hauteur de 600.000 euros.

Le ministre ajoute qu'il partage sur le fond la remarque formulée quant à la nécessité d'éviter la multiplication des appels à projets.

À propos du financement de ce secteur, la subvention moyenne d'un opérateur est de 25.000 euros. Il y a cependant des différences importantes entre les opérateurs.

À propos de l'AB « Lissage » qui est une AB historique dans les budgets de cohésion sociale, lors de l'application des nouveaux critères de répartition des moyens financiers entre les communes éligibles en 2006, il est apparu qu'avec les moyens budgétaires disponibles, certaines communes auraient vu le montant total des subventions octroyées aux associations de cette commune diminuer par rapport à ce que l'ensemble de ces associations obtenaient avant l'entrée en vigueur du décret.

Dès lors, il a été mis en place un système de « lissage » afin d'éviter au maximum les pertes pour les associations.

Le ministre rappelle que le secteur de la cohésion sociale cofinance neuf organismes reconnus en cohésion sociale et en insertion socioprofessionnelle (ISP) au sein de la Commission communautaire française. Ces opérateurs proposent des cours d'alphabétisation et d'apprentissage du français, soit pour un public ISP, soit pour un public en cohésion sociale.

Tant les services cohésion, celui de l'ISP que les membres des cabinets sont membres du comité de pilotage pour l'alphabétisation regroupant les acteurs wallons et bruxellois et qui élaborent ponctuellement un état des lieux sur l'alphabétisation. Une journée thématique prévue en pleine pandémie a été postposée sur la thématique « Comment éviter que nos jeunes deviennent de futurs apprenants en alphabétisation ». Cette thématique associe tant la cohésion sociale que l'ISP.

Une rencontre s'est déroulée au cabinet de la ministre Ben Hamou, avec le ministre Clerfayt, les services du Collège et Bruxelles Formation pour mettre sur pied un comité d'accompagnement pour plus de transversalité, une meilleure harmonisation des positionnements et orientations des publics, une volonté de permettre aux apprenants de continuer leurs apprentissages en ISP, alors qu'actuellement on constate un « gap ». La volonté est d'assurer une meilleure articulation, particulièrement pour les publics précarisés notamment pour un accès à l'emploi. Le ministre Maron sera également sollicité pour la prochaine rencontre, étant donné qu'il a en charge l'apprentissage du français pour les primo-arrivants.

Mme Aurélie Czekalski (MR) signale ne pas avoir reçu de réponse à sa question concernant le centre de développement d'alphabétisation et d'apprentissage du français pour adultes. On n'explique toujours pas comment on compte arriver aux objectifs annoncés eu égard aux moyens à disposition.

M. Alain Maron (ministre) répond qu'il n'y a pas de moyen supplémentaire et que ces frais sont donc à charge des organismes pour arriver à ces objectifs. Cela se fait en dialogue et en concertation entre le cabinet ministériel et l'organisme. Les objectifs doivent être rencontrés sur base du budget.

Mme Aurélie Czekalski (MR) souhaite connaître, en ce qui concerne les contrats régionaux et communaux en cohésion sociale, l'évolution en termes absolus de contrats.

M. Alain Maron (ministre) précise qu'on se trouve en plein milieu d'un quinquennat qui est prolongé. Il y a une stabilité importante sauf si des opérateurs disparaissent. *A priori*, on est dans une forme de stabilité jusqu'à la mise en œuvre du nouveau décret car

toutes les subventions ont été prolongées sur base du quinquennat et du contrat quinquennal précédent.

**5. Exposé de M. Alain Maron relatif
aux missions 11, 28 et 31 (*partim*),
en lieu et place de
Mme Nawal Ben Hamou,
ministre en charge
des Infrastructures sportives,
excusée pour raisons de santé**

Le ministre Alain Maron a tenu devant les commissaires le discours suivant :

« L'année passée, vous ont été présentées les priorités pour cette législature, l'ambition pour le sport en Région Bruxelloise ainsi que les objectifs de Mme Ben Hamou pour l'année 2020.

Comme dans tous les autres secteurs, 2020 s'est révélée être une année particulièrement compliquée, avec des activités complètement mises à l'arrêt, un redémarrage délicat pour aboutir aujourd'hui à des activités autorisées uniquement pour les enfants de moins de 13 ans. Beaucoup de temps et d'énergie ont été consacrés à l'accompagnement du secteur dans le contexte de la crise sanitaire que nous traversons. D'ailleurs, je n'écarte pas la possibilité d'adapter mes objectifs et mon budget 2021 aux nouvelles évolutions de cette crise et aux besoins éventuels du sport amateur bruxellois.

Néanmoins, malgré ces circonstances exceptionnelles, avec mon cabinet et en étroite collaboration avec les services de la Commission communautaire française que je tiens à remercier, nous sommes parvenus à redynamiser les différents soutiens proposés par la Commission communautaire française aux asbl et clubs sportifs bruxellois.

En effet, Mme Ben Hamou est parvenue à :

- augmenter le nombre de bénéficiaires des subsides de la Commission communautaire française;
- améliorer l'accessibilité du sport à Bruxelles en augmentant le budget disponible pour les projets permettant à des femmes précarisées, aux jeunes filles et aux personnes en situation d'handicap de faire du sport dans de bonnes conditions;
- améliorer le service fourni au secteur grâce à une meilleure information, une simplification administrative et la mise en œuvre d'une culture de l'évaluation;

- accompagner le secteur face à la crise sanitaire et au confinement qui en a résulté;
- créer une nouvelle allocation budgétaire pour répondre aux besoins en matériel des asbl et clubs bruxellois.

Il en résulte que la politique sportive de la Commission communautaire française se décline désormais en six grands axes, soit un de plus que l'année passée :

- 1) le soutien aux clubs sportifs;
- 2) le soutien aux projets sportifs;
- 3) le soutien matériel et le financement de petits travaux;
- 4) l'appel à projets « Sport au féminin »;
- 5) les dépenses de promotions et de publications;
- 6) les investissements en petites infrastructures privées.

Dans un souci de clarté, je vous présenterai chaque axe dans ses grandes lignes, l'utilisation qui en a été faite et le budget dont il a disposé en 2020, pour terminer par le budget dont il disposera en 2021 et l'utilisation que l'on compte en faire.

Enfin, je conclurai en vous détaillant l'aide que nous avons fournie à certains clubs et asbl dans le cadre de la pandémie et du premier confinement.

1) Le soutien aux clubs sportifs

La Commission communautaire française soutient actuellement les clubs francophones de la Région Bruxelles-Capitale dans le financement de leurs frais de fonctionnement pour autant qu'ils soient affiliés à une fédération sportive et qu'ils proposent des cours à des jeunes de moins de 16 ans ou des personnes de plus de 60 ou à un public multiculturel.

Les conditions d'octroi de ce subside sont encadrées par un règlement adopté par le Collège en 1991, revu en 1997. Il était prévu de le revoir cette année afin notamment d'améliorer sa répartition géographique et d'y intégrer une dimension de genre ainsi qu'une dimension sociale.

Pour ce faire, nous comptons nous baser sur les résultats de l'étude de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur les déterminants de la pratique sportive en Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que sur le cadastre des sports développés par Perspective Brus-

sels. Malheureusement, aucun de ces projets n'a pu aboutir en 2020.

Ne voulant pas revoir ce règlement sans disposer de données précises sur la pratique du sport à Bruxelles, nous avons décidé de remettre la révision de ce règlement à 2021. De même que nous avons décidé de transférer le montant de 200.000 euros correspondant à l'augmentation budgétaire obtenue en 2020 vers d'autres allocations de base correspondant mieux aux besoins actuels du secteur.

Ainsi en 2020, 150.000 euros supplémentaires ont été alloués à l'AB « Soutien aux projets sportifs » et 50.000 euros à l'AB « Soutien matériel et financement de petits travaux ».

L'AB « Soutien aux projets » sportifs, si elle ne disposait que de 200.000 euros de crédits (montant identique à 2019) a vu le nombre de ses bénéficiaires augmenter, passant d'une moyenne de 110 clubs les années précédentes à 145 en 2020. Cette augmentation de 31 % a pu être réalisée grâce à notre proactivité et à notre écoute des besoins du secteur.

Cela dit, en 2021, nous reverrons le règlement si le cadastre des sports et l'étude de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont pu être concrétisés.

Enfin, je tiens à préciser que la démarche de demande de subside a été entièrement revue et s'effectue désormais intégralement en ligne sur la plateforme Irisbox, dans un souci de simplification administrative tant pour l'administration que pour les clubs.

2) Le soutien aux projets sportifs

La Commission communautaire française soutient des asbl et clubs sportifs bruxellois tout au long de l'année pour qu'ils organisent des projets sportifs à destination des Bruxellois et des Bruxelloises.

Pour cela, ils doivent proposer des activités qui s'inscrivent dans un des six axes de financement suivants :

- a) la promotion du sport et la mixité sociale;
- b) le sport santé et le sport sénior;
- c) le sport et la lutte contre l'exclusion sociale;
- d) le sport et le fair-play;
- e) le sport et la mixité de genre;
- f) le handisport, le sport adapté ou l'inclusion des personnes déficientes.

L'année passée, il n'existait que quatre axes. Les axes dédiés au handisport et à la mixité de genre sont nouveaux et répondent à notre volonté d'augmenter la pratique sportive de l'ensemble des Bruxellois et des Bruxelloises dans toute leur diversité.

a) La promotion du sport et la mixité sociale

Il s'agit ici pour une asbl ou un club sportif d'organiser un événement permettant à un public de non-initiés de découvrir un sport, un club ou à des Bruxelloises et des Bruxellois de participer à une compétition.

L'objectif de cet axe est vraiment d'inciter les Bruxellois et les Bruxelloises à pratiquer plus de sport. Concrètement, il s'agit de financer des journées portes-ouvertes, l'organisation de journées sportives, des initiations sur la place publique ou des compétitions. En effet, les compétitions permettent aux pratiquants de se fixer un objectif et de se dépasser au quotidien.

Remarquant que beaucoup d'événements avaient tendance à ne mobiliser qu'un public particulier, nous avons rajouté une dimension de mixité sociale à cet axe. L'idée est de demander aux porteurs de projets, dans la mesure du possible, de veiller à ce qu'il y ait une certaine mixité sociale dans leurs événements. Ainsi, nous encourageons les clubs en bonne santé financière à développer des partenariats avec d'autres clubs ou avec des maisons de jeunes.

Dans le même état d'esprit, nous demandons aux clubs des quartiers populaires de développer des partenariats avec des clubs des quartiers plus privilégiés. Ainsi, nous espérons lutter contre les préjugés que ces populations peuvent avoir l'une envers l'autre, élargir leurs horizons respectifs et ainsi œuvrer modestement au vivre ensemble dans notre région au travers de la pratique sportive.

b) Le sport « santé » et le sport « senior »

Il s'agit d'offrir l'opportunité à des personnes de pratiquer un sport qui soit adapté à leur état physique ou à leur âge.

Les bienfaits d'une pratique sportive adaptée pour les malades longue durée, pour lutter contre les effets de la vieillesse ou de la sédentarité et d'une mauvaise hygiène de vie ne sont plus à démontrer.

c) Le sport et la lutte contre l'exclusion sociale

Il s'agit de permettre à un public précarisé ou marginalisé, qui, par manque de moyens ou d'opportunité, a difficilement accès au sport, de pratiquer un sport régulièrement dans les meilleures conditions possibles.

La Commission communautaire française finance donc des activités à un tarif préférentiel ou des activités destinées à un public marginalisé tel que les personnes sans abri, les migrants ou les détenus.

d) Le sport et le fair-play

Il s'agit d'organiser des activités sportives avec une finalité éducative, rappelant aux participants et au public l'importance des valeurs de solidarité, d'altruisme et de fair-play.

À rebours d'une vision marchande et individualiste du sport, où les performances ne dépendraient que de l'investissement individuel, l'accent est mis ici sur l'importance du collectif, soulignant que le progrès et l'émancipation individuels demeurent tributaires de l'enseignement d'un entraîneur, de la qualité d'un sparing partner ou de l'infrastructure publique.

La finalité étant que ces valeurs de solidarité transmises par le sport puissent s'exprimer ailleurs dans notre société.

e) Le sport et la mixité de genre

Il s'agit ici de promouvoir la mixité de genre dans le sport et de financer des projets sportifs allant dans ce sens.

Jusqu'à présent, nous avons principalement soutenu des projets favorisant la pratique sportive des femmes, ce qui ne peut vous surprendre tant la situation actuelle est défavorable aux jeunes filles et aux femmes.

Concrètement, ces projets proposent des tarifs avantageux, voire gratuits, ou des initiations afin d'inciter ce public à pratiquer plus de sport et lui permettre d'avoir accès à ses bienfaits.

f) Le handisport, les sports adaptés et l'inclusion des personnes déficientes

Ce nouvel axe de financement, comme son nom l'indique, vise à financer les projets sportifs permettant aux personnes en situation d'handicap de pratiquer un sport dans les meilleures conditions possibles.

Cet axe de financement vient en remplacement de l'appel à projets que lançait habituellement la Commission communautaire française en collaboration avec le PHARE. En 2020, le PHARE ne disposait malheureusement plus du budget nécessaire pour relancer cet appel à projets. Nous avons donc décidé de créer un axe de financement permanent dédié aux projets handisports.

L'appel à projets permettait d'octroyer 60.000 euros à une quinzaine de clubs ou asbl par an. Cette année, la Commission communautaire française seule est déjà parvenue à financer sept projets pour un montant total de 64.540 euros.

Pour financer l'ensemble des projets tombant sous ces six axes, la Commission communautaire française dispose actuellement de deux allocations de base d'un montant de 350.000 euros et de 387.000 euros, ce qui fait un total de 737.000 euros par an. Cette année, nous avons rajouté exceptionnellement 150.000 euros de crédits liés à l'augmentation octroyée au soutien aux clubs sportifs. Nous avons donc cette année 887.000 euros à notre disposition.

Jusqu'à présent, 103 projets ont été soutenus pour un montant total de 787.000 euros, soit déjà 12 de plus que l'année passée. À noter que sept projets ont dû être annulés à cause des mesures sanitaires.

À l'heure actuelle, il nous reste 100.000 euros à répartir sur les 19 projets qui nous ont été remis jusqu'au dimanche 15 novembre. Comme vous le constatez, c'est grâce à un contact permanent avec le terrain que le secteur a pu être massivement soutenu et l'ensemble des crédits dépensés malgré un contexte qui conduit à annuler de nombreux événements et activités.

Enfin, en 2021, dans un souci de plus grande lisibilité, les deux allocations de base concernées par ce soutien aux projets sportifs seront fusionnées et les commissaires le verront dans les tableaux budgétaires.

3) Le soutien matériel et le financement de petits travaux

Lors de nos premières visites sur le terrain l'année passée, il nous est vite apparu que beaucoup de clubs et asbl manquaient de matériel pour mener à bien leurs activités ou menaient leurs activités dans des locaux vétustes.

Vu l'inutilisation chronique de l'AB « Dépenses de promotion et de publication » dont je vous parlerai tout à l'heure, nous avons décidé de réallouer 46.000 euros de ses crédits au financement de maté-

riel durable ou à la réalisation de petits travaux (réparation d'une fuite, pose ou remplacement de sanitaires, ...).

À ces crédits, nous avons ajouté les 50.000 euros de crédits en provenance de l'AB « Soutien aux clubs sportifs ». De telle sorte qu'en 2020, 96.000 euros sont alloués au financement de matériel durable pour les asbl et clubs sportifs bruxellois ou à la réalisation de petits travaux.

Afin d'assurer d'une distribution équitable de ces fonds, le montant maximal du subside ne pourra dépasser 3.500 euros par club ou asbl. Par conséquent, nous pourrions soutenir au moins 27 asbl ou clubs sportifs bruxellois cette année.

En 2021, cette AB sera créditée de 55.000 euros dont l'entièreté provient des 75.000 euros supplémentaires accordés au budget des sports en 2021.

4) L'appel à projets « Sport au féminin »

Un seul appel à projets est désormais lancé par la Commission communautaire française, il concerne le sport au féminin. Il vise à soutenir les asbl qui développent une offre sportive destinée à des femmes qui, pour des raisons socio-économiques, ne pratiquent pas ou trop rarement un sport.

Cet appel à projets a été revu en 2019, pour ne s'adresser qu'aux femmes majeures et précarisées. En effet, auparavant, il s'adressait à toutes les femmes, indépendamment de leur situation socio-économique ou de leur âge. Étaient alors financés des projets de création d'équipes féminines, des journées sportives pour adolescentes, etc.

Or, l'on sait que plus les femmes sont âgées et plus elles sont dans une situation de précarité, moins elles pratiquent de sport. Il nous semblait donc primordial de s'attaquer spécifiquement à cette situation injuste. Par conséquent, nous avons préféré financer les projets purement sportifs et compétitifs via l'axe de financement « sport et mixité de genre » dont je vous ai parlé et dédié cet appel à projets-ci exclusivement aux femmes majeures et précarisées.

En 2019, grâce à la promotion que nous avons faite autour de cet appel à projets, nous avons reçu 97 dossiers, soit trois fois plus que les années précédentes. Nous avons pu soutenir 24 projets pour un montant total de 154.000 euros sur les 180.000 euros disponibles. Le nombre important de dossiers non retenus s'explique par le fait que certains d'entre eux ont été introduits sans prendre connaissance de ces nouvelles conditions.

Nous avons utilisé le solde restant pour financer une campagne de promotion du sport féminin qui devrait être lancée en janvier prochain afin de marquer la Journée internationale du sport féminin qui a lieu le 24 janvier.

En 2021, 200.000 euros seront alloués à cet appel à projets, soit 20.000 euros de plus que les années précédentes. Cette augmentation provient des 75.000 euros supplémentaires accordés au budget des sports en 2021.

Enfin, je tiens à mentionner que nous avons simplifié le formulaire de demande de subside cette année, ainsi que les conditions d'admission de la demande afin d'alléger le travail des clubs, des asbl et celui de l'administration.

Nous avons également rédigé un rapport d'activités standardisé à l'attention des porteurs de projets, ce qui nous permettra de disposer de données quantitatives et qualitatives sur les projets financés et d'éventuellement revoir l'appel à projets si nécessaire. Nous espérons aussi que l'année prochaine, l'administration pourra de nouveau procéder à des visites de terrain.

5) Les dépenses de promotions et de publications

Ces dépenses peuvent servir trois objectifs distincts :

- la promotion de la Commission communautaire française auprès du secteur sportif;
- la réalisation d'études sur le sport ou de campagne de communication;
- l'organisation de manifestations sportives.

50.000 euros sont disponibles pour atteindre ces objectifs. Par le passé, cette AB a permis de fournir des coupes et des médailles à l'effigie de la Commission communautaire française aux clubs et asbl bruxelloises. Ainsi, ils pouvaient les offrir lors des compétitions et des événements qu'ils organisaient.

Nous avons poursuivi cette politique cette année, mais vu le peu d'événements sportifs organisés en raison de la situation sanitaire, une large part de ces crédits est restée inutilisée. Nous avons donc décidé de les reverser à l'allocation de base « Soutien matériel et financement de petits travaux ».

En 2021, cette allocation de base sera créditée de 50.000 euros. Il est évident que, comme en 2020, son utilisation sera grandement tributaire de la situation sanitaire.

6) Les investissements aux petites infrastructures sportives

La Commission communautaire française vient en aide aux propriétaires privés de petites infrastructures sportives qui ont à cœur de rafraîchir leurs installations ou de les développer.

Cette possibilité d'intervention de la Commission communautaire française à hauteur de 50 % des travaux entrepris est encore méconnue de nombreux clubs et asbl bruxellois. Nous avons donc assuré sa promotion autant que possible.

Cette année, pour la première fois, ce subside viendra également en aide à un club de sports de combats, alors que jusqu'à présent, ce subside venait en aide exclusivement à des centres sportifs, des clubs de hockey ou des clubs de tennis. Il s'agit d'un premier pas vers la diversification des bénéficiaires de ce subside que nous espérons poursuivre dans les années à venir afin d'aboutir à une plus grande équité.

Pour cette allocation de base, nous disposons d'un budget de 268.000 euros par an. Nous conserverons ces 268.000 euros en 2021 également.

7) Aide Covid-19

Comme je vous le disais dans l'introduction, la pandémie n'a pas épargné le sport, de nombreuses activités ont dû être mises à l'arrêt pendant de longs mois.

Beaucoup de clubs et d'asbl ont vu leurs rentrées se tarir au fil du temps : plus de cotisations, plus de rentrées de buvettes, plus de souper spaghetti, plus de tournois, etc.

Fort heureusement, relativement peu d'emplois dépendent directement du sport amateur à Bruxelles. La plupart des entraîneurs sont des bénévoles qui, après leur journée de travail, donnent quelques heures d'entraînement à des jeunes à titre gracieux ou rémunérés symboliquement.

Par contre, ces dernières années, face au manque persistant d'infrastructures sportives en Région bruxelloise, on a assisté au développement de nombreuses infrastructures sportives privées. En effet, de nombreux clubs sportifs bruxellois, faute d'accès à des infrastructures publiques, ont décidé de se doter de leurs propres infrastructures. Elles ont loué des espaces, les ont aménagés et dotés de matériel pour en faire des salles multisports où des centaines de jeunes viennent s'entraîner chaque semaine.

Suite au premier confinement, ces salles louées à des bailleurs privés se sont retrouvées du jour au lendemain sans aucune rentrée alors que leurs loyers couraient toujours. Ces asbl qui, par définition, ne possèdent que peu de trésorerie, risquaient de mettre la clé sous la porte et de voir ces projets d'une vie s'effondrer.

Sur ma proposition, le Collège de la Commission communautaire française a donc décidé de venir en aide exceptionnellement à ces salles et d'assumer leur loyer le temps du confinement. Pour le premier confinement, une aide de 164.500 euros a permis de prendre en charge le loyer de 18 clubs et asbl sur quatre mois et leur permettre de poursuivre leurs activités avec plus de sérénité.

Pour ce deuxième confinement qui impacte à nouveau fortement ces clubs et asbl, nous envisageons de reverser une aide similaire pour les mois de novembre et décembre. En effet, seuls les enfants de moins de 13 ans peuvent continuer à s'entraîner aujourd'hui, ce qui représente une part minime du public de ces clubs et asbl. Surtout que même parmi ces enfants, beaucoup ne se rendent plus aux entraînements de peur de propager le virus dans leur foyer.

Pour ce qui est de l'année 2021, nous serons tributaires de l'évolution de la situation sanitaire et de son impact sur le secteur sportif amateur bruxellois. Des aides exceptionnelles ne sont pas à exclure, tout comme une réorientation conséquente de ce budget en fonction des besoins du secteur sportif amateur bruxellois afin de l'aider à surmonter cette crise dont on espère bientôt voir le bout.

À cet égard, l'administration des sports de la Commission communautaire française lancera une enquête auprès des bénéficiaires de subsides afin de mieux connaître la situation dans laquelle ils se trouvent actuellement, après cette année particulière. Leurs réponses nous permettront d'orienter notre action en fonction de leurs besoins.

Enfin, parallèlement à ces dépenses, le ministre tiens à rappeler que la Commission communautaire française, en tant que copropriétaire du Centre sportif de la Woluwe aux côtés de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de l'UCLouvain, consacre chaque année 103.000 euros au remboursement des frais de construction du Centre sportif ainsi que 85.000 euros à ses frais d'entretien.

En 2021, ces frais d'entretien seront exceptionnellement augmentés à 120.000 euros pour permettre la réfection de la toiture du centre en question. Cette hausse de 35.000 euros du budget 2021 sera compensée par une baisse équivalente de 35.000 euros au budget 2022.

Pour conclure, je suis assez fière du bilan de cette première année. Malgré des circonstances difficiles, nous sommes parvenus à améliorer le service rendu aux bénéficiaires, à augmenter leur nombre, à développer l'accessibilité du sport et à répondre présent durant cette crise. J'espère pouvoir, avec mon équipe et en étroite collaboration avec l'administration de la Commission communautaire française, poursuivre dans cette voie et garantir à l'ensemble des Bruxelloises et des Bruxellois l'accès à des activités sportives de qualité à un prix abordable. ».

5.1. Discussion conjointe des missions 11, 28 et 31 (*partim*)

Mme Aurélie Czekalski (MR) signale que son groupe se réjouit de la volonté de soutenir davantage les petits clubs sportifs bruxellois, qui en ont souvent bien besoin. Le soutien est important en cette période compliquée. De nombreux clubs subissent de plein fouet la crise actuelle.

On l'a déjà évoqué à plusieurs reprises en commission et en séance plénière. L'allocation budgétaire les concernant s'élève à 400.000 euros, afin de faire émerger de nouveaux sports et à améliorer la répartition géographique des subsides octroyés.

La députée souhaiterait savoir si certains sports méconnus et méritant davantage de subsides avaient déjà été identifiés. Étant donné qu'une meilleure répartition géographique des subsides est un objectif que le Collège va suivre, quelles sont les zones géographiques régionales qui sont encore inéquitablement soutenues et qu'il faudra davantage subsidier ?

La commissaire souhaiterait obtenir de plus amples informations quant à la révision du règlement en vigueur en matière de subventions aux clubs sportifs.

Vu le transfert vers l'AB concernant les clubs sportifs, la députée souhaiterait savoir pour quelle raison aucun moyen n'a été alloué à la mise en œuvre du Plan Sports en 2021. La ministre pourrait-elle expliciter les différentes déclinaisons de ce Plan ?

La députée en vient aux moyens destinés aux infrastructures sportives privées. Elle constate que ces moyens seront maintenus en 2021.

Elle souhaiterait savoir quelles sont les structures qui en ont bénéficié en 2020 et pour réaliser quels types d'investissements.

Elle souhaiterait également avoir plus de précisions quant aux clubs amateurs.

On peut également se demander quelles seront les zones géographiques que le Collège veillera à particulièrement soutenir en 2021.

M. Hasan Koyuncu (PS) remercie le ministre Alain Maron pour le remplacement de Mme Ben Hamou, ce qui ne doit pas être un exercice facile.

Il signale que le budget de la Jeunesse et des Sports connaît une augmentation prudente de 2,33 % à la liquidation pour l'année prochaine.

C'est moins impressionnant que les 11 % supplémentaires programmés il y a un an, mais cela signifie surtout que le Collège continue sur sa lancée. C'est méritoire, *a fortiori* dans le contexte sanitaire actuel, et notamment l'arrêt temporaire des activités sportives.

La note de politique générale du Collège stipule que : « La pratique d'un sport est bénéfique à de nombreux niveaux : amélioration de la santé et de la condition physique, apprentissage de valeurs universelles, dynamique d'intégration et création de liens sociaux. Le sport en tant que vecteur d'inclusion et d'émancipation doit donc être accessible à toutes et tous, sans distinction. ».

En deux courtes phrases, tout est dit sur l'idéal du sport. Ces mots prennent d'autant plus de force que les citoyens en sont actuellement en partie privés.

Le groupe PS accueille favorablement ce projet de budget pour la jeunesse et les sports. Il souligne notamment l'augmentation des moyens dévolus au sport au féminin.

Le confinement a condamné pendant longtemps une série de publics fragilisés à devoir abandonner les activités sportives (clubs sportifs et autres salles de gymnastiques fermés, pertes de revenus avec le chômage temporaire, etc.).

Le député souhaiterait entendre davantage le ministre à ce propos. Comment peut-on aider aujourd'hui ces publics qui souffrent ?

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo) rappelle l'importance du sport sur les esprits en cette période.

Il souhaite également rappeler les modèles économiques des associations et des clubs sportifs qui sont faits de telle manière qu'ils ont été mis en difficulté dans le cadre de la crise sanitaire, avec une réduction des activités et des rentrées d'argent liées aux activités connexes comme les buvettes. Plusieurs études ont mis en avant que ce sont également des financements en tant que tels des clubs sportifs.

Le député pense qu'il faut que chacun l'ait à l'esprit quand on parle de ce secteur.

Il faut également rappeler l'intérêt du soutien de la Commission communautaire française pour la pratique du sport, en tenant compte que l'aide de la Commission communautaire française est un complément à celle qui est apportée aux associations et clubs sportifs par rapport à la compétence principale du ressort de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les montants ne sont pas extrêmement ambitieux mais sont un complément intéressant pour orienter la politique sportive vers des projets politiques adaptés aux besoins des citoyennes et des citoyens bruxellois.

Le député tient à préciser qu'il estime que la manière dont l'octroi des subventions notamment aux associations sportives a du sens en termes de recherches d'objectifs spécifiques. Puisqu'on est dans un complément qui n'est pas important, on doit avoir recours à une gestion intelligente de l'utilisation de l'argent public.

M. Petya Obolensky (PTB) rappelle que la seule question que doit se poser la ministre consiste à savoir comment faire en sorte que les citoyens puissent bénéficier du sport accessible à tous. C'est effectivement la seule question à se poser. La question du sport accessible à toutes et tous est fondamentale dans une métropole comme Bruxelles.

Le député souhaite à nouveau rendre hommage à un camarade et un ami, Carlos Perez, qui a développé sa vision du sport avec sa salle de sport sur le terrain à Belgica depuis près de 30 ans. Il a pu non seulement développer la pratique sportive mais aussi une vision du sport pour tous.

Il disait toujours que le sport ne doit pas être un luxe, mais un droit. Pourtant, de façon générale, les moyens financiers vont dans des projets de prestige, comme le sport de haut niveau ou un stade de football, au détriment du sport amateur qui représente 99 % des gens mais 1 % des moyens.

Toute la question est de savoir dans quel but on organise le sport et, au-delà, la culture physique. Son histoire est comme toute chose, dans notre monde, traversée par des enjeux importants de classes.

D'un côté, il y a une vision capitaliste de l'homme considéré uniquement dans sa capacité à produire qui met au centre la performance, la concurrence, la compétition, les échéances, bref la dure loi de la jungle dont le sport de haut niveau est un bon condensé.

De l'autre côté, en résistance, on trouve la classe ouvrière qui s'est battue sans cesse pour des solutions : la prévention, la sécurité et l'hygiène des populations faibles et précarisées pour améliorer ses conditions de vie. Et avec ce rapport de forces, la pratique sportive s'est aussi construite en faveur de l'émancipation de la population, en faveur d'un sport d'utilité publique, c'est-à-dire accessible à tous.

Malheureusement, la société dans laquelle on vit, une société néolibérale, veut une croissance infinie dans un monde et une terre qui a ses limites. De même, le corps humain a ses limites. Ce n'est pas à nos corps de s'adapter à l'entreprise mais à l'entreprise de s'adapter aux corps. Le progrès contre le capitalisme est d'économiser les deux facteurs et sources de richesse : le travail humain et les ressources naturelles.

Dans ce sens, le mode de vie et l'exploitation au travail vont au-delà des capacités psychomotrices.

La pression exercée par le système de production sur les forces productives, sur les travailleurs et sur les êtres humains est destructrice. Il y a des conséquences catastrophiques sur la population en termes d'augmentation du stress, de risques psychosociaux, de dépressions, de burn out, etc. Tout cela se déroule dans un environnement de plus en plus stressant où les gens ont peur de perdre leur emploi et où le chômage est massif. Ce stress est multiplié par la crise de la Covid.

Il faut continuer le combat pour le bien-être et la santé du corps et émanciper le sport des lois du marché. Il faut travailler dès l'enfance sur des valeurs adaptées aux capacités motrices humaines, à la solidarité, à l'entraide, à la coopération, à la prévention, etc. N'importe quel domaine de la société de la vie est traversé par ce jeu de classes.

Le député regrette que le sport fasse partie du Comité International Olympique (CIO). Pour lui, il devrait plutôt faire partie de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). C'est une question fondamentale de santé publique qui touche tout le monde.

Alors que faire ? En Commission communautaire française, en Commission communautaire commune, au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, au niveau communal, on doit bouger.

Il y a la question d'investir dans le sport à l'école, dans des institutions d'État comparables à *BuurtSport*, dans les quartiers populaires (équipes sportives de quartiers, éducateurs sportifs), et des infrastructures publiques. Le député signale qu'un des axes énoncé est la construction d'infrastructures sportives. Ce n'est pas très clair pour lui.

La question est de subsidier structurellement, à nouveau, les clubs de sports existants. C'est une question importante avec l'agrégation et la formation nécessaires pour les coordinateurs. Il faut un comité paritaire et un statut pour les travailleurs sportifs. Il y a beaucoup de bénévoles qui consacrent leur vie à tenir les salles de sport dans les quartiers. Il serait bien de les revaloriser.

Il y a également la question des chèques-sport qu'il faut réintroduire partout et qui permettraient à tous les citoyens de faire du sport. Le sport doit être gratuit ou presque gratuit comme un droit légitime et inaliénable de l'être humain.

Au final, on ne voit que des cacahuètes comme aides. Chacun connaît l'image. On ne va évidemment rien résoudre avec cela, c'est évident, et tout le monde le sait ici.

Au moins, il y a une attention vers un public particulièrement précarisé par :

- un soutien des clubs sportifs offrant services spécifiques,
- une promotion pour tous les publics (genre, handicap, seniors, juniors) et
- le sport au féminin (par un aspect de remise en forme au-delà de la performance).

Le député salue ces points. Pour lui, le Collège réfléchit où on va distribuer les miettes. C'est un bon début, même si le PTB ferait les choses dans l'autre sens.

Le député souhaite en outre poser deux questions. Quel est le subside par association et que peut-elle réaliser avec cette somme réduite, à part acheter deux ou trois tapis, une machine à boissons ? Ou est-ce un peu plus sérieux ?

M. Michael Vossaert (DéFI) estime que le débat concernant le sport doit dépasser les instances de la Commission communautaire française et prendre toute son importance à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le député dit avoir écouté attentivement les interventions des autres commissaires. Il est évident que la crise de la Covid-19 a mis en avant les secteurs les plus fragiles et le sport en fait partie, tout comme la culture. On se doit de trouver des réponses.

Un commissaire a demandé ce que recevaient les associations en termes d'aide structurelle. Quand le député a vu que le Fonds d'urgence, débloqué en Fédération Wallonie-Bruxelles, n'apportait qu'une cin-

quantaine d'euros parfois par club, il trouve que là il y a vraiment un souci. Dans l'urgence, on doit aider véritablement les clubs.

Le député salue le fait qu'à la Commission communautaire française, on a mis en place des mesures pour éviter cet échec. Il salue également ce qui se fait dans les communes. Les chèques-sport ont été évoqués. Beaucoup de communes, comme Molenbeek-Saint-Jean, ont adopté les chèques-sport. Il faut continuer dans cette voie.

Le député pense qu'il doit y avoir un chèque-sport en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il a déposé une proposition en ce sens.

À la Commission communautaire française, en ce qui concerne la marge budgétaire, le commissaire exprime un regret, à savoir celui de constater que le cadastre du sport n'est pas encore finalisé et empêche de mener des actions plus structurelles.

Le député signale qu'un débat doit avoir lieu, même au niveau fédéral, en ce qui concerne la loi du travailleur associatif. Le milieu du sport est fortement touché par cette problématique parce que, si on ne trouve pas de solution, il y a 9.000 usagers en Fédération Wallonie-Bruxelles dont des Bruxellois à qui on ne va pas pouvoir permettre de continuer sous ce statut leur activité d'entraîneur sportif.

On a vanté les mérites du sport auprès de la jeunesse, on met l'accent sur le handisport, sur le sport au féminin, ... Il faut que le Collège de la Commission communautaire française ne soit pas exclu des discussions autour de cette législation. On sait que la Commission communautaire française n'est pas le législateur car elle n'en a pas la compétence mais elle doit peser sur les débats.

Aujourd'hui, le député demande que la Commission communautaire française participe à l'élaboration de ce nouveau dispositif législatif afin d'éviter qu'on ait une nouvelle crise dans le secteur de l'accompagnement de jeunes sportifs car leurs entraîneurs ne peuvent plus exercer faute de statut. Ce serait vraiment déplorable.

Enfin, le député salue le renforcement des moyens budgétaires affectés aux associations sportives. Il est nécessaire de garder une forme d'accessibilité la plus simple et la plus rapide possible avec des critères et des évaluations. Il faut accompagner au mieux.

Le débat de mettre en place une Agence bruxelloise du sport a eu lieu au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale. Le député estime qu'au niveau de la Commission communautaire française on peut y réfléchir. Faute d'avoir une agence bruxelloise du

sport en Région bruxelloise via cette mission de facilitateurs du sport qui n'est pas encore mise en œuvre, on pourrait voir éclore une solution pour mieux accompagner les clubs sportifs dans la recherche des moyens financiers et matériels. Un appel à projets a été lancé pour soutenir les clubs sportifs en termes de matériel. On peut encore améliorer la copie sans pour autant être négatif.

5.2. Discussion conjointe des tableaux des missions 11, 28 et 31 (*partim*)

Mission 11

En ce qui concerne l'AB 11.002.02c.04.3300 « Subventions aux associations actives dans le domaine du sport féminin », **Mme Aurélie Czekalski (MR)** souhaite savoir quels seront les axes qui seront développés en priorité concernant le développement du sport féminin, dans la mesure où le Collège a eu l'occasion d'afficher sa volonté de soutenir davantage la cause des femmes dans les différentes politiques qui ressortent de sa compétence.

En ce qui concerne le soutien aux clubs, **M. Pierre-Yves Lux (Ecolo)** souhaite un rappel sur la réduction de moitié durant l'exercice 2020 des subventions à destination des clubs sportifs. Le montant passe de 400.000 euros à 200.000 euros. Comment cette diminution est-elle justifiée ?

Dans la foulée, il est prévu, à l'initial 2021, de repartir avec le même montant qu'en 2020, à savoir 400.000 euros, avec en parallèle un nouveau règlement d'attribution des subventions, ce qui est une bonne chose.

Pourquoi a-t-on diminué le montant de moitié et pourquoi repasse-t-on au même montant initial ? Quel est l'agenda de la mise en œuvre de ce nouveau règlement ? Est-il déjà prêt pour pouvoir commencer à être appliqué au 1^{er} janvier 2021 ?

En ce qui concerne le soutien aux associations, le député se réjouit de voir qu'il y a une augmentation de la dotation en 2020. Cela rejoint son discours relatif au rôle de la Commission communautaire française en complément et l'orientation en politique sportive. Le commissaire estime que le soutien aux associations est une excellente chose dans l'effectivité du droit à certaines activités sportives. On sait que les personnes qui participent aux activités d'une association sont souvent celles et ceux qui sont le plus éloignés des clubs sportifs traditionnels.

Le député souhaite savoir comment cela se traduit dans l'augmentation importante en 2020. Est-ce le

soutien spécifique relatif à la crise sanitaire ou est-ce autre chose ?

Par rapport à 2021, le député s'interroge sur la manière dont les critères de répartition entre les différents bénéficiaires peuvent être définis.

Sur la question des « investissements et des soutiens dans le matériel durable et les petits travaux », le député juge important de pouvoir soutenir ces associations dans leurs investissements même si le montant n'est pas très important. Il aimerait connaître les critères d'octroi.

Par rapport aux différents types de subventions qui existent et qui sont un peu plus générales, y a-t-il des critères d'exclusion ou de conditionnalité qui sont prévus entre les différentes enveloppes ? Une association peut-elle à la fois bénéficier d'une subvention dans le cadre du soutien des associations, dans le cadre de la politique du sport au féminin et dans le cadre des subventions à l'équipement en petit matériel ?

Lors de l'exposé, le député a entendu parler d'un montant de 268.000 euros pour des investissements. Il ne retrouve pas cette enveloppe dans les différentes AB, ni en 2020, ni en 2021. Il souhaite être assuré d'avoir bien compris.

Où trouve-t-on les moyens consacrés à l'aide aux clubs pour le paiement de leur loyer ?

Enfin, le député souhaite savoir où se trouve le montant concernant le Centre sportif de la Woluwe. Parle-t-on ici des 103.000 euros relatifs aux investissements ?

Mme Magali Plovie (présidente) précise qu'il s'agit d'une autre mission.

Mme Gladys Kazadi (cdH) constate que le budget reste globalement inchangé pour l'activité 02c du programme 002. La principale subvention est adressée aux associations.

Un renforcement du sport féminin de 20.000 euros et une subvention à des investissements durables sont les deux nouveautés de cette année.

Elle souhaite savoir comment, dans l'allocation générale « subventions aux associations », s'assure-t-on que ces subsides servent effectivement la mixité de genre comme évoqué dans la justification. Si un subside entièrement dédié aux femmes existe, comment fait-on la différence ?

En ce qui concerne les subventions durables, le Collège a-t-il quelques exemples plus précis ? Du

matériel d'un an, c'est peu clair. Un ballon de foot compte-t-il ? Il semble que ce critère pour définir la durabilité est un peu bancal. La députée souhaite avoir quelques explications sur la notion de durabilité des équipements.

M. Petya Obolensky (PTB) demande à quelle AB sont reprises les médailles distribuées par la Commission communautaire française.

Mission 28

Cette mission ne suscite pas de commentaire.

Mission 31

M. Petya Obolensky (PTB) souhaite savoir pourquoi le Complexe sportif d'Anderlecht n'a pas utilisé la totalité de son allocation.

Mme Magali Plovie (présidente) lui signale que cette allocation de base n'est pas de la compétence de la ministre Ben Hamou.

M. Alain Maron (ministre) signale, quant au soutien accordé aux clubs, qu'aucun sport méconnu ne devrait émerger parce que seuls les clubs affiliés à une fédération reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles sont subsidiés. Il s'agit d'une condition *sine qua non* à l'obtention d'un subside.

La révision du règlement d'attribution des subsides est tributaire de l'obtention de données concrètes sur le sport, telles qu'elles seront reprises au cadastre des sports qui devrait paraître d'ici peu, de même que l'étude de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'AB « Plan Sport » a été héritée des législatures précédentes sans jamais servir directement. C'est la raison pour laquelle, l'année prochaine, elle sera reversée intégralement à l'AB relative aux subventions aux associations.

En ce qui concerne les petites infrastructures et la répartition géographique, le Collège est tributaire de la réception des demandes. On ne peut viser des communes en particulier. L'idée est qu'en multipliant le type de sports et le type d'infrastructures, on puisse avoir davantage de diversités qu'actuellement.

Pour ce qui est de la diminution de l'enveloppe des subsides, l'application du règlement actuel entraîne une répartition imparfaite des subsides. Il y a une nécessité de revoir ce règlement. Le budget est réalloué aux subventions aux associations où le soutien est mieux ciblé. Il y aura donc une révision du règlement

comme susmentionné afin que les montants puissent être complètement utilisés.

Plusieurs subsides peuvent être perçus par un même club ou une même asbl, tout dépend de la qualité du projet soumis, même si l'on veille à ne pas privilégier un acteur au mépris des autres.

En ce qui concerne le statut des travailleurs associatifs, la ministre a envoyé un courrier au cabinet du ministre Dermagne pour participer à la révision de ce statut car il s'agit d'un élément important pour beaucoup de clubs sportifs.

En réponse à Mme Kazadi, le ministre répond qu'il y a deux enveloppes distinctes :

- Sport au féminin : un appel à projets spécifique pour permettre aux femmes précarisées de se (re) mettre au sport : zumba, yoga, natation;
- Subvention aux associations avec six axes de financement dont un pour la mixité de genre et donc le sport féminin : financement d'équipes de foot, de clubs de boxe, de hockey pour que toutes les jeunes filles/femmes puissent pratiquer un sport.

Pour répondre à M. Obolensky, le ministre informe que le Collège accorde un soutien aux fédérations sportives scolaires chaque année. Cela concerne l'enseignement libre comme l'enseignement officiel, sans discrimination.

Quant aux médailles, elles dépendent de l'AB « Dépenses de promotions et de publications ». Il s'agit d'une tradition de la Commission communautaire française qui vient en aide matérielle aux clubs. Cela représente une dépense d'environ 6.000 euros par an.

5.3. Avis de la commission

La commission a émis un avis favorable à la commission compétente pour le Budget en ce qui concerne les compétences de la ministre Nawal Ben Hamou (Sport et Cohésion sociale) pour les projets de décret et de règlement ajustant le budget général des dépenses de l'année 2020, d'une part, et contenant le budget général des dépenses de l'année 2021, d'autre part. Elle en propose, dès lors, l'adoption par 8 voix pour et 4 voix contre.

6. Exposé de M. Bernard Clerfayt, ministre en charge des Relations internationales (mission 30 *partim*)

M. Bernard Clerfayt a tenu le discours suivant :

« Le budget 2021 de la division 30 « Relations internationales » permettra, comme les années précédentes, de poursuivre le développement des Relations internationales de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, ainsi que leur visibilité et leurs performances.

Pour rappel, la Commission communautaire française est compétente, en tant qu'entité fédérée belge, pour signer des traités internationaux et conclure des partenariats avec des entités extérieures. Elle est également compétente, tant au niveau bilatéral, pour conclure des partenariats de coopération, qu'au niveau multilatéral, où elle prend part à des accords relevant souvent du cadre européen.

La Commission communautaire française représente, sur le plan international, européen et de la Francophonie, plus d'un million de francophones à Bruxelles (92 % de la population de Bruxelles). Il faut donc renforcer et étendre la présence des Francophones bruxellois sur la scène internationale. C'est ce à quoi s'attèle le Collège avec ce modeste budget.

En 2021, Le Collège va continuer à collaborer avec Wallonie-Bruxelles International (WBI) en matière de relations bilatérales, en partenariat avec nos homologues de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne. L'objectif du ministre est de consolider les relations avec les pays partenaires en tenant compte des nouveaux défis sociétaux, en lien avec les compétences de la Commission communautaire française.

En matière de relations multilatérales, la Commission communautaire française continue son travail de ratification des Traités internationaux quand elle est concernée par ceux-ci, en concertation avec les autres entités francophones. Cette concertation et cette collaboration continueront donc à se développer en 2021 avec Wallonie-Bruxelles International (WBI), dont la Commission communautaire française fait partie, avec ses homologues de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne.

En ce qui concerne les commissions mixtes permanentes dans lesquelles sont déterminées les modalités concernant les projets de coopération, deux sont prévues en 2021. Il s'agit de celles du Vietnam et du Québec. Cela étant, la crise sanitaire actuelle amènera peut-être à un report.

Suite à cela, je demanderai à l'administration de la Commission communautaire française de préparer un nouvel appel à projets pour soutenir le développement de nouvelles coopérations avec les pays européens avec lesquels la Commission communautaire française a signé un accord de coopération et pour lesquels les Commissions mixtes ne sont pas actives.

Dans chacun de ces pays, la Commission communautaire française et son tissu associatif seront porteurs de projets innovants dans les matières qui leur sont propres, à savoir la Formation professionnelle, la Culture, la Santé, les Personnes handicapées et l'Action sociale, notamment.

Pour rappel, une première enveloppe de 35.000 euros est identifiée dans le budget afin de favoriser la coopération internationale « hors-accords », une seconde enveloppe de 25.000 euros concerne quant à elle les projets permettant une plus grande mobilité et représentation des acteurs francophones à l'étranger, ainsi que l'accueil d'experts étrangers en Belgique via l'organisation de colloques, par exemple.

Il faut souligner les efforts importants déployés en faveur de la Francophonie, via une subvention de 50.000 euros au Centre européen de Langue française (mieux connu sous le nom d'Alliance française de Bruxelles-Europe). Ce centre, cofinancé avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, promeut la langue et la culture françaises dans la capitale auprès d'un public immigré, dont de nombreux ressortissants européens.

La Commission communautaire française participe également, via Wallonie-Bruxelles International, au financement d'institutions mettant en avant la Francophonie et la Culture, telles que l'Institut pour la Coopération audiovisuelle francophone, la Commission belge francophone et germanophone de l'UNESCO, le Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération internationale et le Centre culturel Wallonie-Bruxelles de Paris.

Ce centre culturel ayant spécialement mis en avant les opérateurs bruxellois par sa programmation 2020 intitulée « Futurs spéculatifs », grâce au soutien de la Commission communautaire française à hauteur de 40.000 euros répartis sur sept projets. Ces projets couvrent l'ensemble des territoires de création contemporaine (le cinéma, les arts visuels, les arts vivants) et sont porteurs d'un label 100 % Bruxelles constituant un traceur de la saison 2020 du Centre culturel.

Le budget 2021, même si c'est un budget constant, va permettre de poursuivre le développement des Relations internationales au niveau de la Commission communautaire française.

6.1. Discussion conjointe de la mission 30 (partim)

Mme Aurélie Czekalski (MR) remercie le ministre pour son exposé.

Elle estime qu'il faut le souligner, le programme 000 de cette mission porte bien son nom. Il s'agit bien d'un budget de « subsistance ».

Son groupe prend note de la volonté de soutenir les projets qui participent à la coopération entre la Commission communautaire française et les pays avec lesquels le Collège a des accords bilatéraux.

En effet, le groupe MR soutient toutes initiatives qui permettent d'échanger les bonnes pratiques sur l'éducation, la culture, l'entrepreneuriat, la politique d'innovation, le développement territorial, le tourisme et les affaires sociales, comme il en a été question lors de l'accord de coopération entre la Communauté française, la Commission communautaire française, la Région wallonne et la Pologne pour les années 2017 à 2019.

Or, le groupe MR trouve dommage qu'aucune « campagne » n'a été faite afin d'expliquer aux Bruxellois.es le suivi de cette dernière mission (et d'autres auparavant !) sachant que plusieurs associations bruxelloises ont participé aux échanges d'expériences, comme la Ferme Nos Pilifs.

Par ailleurs, à l'heure où l'euroscepticisme augmente et le Brexit approche, il est temps pour la Commission communautaire française de démontrer avec force sa conviction pro-européenne !

Le groupe MR espère donc sincèrement qu'avec les moyens dont dispose notre institution en matière de Relations internationales, le ministre aura à cœur de créer un plan d'actions en faveur de l'Union européenne.

La Commission communautaire française octroie des subventions facultatives de 35.000 euros à des associations qui accueillent des experts étrangers dans le cadre de colloques et de séminaires ou envoient des experts à des colloques et des séminaires à l'étranger. Le ministre peut-il donner quelques éclaircissements sur la stratégie pour 2021 ?

La députée prend note du fait que la Commission communautaire française continuera de resserrer les liens entre francophones de Belgique à travers plusieurs actions. Le ministre peut-il détailler davantage son ambition en la matière ? Des actions ont-elles été engagées quant à la candidature de Bruxelles au sommet de la Francophonie ?

Sachant la participation à Wallonie-Bruxelles International, pour laquelle la Commission communautaire française contribue à hauteur d'un montant important de 252.000 euros, soit plus de la moitié du budget total des Relations internationales, le ministre peut-il donner quelques éclaircissements concernant les objectifs poursuivis ?

Mme Nadia El Yousfi (PS) signale que le budget des Relations internationales de la Commission communautaire française est l'un des moins conséquents compte tenu de l'étendue des compétences relativement modestes en la matière. Il ne faut néanmoins pas sous-estimer cette compétence même si ce budget ne connaît pas d'évolution cette année.

La crise sanitaire actuelle n'est sans doute pas étrangère à cette situation.

La déclaration de politique générale indique d'ailleurs que le Gouvernement œuvrera avec celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin que le prochain sommet de la Francophonie se tienne en région bruxelloise.

La députée souhaite savoir quelles sont les actions que le Gouvernement prendra en ce sens. Comment cette collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles est envisagée pour ce projet très ambitieux de faire de Bruxelles la capitale européenne de la culture en 2030 ?

En examinant le budget général qui parle de nécessité de rester attentif à l'émergence des nouveaux besoins des populations concernées, ou des nouvelles problématiques sociétales, notamment via des missions de terrain et des évaluations effectuées par l'administration, la députée souhaite que le ministre l'éclaire davantage sur ce point.

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo) remercie le ministre pour cette présentation claire et concise, à l'image en réalité des tableaux budgétaires qui sont faciles à lire puisqu'il ne faut pas voyager d'un tableau à l'autre. Le descriptif est également d'une grande utilité et précision. Il convient de remercier les services qui y ont contribué.

Le budget des Relations internationales s'inscrit dans la constance.

Le député souhaite connaître la place de la Commission communautaire française dans la définition du fonctionnement et des objectifs de Wallonie-Bruxelles International, considérant que le budget y accordé est conséquent puisqu'il représente 50 % du budget de la mission.

M. Petya Obolensky (PTB) constate que ce budget est très modeste pour porter haut la Francophonie.

Il souhaite savoir comment sont déterminés les pays prioritaires. Le ministre a parlé du Vietnam mais il semble que, depuis qu'il a quitté le joug de l'impérialisme français en 1954, le français n'est plus une langue officielle dans ce pays. Quels sont donc les critères pour déterminer les pays partenaires ?

Par ailleurs, le ministre dit vouloir adapter les actions de la Commission communautaire française en termes de Relations internationales aux besoins des populations. Le ministre peut-il expliciter ce que cela représente.

Mme Gladys Kazadi (cdH) constate qu'au niveau de la compétence des Relations internationales, le budget reste inchangé par rapport à 2020.

Elle souhaite aborder des problématiques de l'ordre du plus générique et général pour une matière dont on ne parle que très peu au sein du Parlement francophone bruxellois, et ce à tort.

Le ministre peut-il informer la commission des prochaines commissions mixtes prévues dans le cadre des missions de la Commission communautaire française ainsi que celles qui ont malheureusement été retardées en raison de la crise de la Covid-19. Quelles sont les thématiques mises en avant dans les commissions mixtes ?

De nouveaux partenariats entre la Commission communautaire française et des pays sont-ils en ordre de marche ? La députée pense particulièrement à celui avec la Guinée. Ce partenariat est-il finalisé ?

Le ministre peut-il réaliser un état des lieux du rôle de la Commission communautaire française au sein de la délégation Wallonie-Bruxelles à Paris ? A-t-elle connu des changements et lesquels ?

La députée souhaite savoir si des missions ministérielles ont été programmées, malgré la crise de la Covid et si oui lesquelles.

Pour terminer, la députée désire vérifier où en est la Commission communautaire française concernant la ratification des traités internationaux.

M. Bernard Clerfayt (ministre) rappelle que l'année passée s'est tenu un débat sur l'organisation d'un sommet de la Francophonie à Bruxelles.

De mémoire, le ministre avait indiqué que le budget requis pour une telle organisation était conséquent et dépassait largement les moyens disponibles dans la

mission des Relations internationales. Il s'agira donc de mettre en place une collaboration avec d'autres institutions francophones, notamment la Communauté française.

La Commission communautaire française sera vraiment très heureuse d'accompagner la Fédération Wallonie-Bruxelles dans la réalisation d'un tel projet, même si les moyens qui pourront être dégagés seront limités.

En ce qui concerne le projet de Bruxelles capitale culturelle en 2030, il est évident que la Commission communautaire française s'y inscrira. Le Gouvernement a adopté une note-cadre générale qui constituera le démarrage de la construction d'un projet. D'autres institutions seront également mobilisées pour construire la candidature et réfléchir aux projets qui seront déployés.

En ce qui concerne la subvention aux associations, il s'agit d'un montant de 35.000 euros. À titre d'exemples, le Collège a soutenu l'envoi d'une mission d'actualité gynécologique, dans le contexte de la Covid-19, à Lubumbashi pour un montant de 3.870 euros qui couvre une partie des frais de l'envoi d'experts médicaux en contact avec un hôpital gynécologique sur place.

Cette mission à Lubumbashi était la deuxième pour cette équipe du centre hospitalier universitaire Saint-Pierre conduite par le Dr Patricia Barlow (gynécologue et cheffe du bloc d'accouchement), accompagnée du docteur Urillo et de la secrétaire générale du CIPA. Elle a eu pour objet la prise en charge des grossesses dans le contexte de la Covid-19. Elle se déroulera pendant une semaine à Lubumbashi et impliquera plus de soixante médecins et accoucheuses sur place et, ensuite, trois jours à Kolwezi avec près de quarante médecins et accoucheuses également sur place.

Un autre projet a été soutenu au Mali à concurrence de 3.000 euros. Il s'intitule Teriya Mali et consiste en la mise en place d'une unité chirurgicale ophtalmologique portable à destination de centres de santé communautaire dans des régions défavorisées et isolées du Mali, à Bamako (septembre 2020).

Au final, ce sont quelques projets qui sont subsidiés à concurrence d'un montant variant entre 2.000 et 3.000 euros.

La liste des projets soutenus sera jointe en annexe.

Quant au choix des pays, WBI établit une liste de pays concernés dans lesquels la Commission communautaire française s'inscrit. Considérant les faibles montants disponibles, il ne peut être question de

développer des projets dans de nouveaux pays. Il y a des pays avec lesquels il y a des accords historiques. La liste des pays concernés peut également être jointe au rapport.

M. Petya Obolensky (PTB) souligne que 14 pays sont cités dans les justifications des AB. Comment se fait-il que certains pays ne sont pas francophones ?

M. Bernard Clerfayt (ministre) ajoute qu'il s'agit en tout cas de pays qui ont des liens avec la Francophonie. Parfois, il s'agit de liens anciens. Il faut bien constater que l'usage du français y a progressivement disparu. Il s'agit cependant de pays qui par leur histoire marquent encore, pour une petite fraction de la population, des liens avec la Francophonie.

Cette liste n'a pas vocation à s'élargir indéfiniment compte tenu des moyens limités de la Commission communautaire française en cette matière.

Pour ce qui est du montant versé annuellement à WBI et qui constitue plus de 50 % de l'AB Relations internationales, le ministre précise qu'il y a un accord entre la Région wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire française sur le fonctionnement de WBI. Il s'agit d'une administration conjointe de la Région wallonne et de la Communauté française. La Commission communautaire française n'a pas d'autorité de tutelle et est venue se greffer en quelque sorte.

Elle utilise cet instrument pour asseoir son travail de Relations internationales. La contribution versée s'élève à 252.000 euros, elle ne représente qu'un tiers de 1 % du budget total de WBI.

Le poids que la Commission communautaire française exerce sur WBI est relativement faible et sert principalement à soutenir des projets en cours dans le cadre de commissions mixtes existantes et d'engagements pris ou non par la Commission communautaire française à cet égard.

À titre d'exemple, l'enveloppe 2020 se répartit comme suit :

- 21.960 euros pour le Bénin;
- 30.000 euros pour le Congo;
- 30.000 euros pour la région Île de France;
- 5.000 euros pour la Guinée;
- 5.000 euros pour Haïti;
- 3.000 euros pour le Liban;

- 25.000 euros pour la Région de l'Oriental au Maroc;
- 5.000 euros pour la Palestine;
- 10.500 euros pour le Québec;
- 8.631 euros pour la mairie de Bucarest en Roumanie;
- 20.000 euros pour le Sénégal;
- 17.270 euros pour la Tunisie;
- 5.000 euros pour le Vietnam.

Enfin, il y a des crédits pour le Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération, la Commission nationale de l'UNESCO et le soutien des délégations de WBI dans une série de pays.

Quant au choix des pays avec lesquels on signe des accords de coopération, les critères ont été fixés en 2008 et relèvent de la proximité, prolongement naturel du marché intérieur belge. Les critères géographiques sont l'Europe et l'appartenance à la Francophonie. Il y a également l'intérêt à développer la langue française dans le pays concerné, les liens historiques noués avec ces pays et la dimension du partenaire qui doit être compatible avec la Fédération Wallonie-Bruxelles.

S'ajoutent à cela l'attitude du partenaire, c'est-à-dire sa volonté effective de coopérer, sa connaissance des compétences internationales des entités fédérées de la Belgique et la complémentarité possible avec des programmes multilatéraux.

La Commission communautaire française ne mène pas une diplomatie autonome considérant les moyens modestes dont elle dispose.

Mme Gladys Kazadi (cdH) rappelle sa demande en ce qui concerne le partenariat avec la Guinée. Elle souhaite également savoir si des missions ministérielles avaient été programmées malgré la crise de la Covid-19.

M. Bernard Clerfayt (ministre) signale que le traité de coopération avec la Guinée est en première lecture et ajoute espérer qu'il va sortir du processus rapidement.

En ce qui concerne la crise sanitaire actuelle, il est évident que la crise de la Covid-19 a retardé une série d'activités. Il est clair que la consommation des crédits en 2020 ne sera pas à la hauteur des inscriptions budgétaires puisqu'une série de partenaires ont écrit au Collège qu'une série de commissions mixtes

et programmes d'échanges n'ont pas eu lieu. Le ministre ne peut pas encore en faire le bilan.

Ce n'est pas parce qu'il y a eu une baisse d'activités en 2020 que les crédits n'ont pas été maintenus en 2021. Le ministre espère que les conditions sanitaires liées à la Covid-19 permettront la bonne tenue ou la poursuite des activités. Il signale qu'à Paris également, les activités ont été perturbées. Une exposition devait se tenir mais n'a pas eu lieu car le public ne pouvait y venir. De même, les échanges internationaux sont fortement dépendants de la faculté de chacun à se déplacer.

6.2. Discussion conjointe des tableaux de la mission 30 (*partim*)

Mission 30

Mme Aurélie Czekalski (MR) rappelle qu'aux AB 30.000.00.02.1200 « Frais de mission et de réception des membres du Collège et des membres de cabinet » et 30.000.00.03.1211 « Prestations de tiers, missions, frais d'étude, colloques », des moyens sont destinés aux frais pour les missions auxquelles participent les membres du Collège et des cabinets, ainsi qu'aux prestations de tiers dans ce cadre. La crise sanitaire aura certainement impactée la planification de certaines missions. Le ministre peut-il en dire plus ? Quelles missions ont été reportées et quelles missions ont été planifiées ?

Dans la mesure où le crédit de 50.000 euros à l'AB 30.000.00.05.3300 « Actions francophonies » couvre le financement du Centre européen de Langue française et l'Alliance française de Bruxelles afin de mieux faire connaître la Commission communautaire française auprès d'un public international et européen, la députée aurait souhaité savoir si les chiffres d'inscriptions restent stables à l'Alliance française de Bruxelles. Quelles sont les ambitions du Collège pour mieux faire connaître le déploiement des actions de la Commission communautaire française ?

M. Bernard Clerfayt (ministre) répond qu'en ce qui concerne l'AB consacrée aux frais de missions des membres du Collège, d'une part, et de prestations de tiers, frais d'études, colloques et autres, il n'y a rien eu en 2020. Ce montant a été prévu par habitude. En 2020, il n'a pas été prévu de les utiliser.

En ce qui concerne l'AB 30.000.00.03.1211 « Prestations de tiers, missions, frais d'étude, colloques », les montants servent à couvrir les missions des fonctionnaires dans le cadre des missions mixtes permanentes ou leur évaluation, les réunions de séminaires à l'occasion d'échanges internationaux. Compte tenu de la pandémie, toutes les réunions ont été ajournées en 2020.

En ce qui concerne l'Alliance française, il y a une convention-cadre qui a été signée en 2003 entre WBI, la Commission communautaire française et l'Alliance française. Elle charge le SLEF de mieux faire connaître la Commission communautaire française auprès d'un public international européen, à savoir les fonctionnaires, diplomates, enseignants, chercheurs, parlementaires, et de valoriser son action francophone sur le plan international.

Le subside est de 50.000 euros depuis 2010. Ce dernier est prévu dans la convention.

Lors de l'examen budgétaire, le ministre s'est demandé si cette convention était suffisamment évaluée et s'est donné pour mission de le faire pour 2021 afin de vérifier l'usage que fait l'Alliance française des budgets alloués par la Commission communautaire française.

6.3. Avis de la commission

La commission a émis un avis favorable à la commission compétente pour le Budget en ce qui concerne les compétences du ministre Bernard Clerfayt (Relations internationales) pour les projets de décret ajustant le budget général des dépenses de l'année 2020, d'une part, et contenant le budget général des dépenses de l'année 2021, d'autre part. Elle en propose, dès lors, l'adoption par 7 voix pour et 4 voix contre.

7. Approbation du rapport

La commission fait confiance à la présidente et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

La Rapporteuse,

Barbara de RADIGUES,

La Présidente,

Magali PLOVIE

8. Annexes

Annexe 1

A.B. « Bien-être » Commission communautaire française – Épanouissement au travail (Voir page 9 du rapport)

La Cellule Zen a un budget de 30.000 euros par année depuis 2019 pour proposer des actions visant à stimuler l'épanouissement des collaborateurs sur leur lieu de travail. Cette AB a pour but de financer ces actions liées au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail (diminution de la charge psycho-sociale, prévention santé, embellissement du lieu de travail, ...). Il s'agit par exemple, et de façon non-exhaustive, d'activités :

- dans le domaine de la santé (aide au sevrage tabagique, collecte de sang, aide à la perte de poids, relaxation, sport, ...);
- dans le domaine de la culture (groupe de lecture, visites culturelles, midi du jeu en collaboration avec les ludothèques, ...);
- facilitant l'équilibre entre vie familiale et professionnelle (stages pour enfants, service de repassage, service mutuelle, ...);
- favorisant la convivialité (conférences, aménagement des lieux communs, journée du personnel, food trucks ou autres, ...).

L'objectif est de créer les conditions d'un cadre de travail agréable visant à accompagner la mise en

place du règlement de travail et des changements qui en découlent pour les travailleurs.

Au regard de l'augmentation de la charge vécues par les agents de l'administration, et en espérant qu'un certain retour à la norme revienne en 2021, une augmentation de l'enveloppe (de 10.000 euros), à 40.000 euros, a été acceptées pour :

- multiplier les journées de massage assis en entreprise. La demande est forte et l'offre totalement insuffisante pour l'instant. Le bénéfice pour la santé des agents, au-delà d'une simple sensation de détente, est lié à la fréquence des séances de massage. Nous souhaiterions proposer 2 séances par mois sur les sites du CERIA et PALAIS et organiser une tournante avec une séance par mois sur les autres sites (Meiboom, Polaire-Herlin, SFPME);
- offrir 2 séances par semaine sur les sites CERIA-PALAIS de cours collectifs. Que ce soit du yoga, tai-chi, Pilate, ... nous aimerions diversifier l'offre pour rencontrer les besoins variés des différents participants potentiels;
- Organiser un programme d'aide au sevrage tabagique.

Tout en maintenant les actions mises en place depuis 2019 : des moments de rencontre informelle comme les petits déjeuners qui ont rencontré un franc succès, des conférences sur des thématiques bien-être (aromathérapie, produits home made, alimentation saine, hypertension, ...) et l'offre sportive (apprendre à courir avec le programme « Je cours pour ma forme », la constitution d'une équipe Commission communautaire française pour les 20KM de BXL, ...).

Annexe 2
Annulation des Droits constatés
(voir page 10 du rapport)

L'augmentation des crédits prévus à l'ajusté résulte d'une sous estimation des besoins budgétaires à l'initial. L'annulation de droits constatés concerne des droits en recettes dus à l'administration par des asbl ou des travailleurs de la Commission communautaire française en raison de sommes indûment perçues. En ce qui concerne les asbl, il s'agit de subventions non correctement justifiées. L'annulation desdits droits intervient lorsque ceux-ci sont frappés par la prescription qui est de 5 ans pour les rémunérations et 10 ans pour les subventions. Les crédits doivent donc être adaptés chaque année.

Notre procédure de récupération des indus est particulièrement rigoureuse comme en atteste les recettes liées aux récupérations d'indus qui sont estimées à 2 millions d'euros l'année prochaine :

1. les services gestionnaires déclarent l'indu au service de la comptabilité;
2. la comptable centralisatrice des recettes envoie une première notification à l'asbl ou à la personne redevable des sommes indues;

3. celle(s)-ci dispose(nt) de deux semaines pour contester les sommes réclamées;
4. après deux semaines sans contestation le droit constaté est enregistré dans la comptabilité;
5. s'il existe une contestation, le service gestionnaire est invité à prendre position et à fixer l'incontestablement dû;
6. 2 courriers de rappel sont prévus;
7. si au terme de la procédure de rappel, le paiement n'est pas enregistré, le dossier est transféré via le service juridique à un bureau d'avocat chargé du recouvrement.

L'annulation de droits constatés ayant fait l'objet d'imputation en recettes s'enregistre comme une dépense selon les délais légaux en matière de prescription.

Pour l'année 2020, il est proposé d'inscrire une dépense de 219.665,35 euros au centre financier 21.000 00.43 affecté d'un crédit ajusté de 220.000,00 euros en décret et une dépense de 18.418,95 euros au centre financier 10 000 0017 affecté d'un montant de 19.000,00 euros en règlement.

	Règlement		Décret	
Exercice Comptable	10.000.00.17 (Personnel & asbl)		21.000.00.43 (Personnel & asbl)	
2009	–	–	–	37.217,05 €
2010	–	18.322,32 €	–	169.954,65 €
2011	–	–	4.986,33 €	–
2012	–	–	4.351,02 €	–
2013	–	–	2.151,52 €	–
2014	–	–	135,15 €	–
2015	96,63 €	–	869,63 €	–
Sous-total	96,63 €	18.322,32 €	12.493,65 €	207.171,70 €
Total par CF	18.418,95 €		219.665,35 €	

La Ministre-Présidente, en charge de la Fonction publique,

Barbara TRACHTE

Annexe 3

Liste des projets soutenus en matière de Relations internationales (voir page 36 du rapport)

Asbl	Objet	Montant Arrêté
Lapsus Lazuli	Envoi d'experts dans le cadre d'échanges internationaux de clowns hospitaliers. Edimbourg, du 25 au 29 mai 2020	1.323,00 €
Fedito	Partenariat avec la Fédération Addiction (Metz) et l'Institut universitaire sur les dépendances du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (Montréal) afin d'améliorer les pratiques et les politique	3.000,00 €
La Braise	Envoi d'experts dans le cadre d'un atelier de réflexion européen organisé en partenariat avec le CEISME (Centre d'Études et d'Interventions Systémiques, de Méthodologie et d'Épistémologie du soin). Bordeaux, du 20 au 21 mars 2020	3.000,00 €
Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles féminines (GAMS Belgique)	Coopération internationale Belgique-Sénégal pour le mariage des petites filles de Vélingara. Vélingara, d'avril à décembre 2020.	3.000,00 €
Pakita' House	Envoi d'un expert dans le cadre de la création d'un centre de formation pour jeunes filles mères, déscolarisées et analphabètes. Kinshasa, juillet 2020.	3.000,00 €
Teriya Mali	Projet de mise en place d'une unité chirurgicale ophtalmologique portable pour intervenir dans les centres de santé communautaires en régions défavorisées et isolées. Bamako, Mali juin 2020.	3.000,00 €
CIPA	Envoi d'une mission d'experts à Kinshasa et Lubumbashi afin d'évaluer et de certifier 28 médecins dans le cadre du Certificat d'échographie obstétricale et gynécologique. Octobre 2020.	4.505,00 €
CIPA	Envoi d'une mission d'experts à Lubumbashi dans le cadre d'une mission d'actualité gynécologique ayant pour objet la prise en charge des grossesses dans le contexte de la Covid-19 (protocole et actualité) Novembre 2020	3.870,00 €
CIPA	Envoi d'experts dans le cadre d'une mission « urgences et soins intensifs dans le contexte de la Covid-19 ». Les bénéficiaires sont près de 70 médecins des services d'urgence des soins intensifs des hôpitaux de l'état de Kinshasa. Décembre 2020	1.970,00 €

Annexe 4
Liste des pays avec lesquels la Commission
communautaire française coopère
(voir page 36 du rapport)

Bénin
Bulgarie (Mairie de Varna)
Congo
France (Région Île-de-France)
Guinée
Haïti
Liban
Maroc (Région de l'Oriental)
Palestine
Pologne
Québec
Roumanie (Mairie de Bucarest)
Rwanda
Sénégal
Tunisie
Vietnam

RAPPORT

fait au nom de la commission de l'Enseignement, de la Formation professionnelle,
des Personnes handicapées, du Transport scolaire, des Crèches,
de la Culture et du Tourisme

par M. Ahmed MOUHSSIN

SOMMAIRE

1. Examen conjoint des projets de décret et de règlement	44
2. Désignation du rapporteur	44
3. Exposé de M. Bernard Clerfayt, ministre en charge de la Formation professionnelle	44
4. Discussion et examen des tableaux <i>partim</i>	46
5. Avis de la Commission	54
6. Exposé de M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement, des Crèches, de la Culture, de la Politique d'aide aux personnes handicapées, du Tourisme et du Transport scolaire	54
7. Discussion et examen des tableaux <i>partim</i>	59
8. Avis de la Commission	80
9. Approbation du rapport	80
10. Annexes	81

Mesdames,
Messieurs,

La commission des Affaires sociales a examiné, en sa réunion du 19 novembre 2019, les projets de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2019, d'une part, et contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020, d'autre part.

1. Examen conjoint des projets de décret et de règlement

La commission décide d'examiner conjointement le projet de décret ajustant le budget général des dépenses pour l'année 2020 et le projet de décret contenant le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2021.

2. Désignation du rapporteur

M. Ahmed Mouhssin est désigné en qualité de rapporteur.

3. Exposé de M. Bernard Clerfayt, ministre en charge de la Formation professionnelle

En préambule à la présentation du budget de la Mission 26, le ministre tient à rappeler l'importance de la formation pour une économie saine et de la connaissance, qui paie de bons salaires et qui assure de bonnes conditions de travail. On sait combien le niveau de formation est corrélé avec le niveau de prospérité des pays et des travailleurs.

En effet, dans l'économie contemporaine, la formation des citoyens est devenue un élément essentiel du fonctionnement du marché du travail et de la compétitivité des entreprises. Par formation des citoyens, il ne faut pas uniquement entendre formation professionnelle mais bien l'ensemble de l'appareil pédagogique qui permet de développer et d'améliorer la qualification des citoyens. Il s'agit, bien évidemment, de l'enseignement qu'il soit général, technique, professionnel, supérieur ou universitaire, de la formation professionnelle accessible aux chercheurs d'emploi mais aussi de la formation continue, celle dispensée par les entreprises à leurs travailleurs.

Or aujourd'hui, personne ne peut nier qu'on assiste à un déficit de qualification en Région bruxelloise. À un mismatching, une non-correspondance entre l'offre

et la demande d'emploi. Cette circonstance est de la responsabilité collective. L'efficacité de l'enseignement doit évidemment être remise en cause. Lorsque l'on sait que plus 10 % des jeunes quittent souvent l'école secondaire sans diplôme. Ils se retrouvent sur le marché du travail sans un minimum de qualification que demandent beaucoup d'organisations d'entreprises.

Il n'est donc pas normal que ces jeunes qui viennent s'inscrire chez Actiris et doivent encore suivre une formation tantôt pour améliorer des connaissances linguistiques, tantôt pour développer des compétences numériques (parfois de base), tantôt pour apprendre un métier, tout simplement.

Il n'est pas non plus normal que les entreprises ne forment pas leurs travailleurs sur le lieu de travail tout au long de la carrière. Face à la mutation du marché du travail, à l'arrivée de nouveaux besoins et donc de nouvelles compétences, le monde économique, le monde des entreprises, le monde des organisations, a lui aussi un rôle à jouer pour améliorer sans cesse les compétences professionnelles de leurs travailleurs.

Et c'est aussi dans son avantage puisque la capacité à réagir rapidement aux changements, à s'adapter aux mutations du marché de l'emploi, permettra aux entreprises d'être plus compétitives et donc d'assurer la croissance économique. Or, il faut savoir, qu'un rapport récent du conseil supérieur de l'emploi, publié en juillet, rappelle que la formation continue par les travailleurs en entreprise est beaucoup plus faible en Belgique que dans tous les pays environnants. Seuls 8,2 % des 25-64 ans ont reçu une formation continue en entreprise, contre 34,3 % en Suède et 19,5 % en France. C'est dire s'il y a une forme de démission, ou d'indifférence, de la part des secteurs professionnels pour la formation continue de leurs travailleurs. On a tous en mémoire l'annonce, il y a un an et demi, d'un grand opérateur de téléphonie belge qui a décidé de licencier ses travailleurs de cinquante ans parce qu'ils n'avaient plus les compétences professionnelles requises pour assurer et accompagner les mutations technologiques dans leur secteur d'entreprise et qu'il allait engager des jeunes. Cela n'est pas acceptable. C'est vraiment l'exemple d'entreprise qui n'accompagne pas la formation de leurs travailleurs et qui, au bout d'un certain temps, les renvoie sur le marché du travail. Il appartient alors aux autorités publiques et à Actiris de rattraper cela.

Voilà aussi pourquoi il y a un déficit de compétences dans les gens qui cherchent de l'emploi activement à Bruxelles. Ils n'ont pas suffisamment reçu via le circuit d'éducation et d'enseignement et/ou tout au long de l'entreprise. Même ceux qui ont une longue carrière de vingt ou vingt-cinq ans, se retrouvent parfois

sur leur lieu de travail sans les compétences qui leur permettent de poursuivre ou de reprendre une carrière. Il appartient alors au Gouvernement de trouver les réponses à cette situation.

En ce qui concerne la formation professionnelle, le Gouvernement a choisi de travailler sur trois axes. Un choix largement guidé par l'impact de la pandémie Covid-19 sur l'économie et le marché du travail. Mais également par un retour à la base, à la gamme, à l'alphabet, à tous ceux qui font Bruxelles, à la richesse citoyenne. Un choix logique !

1. La validation des compétences

Avec la crise actuelle qui va empirer dans les prochains mois, et même si, jusqu'à présent, il y a beaucoup de rétention d'emploi par les mesures de chômage temporaire, de rétention d'activité par le moratoire sur les faillites, on s'attend, à un certain moment, à ce qu'il y ait des pertes d'emploi, des faillites, des licenciements collectifs et de devoir augmenter le taux de chômage bruxellois et, donc, de personnes qui se présenteront à nouveau sur le marché du travail pour trouver un autre emploi que ce qu'ils ont quitté. De nombreux travailleurs vont venir s'inscrire auprès d'Actiris et beaucoup seront en demande d'accompagnements. Ceux-ci auront très certainement acquis et développés des compétences de par leur expérience professionnelle mais n'auront peut-être pas le diplôme, la certification qui en atteste.

La validation des compétences, c'est cela : attester des compétences acquises en entreprise et obtenir le titre, le document qui le prouve à un autre employeur. Un document souvent comparable à un sésame pour décrocher un nouvel emploi.

Le Consortium de validation des compétences voit son budget grimper à 740.000 euros afin de pouvoir continuer à se développer et ainsi atteindre l'objectif de 4.000 titres délivrés par an, ce qui est le double de l'année passée.

2. La poursuite du refinancement des classes moyennes

La formation en alternance, c'est le chaînon indispensable dans la préparation de l'avenir. C'est ainsi que le Roi Philippe qualifiait la formation en alternance il y a quelques années. S'enchaînaient ensuite des déclarations dithyrambiques du monde économique également qui y voyait un dispositif win-win puisque l'entreprise forme sur-mesure un travailleur en fonction de ses besoins et obtient l'aide et l'accompagnement du pouvoir public pour former ce travailleur en entreprise.

Le ministre est aussi convaincu par la formation en alternance. Et ces dernières années, celle-ci s'est largement développée : des formations dans de nouveaux métiers ont vu le jour, la gratuité pour les chercheurs d'emploi, des primes en soutien aux tuteurs qui accompagnent cette formation dans l'entreprise.

Il veut continuer sur cette voie et continuer à développer des formations dans des secteurs d'avenir. Des moyens budgétaires régionaux viendront aussi renforcer l'alternance dans le cadre de la Stratégie-GO4Brussels 2030.

Surtout, le ministre veut adapter et, si nécessaire, augmenter la prime Tuteurs qui permettra d'augmenter le nombre de patrons formateurs. Car si tous s'accordent sur ce formidable outil qu'est l'alternance, le monde économique ne répond toujours pas présent pour prendre des jeunes ou moins jeunes en stage. C'est l'écho qui remonte du terrain. Il manque de places en stage. Il y a une augmentation de 13 % du nombre de jeunes et moins jeunes inscrits en formation en alternance au mois de septembre dernier, mais tous ne trouvent pas un stage. Maintenant, l'urgence est d'encourager les entreprises à prendre en stage des jeunes, avec un incitant financier qui leur permet de compenser le « temps consacré à la formation des jeunes » et, ainsi, faire de l'alternance une vraie filière d'excellence. C'est cela à quoi le ministre travail, en collaboration de la région wallonne et la communauté française.

3. Le renforcement de Bruxelles Formation

Enfin, le ministre augmentera aussi les moyens de Bruxelles Formations pour développer des formations de qualité. Pour cela, un montant de 1.440.000 euros a été dégagé pour atteindre un budget total en 2021 de 49.268.000 euros.

Il ne faut pas croire que les formations n'augmenteront que de ce montant-là. Il s'agit du montant initié par le budget de la Commission communautaire française. Il y aura également des moyens pour la formation qui partent du budget régional qui arriveront à Bruxelles formation. Il y a 3.600.000 euros en dotation activiste pour la formation qui viendra s'ajouter au montant d'1.440.000 euros qui est initié dans le budget de la Commission communautaire française. Ce sera donc 5.000.000 euros de moyens supplémentaires pour assurer des formations supplémentaires via Bruxelles formation.

Afin d'aider des personnes qui souhaitent reprendre ou prendre une formation professionnelle mais qui sont, pour des raisons de précarité, souvent en difficulté pour poursuivre ces formations jusqu'au bout, le Gouvernement va augmenter l'indemnité de

formation. Celle-ci est fixée à 1 euro par heure de formation. Il s'agit d'une indemnité pour compenser les coûts de trajet, de transport, de garde d'enfants, etc. Ce montant d'1 euro n'a pas été indexé depuis 1997. C'est dire si, aujourd'hui, il ne représente plus le même soutien qu'il y a vingt ans. Le Gouvernement propose donc de l'indexer et même d'aller un peu plus loin, de le porter à 2 euros dès le budget de cette année pour un montant de 4.700.000 euros. Dans l'accord de majorité, il est indiqué que l'on souhaite aller vers un revenu de formation. Cet objectif n'est pas perdu de vue. Il y a maintenant des discussions avec le ministre Dermagne sur les conditions juridiques et fiscales qui encadreraient la création de ce revenu de formation.

Il y a aussi le budget de 3.600.000 euros dans le cadre du Plan de relance pour venir renforcer l'offre de formation, qui va aussi servir à augmenter l'offre du VDAB Brussel. Cela sera donc partagé entre les deux instituts communautaires de formation professionnelle.

L'appel à projets 2021 dans le cadre du Plan de relance spécifique aux organismes d'insertion socio-professionnelle se voit renforcer d'un montant de 500.000 euros, pour atteindre une enveloppe globale de 1.500.000 euros.

Pour le reste, les autres allocations budgétaires ne changent pas. C'est principalement les axes de la validation des compétences, de la poursuite du refinancement des classes moyennes et du renforcement de Bruxelles Formation qui sont les nouveautés du budget présentés par le ministre.

4. Discussion et examen des tableaux partim

M. Mohamed Ouriaghli (président) invite les commissaires à prendre la parole pour la Mission 26 – Formation professionnelle, le budget décret dépenses à l'ajusté 2020, pages 41 à 45 et à l'initial 2021, pages 74 à 85.

Programme 001 – Support général de la politique de Formation professionnelle

Programme 002 – Classes moyennes

Programme 003 – Institut Bruxellois francophone pour la Formation professionnelle

Mme Véronique Jamoulle (PS) remarque que le budget de la formation professionnelle connaît cette année une hausse raisonnable d'1,73 million d'euros, ce qui représente quand même 2,50 %.

Elle croit ne pas se tromper en disant que tous les membres de cette commission souhaiteraient davantage de moyens financiers pour cette compétence. Le ministre a rappelé à juste titre l'importance de la formation professionnelle. Eu égard à la situation actuelle et au soutien financier de la Région, la députée pense que l'on peut se réjouir que le Gouvernement francophone et le Gouvernement régional bruxellois considèrent la formation professionnelle comme une priorité, comme cela a été également le cas sous la précédente législature.

Pendant plusieurs années, nous avons connu une diminution du taux de chômage à Bruxelles, et ce, notamment, grâce au travail accompli par le Gouvernement précédent, et tout spécialement par le prédécesseur du ministre Clerfayt et les équipes de Bruxelles Formation et d'Actiris. Aujourd'hui, nous sommes dans une situation de questionnement profond. Les études et projections qui font état de visions catastrophiques pour l'économie belge et bruxelloise se succèdent. Les fruits des longues années d'efforts pourraient être réduits à néant. Alors que fait-on ? Comment assurer un équilibre savant entre la nécessité de refaire ce qui a bien fonctionné jusqu'ici et celle de se réinventer, notamment pour répondre aux besoins de la transition écologique ?

Ce deuxième budget de la législature met le focus sur une série de priorités identifiées par la Déclaration de politique générale, et dont l'urgence s'est encore accrue avec la crise de la Covid. Il sera en effet d'autant plus facile de trouver ou retrouver un emploi si l'on dispose d'attestations noir sur blanc de maîtrise de savoirs professionnels. C'est une faiblesse dans notre pays qui accuse un retard important en la matière. En effet, outre le manque de tradition de formation continue, les employeurs qui veillent à former leur personnel comme il se doit délaissent souvent le volet certification des compétences acquises, ce qui pénalise les intéressés lorsqu'ils doivent retrouver du travail. Ajoutons à cela les nombreux travailleurs et demandeurs d'emploi qui ont acquis leurs compétences à l'étranger, et dont les titres ne sont pas reconnus en Belgique, ou immédiatement accessibles

Il était prévu 4.000 validations en plus dans la DPG. La crise Covid a-t-elle ralenti le travail ? Comment sera-t-il possible d'augmenter ce nombre malgré les incertitudes liées à la situation sanitaire ?

Il y avait des contacts entre Bruxelles Formation, Actiris et les Gouvernements des Communautés en ce qui concerne la reconnaissance des diplômes. La députée ne peut s'empêcher de penser que certains travailleurs ont les qualifications, mais n'ont pas de papiers. On en a suffisamment parlé pour les infirmiers et les aides-soignants durant cette crise. Ils sont sur notre territoire. Que pourrait-on éventuel-

lement envisager au niveau de la Région pour leur permettre d'être reconnus pour ce qu'ils sont et leurs compétences ?

La députée souhaiterait également obtenir des informations sur le calendrier pour la mise en place de Pôles Formation-Emploi par un accord-cadre sectoriel. Des négociations avec les partenaires sociaux et les représentants des secteurs visés ont-elles déjà commencé ? Qu'en est-il de l'accord-cadre avec le secteur non marchand ?

Si les métiers du non marchand continueront toujours à constituer un besoin sociétal essentiel comme l'actualité le rappelle, malgré des mutations inhérentes aux évolutions technologiques, il est une série de professions fortement représentées à Bruxelles qui risquent de disparaître dans les années à venir. À cet égard, le ministre ne sera pas surpris de la question suivante, étant donné qu'il a déjà été interrogé sur le sujet au niveau régional à plusieurs reprises. Tout en saluant bien évidemment la mise en place du « Fonds Rebond », l'intervenante rappelle que la DPG prévoit la mise en place d'un dispositif permettant la création rapide de cellules de reconversion emploi-formation en vue du reclassement des travailleurs victimes d'un licenciement collectif. De quelles avancées le ministre peut-il faire état à ce sujet ? Qu'en est-il du rôle de Bruxelles Formation en la matière ? Quel sera le rôle de Bruxelles Formation dans le cadre du Fonds Rebond, et où en est sa mise en œuvre ?

Enfin, par rapport à un public-cible qui risque bien de faire les frais de la crise sanitaire, la députée désire parler des 55 ans et plus. Pour rappel, la DPG indique que Bruxelles Formation et Actiris analyseront l'opportunité de développer une offre adaptée à destination de ce public. L'intervenante aimerait entendre le ministre à ce propos. Cette analyse est-elle déjà en cours ? Le cas échéant, quand peut-on espérer en voir les résultats ? Où en est-on dans les coopérations entre Bruxelles Formation et les CPAS bruxellois pour la formation des travailleurs sous statut de l'article 60 ?

Mme Joëlle Maison (Défi) déclare, et a déjà été dit effectivement à de nombreuses reprises, et tout à fait à juste titre, que cette crise du coronavirus a causé un tsunami dans notre société et impacté évidemment plusieurs secteurs d'activité. Les perspectives à court terme et moyen terme sont peu réjouissantes en ce qui concerne l'emploi et en ce qui concerne le taux de chômage qui va s'accroître sensiblement. Mais, comme la députée est d'une nature plutôt positive et optimiste, elle estime qu'il y a là aussi une série d'opportunités. Celles-ci concernent peut-être d'abord les réformes dans un secteur qui lui est cher, celui de l'enseignement. On a vu que la crise avait exacerbé les fragilités, les faiblesses de l'enseignement et mis en lu-

mière ses fragilités et ses faiblesses. L'enseignement à distance implique une série de questionnements et une série de sujets qui n'étaient pas tout à fait abordés jusqu'alors, notamment la notion de classe qui doit toujours être entendue comme l'espace. Est-ce qu'il doit rimer avec les élèves, est-ce qu'il y a moyen d'organiser un cours hors de la classe, une pédagogie différenciée, une pédagogie inversée ? Voilà une des questions qui voit effectivement son évolution accélérée à la faveur de la crise que nous connaissons aujourd'hui.

Il y a aussi l'enseignement qualifiant. Nous savons que l'enseignement qualifiant a des options qui sont pléthoriques, qui ne sont pas toujours, et c'est un euphémisme, adaptées aux besoins de la société, aux besoins en termes d'emploi, aux besoins des entreprises, que les instances basses ne sont pas toujours bien articulées avec le monde de l'enseignement. Voilà encore un sujet qui pourrait être amélioré à la faveur de cette crise.

Le ministre et ses collaborateurs s'attachent, comme son prédécesseur, Monsieur Gosuin. Au découplage entre les secteurs de l'enseignement et de la formation. Permettre aux élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles Enseignement et de la Commission communautaire française et de la Région pour la Formation, d'évoluer de manière souple et non cloisonnée est fondamentale pour ces élèves ainsi que le droit à la qualification tout au long de la vie. La certification unique est aussi un objectif à atteindre parce que l'on se trouve quand même aujourd'hui dans certains secteurs au Moyen Âge où des élèves qui ont suivi un parcours doivent ensuite régresser dans ce parcours pour pouvoir obtenir une certification. C'est absolument moyenâgeux et anachronique.

Cette crise va finalement faire perdre des emplois à un certain nombre de personnes. Mais aussi bien la crise que l'évolution de la société permet l'émergence de nouveaux emplois. Évidemment, le numérique et tous les métiers liés au numérique en sont une singulière illustration. Pour cela, il faut évidemment des formations adaptées et le ministre s'y emploie. On peut penser que cette AB 26 71.000.000 avec un accroissement de 1.700.000 d'euros est une goutte d'eau, ce qui n'est pas le cas vu l'aide apportée à ce secteur.

Bruxelles formation déploie une offre de formation aux entreprises : 2.500 en plus et 2.000 aux entreprises. Une formation à distance qui est rendue impérieuse par les circonstances actuelles et Bruxelles formation va également accompagner le parcours de validation de compétences. Celle-ci qui agit par l'entremise d'un consortium est évidemment un outil tout à fait indispensable. Il s'agit d'offrir un titre à ceux qui n'en ont pas mais qui ont des compétences. Il s'agit

aux termes d'un processus qui est extrêmement rigoureux, ce qui constitue quand même un bon signal pour les entreprises, parce qu'on ne donne pas un titre à n'importe qui, de permettre aux entreprises de voir leurs besoins plus facilement rencontrés, mais cela permet aussi à toutes ces personnes, qui n'ont pas eu la chance d'avoir un parcours linéaire et cohérent et qui n'ont pas de titre, de pouvoir en obtenir un aux termes d'un processus rigoureux mais simple et facile d'accès. La députée salue l'objectif vers lequel tend le consortium de validation de compétences d'arriver à 4.000 titres par an au terme de cette législature. C'est vraiment un dispositif tout à fait intéressant.

La députée évoque les classes moyennes, et singulièrement l'EFP. Le taux d'employabilité des personnes qui sortent de dispositifs d'alternance est impressionnant. Par rapport à 2019, 17 % de personnes se sont inscrites dans les filières de chefs d'entreprise : 17 % en plus par rapport à 2019, c'est énorme. Il y a une liste d'attente de 2.500 personnes à l'EFP. Forcément, leurs locaux ne sont pas extensibles, leurs formateurs ne sont pas assez nombreux. Il y a 2.500 personnes qui sont en attente. Il y a 6 nouvelles formations dans les secteurs en pénurie, en logistique, en construction et en numérique. L'EFP s'adapte vraiment aux attentes du secteur et du marché économique. Il y a 40 % de plus de vingt-cinq ans qui fréquentent l'EFP, ce qui signifie qu'ils sont aussi actifs dans les filières de reconversion professionnelle. La députée trouve que c'est une très bonne nouvelle parce qu'il y a un subtil équilibre entre les jeunes entre 15 et 18 ans (10-11 %), ensuite les entrepreneurs à partir de 18 ans, mais 40 % de personnes de plus de 25 ans, c'est-à-dire qu'il s'agit d'un outil efficace pour la reconversion. L'intervenante salue le léger accroissement des moyens accordés à l'EFP et les moyens accordés à l'ensemble de ces dispositifs dont elle vient de citer quelques exemples.

M. David Leisterh (MR) remercie le ministre pour son exposé et souligne qu'il fait beaucoup référence aux entreprises et à leurs manques ou à leurs carences en termes d'efforts pour certaines en tout cas. Le député comprend l'axe. Il est du rôle du Gouvernement de faire attention de ne pas uniquement l'axer là-dessus. Le député l'entend souvent. Les entreprises devraient faire plus d'efforts. L'intervenant se permet d'être leur syndicat pour dire que nombre d'entre-elles essaient d'en faire. Les circonstances actuelles n'aident pas à en faire davantage. Ceci est simplement un point d'introduction.

La gestion d'informations à Bruxelles est une logique paritaire. Il ne dit pas que le ministre est amené à faire un chèque et vérifier ce qu'il se passe après, mais il est vrai que ce n'est pas lui qui doit aller sur le terrain et gérer au jour le jour. C'est tout un débat sur la gestion paritaire, mais plus le député avance,

plus il se dit que celle-ci a ses limites. Sa question en termes de Formation professionnelle est de savoir si le ministre a, dans le cadre du budget qu'il va pouvoir octroyer par exemple à Bruxelles formation, la capacité de demander à Bruxelles formation de se concentrer sur toute une série de quartiers où l'on sait que le taux d'emploi est malheureusement trop faible depuis de trop nombreuses années. Est-ce que le ministre dispose d'un levier et, *de facto*, peut-il investir davantage de budget ? Il pense, par exemple, aux Marolles dont on a beaucoup parlé il y a quelques semaines, mais il y a d'autres quartiers qui sont connus et identifiés.

Le ministre a abordé l'indemnité de formation. Ce n'est pas le rôle de la formation. C'est un autre lexique, c'est assez bien joué, qui progresse ici, d'un coup, de 100 % puisqu'on passe à 2 euros. Pour le moment, il n'a pas encore franchi le statut du revenu de formation. Il est toujours dans son statut d'indemnité. Un jour peut-être il pourra le franchir. On a beaucoup réfléchi au sein du groupe MR par rapport à cette politique parce qu'ils voulaient être constructifs. Ils peuvent entendre la philosophie derrière l'idée du revenu de formation, mais ils demandent alors au ministre de le concentrer sur les métiers dits en pénurie. C'est un débat qu'il y a souvent eu à Bruxelles. Il y a, si l'intervenant a bien compris, plus ou moins 112 métiers en pénurie à Bruxelles, dont douze de plus depuis 2018. On peut se poser la question sur l'action qui est menée en termes de formation par rapport à la pérennité de ces métiers en pénurie depuis autant d'années, voire des nouveaux métiers qui arrivent. On sait qu'il y en a 58 qui reviennent constamment chaque année, que fait-on sur ces 58, comment, justement, pouvons-nous apporter une réponse aux entreprises ? Le député sait que la volonté de ce Gouvernement est d'avoir un bâti sur l'ensemble du bâti bruxellois qui est rénové, mieux isolé. Est-ce que dans cet axe, tout ce qui est formation en termes de rénovation du bâti est grandi, amélioré et renforcé dans les budgets ou dans l'axe politique que le ministre souhaite insuffler aux différents organismes dont il a la tutelle ?

Concernant la reconnaissance de diplômes acquis à l'étranger, c'est une problématique qui revient de plus en plus souvent. Il y a beaucoup de personnes qui viennent enrichir Bruxelles et le marché de l'emploi bruxellois, mais trop souvent, ils se retrouvent avec des difficultés à pouvoir en valider les compétences qu'ils ont pu acquérir dans d'autres pays. On sait que cela peut parfois être le parcours du combattant. Le député sait que ce n'est pas uniquement de la compétence du ministre, que c'est fort éclaté. Sachant que Bruxelles a quand même une particularité en la matière, est-ce que le ministre a la capacité politique au travers de son budget d'axer davantage sur ce point ?

Concernant l'apprentissage d'une autre langue, et singulièrement du néerlandais, à Bruxelles, plus de 75 à 80 % des demandeurs d'emploi sont parfaits unilingues. Peut-être qu'une recherche quant à l'acquisition de connaissances ou d'une meilleure maîtrise de cette autre langue à Bruxelles pourrait les aider à trouver un emploi et enrichir davantage la Région bruxelloise.

Mme Véronique Lefrancq (cdH) remercie le président. Le ministre a planté le décor sur la situation économique, sur cette crise sanitaire qui présage un horizon inquiétant, une augmentation du chômage même si un ou deux articles de presses aujourd'hui sont positifs sur la question. Le ministre l'a exprimé avec lucidité en disant que l'on s'attend incessamment sous peu à avoir une explosion au niveau des demandeurs d'emploi. Des indicateurs économiques en berne, une compétitivité en réel danger, des start-ups qui risquent de ne pas décoller, voilà l'horizon assez inquiétant mais qui plantent aussi le décor d'une situation qui a besoin d'anticiper sur certaines politiques. La crise pour certains, la députée fait preuve aussi de positivisme, c'est de se dire que, parfois, peut être une opportunité pour certains, l'opportunité de se réinventer, de pouvoir repenser sa place ou sa carrière et c'est là que la formation professionnelle va pouvoir jouer tout son rôle, si les moyens leur sont donnés. La Formation professionnelle est une politique centrale dans la Région. Il y a des déficits de qualification et, en temps normal, elle fait toujours l'objet d'une attention particulière. Que ce soit pour se former, pour agrémenter ses connaissances ou effectuer une réorientation professionnelle, la mise à disposition d'une offre variée et en adéquation avec ce que recherchent les entreprises est capitale.

Il y a un an, la députée mettait en avant les efforts que la Commission communautaire française avait consentis vis-à-vis de la formation et plus particulièrement de l'EFP. Douze mois plus tard, avec une crise sanitaire toujours en cours, elle attendait un budget plus important. Le ministre a une formation en tant qu'économiste et il sait très bien là où il faut pouvoir agir. Deuxièmement, parce qu'il est, par ailleurs, ministre de l'emploi et a conscience de la réalité des mois qui vont venir et qui vont être extrêmement difficiles, puisqu'avec tout cela va s'accompagner d'une paupérisation avec ce que nos sociétés européennes peuvent avoir de pire, c'est-à-dire un repli, un manque de confiance, une économie qui ne connaîtra pas de rebonds dans les dans les mois à venir, sans planter un décor négatif mais c'est une réalité assez inquiétante. D'autant plus que l'on peut lire dans les déclarations du ministre, dans le plan de relance à court terme, sur la manière avec laquelle il va gérer les 30.000 nouveaux demandeurs d'emploi. Le ministre dit renforcer l'offre de formation, principalement dans les secteurs porteurs d'emplois durables et de qualité,

car ces nouveaux chercheurs d'emploi sont, par définition, proches de l'emploi. Suivre une formation sera donc la possibilité d'ajouter une corde supplémentaire à leur arc pour retrouver le chemin de l'emploi. Avec cette déclaration, la députée s'attendait à un accompagnement plus important pour les travailleurs.

Dans les faits, elle observe une augmentation de 1,7 million d'euros. Précisément, le plus grand effort, la plus grosse hausse de 1,4 million d'euros pour Bruxelles formation. La députée aimerait bien savoir si cette augmentation comprend bien évidemment l'indexation des salaires, le recrutement ou le fonds de pension ou est-ce que c'est du net en termes d'augmentation. Elle souhaiterait également savoir comment le ministre prévoit de mettre en pratique son ambition sans faire évoluer le budget. Une réorganisation des formations de l'EFP ou de Bruxelles formation est-elle à prévoir ? Lorsque l'on met de côté les métiers en pénurie, nécessitant des formations n'entrant pas dans le cadre des compétences du ministre, la députée parle de l'enseignement qualifiant et il est effectivement tout à fait nécessaire d'effectuer un découplage entre l'enseignement et la formation. Il reste des formations habituelles tels l'électricien, le maçon, le comptable et la députée n'arrive pas à retomber aujourd'hui sur une liste des métiers en pénurie de notre Région qui ne comprends pas ces métiers. Et pourtant, chaque année, on entend la même rengaine : « Nous allons renforcer l'offre de formation dans ces domaines ». Le résultat, on le connaît nous en sommes aujourd'hui avec encore les mêmes métiers sur la liste.

La situation a pourtant changé. La conjoncture est une diminution du taux de chômage. Il s'agit de 30.000 personnes à remettre sur le marché de l'emploi et à former, sans compter les nouveaux arrivés.

La députée aimerait aborder un autre sujet qui est celui de la durée des formations. Cette discussion n'est pas taboue dans certains pays, mais ici on sait très bien que lorsqu'on va parler de durée de formation, il y aura des levées de boucliers des uns et des autres qui diront qu'il ne faut pas bâcler une formation, qu'elle est importante. Il y a donc des formations qui durent deux ou trois ans, alors que dans certains pays européens, cela dure six mois. Nous vivons effectivement dans un monde qui change de plus en plus et où l'on peut se tourner facilement vers l'extérieur pour trouver de la main-d'œuvre. La capacité de former le plus rapidement possible les apprenants est donc centrale. Ne serait-il pas temps de penser à proposer des formations beaucoup plus courtes ?

Enfin, en guise de conclusion, en cette période de crise, tous les indicateurs sont au rouge et le ministre a parlé de trois axes : validation de compétences effectivement essentielles, formation en alternance

qui a besoin d'une aide supplémentaire. Des moyens restent insuffisants pour un organe qui fait un travail remarquable et qui se repense. Comme toute personne, la députée a pu visiter les lieux et voir de quelle manière, lorsqu'on regarde le catalogue, chaque année ils essayent d'être dans le coup et c'est tout à leur honneur. Mais là aussi, il est nécessaire d'avoir une réflexion pour des formations plus courtes mais dans d'autres secteurs qui vont permettre à certains de pouvoir se relancer professionnellement.

Pour terminer, la députée demande quel est le recrutement prévu pour Bruxelles formation en 2021.

M. Hicham Talhi (Ecolo) remercie le ministre pour son exposé. Le Groupe Ecolo se réjouit de l'augmentation de 1.730.000 euros dans le Budget 2021, ce qui porte le total de la mission 26 à 71.285.000 euros. L'essentiel de cette augmentation va à Bruxelles Formation et est surtout lié à l'indexation des salaires.

L'autre partie est consacrée à l'atteinte des objectifs du Plan de développement annuel 2021 de Bruxelles Formation. Le Groupe souscrit évidemment aux objectifs, dont une capacité d'accueil de plus de 22.975 places de formation pour les chercheurs d'emploi. Le député s'interroge sur l'impact de la crise Covid sur l'effectivité de ces places, surtout pour les aspects sanitaires. Est-ce qu'on va pouvoir, demain, offrir ces places dans les conditions nécessaires pour respecter la distanciation sociale, etc. ? Des dispositifs spécifiques sont-ils prévus à cet effet ?

Le député souligne également l'augmentation de 124.000 euros destinée à couvrir les dépenses supplémentaires liées à l'objectif ambitieux de délivrer 4.000 titres de compétences par an en fin de législature. Néanmoins, ce chiffre devra être réévalué en fonction du coût de la crise que nous traversons. Nous sommes tous conscients que les demandes vont exploser. Une augmentation conséquente du public n'est pas à exclure et nous devons être proactifs pour y répondre. Un ajustement est-il prévu par rapport à l'évolution qui risque d'y avoir suite aux conséquences de la crise sanitaire ?

Enfin les 50.000 euros pour la promotion de l'EFP sont les bienvenus. Le député avait déjà interrogé le ministre en février dernier concernant la possibilité d'une extension de l'espace EFP. Le groupe a eu la chance de le visiter, et a pu constater le travail important qui y a été fait. Ils ont fait le constat que, malheureusement, trop peu de bruxellois pouvait aller dans cet espace et le regrettent. Cela date du 19 février et, effectivement, il n'y avait pas de budget prévu à cet effet. Avec la crise Covid que nous traversons, cela doit être un enjeu, un objectif de pouvoir avoir une réflexion sur une nouvelle localisation pour l'EFP, notamment peut-être dans les communes d'Evere,

de Schaerbeek et de Saint-Josse afin de permettre demain à plus de bruxellois qui seront victimes de la crise sanitaire de pouvoir se former dans un centre d'excellence. Le ministre peut-il dire si, à moyen terme, des solutions allant dans cette direction seront prises ?

M. Bernard Clerfayt (ministre en charge de la Formation professionnelle) remercie les intervenants pour leurs questions qui démontrent une lecture attentive du budget et un intérêt certain pour cette matière.

De manière générale, le ministre précise qu'il est particulièrement difficile de lire, à travers nos institutions complexes que sont la Région bruxelloise et la Commission communautaire française, les efforts réels qui sont faits en Formation professionnelle parce que les montants sont parfois sur des budgets différents. D'ailleurs, les questions de Madame Jamoulle étaient à cheval sur des matières de formation et des matières emploi parce que les deux sont liées par définition. Il est difficile de distinguer les deux, de tracer une ligne institutionnelle claire parce que la réalité est telle quelle, l'emploi requiert des formations, la formation conduit à l'emploi et les dispositifs travaillent ensemble. Ce n'est pas pour rien qu'il y a des politiques croisées depuis très longtemps et que des montants importants viennent du budget régional pour soutenir les efforts de formation. Il a été dit que l'augmentation, rien qu'en Commission communautaire française, n'est pas très importante. Certes, parce que les moyens de la Commission communautaire française sont limités. On ne va donc pas sur le budget de la Commission communautaire française prélever des moyens en Formation que l'on peut « obtenir » via la Région et on laisse alors ces moyens à d'autres politiques de la Commission communautaire française qui, elles, ne savent pas aller chercher ces moyens à la Région. C'est un petit peu la stratégie globale.

Pour la remarque générale « encore plus serait beaucoup mieux », on est certains que ce sera comme cela dans toutes les matières. Il faut déjà essayer de mettre en œuvre une série d'améliorations importantes qui sont proposées dans ce budget-ci, dans le budget de la Région, et avec les différents dispositifs qui sont présents en Région bruxelloise.

Concernant la validation des compétences, le ministre précise que, depuis 2014 jusqu'en 2019, l'augmentation du nombre de sessions, d'épreuves, d'inscriptions, de titres délivrés suite à des épreuves ou de titres délivrés sur base de dossiers sont systématiquement en augmentation. Le nombre des titres délivrés, soit sur épreuve, soit sur dossier, atteint presque 2.000 en 2019. Donc, on a atteint et même dépassé les objectifs de 2019 qui étaient de 550 titres délivrés via épreuve, on a fait 913, et 1.400 titres délivrés

via dossier, on a fait seulement 1.078. Globalement, l'un dans l'autre, les objectifs ont été atteints, ce qui démontre que ce mécanisme, année après année, remplit bien les objectifs et le Gouvernement est heureux de donner des moyens supplémentaires pour les objectifs de 4.000. Bien sûr, la crise fera peut-être que 5.000 ou 6.000 seraient mieux. Peut-être que ces chiffres seront atteints, mais passer à l'objectif de 2.000 à 4.000 en une année c'est doper la croissance de ce mécanisme qui fonctionne relativement bien et que l'on souhaite voir développer.

Il y a sans doute un impact de la crise qui a dû modifier la nature des examens ou le travail, mais le ministre n'en a pas encore les chiffres pour l'indiquer maintenant. Il y aura peut-être une petite baisse de régime en 2020, il y aura peut-être un petit à-coup dans cette croissance. Le Collège met les moyens pour qu'en 2021 ce retard soit rattrapé. Cela dépend évidemment des circonstances sanitaires et d'autres circonstances qui ne dépendent pas de lui. Il faut se rappeler aussi qu'aujourd'hui 25 métiers sont proposés dans 14 centres de validation de compétences. Le ministre va citer ces métiers pour montrer combien c'est pratique et concret. Ce sont les métiers de conductrice de chariot élévateur, magasinière, tutrice en entreprise, carleuse, couveuse, installatrice électricienne résidentielle, installatrice sanitaire, maçonne, plafonneuse cimentière, poseuse de fermetures menuisées, mécanicienne d'entretien des voitures particulières et véhicules utilitaires légers, barmaid, serveuses, première chef de rang, aide comptable, employée administrative, employée administrative des services commerciaux, coiffeur ou coiffeuse, coiffeur ou coiffeuse autonome, aide-ménager ou aide-ménagère, ouvrier ou ouvrière boulangère pâtissière, esthéticien ou esthéticienne, peintre décorateur décoratrice, technicienne de réseau et valoriste généraliste. Voilà un métier bien orienté économie circulaire. C'est un des nouveaux métiers qui ont été ajoutés cette année : couveuse et valoriste généraliste. C'est bien la preuve que l'on adapte constamment à cette attention nouvelle, à des métiers porteur de demain.

Madame Jamoulle a interrogé le ministre sur le fond rebond, la formation article 60. Le ministre préfère réserver ses réponses pour la commission des Affaires économiques qui se tient demain au Parlement bruxellois. Mais, dans le fond rebond, ainsi que la formation article 60, Bruxelles formation est bien un opérateur, est bien un acteur. Les travaux sont en cours. Les concertations sont en cours et Bruxelles formation met bien ses compétences et son excellence au service de ces projets.

Le ministre donne raison à Madame Maison. Le numérique, le digital est partout. On a besoin, non seulement, qu'il y ait une offre de formation orientée digital

et numérique, mais le ministre croit que c'est dans tous les métiers qu'on a besoin du digital et du numérique. Il prend l'exemple très simple d'un dialogue avec un chef d'entreprise qui lui a mis cette simple de vérité dans l'esprit : même dans le secteur des titres services, les aide-ménagères ont besoin d'être formées au digital et au numérique parce qu'aujourd'hui 50 % des chèques titres-services et des services sont déjà en titres-services digitales et qu'une série de ces femmes qui ont un métier, *a priori*, facilement accessible pour une série de femmes souvent issues de l'immigration, on ne pense pas que c'est nécessaire de former ces travailleuses et ces travailleurs au numérique pour leur permettre d'exploiter pleinement l'usage du digital dans le métier. C'est l'intérêt pour l'entreprise et pour la société en général. Dans l'année qui vient, il y aura peut-être un petit peu moins d'emploi, peut-être même aussi dans ce secteur-là, il faut mettre ce temps à profit pour essayer de donner des formations, même numériques de base, à des travailleuses ou des travailleurs qui, au départ, ont peu de compétences mais qui sont néanmoins destinés à trouver un emploi dans un secteur où ces compétences seront requises. Ils seront plus « attractifs » pour retrouver un emploi demain si on peut leur offrir ces formations. L'informatique n'est pas seulement destiné pour les Web designers ou les webmasters, le digital de base est nécessaire pour tout le monde. Celui qui fait que le clarkiste va devoir apprendre à remplir un fichier sur la gestion de l'entrepôt, pour le livreur, l'outil informatique sera peut-être un atout dans son CV pour le choisir par un employeur plutôt que celui qui remplit les données sur une fiche papier. Même pour des métiers « d'accès simple » avec une formation de base, on a besoin de compétences digitales et numériques dans tous les métiers et d'augmenter le niveau de compétence des travailleuses et travailleurs.

Concernant l'alternance, Madame Maison a raison de dire que les inscriptions en chefs d'entreprises en alternance sont en forte hausse cette année, ce qui démontre son attractivité, à la fois pour des gens qui sont en recherche d'orientation professionnelle ou en reconversion professionnelle et selon qu'un instrument parfaitement adapté au chamboulement que l'on va connaître dans les parcours et les carrières en raison de cette crise Covid qui supprime des emplois dans certains secteurs pour en ouvrir dans d'autres secteurs. Cette formation sur le métier conviendra peut-être parfaitement à des personnes qui ont déjà une longue expérience professionnelle et qui sont prêts à rentrer dans ce schéma mi-étude, mi-travail. De nouvelles formations ont été proposées dans les matières de logistiques de la construction du numérique par l'EFP cette année. C'est la preuve qu'ils s'adaptent sans cesse aux évolutions des métiers et des compétences et des qualifications requises, comme superviseur en entrepôt, gestionnaire des ap-

provisionnement et des stocks, ventiliste (technicien en ventilation), conseiller domotique et smarthome, gestionnaire en réseau télématique, développeur d'interface Web et développeur d'applications mobiles.

Il est vrai qu'il y a aujourd'hui un tel succès que l'on a besoin de places et de locaux supplémentaires. Pour ceux qui l'ont visité, ils savent qu'il y a un projet d'extension et de rénovation des locaux qui est à l'inspection des finances. Le Collège pousse ce projet en espérant qu'il puisse voir le jour en 2021. C'est l'année où le Collège met ce projet en avant. Le ministre retient la suggestion de M. Talhi de voir peut-être d'autres territoires où pourraient être installées des extensions. Pour l'instant, c'est celui-ci qui est mené cette année-ci avec l'espoir de le concrétiser.

Le ministre tient à préciser à Monsieur Leisterh qu'il ne cherchait pas à stigmatiser les entreprises. Il sait combien elles sont partenaires dans la création d'emplois, la création de richesses, il n'y a donc aucune stigmatisation particulière. Le ministre s'étonnait simplement que les entreprises belges qui sont réputées pour leur grande productivité et leur compétitivité ne parviennent pas, en termes de formation continue, à atteindre des chiffres aussi élevés que les entreprises françaises, suédoises ou danoises qui ne sont pas moins productives ou compétitives que les entreprises belges. C'est un peu dans notre culture de ne pas être assez attentif à la formation continue. Peut-être nous-mêmes, comme les chefs d'entreprise, les responsables GRH. Cela relève un petit peu trop souvent du secteur public et pas assez de la vie normale du travail de se dire que tous les dix ans il faut remettre à niveau ses compétences, c'est essentiel et le marché du travail serait plus fluide si cela pouvait fonctionner comme cela. Il y aurait peut-être moins de crainte de changer d'emploi si on avait une formation toujours à niveau. Aujourd'hui, la grande crainte c'est la perte d'emploi parce que, tout d'un coup, on se sent perdu. Si on sait que l'on a des compétences et des qualifications qui sont nécessaires dans le monde de l'entreprise, on a moins de crainte à changer d'emploi et peut-être à faire face à des situations difficiles, comme certains vont les rencontrer dans les mois et années qui viennent.

Bruxelles Formation peut-il se concentrer sur certains quartiers ? Le ministre préfère tenir ce débat en Région, puisque c'est l'une des tâches d'Actiris, avec ses maisons locales pour l'emploi, d'assurer ce travail d'accompagnement de proximité à l'égard des chercheurs d'emploi dans les quartiers. Mais le Collège a inscrit, dans la déclaration de politique générale, une réflexion sur cette bonne articulation, cette bonne décentralisation d'Actiris, parce qu'elle n'atteint peut-être pas toujours les objectifs fixés. Il faudra travailler ensemble sur la bonne articulation et la bonne décentralisation, le lien avec les acteurs locaux, les com-

munes. C'est un sujet sur lequel le Collège comptait travailler, mais la crise Covid bouleverse les priorités pour l'instant. Ce n'est pas seulement devant des centres que des solutions seront données. Il faut peut-être aller au contact des jeunes et les envoyer dans la bonne filière parce que traverser Bruxelles n'est pas si compliqué. Il ne faut pas nécessairement avoir un centre dans chaque rue ou dans chaque quartier. On doit entrer en contact avec les jeunes, les mobiliser, les motiver et leur offrir des opportunités d'embauche.

Dans les 112 métiers en pénurie, près de 75 requièrent des études supérieures. Il s'agit des métiers suivants : médecin, infirmier, ingénieur et informaticien. Il n'y a qu'une trentaine de métiers qui relèvent de notre niveau de formation professionnelle qui sont une autre gamme, une autre offre de métiers. Il faudra sans doute avoir un travail avec la ministre de la Communauté française ou de la Communauté flamande pour encourager les jeunes à embrasser ces carrières. C'est souvent le fameux acronyme STEM, la crainte des études techniques qui font que, dans beaucoup de métiers techniques, il y a des pénuries parce que les jeunes ont trop peur de s'engager dans ces formations alors que la physique, la chimie, les mathématiques sont des sciences absolument intéressantes et qui ouvrent beaucoup de perspectives d'emploi.

Concernant le secteur de la construction, c'est l'objectif de Construcity, le pôle formation emploi, d'avoir beaucoup de nouveaux emplois. Il y a une offre importante de formations dans le secteur de la construction. Il y a plutôt un défaut d'engouement pour cette formation. Il faut se poser des questions. Dans le secteur de la construction, c'est le message que le ministre a constamment lorsqu'il est en contact avec les opérateurs et les secteurs de la construction. Comment se fait-il que, depuis quarante ans, et non seulement en Belgique, en France et aux Pays-Bas, le secteur de la construction est un métier qui est régulièrement, systématiquement, en pénurie. Cela n'est pas lié à notre manque de formation, ou le manque d'encouragement des jeunes à embrasser ces métiers. C'est peut-être lié à la nature même des métiers, des horaires, des conditions de travail, des rémunérations, qui fait que l'on a recourt un petit peu trop souvent à de la main-d'œuvre étrangère importée ou détachée. C'est un enjeu plus global qui relève plutôt de la nature des métiers, des rémunérations et des conditions de travail, comme le métier d'infirmière. Ce n'est pas seulement l'offre de formation qui doit être adaptée, c'est plus général.

Concernant la reconnaissance du diplôme étranger, cela relève intégralement des Communautés. Il y a des députés à la Communauté française qui interpellent régulièrement sur le sujet. La validation des compétences est de plus en plus développée car le

Collège croit très fort à cette voie-là afin de tenter de résoudre une partie des problèmes sans pour autant pouvoir tous les régler.

En ce qui concerne l'apprentissage des langues, le ministre ne peut qu'être d'accord avec M. Leisterh. Il n'a aucune difficulté. Il est effaré de quelques statistiques que l'on trouve sur les études que View Brussels publie sur le site d'Actiris. 17 % des personnes inscrites chez Actiris ne connaissent pas, ne comprennent pas la langue dans laquelle leur dossier est géré par Actiris. 17 % ne maîtrisent ni le français ni le néerlandais pour comprendre le dossier qu'ils reçoivent. Il est donc difficile de considérer que ces personnes soient parfaitement disponibles sur le marché du travail. Certains trouveront du travail comme aide-ménagère ou clarkiste, mais pas la totalité. Le marché du travail requiert quand même plus de compétences linguistiques de base. Il y a également les statistiques sur la connaissance d'une seconde langue, ou en tout cas en connaître suffisamment, pour toute une série de métiers. La connaissance des langues et les connaissances numériques seront au cœur des exigences que le ministre portera à l'égard d'Actiris dans le cadre de la relance dans les deux années qui viennent. Il veut que le rôle d'Actiris soit d'améliorer sans cesse le CV des personnes qui restent inscrites chez eux. Il y a d'autres missions, c'est de remettre les gens à l'emploi. Mais pour ceux qui restent, la tâche devrait être d'améliorer sans cesse leur CV, notamment sur les compétences de base, linguistiques et numériques.

Concernant le nombre de chômeurs, il y a quelques mois le ministre avançait le chiffre de 30.000 parce que c'était l'estimation faite par View Brussels ou Perspective à l'époque. Aujourd'hui, le nouveau chiffre vient de sortir. L'impact de rétention d'emploi, soutenu par le Fédéral avec le moratoire sur les faillites et le chômage temporaire, reporte à plus tard l'impact en termes de hausse du nombre de chômeurs (qui n'augmente que de 3 % pour l'instant sur Bruxelles). C'est heureusement plus faible que prévu. On ne peut que s'en réjouir, mais on sait bien qu'un jour ou l'autre cela va augmenter. Les dernières prévisions de Perspective sont entre 17.000 et 25.000, à échéance juin-juillet 2021. C'est un peu moins, ce qui est une bonne nouvelle. Mais ce n'est qu'un nombre de chômeurs supplémentaires. Cela ne dit pas toutes les reconversions d'emploi qui vont arriver, des gens qui, par exemple, ne vont pas être au chômage mais qui auront quitté l'horeca pour travailler dans l'entrepôt, des gens qui auront quitté le secteur du tourisme pour travailler dans la logistique et le transport. Le besoin d'accompagnement à la reconversion sera beaucoup plus important que ce « stock » de chômeurs supplémentaires à une date précise. Il n'y aura peut-être pas besoin d'une formation pour chacun. Certaines personnes ont quitté un emploi et qui savent, après

un ou deux mois de recherches, en trouver un autre. Pour certains, ce sera de la simple autoformation via Brulingua en langues, ou une petite courte formation en numérique. Pour d'autres, ce sera un effort plus grand qui passera par d'autres mécanismes. Si on fait la somme de tout ce qu'on met sur la table que ce soit la validation des compétences, l'augmentation des formations, la formation en alternance, la formation professionnelle individuelle en entreprise, etc. on va, sur l'ensemble, arriver à une série de solutions qui permettront d'accompagner un grand nombre de gens.

Sur les formations plus courtes, Bruxelles Formation dispose aujourd'hui de 50.000 modules de formation. Il y a moyen d'avoir de la souplesse dans ces modules de formation, et d'avoir des formations adaptées et peut-être plus courtes pour certaines carrières ou filières.

Concernant le nombre de recrutements EBF sur les montants donnés, le 1.440.000 euros qui est donné à Bruxelles Formation c'est 940.000 euros pour l'indexation et la barémisation et le paiement du personnel, 500.000 euros pour des opérations directes de formation. Dans le plan de relance de la Région bruxelloise, il y a 3.600.000 euros en plus pour les efforts de formation. En plus du budget existant actuel au budget Actiris pour la commande formation auprès de DF et VDAB, est actuellement de 8.700.000 euros. À un budget existant de commande de formations de 8.700.000 euros, il est ajouté 4 millions d'euros. Le budget est donc augmenté de près de 50 %. C'est une augmentation beaucoup plus importante de moyens que ceux qui peuvent apparaître à la lecture de quelques chiffres que l'on a pu lire.

Pour répondre à Monsieur Talhi, si l'on peut faire plus, il sera fait plus. Le ministre lui propose de l'interroger en cours d'année pour voir si les choses avancent comme elles le doivent. Les conditions sanitaires modifient évidemment la nature des épreuves qui peuvent être organisées. Il faut en tenir compte.

Concernant la question du respect de la distance sociale dans le cadre de la formation, Bruxelles Formation respecte strictement les règles applicables et a dû parfois interrompre les formations et les reprendre dès que c'était possible. L'objectif de Bruxelles Formation et de l'EFP est toujours d'essayer de reprendre au plus vite les formations. Pour ceux qui font de la formation en alternance, si l'entreprise peut travailler, ils vont travailler en entreprise. La volonté est d'interrompre le moins possible les parcours de formation carencée car ils sont essentiels pour les personnes qui les suivent.

Mme Véronique Jamouille (PS) n'a pas entendu le ministre concernant les personnes de plus de 55 ans et les travailleurs article soixante.

M. Bernard Clerfayt (ministre en charge de la Formation professionnelle) répondra à cette question demain en commission des affaires économiques.

Mme Véronique Jamouille (PS) précise à M. Leisterh que la formation en entreprise est vraiment essentielle. Dans l'accord de majorité du Gouvernement fédéral, il y a clairement une prévision d'obliger les employeurs à minimum cinq jours par an par travailleur. Il y a unanimité pour considérer, dans toutes les formations politiques, que ce qui est fait n'est pas suffisant.

5. Avis de la Commission

La commission émet un avis favorable à la commission compétente pour le Budget en ce qui concerne les compétences propres du ministre Bernard Clerfayt au sein de la commission pour les projets de décret ajustant, d'une part, le budget général des dépenses de l'année 2020 et contenant, d'autre part, le budget général des dépenses de l'année 2021 et en propose, dès lors, l'adoption par 8 voix pour et 3 voix contre.

6. Exposé de M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement, des Crèches, de la Culture, de la Politique d'aide aux personnes handicapées, du Tourisme et du Transport scolaire

La crise sanitaire actuelle impose au pouvoir politique des ajustements constants. Il faut revoir les priorités et avancer pour répondre aux besoins de la population. Les compétences au sein de la Commission communautaire française dont le ministre a la charge ont, toutes, été directement impactées par la crise liée à la Covid-19. Que ce soit dans le cadre de la politique d'aide aux personnes en situation de handicap, de la Culture, de l'Enseignement, du Transport Scolaire ou de la Petite Enfance, aucun secteur n'aura été épargné.

Il a fallu gérer l'urgence dans un contexte incertain où la plupart des paramètres n'étaient pas toujours maîtrisés. Le programme politique général de 2020 a forcément été chamboulé, les mesures prises dans l'urgence puis dans le cadre de la relance pour tenter de pallier les effets négatifs de la crise ayant naturellement pris le pas. Et ce sera toujours le cas pour une grande partie de l'année 2021, où l'essentiel des nouvelles mesures proposées viendront d'abord et

avant tout soutenir les opérateurs et les bénéficiaires les plus durement touchés par la crise. Néanmoins, les chantiers importants portés par le Gouvernement francophone pour cette législature ne seront pas abandonnés.

POUR LE BUDGET AJUSTE 2020 :

En ce qui concerne la Culture, l'ajustement de la mission 11 au budget général des dépenses est globalement assez simple. Les seules évolutions concernent l'anticipation de l'engagement de tout et de la liquidation de la première tranche du subside 2021 de BX1. Cette pratique se fait depuis de nombreuses années puisque le budget de la Commission communautaire française permet de déjà engager et liquider cette subvention lors de l'ajustement budgétaire, ce qui permet d'alléger le budget initial 2021.

Pour le reste, la mission 11 subit différentes redistributions internes qui permettent d'adapter les crédits des allocations de base en fonction des besoins réels apparus en cours d'année.

Concernant l'allocation de base 11 001 00 02 3300 – Subventions de toutes natures aux associations en lien avec la crise sanitaire Covid-19, diverses mesures de soutien aux opérateurs culturels dépendant de la Commission communautaire française ont été mises en place. Ces crédits exceptionnels ont notamment permis de soutenir pour 97.000 euros la création d'une émission télévisée spéciale par BX1 visant à contrer l'isolement des résidents de maisons de repos et à valoriser des artistes bruxellois dans cette émission.

La Commission communautaire française a également soutenu les opérateurs culturels en prévoyant des aides exceptionnelles permettant notamment de maintenir les rémunérations aux artistes, d'investir dans du matériel sanitaire et de compenser des pertes de recettes. Ce fonds d'urgence a attribué 693.000 euros aux associations soutenues par la Commission communautaire française. Au vu de l'annulation du festival Bruxelles sur Scènes co-organisé par la Commission communautaire française et mettant en valeur les cafés théâtres bruxellois, le Gouvernement interviendra pour combler les pertes de recettes de ces opérateurs de proximité. D'autres soutiens sont encore en réflexion à ce jour au vu de l'évolution difficile et préoccupante de la situation pour le secteur culturel.

Concernant le soutien à la Politique d'accueil de la petite enfance (mission 22 – Programme 6) et le Tourisme (mission 24), aucun changement n'affecte l'ajustement budgétaire. On reste donc ici dans le cadre de la continuité de la politique.

En matière de transport scolaire (mission 25), les moyens sont également maintenus, à hauteur de 13.167.000 euros, permettant d'assurer le transport scolaire de 3.150 élèves enfants fréquentant un établissement d'enseignement spécialisé à Bruxelles, et prenant en charge près de 2.200 abonnements de transport en commun.

En 2020, les moyens ont également permis de lancer la réforme visant à améliorer le statut des 205 accompagnateurs et d'attribuer l'audit prospectif qui devra permettre de revoir le système du transport scolaire dans sa globalité. Les crédits sont donc augmentés de 45.000 euros, ce montant étant prévu pour payer les prestations de l'audit.

Enfin, et concernant les transporteurs, le Gouvernement francophone bruxellois a accordé une indemnisation exceptionnelle de 915.000 euros pour les sociétés assurant le service de transport scolaire, qui risquaient la faillite suite aux mesures particulières de confinement liées à la pandémie de Covid-19. Cette indemnisation exceptionnelle fait l'objet d'une AB spécifique compensée par transferts.

En Enseignement : Les moyens de la mission 29 sont portés à 38.226.000 euros. Les augmentations sont relatives d'une part, aux rémunérations du personnel du complexe sportif du campus du CERIA, 130.000 euros et, d'autre part, au paiement par la Commission communautaire française au Service des Pensions du Secteur public de la quote-part dans les pensions du personnel enseignant subventionné de l'ex-Province du Brabant, 210.000 euros, pour répondre aux besoins réels.

À noter également que si toute une série de dépenses ont diminué en raison de la crise sanitaire (suppression ou report de certains projets), d'autres dépenses ont augmenté de manière significative : frais de nettoyage, achats de matériel de protection, plateforme et équipement numériques, etc.

Au niveau des Infrastructures (mission 31), l'essentiel des mouvements est lié à l'ajustement des montants à hauteur des besoins réévalués d'ici la fin de l'année, compte tenu entre autres des retards pris dans le démarrage de certains projets ou dans l'exécution de certains travaux. C'est notamment le cas pour les crèches et les infrastructures scolaires. Pour la construction des deux nouvelles écoles sur le site du CERIA : le montant du marché de 32 millions d'euros engagé en 2020 ne sera liquidé qu'à partir de 2021. Pour l'extension de l'Institut Herlin, l'engagement de 12 millions d'euros est reporté en 2021, le permis d'urbanisme venant seulement d'être délivré. Les chantiers démarreront tous de manière certaine en 2021.

Pour le service PHARE, les moyens de la mission 32 sont globalement conservés à hauteur de 160 millions d'euros pour assurer la continuité de la politique d'aide aux personnes en situation de handicap et redistribués pour être adaptés aux besoins réels.

Un transfert d'un million d'euros a ainsi été opéré afin de financer les conventions nominatives prioritaires dont la responsabilité financière était encore pendante entre la Commission communautaire française et l'AVIQ. Ce transfert de 1 million d'euros, qui représente moins de 1 % de la masse totale de l'allocation dédiée aux centres de jour et d'hébergement, a été possible pour cause de cadres agréés incomplets cette année. Pour l'année 2021, les montants nécessaires sont prévus dès le budget initial.

Enfin, les moyens mis à disposition pour les infrastructures sociales des personnes handicapées auront permis d'achever les travaux de construction du logement collectif pour adultes « l'Aubier » de l'IRSA financés à hauteur de 4,3 millions d'euros par la Commission communautaire française, et d'engager fin 2020, 750.000 euros pour l'achat du Bâtiment Bois sapin, accueillant 15 adultes avec déficiences mentales modérées à sévères.

POUR LE BUDGET INITIAL 2021 :

Outre l'indexation et les augmentations techniques, un montant global de 2.357.000 euros a pu être dégagé pour des politiques nouvelles. Ce montant a été réparti à concurrence de 357.000 euros pour la Culture, 220.000 euros pour le Transport scolaire, 83.000 euros pour l'Enseignement et 1.697.000 euros pour la politique d'Aide aux personnes en situation de handicap.

La mission 11 permet la mise en œuvre de la politique culturelle et socioculturelle de la Commission communautaire française. Comme vous le savez et comme cela a été mentionné lors de la Déclaration de politique générale, l'accent est mis sur l'accessibilité à la Culture. Bruxelles est une région dynamique et riche de culture. Néanmoins, il reste un fossé en ce qui concerne l'accès à la culture d'une part et l'expression culturelle dans toute sa diversité d'autre part. L'objectif est de favoriser la participation de tous et particulièrement des plus fragilisés à la vie culturelle et artistique en valorisant les pratiques diversifiées.

De nouveaux crédits seront alloués aux ateliers créatifs, lieux par excellence de la pratique artistique avec une visée citoyenne et aux ludothèques, haut lieux de socialisation pour des publics hétérogènes et intergénérationnels. Ceux-ci permettront de reconnaître plus de CEC (Centres d'Expression et de Créa-

tivité) et de ludothèques à Bruxelles. L'augmentation de 6 % des subsides aux ateliers créatifs correspond à 15.000 euros.

C'est pourquoi, en 2021, ce travail de démocratisation culturelle sera poursuivi par une étude de faisabilité concernant la création d'une maison des cultures urbaines. Ces pratiques artistiques sont multiples et ne bénéficient d'aucun lieu dédié. Il est temps de mettre en lumière ce secteur dynamique, créatif et trop peu connu par le grand public. Il s'agit également de reconnaître les artistes de ce secteur et de leur assurer un rayonnement à Bruxelles et au-delà.

La crise sanitaire a également mis en exergue, le besoin d'un « guichet des arts » offrant aux artistes et aux opérateurs des réponses à leurs questions tant administratives que juridiques ainsi qu'un accompagnement dans leur parcours professionnel. C'est pourquoi, le Gouvernement a dégagé des moyens nouveaux pour participer à une étude identifiant les besoins et l'offre existante en matière de « guichet des arts » pour accompagner les travailleurs intermittents du secteur créatif et culturel. Il est à espérer que cette réflexion pourra se mener en partenariat avec les autres entités partenaires de la CIM Culture.

Pour ce faire, 90.000 euros sont destinés à la réalisation d'études et à la recherche relative au développement culturel.

Enfin, participer à la candidature de Bruxelles comme Capitale européenne de la Culture en 2030 semble essentiel pour mettre en avant les talents bruxellois. La Commission communautaire française se doit d'être une des premiers partenaires de la dynamique. C'est pour cette raison qu'elle a dégagé des moyens nouveaux à hauteur de 75.000 euros afin de soutenir toute initiative qui participerait à la préparation et à la préfiguration de ce projet d'ampleur qui doit tracer une ambition culturelle régionale pour les 10 prochaines années.

À côté de cela, la Commission communautaire française maintient son soutien important aux opérateurs culturels bruxellois de proximité ainsi qu'aux opérateurs historiquement soutenus par la Commission communautaire française. Elle continuera à essayer de stabiliser les subventions structurantes dans un souci de simplification administrative et de soutien pérenne aux opérateurs. Elle indexe les subventions qu'elle octroie aux 13 centres culturels bruxellois reconnus pour un montant total de 28.000 euros portant les subsides des centres culturels à 997.000 euros. Elle continue à soutenir le média bruxellois de proximité BX1 par une subvention de 3.761.000 euros, soit une indexation de 3,5 % du montant initial. Elle augmente également le soutien au Théâtre des Martyrs à hauteur de 50.000 euros, soit 16,67 % de plus

qu'à l'initial 2020 pour soutenir la structure dans sa modernisation. Elle augmente également son soutien à l'asbl Article 27 qui travaille au développement des droits culturels des personnes émergeant au CPAS. Cette augmentation permettra de créer plus de partenariats associatifs pour toucher les publics ainsi que plus de tickets d'accès à la culture à 1,25 euros. Il s'agit de porter la subvention à 300.000 euros soit une augmentation de plus de 10 % par rapport à 2020.

Enfin, le Gouvernement retravaillera la maquette budgétaire avec les services pour l'initial 2022 afin d'avoir une meilleure clarté et lisibilité du budget que la Commission communautaire française alloue au secteur culturel.

Le soutien à la politique d'accueil de la petite enfance se concrétise, d'une part, par le travail mené dans le cadre de l'Observatoire de l'enfant et, d'autre part, par le subventionnement d'associations dont les actions s'inscrivent dans la lignée de la politique de l'enfance menée par la Commission communautaire française, comme le FRAJE.

L'objectif d'amélioration de l'accessibilité des milieux d'accueil est poursuivi à travers le travail des associations comme RIEPP et BADJE. Pour rappel, les associations subventionnées dans le cadre de ce programme font un travail de deuxième ligne : accompagnement, formation, mise en réseau ... Ce programme n'a pas vocation à financer directement des milieux d'accueil.

Pour la mission 24 dédiée au Tourisme, le Gouvernement n'a pas opéré de changement majeur en ce qui concerne l'élaboration du budget initial 2021. Dans le cadre de la politique de tourisme social (aide à l'investissement dans les auberges de jeunesse), un marché a été lancé afin de confier la mission d'audit pour un état des lieux des besoins en investissement pour les auberges pour préparer un plan pluriannuel d'investissements.

L'objectif de ce plan est double : permettre aux auberges de respecter les normes régionales relatives à l'hébergement touristique d'une part et, d'autre part, permettre à ces institutions de garder leur authenticité face au marché concurrentiel. L'objectif est de maintenir une offre d'hébergement touristique social de qualité qui permette à des personnes plus faibles, à des groupes de jeunes, à des écoles, à des groupes de personnes plus vulnérables de séjourner à Bruxelles.

Le budget du Transport scolaire est porté à 13.669.000 euros. Cette année, le service assure le transport de 3.100 élèves et la prise en charge de 2.300 abonnements de transport en commun. Il comprend 205 accompagnateurs et organise plus de 220 circuits avec 24 sociétés de transport.

Les moyens complémentaires dégagés en 2021 seront principalement consacrés à la mise en application du nouveau régime de contrat de travail à durée indéterminée pour les accompagnateurs et les accompagnatrices scolaires. Les budgets sont donc augmentés de 300.000 euros, correspondant à l'application de la réforme à tous les travailleurs et la prise en compte de l'indexation. En effet, à dater du 1^{er} janvier 2021, les accompagnateurs et accompagnatrices se verront proposer un contrat d'employé à durée indéterminée dont le régime est établi en fonction des prestations réelles de l'agent.

Des moyens supplémentaires sont ainsi également dédiés au renforcement de l'offre de formations. L'ambition reste bien de professionnaliser le service et d'offrir de réelles perspectives de carrière.

Ensuite, il s'agira de traduire les différentes recommandations de l'audit prospectif, dont les conclusions sont attendues pour la fin du mois de mars 2021, et d'adapter les textes législatifs encadrant les missions du service du transport. Pour rappel, cet audit a pour objectif de revoir le système du transport scolaire dans sa globalité, le but étant, in fine, de réduire les temps de trajet et de mettre en place un nouveau logiciel adapté à la réalité bruxelloise, le point d'attention central restant d'abord et avant tout le bien-être des enfants.

Enfin, des moyens complémentaires sont prévus pour les frais de transport. En effet, un budget de 195.000 euros est mis en place pour permettre l'augmentation du nombre de circuits.

Concernant l'Enseignement, les moyens de la mission 29 sont globalement renforcés, en ce compris pour soutenir le complexe sportif du campus du CERIA, avec un budget global porté à 38.800.000 euros. Les principales augmentations sont relatives d'une part, aux rémunérations et frais liés au personnel et, d'autre part, aux financements de projets spécifiques dans les écoles, pour la plupart compensés par des recettes de subventions parmi lesquelles 629.000 euros provenant de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour la modernisation des équipements et les aménagements liés à l'encadrement différencié.

L'année scolaire 2020-2021 est une année particulière au vu de la crise sanitaire et des conséquences multiples, tant pour les élèves que pour les membres du personnel. Les priorités tiennent évidemment compte de la situation et des enjeux qui en découlent.

La priorité en 2021 reste, l'augmentation de l'offre de places dans l'enseignement secondaire et dans le spécialisé. Les deux grands projets de la législature sont désormais sur les rails : la création des deux

nouvelles écoles à pédagogie active sur le Campus du CERIA (l'ouverture du DOA est programmée en septembre 2021) et l'extension de l'Institut Alexandre Herlin qui permettra à l'école d'accueillir des enfants porteurs d'un handicap de type II, c'est-à-dire un handicap mental modéré à sévère. Le permis d'urbanisme vient d'être délivré; le marché de travaux d'un montant de 12 millions d'euros pourra être lancé et attribué dans le courant 2021, avec un début du chantier prévu pour septembre 2021.

Autre priorité : un enseignement de qualité tendant vers la gratuité. Outre le pack scolaire gratuit reprenant les fournitures de base, la prise en charge des frais de photocopies est désormais acquise pour tous les élèves de l'enseignement obligatoire pour un montant de 130.000 euros. D'autres nouvelles mesures visant en priorité les publics les plus fragilisés sur le plan financier sont déjà et seront encore mises en place, telle que la création d'une structure unique de type « Service social » dotée d'un budget estimé à 100.000 euros.

Dans la même optique d'égal accès à toutes et tous à l'enseignement, la crise de la Covid-19 a fait resurgir la problématique de la fracture numérique avec grande acuité. Le PO de la Commission communautaire française a investi en 2020 dans l'achat et la mise à disposition de matériel informatique neuf et reconditionné à destination des élèves et étudiants les plus fragilisés. Au total, ce sont d'ores et déjà 600 ordinateurs portables neufs ou reconditionnés qui ont été acquis en 2020. Ces investissements seront poursuivis en 2021 à hauteur de 50.000 euros. Une nouvelle plateforme numérique commune aux écoles de l'enseignement obligatoire, qui représente un investissement de 140.000 euros sur 4 ans, permettra une meilleure communication entre enseignants ainsi qu'avec les élèves et leurs familles. L'enjeu se situe également au niveau de la formation à l'utilisation du numérique, tant pour les élèves et les étudiants que pour les enseignants amenés à adapter leurs pratiques pédagogiques. Nos écoles prévoient ainsi des activités parascolaires de sensibilisation au numérique et la Commission communautaire française a engagé une techno-pédagogue pour accompagner ce processus de déploiement du numérique au sein des écoles.

La lutte contre le décrochage scolaire constitue également une priorité majeure. Divers projets et dispositifs sont ainsi mis en œuvre tout au long de l'année au sein des écoles. En réponse à la crise sanitaire et à l'impact négatif sur la scolarité, la Commission communautaire française a organisé des ateliers d'accrochage scolaire durant l'été 2020 qui ont rencontré un grand succès. Cette initiative sera pérennisée en 2021; un budget de plus de 100.000 euros est prévu à cet effet. Des périodes de remédiation ont été

organisées dès la rentrée de septembre 2020 et les équipes chargées du suivi des élèves en difficultés au sein des établissements ont été renforcées à hauteur de 4 équivalents temps plein.

Le campus du Ceria abrite également la Haute Ecole Lucia de Brouckère. Dans un contexte rendu extrêmement compliqué par la crise, l'équipe de la Haute École, sous la conduite de l'administratrice provisoire, a relevé avec succès le défi de l'enseignement à distance. À la Haute École aussi, l'attention a été portée aux étudiants les plus fragiles et les moyens ont été mis en place pour permettre à tous d'accéder aux ressources et outils pédagogiques nécessaires.

Enfin, le Campus du CERIA est le troisième campus étudiant sur le territoire de la Région après ceux de l'ULB et de la VUB. Il accueille près de 6.000 personnes sur un site de 12 hectares et constitue un laboratoire formidable d'expérimentation vers un développement plus durable. De nombreuses initiatives y sont menées : réalisation d'un jardin didactique, installation d'abris et de râteliers pour vélos, gestion des productions des écoles et des invendus, ... Ces initiatives seront poursuivies et enrichies par de nouvelles actions dans l'optique d'un campus plus résilient.

Au niveau des infrastructures, les crédits en engagement sont ramenés à 32.288.000 euros tandis que les crédits de liquidation sont portés à 41.671.000 euros.

L'essentiel des mouvements, tant en engagement qu'en liquidation, est lié à l'enseignement, compte tenu principalement de l'exécution des travaux de construction des deux nouvelles écoles sur le site du CERIA et de l'extension de l'Institut Herlin. Ceux-ci démarreront donc en 2021. Pour mémoire, les crédits d'engagement pour la construction des deux nouvelles écoles sur le campus du CERIA sont prévus en 2020 mais seront liquidés en 2021 seulement, en vue de bénéficier de la subvention de 15 millions d'euros de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Concernant les Crèches, les moyens sont ramenés à 4.850.000 euros en engagement et à 5.600.000 euros en liquidation pour soutenir en priorité l'offre collective publique, dont celle dispensée par les communes, le but étant de développer l'offre d'accueil des enfants de 0 à 3 ans via le financement des travaux d'infrastructures (volet Commission communautaire française) et l'octroi de postes ACS (volet Région). Via ce plan crèche bruxellois, 232 nouvelles places ont été ouvertes en 2019, 456 le seront fin 2020 et 534 ouvriront en 2021. À l'horizon 2024, ce seront donc 1.666 nouvelles places qui auront pu ouvrir à Bruxelles grâce aux subventions de la Commission communautaire française.

Enfin, les moyens mis à disposition pour les infrastructures sociales des personnes handicapées auront permis d'achever les travaux de construction du logement collectif pour adultes « l'Aubier » de l'IRSA et d'engager fin 2020 les montants pour l'achat du Bâtiment Bois sapin, accueillant 15 adultes avec déficiences mentales modérées à sévères. En 2021, Les budgets sont maintenus à 2.700.000 euros en engagement et 3.900.000 euros en liquidation.

Le ministre en vient à la mission 32 relative au service PHARE, dont les budgets sont portés à 164.543.000 euros. Le budget initial 2021 est donc augmenté de 3.405.000 euros, dont 1.697.000 euros pour des politiques nouvelles, le solde de 1.708.000 euros étant lié aux indexations et évolutions barémiques.

La politique de soutien aux personnes en situation de handicap est une politique d'inclusion qui englobe un ensemble de projets et de dispositifs essentiels pour les Bruxellois. Les besoins sont énormes et la politique mise en œuvre se doit d'être ambitieuse afin de garantir une aide, un accompagnement, un accueil, ou un hébergement de qualité aux personnes en situation de handicap.

La priorité absolue reste le développement de l'offre de service, tant d'hébergement que de répit ou des services d'accompagnement. L'exercice 2021 verra le Gouvernement poursuivre la réalisation du plan pluriannuel d'investissement : 20 nouvelles places pour enfants polyhandicapés ouvriront ainsi en septembre 2021 au Centre de Jour pour Enfants Non Scolarisés « CREB Anderlecht », construction à laquelle la Commission communautaire française a participé pour 2,3 millions d'euros.

Parmi les nouveaux projets, 640.000 euros ont été dédiés au projet de logement inclusif Riga qui verra le jour dès janvier 2021 et ouvrira 20 nouvelles places pour des personnes en situation de handicap, dont 7 en situation de grande dépendance. Des moyens ont également été dégagés pour permettre l'ouverture de 20 nouvelles places d'hébergement pour des personnes en situation de grande dépendance avec profil complexe et/ou troubles du comportement pour 2 millions d'euros, et 20 places de répit, dont 10 seront spécifiquement dédiées aux personnes atteintes du spectre autistique, pour 1.850.000 euros.

Le Gouvernement entend également poursuivre le renforcement des services d'accompagnement à hauteur de 200.000 euros. Il s'agit d'apporter aux personnes une aide adaptée, plus souple, et personnalisée constituant ainsi une alternative à la vie en institution. À cette fin, le Gouvernement poursuivra la pérennisation des projets particuliers agréés.

Les travaux visant à établir le cadastre de l'offre et l'étude des besoins ont été retardés par la crise Covid mais ils ont néanmoins bien démarré en collaboration avec la Commission communautaire commune, la Vlaamse Gemeenschapscommissie et la DGPH. Ils seront poursuivis et pourraient aboutir fin de l'année 2021, en sorte que les pouvoirs publics pourront disposer de données chiffrées précises et correctes, outil de base d'un pilotage de l'action publique. Un budget de 100.000 euros y est consacré. De même, l'étude de faisabilité pour la Maison de l'Autisme est sur le point d'être lancée, un budget de 50.000 euros y est dédié.

En ce qui concerne la mise en œuvre du décret relatif à l'inclusion de la personne handicapée, l'arrêté sur les entreprises de travail adapté a été adopté et est entré en vigueur. Il permet d'améliorer le statut et l'encadrement des travailleurs et de mieux prendre en compte la réalité des petites ETA. L'arrêté relatif aux services d'appui à la communication alternative pour les personnes présentant des difficultés de compréhension a été approuvé en 1ère lecture en juin dernier. Enfin, le reprogrammation des travaux pour les trois arrêtés d'exécution relatifs aux Logements collectifs adaptés, aux Services de logements Inclusifs et aux Centres d'activités de jour a été établi. Les travaux ont été fortement retardés par la crise et les 3 arrêtés entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Le Gouvernement n'attendra évidemment pas la fin de ces travaux et renforcera cette année encore le soutien pour les situations de grande dépendance à hauteur de 250.000 euros.

Pour conclure sur le chapitre du handicap, le ministre rappelle que la politique d'inclusion répond à un objectif transversal, partagé par tous les membres du Gouvernement. Le « *handistreaming* » sera renforcé visant à intégrer la personne handicapée au sein des politiques déployées sur l'ensemble du territoire bruxellois, quel que soit le niveau de pouvoir.

7. Discussion et examen des tableaux *partim*

Mission 11 Jeunesse, Éducation permanente, Audiovisuel et Enseignement

Programme 001 – Culture et audiovisuel

Mme Véronique Lefrancq (cdH) remercie le président et le ministre.

Le secteur culturel est essentiel à notre ville, il façonne son identité, permet aux opinions de s'exprimer et aux citoyens de s'amuser. Nous sommes dans

une situation où le secteur crie au secours. Il faut agir à la hauteur des difficultés qui touchent le secteur.

Si les aides Covid ne sont pas développées dans ce programme budgétaire, on y retrouve le soutien structurel aux associations, l'aide au secteur du théâtre, de la danse, de l'audio-visuel. Le budget général culturel représente 11 millions d'euros, dont les principales dépenses sont les subventions aux associations, BX1 et les centres culturels reconnus par la Commission communautaire française.

Au vu de la crise, la députée s'étonne donc de voir des subventions pour les associations diminuées (notamment à l'AB 11.001.02b.02.3300). D'accord, il y a les aides Covid en parallèle mais l'intervenante souhaite davantage d'informations. Pourquoi ce poste budgétaire diminue ? Est-ce que ces associations ont vu cette diminution compensée par des aides Covid ? Les associations sont en premières lignes des pertes de revenus au cours de cette crise Covid.

En comparaison au budget total, la dotation de BX1 est assez importante. La députée salue le fait d'avoir une chaîne de télévision locale et d'en maintenir les financements; mais elle s'inquiète de l'avenir de cette chaîne sur le long terme au vu de la place que prend de plus en plus les plateformes de *streaming* ou la tv en ligne. Comment évolue l'audimat de la chaîne ? Est-ce que ces subventions sont accompagnées d'un plan pour moderniser Bx1 ?

Les centres culturels représentent un budget conséquent de l'aide culturelle de la Commission communautaire française : 969.000 euros en 2020, 997.000 euros en 2021. Ce à quoi s'ajoutent les « Halles de Schaerbeek » et l'asbl « La Concertation » pour atteindre plus d'1,2 million d'euros. Les centres culturels sont un lieu essentiel de la vie culturelle locale. Est-ce que l'augmentation prévue va leur permettre de se maintenir en vie ? Est-ce que des critères sont prévus pour faire en sorte que les centres culturels investissent en priorité dans des projets locaux pour relancer le secteur ?

75.000 euros sont prévus pour le projet de Bruxelles capitale européenne de la culture en 2030. Comme il a déjà été dit, il faut que la Région garde bien en tête que c'est aujourd'hui qu'il faut sauver nos artistes, et non miser sur 2030. Il ne faut surtout pas oublier nos artistes d'aujourd'hui. Concrètement, à quoi sont destinés ces frais ? Comment la capitale de la Culture va permettre aux petites productions locales de grandir ?

Enfin, la députée rappelle que ce qui a été dit lors de la déclaration de politique générale : La Commission communautaire française doit avoir un rôle financier mais aussi humain. Financier en augmentant les aides et les personnes qui en disposent. Humaine-

ment, en accompagnant le secteur culturel et en assurant une aide claire et coordonnée.

La députée s'interroge également sur le Musée de l'immigration suite à la Commission qui a eu lieu ce matin.

M. Sadik Köksal (DéFI) remercie le ministre pour son exposé. Effectivement, la crise sanitaire n'a épargné aucun secteur, et plus particulièrement le secteur de la Culture. Le maintien des subsides budgétisés à l'initial, d'une part, des aides et des interventions de la Commission communautaire française qui s'élèvent à 2.000.000 euros, d'autre part, ont été bien appréciés par le secteur et le milieu culturel.

L'année 2020 n'est malheureusement toujours pas terminée et nous ne savons pas ce qui va se passer en 2021. Le risque est que la pandémie perdure et que le secteur culturel continue à pâtir de cette situation.

En 2021, il y aura également des analyses des budgets 2020 de ces différents secteurs culturels. Il y aura probablement une demande d'aide d'intervention de la région. Dans le nouveau budget, rien n'est prévu. Tout est ramené à l'initial par rapport à l'année précédente. Le député a bien entendu le ministre annoncer que d'autres réflexions sont justement en cours pour le soutien au secteur culturel. On attend donc de voir quelles seront ces aides en fonction des uns et des autres.

Il est précisé que, pour les centres culturels, il y aura une indexation automatique. Celle-ci ne sera malheureusement que pour les centres culturels, puisque dans les budgets, lorsque l'on compare les autres tableaux, on reprend chaque fois les chiffres de l'année N-1 plus l'année N+1 ou l'année en cours. Il semble au député qu'il est nécessaire et primordial de pouvoir, sur le long terme, pérenniser le système d'indexation pour tous les secteurs et toutes les associations qui travaillent dans le secteur culturel. Certains ont des contrats cadres et ils pourraient être inclus dans les contrats cadres sur le long terme. Pour d'autres qui n'ont pas cela, ils doivent travailler à budget fermé au niveau des subsides, c'est-à-dire qu'à la cinquième année ils reçoivent toujours les mêmes subsides, mais les coûts continuaient à augmenter et les charges augmentent également. Cela se répercute généralement par une diminution de programmation. Il faudrait éviter cela.

L'annonce d'avoir un guichet des œuvres est une très belle initiative que le député soutient.

Puisqu'il y a un budget de plus ou moins 75.000 euros qui est dédié à la préparation de la candidature de Bruxelles-Capitale européenne de la

culture, quelle est la date limite du dépôt de dossier ? Est-ce que c'est un premier jet ?

Pour 2021, page 15, l'enveloppe qui prévoyait 1.306.000 euros qui devient 1.269.000 euros, il y a une baisse du montant de plus ou moins 40.000 euros. Ce secteur a été très impacté par la crise sanitaire. Quelles sont les raisons qui justifient une diminution de cette allocation, d'autant plus que celle-ci vise également à soutenir les jeunes créateurs, objectif identifié à l'exposé au général ?

À la page 19, il y a un montant de 15.000 euros qui est maintenu à l'AB 11.001.03.B0012.11, crédit destiné à couvrir les dépenses de promotion, de diffusion et de publication dans le secteur du livre. Compte tenu de l'impact de la crise sanitaire sur le secteur du livre, pourquoi ne pas avoir augmenté cette allocation afin de soutenir la littérature francophone ?

À la page 30, à l'AB 11.002.02C.02.3300, il y a un montant de 400.000 euros qui est une allocation budgétaire qui soutient les clubs qui offrent des entraînements seniors, aux juniors ou développant une approche multiculturelle. Le ministre dit que l'AB double alors que le montant reste identique. Le député ne comprend pas ces chiffres.

À la page 31, à l'AB 11.002.4B.01.1211, les montants ne correspondent pas. Il y avait précédemment un montant de 180.000 euros concernant le crédit destiné à couvrir un marché de services pour une durée de 3 ans du 1^{er} septembre 2020 au 30 juin 2023. Maintenant, il y a un montant de 60.000 euros. Les montants ne semblent pas correspondre à la justification.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) remercie le président. Le sevrage forcé de la culture durant cette période, a permis que l'on se rende compte à quel point elle est importante dans notre vie. Ne plus pouvoir aller au théâtre, cinéma, à toute une série d'activités ... Il est à espérer que, lorsque les gens pourront à nouveau se rendre dans des lieux de culture, ils le feront de manière intensive afin de soutenir tous les acteurs de la culture.

Dans l'accord de majorité, il est prévu de soutenir les pratiques culturelles alternatives : cafés, théâtres urbains émergents ainsi qu'amateurs et à soutenir, de manière renforcée, les artistes et les créateurs avec une attention spécifique pour les jeunes talents. Elle est là dans pas mal d'articles budgétaires. La semaine passée, le décret concernant les modalités de financement pour les centres culturels a été voté. Cela a été soutenu par l'ensemble des groupes.

Le député voit qu'il y a également un soutien à quatre maisons des cultures. Il en identifie trois. Il se demande laquelle est la quatrième.

Il constate que, en 2021, il est proposé de tracer les contours d'une maison des cultures urbaines. Autant les centres culturels ont des axes bien définis, autant, lorsque l'on parle de maison des cultures et que le député voit les trois maisons des cultures qu'il connaît, elles ont des identités très différentes et font des choses très différentes. Le ministre peut-il donner une définition des « maison des cultures » ?

Le label Impact a également été voté la semaine passée. C'est dire que tout ce qui a été voté la semaine passée se traduit l'année prochaine et cela est extrêmement intéressant. Il y a le label Raymond Leblanc, pour la bande dessinée, qui est une très bonne initiative. Le député a regardé les lauréats et est heureux de constater qu'il avait bon goût car il y a plusieurs BD qu'il avait déjà lues. Par contre, il a également regardé le jury. Alors qu'il y a un nombre important de femmes dans la bande dessinée, aussi bien autrices que dessinatrices, sur les dix personnes dans ce jury, il n'y a qu'une femme. Le député estime que c'est bien d'avoir un budget genré, mais il serait également bien de le traduire dans les jurys, dans les directions de théâtre et dans les œuvres soutenues et promues. Le député remercie d'avance le ministre et serait heureux d'apprendre si, l'année prochaine, il constate une augmentation de femmes dans ce jury.

Il y a tout un volet sur les ludothèques. Autant c'est un outil intéressant, autant on ne le connaît pas très bien. Le député aimerait avoir plus d'explications sur ce soutien. Le ministre dit que c'est quelque chose de particulier à Bruxelles. L'intervenant aimerait entendre un petit peu plus sur ses ludothèques car il y a des montants importants qui soutiennent ces projets.

Le député aimerait entendre le ministre sur la mise en place d'un guichet des arts avec les entités fédérées. De temps en temps, derrière un mot, comme le mot « guichet », il peut se cacher des tas de choses. Comment le ministre envisage-t-il ce guichet des arts ? Le ministre peut-il donner plus de détails ?

Concernant Bx1, celui-ci se voit confronté à une concurrence de plus en plus forte. Il y a une volonté, pour Bx1, à la fois de développer sa radio, de se développer sur le Web, mais on ne voit pas très bien dans les budgets quels sont les moyens qui lui sont octroyés afin d'être plus fort dans ces secteurs.

Concernant le musée de l'immigration, le ministre avait annoncé à la fois la recherche d'un lieu et un comité scientifique. Le député n'a toujours pas eu la liste que le ministre devait envoyer et demande qu'elle soit jointe au rapport.

Le député avait interpellé le ministre sur les ETA. On sait qu'à leur niveau, le calcul se fait en personnes plutôt qu'en équivalents temps plein. Or, le fait qu'il y ait des gens qui travaillent à temps partiel entraîne à peu près une perte de 5,5 % d'équivalents temps plein. En 2019, une compensation de 2,6 % de leur budget avait été accordée. Le fait de ne pas donner les moyens aux ETA pour permettre à une série de travailleurs de pouvoir faire des temps partiels, surtout lorsqu'ils deviennent âgés et que l'on connaît le type de travaux qu'ils font, cela pose un problème pour les ETA puisqu'ils ont tendance à essayer de trouver des gens qui travaillent à temps plein. Le député demande si, concernant les ETA, il y a une intention de compenser 2,5 % qui reste encore.

Mme Véronique Jamoulle (PS) remercie le président. L'année 2020 a été un vrai cauchemar pour le secteur culturel et le groupe PS se réjouit que la Commission communautaire française n'a pas manqué, malgré les moyens plus limités que d'autres niveaux de pouvoirs, de soutenir de manière importante les acteurs culturels de notre Région. Le groupe se réjouit également que la Commission communautaire française continuera en 2021, puisqu'il y a à la fois un maintien, voire une augmentation et l'indexation, mais aussi des politiques nouvelles dans des secteurs qui leur tiennent à cœur.

Le budget de la Culture connaît une augmentation de plus de 3,50 % pour l'année prochaine, ce qui est un signe positif au regard du contexte général morose, miné par l'épidémie de Covid. Cette année 2020 toute entière aura été un cauchemar pour le secteur culturel, soutenu à bout de bras par les différents niveaux de pouvoir, le Fédéral, la Fédération Wallonie-Bruxelles, et bien évidemment la Commission communautaire française et la Région bruxelloise. Au nom du groupe PS, elle félicite les efforts faits par le Collège au cours de cette année, ainsi que l'augmentation pour l'année 2021 à venir.

Dans les priorités du Collège, en début de législature et qui sont inscrites dans le budget, il y a l'accès à la culture des publics les plus précarisés et éloignés d'elle, la facilitation de l'accès à la profession aux jeunes artistes et l'encouragement des enfants à la créativité, en ce compris dans ses expressions et pratiques les plus alternatives.

Ce ne sont pas que des paroles. Ça se traduit très clairement. La députée pense au nouveau label I.M.P.A.C.T. qui a été adopté vendredi dernier, à l'augmentation relativement substantielle des budgets pour l'ASBL Article 27 et à l'indexation des subsides pour les opérateurs.

Par ailleurs, le groupe PS se réjouit également des premiers moyens pour Bruxelles Capitale culturelle

de l'Europe en 2030. Comment cette préparation va-t-elle se dérouler en 2021 ?

Le groupe PS a une inquiétude par rapport à Bx1. En effet, la crise de la Covid s'est aussi répercutée sur la télévision locale. RTL-TVI a eu d'autres types de problèmes au point de risquer de rentrer dans les rangs de la loi de la Communauté française. Qu'en est-il pour Bx1, quelle est sa situation ?

Par ailleurs, la députée demande si un budget sera dédié à une nouvelle maison des cultures et où en est le Musée de l'immigration ?

Mme Stéphanie Koplowicz (PTB) remercie le président.

La députée revient sur la situation vraiment dramatique des artistes. Cela risque de ne pas aller beaucoup mieux en 2021. La Commission communautaire française a maintenu toute une série de subsides au niveau des associations, ce qui est une bonne chose. Mais, aujourd'hui, il y a une autre urgence. Il y a une association qui s'appelle *Feed the Culture* qui est littéralement une banque alimentaire pour les artistes parce qu'ils n'arrivent tout simplement plus à remplir leur frigo. Il ne s'agit pas simplement de garder les subventions, il faut aller beaucoup plus loin. Cette association est également en demande d'aide de subsides. Le ministre en a-t-il entendu parler ? Une aide était prévue mais la députée pense qu'elle tarde à arriver. Comment peut-on encore structurellement continuer d'aider les diverses associations artistiques et culturelles qui dépendent de la Commission communautaire française ?

Concernant le musée de l'immigration, quels sont les budgets libérés ?

La création d'un guichet des arts est budgétée également pour 90.000 euros. Que représente ce budget ? Il a été discuté, au moment de la révision des subventions des centres culturels, des difficultés administratives que peuvent parfois rencontrer les différentes associations.

La députée observe une diminution de certaines subventions, comme dans l'AB 11.001.01A.02.3300, p. 11, soit une baisse de 30.000 euros. À quoi correspond-elle et est-elle compensée dans une autre AB ?

Concernant le financement du label I.M.P.A.C.T., cela a-t-il un impact budgétaire et dans quelle AB ?

Mme Clémentine Barzin (MR) remercie le ministre pour son exposé. Tout d'abord, eu égard à la remarque de la Cour des Comptes, pourquoi a-t-on procédé à une anticipation d'une partie du paiement de la dotation du 2021 de Bx1 lors de l'ajustement 2020 ?

La Cour des Comptes estime en effet que cette pratique n'est pas conforme au principe d'annualité budgétaire. En outre, il s'agit de frais de fonctionnement. Cela signifie-t-il que le montant ainsi établi sera celui à partir de 2022 ? La députée entend évidemment des difficultés de Bx1 mais le ministre peut-il donner plus d'explications ?

Le groupe MR est satisfait que les subsides octroyés pour les activités culturelles aient été maintenus malgré l'annulation globale de ces dernières. La députée a quelques demandes à ce sujet. Combien de structures et combien d'artistes ont ainsi été aidés ? Il apparaît, en effet, en Communauté française, un risque de non-réorientation des institutions vers les personnes qui en ont le plus besoin. Comment ont été évalués les moyens ? Le ministre juge-t-il qu'ils ont été suffisants au vu de la situation ? Quelle philosophie a présidé au maintien des subsides ? Était-ce pour le fonctionnement, pour des projets reportés ou annulés ou les deux ? Quid en 2021, si la crise dure jusqu'à la moitié de l'année, notamment ?

La députée note également les soutiens complémentaires alloués en 2020 avec deux ajustements, eu égard à la crise Covid. Comment ces moyens s'articulent-ils avec la prime de 2000 euros octroyée via Bruxelles Économie et Emploi ? Comment a été évalué et avec quels objets ?

Le groupe MR prend acte des différentes orientations qui visent à porter de nouveaux projets ambitieux dans cette politique, notamment la formalisation de la candidature de Bruxelles en tant que Capitale culturelle en 2030 et la mise sur pied d'un office culturel ou d'un guichet pour les artistes. En ce qui concerne la formalisation de la candidature de Bruxelles en tant que Capitale culturelle, quelle sera la collaboration avec Visit Brussels dans le cadre, notamment, de son plan City marketing de sorte à intégrer directement la campagne relative à cette candidature dans la relance de l'attractivité de notre Région ? Ce qui concerne le guichet unique des arts, le ministre a-t-il déjà planifié une réunion de la CIM de la Culture pour ce début 2021 ? En cette période difficile, le groupe MR encourage la création de ce guichet et espère toutefois qu'elle se fera en synergie avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi qu'avec les homologues du ministre au niveau fédéral.

La députée note la volonté du ministre de créer une maison des cultures urbaines à part entière pour mettre en lumière un secteur particulier. Quand sera lancée l'étude de faisabilité ? Des partenariats avec d'autres structures existantes n'étaient pas exclus. Le ministre a déjà entrepris des contacts avec les structures existantes ou des associations culturelles à ce sujet ? Le groupe MR sera évidemment attentif à la bonne réalisation de ces projets durant toute cette

législature et toute l'année prochaine. Ils veilleront également à ce que les moyens mis à disposition des objectifs affichés puissent sortir de la trop habituelle logique de saupoudrage.

Concernant l'AB relative à la capitale culturelle de l'Europe en 2030, il y a 75.000 euros qui sont prévus en 2021. Est-ce qu'il y a dans ce cadre l'établissement d'un plan d'action ?

Concernant l'étude relative aux besoins liés à la création d'un guichet des arts, il y a 90.000 euros prévus en 2020. Le ministre a-t-il une idée du lancement de cette étude de marché ?

M. Rudi Vervoort (ministre en charge de la Culture) remercie les députés pour leurs questions.

Concernant Bruxelles 2030, le ministre rappelle que le subside qui est prévu est un appoint et un complément au 300.000 euros qui sont inscrits au budget régional. L'objectif étant d'associer l'ensemble des institutions bruxelloises, de sorte que l'on donne le signal que c'est l'ensemble des institutions qui vont travailler. Le plus gros des montants est évidemment inscrit à la Région. Il est prévu de lancer un marché. L'idée est de se mettre en ordre de marche pour préparer un dossier qui prend en compte la situation du secteur culturel aujourd'hui qui est touché par la pandémie mais qui est déjà initié avec un montant pour les événements liés à la candidature de Bruxelles 2030 avec des opérateurs culturels bruxellois. Le ministre rassure : On travaille vraiment dans le court, le moyen et le long terme. Oui, la candidature sera déposée en 2024 et, en fonction de la réussite ou non, l'histoire entre 2024 et 2030 s'écrit d'une autre manière, puisque l'on aura la certitude de pouvoir l'organiser. Les moyens seront à la hauteur.

Concernant les subsides, il n'y a pas de diminution mais bien souvent des transferts d'une allocation à une autre. Le budget réservé au théâtre de marionnettes et à l'organisation du festival parole aux solstices est transféré à une autre AB. Ici, on voit une diminution, mais en réalité ce n'en est pas une. De manière générale, dans le budget 2021, le ministre insiste sur le fait qu'il n'y a pas de diminution mais bien des transferts d'une allocation à une autre.

Le centre culturel d'Uccle a lancé une procédure de reconnaissance de centre culturel. Le Collège est vraiment à l'écoute et ne peut que se réjouir que d'autres institutions suivent le mouvement. Il y a effectivement toute une série d'acteurs locaux culturels qui peuvent exister en dehors d'un contrat de gestion ou de reconnaissance pérenne.

Le ministre précise que trente opérateurs sont conventionnés pour cinq ans. La procédure est en

cours. La convention ne prévoit pas d'indexation mais le Collège souhaiterait pouvoir assurer un mécanisme d'indexation pour les prochaines conventions.

Concernant l'AB 11.002.4B.01.1211, le ministre confirme à M. Köksal que c'est bien un montant de 180.000 euros qui est prévu pour le crédit destiné à couvrir un marché de services pour une durée de 3 ans du 1^{er} septembre 2020 au 30 juin 2023. Mais comme c'est sur trois ans, cela fait trois fois 60.000 euros. C'est pour cela qu'à l'initial, le montant est à zéro. C'est tout simplement parce que l'on liquide encore la deuxième tranche des 60.000 euros qui était prévue initialement. C'est la différence entre l'engagement de la liquidation.

Concernant le prix Raymond Leblanc, c'est une femme qui est lauréate. Ce jury est composé essentiellement par les membres de la fondation Raymond Leblanc. C'est pour cela qu'il est composé principalement d'hommes.

Concernant les maisons des cultures, c'est Molenbeek, Saint-Gilles, Forest et la Maison des cultures nomades qui sont dans le label Maison des cultures. La définition d'une maison des cultures est : un lieu de créations, de diffusion, de pratiques qui s'adressent au plus grand nombre de nos concitoyens. Il y a chaque fois des conventions particulières.

Concernant Bx1, le ministre a demandé à son collaborateur s'il se souvient de l'année ce mécanisme a été mis en place. Cela s'appelait « la turbine ». Il ne s'en souvient pas. Il est trop jeune. Depuis qu'il est en charge de ces matières, il a toujours connu cela. Une bonne fois pour toutes, cela fait des années que la Cour des Comptes dit la même chose et cela fait des années que nous liquidons la première tranche sur le budget de l'année antérieure, comme la subvention du Parlement. Le Collège est en contact permanent avec Bx1. Il semble qu'il devrait s'en sortir cette année. Il y a des recettes en moins mais il y a également des dépenses non engagées, cela semble pouvoir s'équilibrer. En général, ils ont des coûts de production dans de grandes activités comme le Brussels International Film Festival, Couleur Café, etc. Tout cela représente des dépenses qui n'ont pas été réalisées cette année.

Concernant le Musée de l'immigration, un groupe de travail a été constitué. C'est un projet transversal dans lequel la Région sera l'acteur principal puisqu'elle a une compétence en cette matière-là. Des groupes de citoyens souhaitent s'associer au groupe de travail. Le marché qui est lancé au niveau régional prévoit de désigner un porteur de projet qui sera chargé d'assurer la mission de manière permanente et pérenne.

Concernant *Feed the Culture*, le Collège a rencontré les porteurs. Comme ils agissent principalement au travers de l'aide alimentaire, ils travaillent pour une solution d'aides avec le cabinet de Monsieur Alain Maron.

Sous l'AB 11.001.01.06.3300 – Plan culturel, c'est 80.000 euros pour le label I.M.P.A.C.T.

Concernant l'aide Covid, même si l'on peut prévoir que 2021 sera une année compliquée, il est difficile d'anticiper les mesures qui seraient amenées à devoir être prises. Au niveau régional, un fonds Covid a été prévu à hauteur de 5 millions d'euros. Par arrêté de pouvoirs spéciaux, le Collège a crédité l'AB 11.001.02.3300 à hauteur de 2.046.000 euros. Il reste encore un solde. S'il y a des besoins qui viennent encore à émerger cette année-ci, il reste un solde de 915.000 euros disponible sur 2020. Le Collège de la Commission communautaire française va sans doute déposer des demandes d'ici la fin de l'année avec identification des besoins.

Le Guichet des Arts est un dossier qui sera agendé à la prochaine réunion du GT préalable à la CIM culture prévue en décembre 2020. En soi, il est effectivement nécessaire que les artistes puissent disposer d'un lieu centralisé. Au Fédéral, c'est inscrit dans l'accord de statut d'artiste. C'est à travers cela que le ministre souhaite pouvoir participer.

En général, il n'y a pas de diminution dans les subsides, ce sont des transferts entre allocations. Si les députés le désirent, ils peuvent poser des questions écrites sur une allocation précise et le Collège leur précisera quels sont les transferts et de quelle manière ils se sont réalisés.

Mission 11 **Jeunesse, Éducation permanente,** **Audiovisuel et Enseignement**

Programme 002-01b – Jeunesse et ludothèque

M. Rudi Vervoort (ministre en charge de la Culture) précise que, pour les ludothèques, il y a règlement cadre qui définit la manière dont celles-ci sont subventionnées. En termes d'autorité de pouvoir subsidiant, les ludothèques ne fonctionnent qu'avec la Commission communautaire française. C'est vraiment quelque chose de particulier. Au niveau du confinement, le Collège a vraiment insisté pour dire que les ludothèques, comme les bibliothèques, sont des lieux de proximité et qui méritent de pouvoir continuer à fonctionner, non pas comme les bibliothèques avec des salles de lecture ou des espaces de jeux, mais de continuer à pouvoir venir chercher des jeux.

Programme 002-04b – Éducation à la culture

Programme 002-01 – Éducation permanente

Programme 002-06 – Parascolaire

Mission 22 **Aide aux personnes**

Programme 006 – Accueil de la petite enfance

Mme Stéphanie Koplowicz (PTB) ne voit rien de nouveau, à part certains crédits de liquidation, et demande ce qui est prévu maintenant concrètement sur la programmation des places en crèches.

Mme Véronique Lefrancq (cdH) rappelle que le ministre a annoncé, dans la DPG 2021, que la Commission communautaire française soutient l'activité de l'Observatoire de l'enfant, programme de recherche d'analyse dans les activités s'adressant aux parents, aux professionnels de l'enfance, aux chercheurs, aux décideurs politiques et aux pouvoirs publics dans le programme 6. Le groupe cdH ne trouve pas trace du soutien de la Commission communautaire française à cet égard, si ce n'est dans l'AB « dépenses d'organisation, promotion, diffusion, publication » qui est le 04.12.11. À quelle AB ce soutien est budgété ?

M. Rudi Vervoort (ministre) lui répond que les moyens sont maintenus pour garantir la publication des résultats des recherches.

Mission 24 **Tourisme**

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) avait déjà interpellé le ministre sur le tourisme social. Pour avoir encore rencontré des personnes de conseils d'administration de certaines auberges de jeunesse, l'inquiétude est extrêmement grande. Il constate qu'il va y avoir un diagnostic des besoins. Mais le ministre n'a-t-il pas déjà reçu les besoins de ces auberges de jeunesse ? Le député à l'impression qu'ils sont assez identifiés.

M. Rudi Vervoort (ministre) rappelle que cette discussion a déjà eu lieu il y a quelques semaines. La compétence que le Collège exerce en cette matière est exclusivement une compétence d'investissement. C'est donc une compétence de travaux, mais pas de soutien en termes de fonctionnement. Pour certaines auberges de jeunesse, la Commission communautaire française est propriétaire du bâtiment et, dans ce cas-là, elle a la charge des obligations du propriétaire. Suivant le cas, dans les obligations légales par définition et, dans d'autres cas, c'est sur base de demandes que la Commission communautaire fran-

çaise peut subventionner une série d'investissements pour des mises en conformité. Le Collège intervient pendant le fonctionnement mais il n'y a pas d'aide structurelle.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) précise qu'il y a eu un débat pour déterminer comment le secteur hôtelier pouvait être aidé. Une réflexion sur des soutiens possible peut-elle être envisagée ? Les auberges de jeunesse ont été construites sur le long terme et ce n'est pas évident. Si certaines font faillite, ce sera d'autant plus difficile de se reconstruire.

M. Rudi Vervoort (ministre) explique que, lorsque les aides du secteur hôtelier ont été évoquées, il ne sait pas pourquoi les auberges de jeunesse n'ont pas pu être intégrées dans l'ensemble du secteur hôtelier. Il posera la question à Madame Barbara Trachte.

Mission 25 Transport scolaire

Mme Stéphanie Koplowicz (PTB) souligne l'aspect positif de cette réforme du Transport scolaire. C'est un dossier sur lequel le groupe PTB insiste depuis quelque temps. Cela concerne 205 personnes, ce qui arrive à une revalorisation brute de 1.465 euros par personne et par an. Ce n'est pas énorme mais c'est mieux que rien.

Il faut deux années pour arriver à ce que tout le monde soit en CDI mais ce sera sur base volontaire. La députée demande comment cela va-t-il se passer ? Il y a déjà eu un travail sur la formation. Est-ce que l'on continue ce travail-là ou sera-t-il amélioré encore ? Lié avec ces CDI, cela pourrait être une opportunité pour améliorer la formation. Il reste un problème. Ces horaires coupés font que c'est extrêmement compliqué pour les gens de devoir cumuler deux emplois. Le problème est qu'avec un seul salaire d'accompagnateur de plus cela ne fonctionne pas. Plusieurs exemples de personnes qui font de l'accompagnement de bus et, ensuite, restent sur place dans les centres de jour ou les écoles pour aider comme éducateur ou autre. Tout le monde sait qu'il faut renforcer l'accompagnement et l'encadrement, cela peut-il être une option ? Que peut-il être fait pour que ce soit un travail « digne » ? Comment cette situation peut-elle être améliorée pour ces travailleurs ?

Concernant l'allocation 25.000.00.03.1211, 70.000 euros est prévu pour payer les amendes LEZ, tellement certains bus sont vieux. La députée souligne l'absurdité de cette taxe et elle déplore l'état des bus dans lequel les enfants sont transportés.

M. Sadik Köksal (DéFI) se félicite que les accompagnatrices et les accompagnateurs puissent, à partir

de 2021, obtenir un contrat d'employé qui améliorera leur situation par rapport à la situation précédente.

Par rapport à l'ajustement budgétaire 2020 dans lequel le ministre a annoncé qu'il y avait eu une intervention de l'ordre de 215.000 euros pour le secteur des bus, il constate, à la lecture des chiffres, que c'est une opération blanche. En effet, les budgets prévus à l'initial pour ce département étaient de 8.900.000 euros et, à terme, il y a une baisse de 224.000 euros. Cela donne un bénéfice de 9000 euros. Le ministre peut-il confirmer que cette opération est donc quasi blanche ?

À la page 71, à l'AB 25.000.00.02.12.11, un montant initial de 137.000 euros baisse à 130.000 euros, le député s'interroge sur cette diminution de 7.000 euros : Quel est l'impact de cette baisse sur le fonctionnement et le bien-être des enfants ?

Mme Clémentine Barzin (MR) remercie le président. Le transport scolaire des enfants de l'enseignement spécialisé soulève des problèmes depuis de nombreuses années. Améliorer les transports scolaires de ces enfants est pourtant primordiale, il en va de leur inclusion au sein même de l'enseignement. Dans cette optique, le groupe MR attache une attention particulière au temps de trajet effectué, ainsi qu'à l'accompagnement. Dès lors, le groupe MR prend bonne note de la demande d'audit concernant l'amélioration globale du système de transport. La députée regrette de n'obtenir ces résultats qu'en mars. Le ministre peut-il d'ores et déjà évoquer cet audit ? À qui a-t-il été attribué ? Quel budget le ministre a-t-il estimé pour sa mise en œuvre ?

Le groupe MR prend également bonne note de la volonté du Gouvernement de faciliter l'accès des jeunes à des établissements adaptés à leurs besoins en allouant 195.000 euros supplémentaire à la création de nouveaux circuits. Il espère que le temps de trajet pourra être réduit et amélioré au maximum. Le ministre peut-il indiquer, dès lors, combien de circuits supplémentaires seront créés en 2021 ?

Les accompagnateurs sont recrutés par la Commission communautaire française, à la différence de la Fédération Wallonie-Bruxelles, avec des contrats bien moins avantageux. Si le groupe MR se réjouit de la revalorisation des statuts du personnel chargé de l'accompagnement, comme les interlocuteurs précédents, il s'interroge sur le montant de 300.000 euros supplémentaire alloué à ce budget qui est par ailleurs intégré à celui des formations. Sur quelle base repose ce calcul ? Comment le ministre estime-t-il que celui-ci sera suffisant ?

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) remercie le président. Il est vrai que le transport scolaire est un dos-

sier qui date déjà de l'époque où Monsieur Kir était ministre, il y a plus de dix ans. Ensuite, il y a M. Madrane suivi de Mme Laanan pour terminer par M. Vervoort. À chaque fois, des petits pas sont fait, mais toujours dans le bon sens. Pendant des années, les conditions difficiles des travailleuses et des travailleurs qui accompagnent doivent être soulignées. Ceux-ci n'étaient pas formés. Des formations ont été mises en place, et aujourd'hui ils le sont pour la majorité. Le statut pécunier posait un problème. Aujourd'hui, une nouvelle brique est mise pour construire un statut un peu plus sérieux.

La question de l'horaire coupé est problématique. Tout à l'heure, il était discuté de métiers en pénurie. Cette question d'horaires coupés est un problème dans de nombreux métiers. C'est le cas effectivement pour le transport scolaire. Il serait important d'avoir une réflexion globale sur la manière dont le temps de travail de ces travailleurs et travailleuses pourraient être envisagé.

La demande d'audit est une bonne chose. À l'époque, les anciens ministres l'avaient également fait. L'un des éléments centraux du problème est et restera effectivement les places dans les écoles. C'est cela qui est vraiment problématique. À l'époque, il existait un conseil interministériel entre la Communauté française, la Commission communautaire française et un troisième acteur pour réfléchir justement sur ce volet des places. Quel type d'enseignement spécialisé fallait-il développer dans chaque Région pour éviter ces longues distances ? Le député croit néanmoins que l'on va dans le bon sens. Il sera peut-être intéressant, une fois que l'audit sera disponible, qu'une présentation soit faite en commission.

Concernant les 70.000 euros qui se trouvent dans le budget, cette allocation couvre-elle les frais de location de bus pour remplacer les bus hérités de la Communauté française déclassés vu leur vétusté ou l'application de la législation basse émission en Région bruxelloise ? Un soutien financier pour que des bus vétustes ne roulent pas pour en louer n'est pas la pire des choses que le député ait pu voir. Il trouve cela plutôt positif.

Mme Céline Fremault (cdH) remercie le président. À propos de transport scolaire, la déclaration de politique générale précisait que le nombre de circuits serait adapté en vue de tenir compte de l'évolution démographique bruxelloise et de diminuer le temps passé par les enfants dans le déplacement. L'audit prospectif sera commandé. Une attention particulière sera accordée au développement d'un transport scolaire multimodal accessible financièrement. Sur la rémunération du personnel d'accompagnement des enfants en situation de handicap, il y a un budget qui augmente. La députée désire savoir

s'il y avait une réflexion plus globale par rapport au personnel d'accompagnement. Souvent, on a un personnel d'accompagnement qui est très sollicité durant les trajets scolaires. Il apparaît que, de temps à autre, ce personnel demande un renfort, c'est-à-dire de pouvoir être accompagné d'une personne complémentaire dans les trajets scolaires afin de pouvoir être concentré aussi sur le transport en question. Y a-t-il une réflexion à court et à moyen terme sur la possibilité, par rapport au personnel d'accompagnement, de travailler en binôme ?

Concernant les frais de transport, pour le ramassage des élèves d'enseignement spécialisé, il y a une augmentation de l'allocation qui est justifiée par la création des nouveaux circuits afin de faire face à une demande croissante. Le budget augmente donc. La députée est, comme Mme Barzin, demandeuse d'avoir des explications sur ces nouveaux circuits. Quelles sont les territoires et les écoles qu'ils couvrent ? Le ministre a évoqué l'ouverture du Creb à Anderlecht. Les députés ont pu y aller, début 2020, pour la première pierre. C'était en collaboration avec Citydev. Si le Creb ouvre à Anderlecht, outre la demande des parents par rapport à la situation de leur enfant, il ne ferme pas pour autant sa première implantation qui est sur le site de la Woluwe. Si il ouvre aussi du côté d'Anderlecht, c'est parce que le constat du Creb était très clair. C'est parce qu'il y avait beaucoup d'enfants et de jeunes qui passaient des heures dans les transports. Par rapport à un public qui vivait, notamment, dans le nord de Bruxelles, il était indispensable d'ouvrir une autre implantation. Sur la question de l'implantation, la députée désire que le ministre confirme que c'est bien lié à l'ouverture de nouvelles implémentations, notamment des centres de jour, qui vont nécessiter une augmentation par ces nouveaux circuits qui sont liés à l'implémentation de nouvelles institutions à Bruxelles. Quelles sont les territoires que ces nouveaux circuits vont couvrir ? Quelles écoles et institutions vont-ils couvrir ?

Sur l'audit que le ministre annonce pour le mois de mars 2021, quel est le montant précis engagé pour l'étude ? Quels sont les opérateurs ? Où se trouve la ligne budgétaire ? Le député estime qu'il est indispensable, une fois que l'audit est finalisé, d'avoir une présentation des conclusions de cet audit en commission.

Mme Véronique Jamouille (PS) donne raison à M. Mouhssin. Ce dossier a effectivement été sujet à débats et d'améliorations progressives, même si la situation pour certains enfants qui sont contraints de rester trop de temps dans les transports n'est pas encore satisfaisante. La députée se souvient des premières mesures prises par Madame Dupuis et également des mesures prises lors de la précédente législature. Elle se réjouit que, tout doucement, on continue

à investir à la fois pour développer des nouveaux circuits, pour diminuer les temps de présence dans les transports et, aussi, et c'est une des moindres avancées, de noter les personnes accompagnantes d'un statut revalorisé avec une formation. Il y a vraiment de la qualité dans l'accueil de ces enfants dans le transport. C'était, il y a déjà une quinzaine d'années, une des plaintes qui avait été faite. La députée pense que l'on avance dans la bonne direction.

De nouveaux circuits vont-ils être prévus ? Avec ce qui est en train de se développer au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est-à-dire un enseignement ordinaire davantage inclusif pour tous les enfants, y compris les enfants porteurs d'un handicap en particulier, la manière dont les transports scolaires doit fonctionner va-t-elle changer ? Comment va-t-on s'adapter, puisque c'est vraiment une voie vers laquelle on souhaite aller tous ensemble ?

Mme Stéphanie Koplowicz (PTB) a également des questions sur l'audit prospectif. Comme tout le monde a déjà posé la question, elle imagine que cela ne sert à rien qu'elle recommence.

M. Rudi Vervoort (ministre) répète, par rapport au statut des accompagnateurs, le but est que tout le monde ait un CDI d'ici fin 2021 et cela en fonction de la fin des CDD. On ne peut évidemment pas imposer le changement. On part de l'idée que celui-ci sera accepté. Une période de transition a été prévue si nécessaire.

L'aspect formation est important. Effectivement, l'idée est de pouvoir permettre aux accompagnateurs de bénéficier de formations qui soient professionnalisantes et diplômantes qu'ils pourront faire valoir dans une trajectoire de carrière. Tout cela est financé par la Commission communautaire française dans le cadre d'horaires aménagés via l'enseignement de promotion sociale. La formation type c'est « auxiliaire de l'enfance » qui permet d'ouvrir des portes et, le cas échéant, trouver des aménagements. Le ministre ne peut pas répondre au cas par cas. Ce n'est pas exclusif. Le fait d'être détenteur d'un titre qui peut être valorisé professionnellement donne la possibilité d'une perspective de carrière dans le secteur pour ceux qui le souhaitent.

Concernant les bus, l'augmentation budgétaire n'est pas pour payer des amendes « Lez », les bus loués qui correspondent aux normes « Lez » coûtent plus cher.

Concernant l'AB 25.000.02.12.11, sur les dépenses de toutes natures, l'ajusté a augmenté de 45.000 euros mais les applications de téléphonie auront entre-temps été achetées. L'achat est fait, ce qui permet de diminuer l'allocation.

Il est prévu la création de trois nouveaux circuits par an, mais cela dépendra des résultats de l'audit qui est prévu pour le printemps 2021. Les résultats de l'audit seront présentés le moment venu. Le ministre ne veut pas préjuger de ce que l'audit va dire puisqu'il est en cours. Le montant total du budget pour réaliser l'audit est de 90.000 euros. Cet audit est réalisé par un bureau d'études qui s'appelle Espace Mobilité et qui a une grande expertise en matière de mobilité puisque c'est lui qui a participé à la rédaction du plan *Good Move*.

M. Sadik Köksal (DéFI) observe qu'un montant de 8.900.000 euros a été provisionné pour les frais de transport mais à l'ajustement, il y a des frais en moins. Probablement que les circuits n'ont pas eu lieu et qu'ils n'ont pas été facturés. Il y a eu 915.000 euros en plus pour une aide au secteur. La différence est très faible. Le député s'étonne de la différence aussi faible dans le sens où les conducteurs et les chauffeurs étaient au chômage technique et qu'il n'y a pas eu de frais de carburant. On dirait que les sociétés de transport n'ont rien perdu. Ils reçoivent le même montant alors que leurs frais sont moindres. C'est pour cette raison que le député disait que l'opération était blanche pour le Gouvernement mais pas pour les transporteurs.

M. Rudi Vervoort (ministre) répond que l'opération n'est pas blanche. À l'ajusté, les crédits ont été effectivement diminués de 969.000 euros. Ceci correspond à un montant de 915.000 euros prévu pour l'indemnisation exceptionnelle des transporteurs, un montant de 45.000 euros destiné à payer les prestations d'audit et un montant de 9.000 euros pour payer la location de deux bus hérités de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La différence entre l'engagement et la liquidation correspond aux seuls engagements de 45.000 euros destiné à payer les prestations de l'audit encore en 2020. À l'initial 2021, les crédits sont augmentés et le delta est donc de 195.000 euros. À cela, il faut ajouter une indexation de 1 % estimé en 2021. Ce n'est donc pas une opération blanche.

Mission 29 Enseignement

Programme 002 – Complexe sportif et hall sportif

Programme 003 – Enseignement

Mme Véronique Lefrancq (cdH) constate que le confinement des secondaires et des supérieurs engendre *de facto* des inégalités et accroît la fracture numérique dans certains milieux plus précarisés. La distribution de matériel informatique et pédagogique relève d'un enjeu crucial dans le suivi et l'accompa-

gnement des enfants, – autant si pas plus – victimes de cette crise sanitaire.

La députée a entendu le ministre parler d'une responsable en techno-pédagogie. Elle trouve que c'est une excellente idée.

Le défi est de taille et les dangers sont nombreux : qu'en est-il des enfants en risque de décrochage scolaire, des familles sans ordinateur, du manque de formation du personnel enseignant à ces nouveaux outils numériques, de l'aménagement des locaux ? C'est un point important pour lequel on n'a pas de réflexe, mais installer la connexion Internet dans les classes de cours et avoir des prises suffisantes afin de charger les différents ordinateurs est nécessaire et demande un aménagement. Qu'en est-il d'un taux d'absentéisme chez les enseignants et accueillants ? Il est crucial d'employer les synergies déjà existantes entre la Région et la Commission communautaire française pour mener à bien des accompagnements efficaces pour les jeunes qui sont parfois délaissés voire oubliés sans aucune perspective ni aide.

Dans la DPG 2021 et l'exposé général, le ministre annonce que la Commission communautaire française, en tant que PO, avait organisé des ateliers de raccrochage scolaire durant l'été 2020 à l'Institut Charles Gheude dans le quartier des Marolles et sur le campus du Ceria; cette initiative est pérennisée en 2021. De plus, les équipes chargées du suivi des élèves en difficultés au sein des écoles ont été annoncées et seront renforcées. Dans l'exposé général, le ministre évoque 4 équivalents temps plein, soit un par école, pour l'année scolaire 2020-2021, afin de renforcer les équipes chargées des projets d'accrochage scolaire et du suivi des élèves en difficulté au sein des établissements. Le ministre peut-il aujourd'hui préciser ce renforcement d'équipe et à concurrence de quel budget ?

Le ministre annonce également des investissements en 2021 dans l'achat et la mise à disposition de matériel informatique neuf et reconditionné à destination des élèves et des étudiants les plus fragilisés, et qu'une nouvelle plateforme numérique commune aux écoles de l'enseignement obligatoire serait mise en place et permettrait une meilleure communication pour les enseignants, les élèves et leurs familles. Le ministre peut-il citer les lignes budgétaires faisant référence à ces mesures ?

Concernant l'AB 29.003.00.01.1111 « Rémunération du personnel enseignant hors Haute-École », le ministre peut-il préciser l'augmentation dans ce budget alloué ? Est-ce que cette augmentation correspond à l'embauche des 4 ETP annoncés ?

Concernant l'AB 29.003.00.04.1111 « Frais liés au personnel », le ministre peut-il expliquer l'augmentation de 50.000 euros ?

Et, concernant l'AB 29.003.00.17.7422 « Achat de biens meubles pour les établissements de la Commission communautaire française, hors Haute-École », le ministre peut-il expliquer l'augmentation du budget alloué ? Cette AB couvre-t-elle l'achat de matériel informatique pour lutter contre la fracture numérique ?

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo) remercie le ministre pour sa présentation. Le Groupe Ecolo salue la réactivité du Gouvernement face aux multiples difficultés qu'ont rencontré les étudiants pendant la crise sanitaire et l'enseignement à distance qui en a découlé de mars à juin dernier et depuis cette deuxième vague. Alors que la crise a mis en lumière les inégalités sociales, il a fallu très vite répondre aux problèmes de fracture numérique et de décrochage scolaire. Des moyens budgétaires ont été dégagés afin de distribuer du matériel informatique à celles et ceux qui en avaient le plus besoin. Le député désire saluer la mise en place d'une plate-forme numérique et les activités parascolaires de sensibilisation numérique. Il faut continuer et multiplier les efforts sur la formation des enseignants au numérique. En ce qui concerne les absences des enseignants par rapport à la crise sanitaire, le député sait que la ministre, Madame Désir, a annoncé une réflexion pour la stratégie qui vise à prioriser les enseignantes et les enseignants en termes de tests pour leur permettre de revenir beaucoup plus tôt dans les classes. Le député espère que cette stratégie sera efficace.

Il salue l'engagement d'une techno-pédagogue. Concernant la question importante qui est le décrochage scolaire, des ateliers de raccrochage ont été organisés durant l'été. C'est positif. L'engagement de quatre équivalents temps pleins est une très bonne nouvelle. Plus que jamais, il faut continuer à lutter contre le décrochage scolaire. Le groupe Ecolo se réjouit donc de la pérennisation de certains projets de lutte contre le décrochage scolaire dans le budget initial 2021.

Il faut continuer à augmenter le nombre de places dans les écoles afin de répondre au boom démographique. Le député est également conseiller communal à Ganshoren et connaît la problématique du manque de places dans le nord-ouest de Bruxelles. C'est aussi éviter les classes surpeuplées et ainsi lutter contre les inégalités scolaires. Moins les classes sont remplies, plus de temps est accordé à chaque élève.

Au regard de l'écologie politique, l'école se doit être un lieu d'épanouissement : une école inclusive qui prend en compte les difficultés de chacun et chacune

et une école dotée d'infrastructures convenables où chaque élève et étudiant occupe la place qu'il mérite.

Une attention sur la question de la décolonisation et du renforcement de l'enseignement de l'histoire coloniale dans les écoles. Beaucoup d'activités extrascolaires (animations, ateliers, projets pédagogiques, visites guidées, etc.) viennent en appui aux enseignant.e.s sur ce sujet. Le député désire prendre l'exemple du lycée Guy Cudell. L'actualité de ces derniers mois nous a montré le caractère lancinant de cette problématique. Il y a des réflexions qui sont menées au niveau institutionnel à différents niveaux de pouvoir mais il faut avancer concrètement avec les enseignant.es et les acteurs de terrain.

Concernant les priorités sur le défi démographique et l'extension de l'Institut Alexandre Herlin, dans quelle ligne budgétaire ces projets se trouvent-ils ? L'accord de majorité prévoit la mise en place de méthodes pédagogiques actives : ces projets ne sont pas traduits dans les lignes budgétaires pour l'année 2021. Le ministre peut-il éclairer le député à cet égard ?

En matière d'infrastructures, à l'image du cas de l'école Alexandre Herlin, pourquoi la liquidation des dépenses en termes de mise en œuvre de ces politiques prend-elle autant de temps ? Où en sont les travaux ?

L'objectif de gratuité scolaire est un point extrêmement important et se traduit par la prise en charge des photocopies. Il s'agit d'un des postes de dépenses les plus lourds pour les ménages les plus fragilisés socialement. D'autres mesures sont-elles prévues et quelles sont-elles ?

À l'ajusté 2020, page 52 et dans l'initial 2021, page 97, à l'AB 29.003.00.27.3300, les subventions pour les initiatives en lien avec l'enseignement restent constantes aussi bien dans l'ajusté 2020 que dans le budget 2021. Lors de l'exercice budgétaire précédent, le groupe Ecolo avait déjà posé la question de savoir quelle serait la part réservée aux initiatives en lien avec les questions de décolonisation en lien avec l'enseignement. Dans les 400.000 euros prévus dans cet AB, des moyens sont-ils consacrés à cette problématique en 2020 ? Pour 2021, des moyens sont-ils prévus dans ce cadre ? Si oui, comment ces moyens ont-ils été et seront-ils dépensés concrètement ?

Mme Joëlle Maison (Défi) se réjouit globalement de ce que le Gouvernement, d'abord, contribue à l'offre de places en Région bruxelloise et, ensuite, de ce que le ministre déclarait *expressis verbis* dans le texte veiller au bien-être des élèves, des enseignants et à la durabilité des infrastructures. D'ailleurs, le ministre cite de nombreux exemples.

À titre personnel, et au nom du groupe Défi, la députée se réjouit de ce que le DOA du Ceria en pédagogie active voit le jour enfin en septembre 2021. Les pédagogies actives existent depuis plus de 100 ans mais, aujourd'hui, avec la crise sanitaire mais aussi avec l'évolution plus globale du monde, elles ont du sens. La notion de classe du dehors, la notion de groupes plus restreints, la notion d'observation et de lien lié avec le concret sont vraiment des notions fondamentales. De plus en plus d'établissements, d'enseignements, de PO et de réseaux en prennent la mesure.

La députée se réjouit également de ce projet d'extension de l'établissement Alexandre Herlin. Le début du chantier va commencer fin 2021. La députée demande combien de nouvelles places pour les types 2, puisque c'est de l'enseignement spécialisé de type 2, combien de classes seront ouvertes aux termes de ce chantier ? Il est très important de souligner à quel point les enfants porteurs de handicap en type 2 (handicap modéré à sévère) sont en manque de places à Bruxelles. En Belgique. Il est vrai que l'on fait mieux que la France, mais ce n'est pas une référence. Nombreux sont les enfants français qui sont scolarisés dans nos écoles et, singulièrement, en type 2. La députée estime qu'il est très important de pouvoir offrir à ces enfants-là des perspectives de scolarisation.

La députée salue la qualité de ces projets d'ateliers de raccrochage des élèves. Cette crise a fait en sorte que beaucoup d'élèves sont sortis des radars, selon l'expression consacrée. C'est malheureusement plus qu'une expression, c'est une réalité. Elle désire également mettre en exergue l'engagement de quatre équivalents temps pleins pour, justement, veuille à l'accrochage mais aussi à la remédiation scolaire. C'est indispensable. On sait à quel point, surtout dans les milieux socio-économiques défavorisés, l'éloignement de l'école à croire les inégalités et fait en sorte que, si certaines choses peuvent être compensées dans le milieu familial pour les enfants issus du milieu favorisé, ce n'est pas du tout le cas pour les élèves qui sont issus de milieu moins favorisé. Pour ces derniers, l'éloignement de l'école crée vraiment le drame. Par ces engagements, le ministre permet que ces drames soient atténués.

Par rapport au matériel informatique, cette crise a révélé à quel point il y a également des disparités dans l'équipement des familles. Ce qui est intéressant dans cet engagement d'une techno pédagogue dont le ministre fait référence, c'est qu'il n'en fait pas référence uniquement pour le côté logistique, technique, mais pour le côté pédagogique. Il est vrai que certains des collègues du ministre en Fédération Wallonie-Bruxelles pourraient en prendre de la graine. Il est vrai que Madame Désir a abattu un travail colossal mais il y a eu énormément de circulaires,

énormément de plates-formes, énormément d'outils informatiques, on a beaucoup parlé de technique et de formation en ligne, mais on n'a pas beaucoup parlé d'accompagnement personnalisé des élèves. Ici, la Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait vraiment prendre exemple sur la Commission communautaire française. Avoir engagé quelqu'un qui s'occupe de techno pédagogie, donc qui allie à la fois la pédagogie et les nouvelles technologies, c'est essentiel et la députée croit qu'il s'agit d'un bel exemple pour les autorités et le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Mme Véronique Jamoulle (PS) va être brève parce que beaucoup de collègues et notamment Mme Maison, ont déjà dit beaucoup de choses que la députée partage entièrement. Au nom du groupe PS, la députée se réjouit que la Commission communautaire française prenne sa part dans la création de places à Bruxelles, que ce soit en pédagogie active, mais également en enseignement spécialisé. Il y a là vraiment effectivement un très grand besoin. Beaucoup d'enfants porteurs de handicap ne sont pas en décrochage, ils sont carrément déscolarisés, tout simplement par manque de place et avec tout ce que cela suppose de lourdeur et de poids pour les familles qui doivent continuer à les accompagner sans un vrai accompagnement professionnel.

Le groupe PS se réjouit également des mesures que le ministre a prises pour travailler sur la fracture numérique, d'une part, et sur les projets d'accrochage scolaire et de suivi des élèves en difficulté, d'autre part. S'il y a une chose que la crise a mise en évidence, c'est vraiment la grande fracture sociale et la fracture numérique qui en découle. Les problèmes de décrochage scolaire, qui étaient déjà une conséquence de déterminants sociaux-économiques, les différences et les inégalités ont été renforcées par cette crise. Elle a surtout, et encore plus, rendu plus fragile ces combats menés avec beaucoup d'enseignants pour que l'école redevienne un ascenseur social, ce qu'elle n'est pas. La députée pense librement essentiel d'avoir investi là-dedans.

Le groupe PS se réjouit encore que, petit à petit, le Ceria, carte de visite de la Commission communautaire française et l'une de nos plus anciennes institutions, se transforme en véritable campus résilient : une école à pédagogie active, des métiers de l'environnement, une exemplarité des produits et aliments. Il y a tout un beau projet qui se concrétise.

La députée se réjouit aussi des avancées de la gratuité de l'enseignement de la Commission communautaire française qui est vraiment une priorité.

La députée insiste sur le fait qu'il faut remercier le personnel de l'enseignement, les enseignants, qui

ont fait front comme ils le pouvaient, avec les moyens qu'ils avaient et dans des situations souvent difficiles, et qui continuent à faire front pour garantir ce qui est sans doute le plus précieux, c'est-à-dire l'éducation des enfants. À l'occasion du budget, il faut les en remercier.

Mme Clémentine Barzin (MR) voudrait tout d'abord revenir sur la question du décrochage scolaire et de la fracture numérique, et des enjeux accentués par la crise de la Covid. En 2020, la Commission communautaire française a investi dans l'achat et la mise à disposition de matériel informatique neuf et reconditionné.

Le groupe MR prend bonne note que la Commission communautaire française poursuivra ses investissements en la matière. Combien d'ordinateurs ou de Chromebook sont d'ores et déjà prévus pour l'année 2021, et pour quel montant ?

En ce qui concerne le numérique et les enseignants, le groupe MR est heureux du recrutement de la techno-pédagogue par la Commission communautaire française à la rentrée 2020 qui a pour mission d'accompagner le personnel enseignant dans l'appropriation et l'usage du numérique. Quels sont les objectifs et le budget afférent pour 2021 ? Une seule personne est-elle bien suffisante pour tous les établissements ?

Le groupe MR note les ambitions du ministre en matière de lutte contre le décrochage scolaire, et notamment les ateliers de raccrochage ainsi que le recrutement de personnel. Quelles nouvelles stratégies en matière de décrochage scolaire seront mises en place et pour quel budget ?

La députée note les efforts du ministre concernant l'augmentation de l'offre de places au sein de l'enseignement ordinaire et spécialisé en 2021. Le projet de réaménagement du campus du Ceria, ainsi que la création sur le site de deux nouvelles écoles, est un des projets de développement les plus importants pour la Commission communautaire française.

Le groupe MR regrette toutefois les différents retards accumulés pour le lancement des travaux tel qu'il a été également pointé par la Cour des Comptes. Il espère que, comme annoncé, le marché public pourra être finalisé dans les prochains jours afin de permettre un démarrage effectif des travaux au début de l'année 2021. Ils espèrent que, cette fois-ci, plus de transparence concernant les défaillances dans la mise en œuvre de ce projet sera au rendez-vous. Le ministre peut-il d'ailleurs expliquer la diminution du budget en infrastructures ?

Enfin, la députée observe que les AB dédiées aux aides à l'investissement pour le centre de validation des compétences du Ceria, ainsi que pour le centre de technologie avancée, ont été retirées du budget en 2021. Quelles sont les raisons de ce retrait et quel est le soutien aux investissements dans ces deux centres ?

La députée voudrait simplement pointer les AB qui montrent des augmentations de personnel ou alors des augmentations de primes de personnel hors enseignant, notamment, et hors écoles de la Commission communautaire française. Elle souligne l'importance de ce personnel et la motivation que l'on peut lui donner. Elle s'interroge sur la manière dont la Commission communautaire française intègre ces besoins et la manière dont elle tient également compte de l'absentéisme croissant du personnel enseignant. Comment évalue-t-elle ces besoins et comment y répond-elle, notamment pour la fin de cette année et pour 2021 ?

En ce qui concerne les quatre équivalents temps plein et le décrochage scolaire, *M. Rudi Vervoort (ministre)* répond que c'est effectivement un par école. Le budget est de 100.000 euros en 2020 et de 180.000 euros en 2021.

Concernant la fracture numérique, cinquante PC sont prévus dans les écoles pour les enfants pour lesquels il n'est pas possible d'utiliser, pour des raisons que l'on peut imaginer, un ordinateur à domicile. Par ailleurs, 250 PC Chromebook neufs ont été acquis pour l'Institut Redouté Peiffer et 350 PC recyclés pour les sixièmes et septièmes années secondaires des deux écoles de l'enseignement ordinaire.

L'augmentation des frais de personnel de 50.000 euros est liée à l'augmentation du montant des chèques-repas de 7 à 8 euros suite à l'accord sectoriel et du remboursement des frais de vélo du personnel (trajet domicile-travail).

L'augmentation sur les achats de biens meubles est principalement liée à une augmentation des subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de pouvoir acquérir des biens meubles. Il s'agit d'équipements pour lesquels il a été prévu des subventions de 629.000 euros en 2021 (elles étaient de 350.000 euros en 2020).

Pour la plate-forme numérique, en engagement il a été prévu 140.000 euros en 2020 et 35.000 euros en liquidation chaque année pendant quatre ans. Ces montants sont imputés à l'AB 29.003.0012 – frais de fonctionnement des écoles.

En ce qui concerne les infrastructures, les diminutions et les variations dans les AB entre l'ajusté

et l'initial, et entre engagement et liquidation sont liées à l'avancement du dossier, le montant étant liquidé l'année de réalisation. Pour Herlin, à l'AB 31 *infra*, 12.000.000 euros est prévu et pour le Ceria 32.000.000 euros. Comme le ministre l'a déjà expliqué, le décalage tient compte d'une durée de chantier qui devrait se dérouler sur deux ans environ.

L'AB 29.003.00.27.3300 concerne des subsides d'initiative qui visent à soutenir des associations pour l'intervention au sein des écoles. En 2020, de très nombreux projets ont été annulés, si ce n'est les projets de remédiation.

Concernant l'immigration et la décolonisation, le ministre rappelle que ces questions font partie intégrante du programme officiel des écoles techniques de la Commission communautaire française.

Au niveau des places, pour l'Institut Herlin, au départ du projet en 2017-2018, c'est 300 places supplémentaires qui étaient prévues. Mais, en attendant la concrétisation de l'extension, des places supplémentaires ont déjà été créées. L'ouverture de la nouvelle partie est prévue en 2023 et la population passera de 150 à 300 places supplémentaires, en fonction du type de handicap, par rapport à la population scolaire au départ du projet.

Pour la techno pédagogue, 24.000 euros ont été prévus en 2020, 60.000 euros en 2021. L'objectif est évidemment de pérenniser l'emploi pour les quatre écoles secondaires. Une personne est également prévue pour la Haute école et la promotion sociale. L'idée, au niveau du volet numérique, c'est un travail de soutien, tant vis-à-vis du personnel enseignant, que vis-à-vis des enfants et des familles. Il est notamment prévu d'organiser des séances de sensibilisation lors de la mise en place de la nouvelle plate-forme pour amener les parents à devenir aussi des utilisateurs et des acteurs de cette plate-forme.

Le budget accrochage scolaire est réparti sous différentes AB en fonction du type de dépenses. Pour le paiement des frais de fonctionnement, des partenaires associatifs, des étudiants pour encadrer logistiquement les groupes, c'est un budget global de 130.000 euros qui est prévu pour les ateliers d'été en 2021. L'analyse est en cours pour évaluer l'expérience menée en 2020 et proposer une formule encore plus porteuse dans le futur. Les ateliers ont été organisés sur le campus du CERIA et dans le quartier des tanneurs et, en fonction de ce qui en sortira, une troisième localisation sera éventuellement envisagée.

Concernant les centres de technologie avancée et de validation des compétences, la suppression des AB est liée à la mise en place des centres, dans la mesure où les locaux existent désormais. Le CTA

vient d'ailleurs de se voir ajouter un nouvel espace pour les formations théoriques et dans le secteur bar/salle.

M. Calvin Soiresse Njall (Ecolo) remercie le ministre pour toutes ses réponses qui étaient claires, mais il aimerait faire une petite remarque sur la question concernant la décolonisation. Il pense que si les associations interviennent dans les écoles, il faudrait qu'elles aient beaucoup plus de moyens afin de proposer des projets et pouvoir appuyer les écoles dans les activités extrascolaires. Le député sait qu'il y a beaucoup de projets qui sont en cours aujourd'hui, que les associations de terrains sont sollicitées et il espère sincèrement qu'il y aura des appels à projets pour soutenir ces associations parce que les demandes sont croissantes. Le nombre de travaux de fin d'études, le nombre de mémoires de thèse qui sont consacrées à ce sujet en témoignent dans les universités et dans les écoles. Ces associations ont donc besoin de soutien.

Mission 31 Infrastructures

À la question de Mme Stéphanie Koplowicz (PTB) sur la programmation des crèches, **M. Rudi Vervoort (ministre)** répond que les crédits d'engagement diminuent jusqu'en 2020 et les crédits de liquidation augmentent en fonction de l'état d'avancement des projets. La gestion de l'encours est sous contrôle. À partir de 2021, les crédits d'engagement reprennent avec les nouveaux projets de crèches 2024. Concrètement, il y a un plan pluriannuel d'investissement : 232 places pour 2019, 456 places pour 2020 et 534 places pour 2021. Au total, cela fait 1.666 places à la fin de la législature.

Mission 32 Phare

Programme 003 – L'Étoile Polaire

Programme 004 – Personnes handicapées

Mme Céline Fremault (cdH) rappelle que le monde est encore en grande souffrance. Durant cette année 2020, les centres de jour se sont vidés de leurs jeunes, de leurs jeunes adultes, durant la crise du coronavirus, même si un certain rythme a pu reprendre à certains moments. Les centres d'hébergement ont été très isolés, de par certains cas Covid; de par aussi un personnel qui s'est retrouvé très en difficulté, c'est le cas de le dire, devant parfois s'isoler avec des résidents; de par des activités inclusives qui ont été excessivement réduites (la question de la culture et du sport handisport) ont été évoquées; de

par des liens sociaux très diminués et de nombreuses associations ont alerté le monde politique sur la distanciation du lien social, sur la difficulté quotidienne à laquelle les personnes en situation de handicap et leurs familles faisaient face (la députée pense, notamment, au GAMP); de par aussi des entreprises de travail adapté qui ont été paralysées comme acteurs économiques avec toute une série de nouveaux acteurs impliqués dans le secteur du handicap qui ont connu des dommages collatéraux importants de la crise de la Covid, par exemple une institution comme le 65 degrés qui est un restaurant à Bruxelles qui permet à toute une série de jeunes en situation de handicap de travailler au quotidien.

Le budget 2020, et la députée insiste sur 2020, tant sur la forme que sur le fond, traduit ou témoigne d'une volonté importante de poursuivre un travail entamé depuis maintenant quelques années qui avaient conduit à une augmentation de 21 % de budget de façon générale par rapport à la question du handicap, à la création de près de 400 places, à la mise en place d'ordonnances et de textes sur l'*handistreaming*, à des avancées majeures sur le décret inclusion qui avait été adopté en fin de législature 2014 et, notamment, à ses réponses que le Gouvernement doit porter encore et toujours au rapport à la condamnation de la Belgique pour le manque de places de grande dépendance. Ici, la députée ne cache pas une déception importante parce qu'elle pense encore et toujours que la question du handicap doit être une priorité. Ils font partie des publics fragilisés, que ce soient les aînés, les familles monoparentales, et la députée regrette, en tout cas au niveau de l'exposé du ministre, que cette question ait été mêlée dans une présentation générale alors qu'elle pense toujours utile, parce que le moment budgétaire est un moment important, de pouvoir avoir une présentation thématique par thématique qui permet, et cela a souvent été l'occasion pendant différentes années, de faire le point général sur la situation à Bruxelles, sur la création de places qui sont programmées. Avoir une vue d'ensemble est excessivement important par rapport à 2021 mais également pour les années à venir.

Concernant la question du programme 3 de la mission 32, Étoile Polaire, la députée souligne l'augmentation du budget. La députée demande combien de nouveaux engagements sont formulés de la sorte. Quels sont les profils de fonction et à quels besoins, en particulier, ceux-ci répondent ?

Sur le programme 4, au niveau de l'intervention pour la prise en charge des jeunes adultes dans les structures d'enseignement spécialisé, le montant baisse de 90.000 euros, pour quelle raison ? Des jeunes adultes n'auraient-ils pas trouvé de place à Bruxelles et seraient partis en Wallonie ? Une ligne budgétaire prévoit 800.000 euros en faveur de la Wal-

lonie pour les places nominatives, la députée imagine que c'est lié aussi à l'accord de coopération qui est enfin intervenu sur la législature précédente entre la Région Wallonne et Bruxelles.

Les subventions pour les services d'accompagnement augmentent de 550.000 euros. Le ministre peut-il dire combien de services couvrent la subvention ? Y a-t-il de nouveaux services qui justifient l'augmentation ou s'agit-il d'un renforcement des services existants et, si oui, lequel ? Quelles perspectives pour les années à venir ? Les subventions de loisirs inclusifs augmentent très peu, 5.000 euros. Il s'agit d'une demande très forte du secteur qui ne travaille pas de la même manière que les années précédentes. Il n'y a pas un mot sur la question du handisport. Sous la législature précédente, avec la ministre Fadila Laanan, la députée a lancé des appels à projets sur le handisport qui ont rencontré un grand succès. Il faut avouer que, depuis maintenant deux ans, toute une partie du secteur s'interroge encore et toujours sur l'arrêt de cet appel à projets spécifique du handisport qui avait permis d'aider toute une série d'associations qui étaient très peu connues à Bruxelles, mais surtout d'inspirer d'autres clubs de sport à travailler de façon inclusive.

Concernant les subventions aux services de soutien aux activités d'utilité publique qui baisse de 15.000 euros, qu'est-ce qui s'est arrêté, qu'est-ce qui a été supprimé ?

Les subventions aux services de soutien des activités citoyennes augmentent de 127.000 euros. La députée ne comprend pas, sauf si c'est lié à l'agrément de Kaligrav.

Sur la question des projets innovants, 182.000 euros est réservé pour trois ans. De quels projets s'agit-il ? Est-ce que cela a un lien avec le soutien aux projets particuliers qui augmentent également ? Elle s'en réjouit, mais la députée voudrait savoir quels sont les projets qui seront soutenus et comment est opérée la ventilation budgétaire.

Il y a un vrai souci pour les ETA, parce que le budget ne bouge pas, ou à peine. Suite au confinement, c'est quand même une demande très forte du secteur d'avoir une attention particulière à leur égard. Plusieurs ETA ont montré que, quand ils étaient bien accompagnés par les pouvoirs publics avec des infrastructures nécessaires, elles pouvaient aussi être une réponse à toute une série de demandes. La députée pense notamment à Travie qui a fabriqué toute une série de masques au printemps dernier et qui peut s'adapter vite et bien. Elle s'étonne de l'absence de geste particulier à l'égard des entreprises de travail adapté.

Concernant la question du partime dans les entreprises de travail adapté, la députée pense que cela vaudrait la peine de dresser un état des lieux. Beaucoup de jeunes aujourd'hui peuvent bénéficier de logements dits inclusifs solidaires, elle pense à des maisons comme My Wish ou La Lune pour Rêver qui ont été mises en place sur la législature précédente. Très souvent, il est en réalité demandé à ces jeunes de pouvoir démontrer qu'ils sont dans une entreprise de travail adapté, qu'ils ont une activité. Or, la crise a réduit à néant, pour beaucoup d'entre eux, ces perspectives d'emploi.

Concernant les subventions aux services d'accueil en journée en hébergement, la députée ne comprend pas pourquoi cela n'augmente pas. Par compte, le montant pour couvrir les frais de conventions nominatives augmente. Le ministre peut-il donner une explication à cet égard ?

Par rapport aux créations de nouvelles placées garantie autonomie, sur les quarante nouvelles places annoncées (20 de répit et 20 d'hébergement), elles sont effectivement reprises en mission 30. La députée a une question sur le renfort des capacités de prise en charge à domicile au niveau du secteur du handicap : qu'en est-il de ces 40 places ? Comment le budget a-t-il été calculé ? Le ministre a eu l'occasion de faire un état des lieux lors de la séance plénière de fin septembre à la Commission communautaire française. Il subsiste une difficulté à activer les places en particulier. Quand vont-elles devenir une réalité tangible en 2021 ?

Le ministre a annoncé avoir lancé les travaux visant à établir le cadastre de l'offre et l'étude des besoins. Quels sont les montants qui ont été engagés pour ces études ? Quelles en sont les opérateurs ? Le ministre a cité un opérateur en matière de mobilité pour le transport scolaire. La députée demande qui opère ces études et où trouve-t-on la ligne budgétaire pour ce cadastre de l'offre et de l'étude des besoins.

Concernant la question de l'autisme, la DPG évoque une politique spécifique pour l'autisme mais cela ne se traduit pas dans le budget. Au niveau de la Maison de l'autisme, le ministre avait parlé en Commission communautaire française d'une étude sur le projet. Quels sont les montants qui sont engagés pour cette étude ? Qui la réalise, quel est l'opérateur ? Où peut-on trouver l'AB ? Quelles sont aujourd'hui les étapes, en 2021, outre la question budgétaire, par rapport aux acteurs de la question de l'autisme ? Sont-ils consultés dans un groupe de travail spécifique que le ministre a créé pour accompagner ce souhait d'une ouverture d'une Maison de l'autisme à Bruxelles ? Elle pourrait être financée en Commission communautaire commune, le ministre l'a également évoqué. La députée désire donc savoir si l'absence

de financement en Commission communautaire française se justifierait par un financement en Commission communautaire commune, auquel cas, elle devrait interroger M. Alain Maron sur la question du handicap dans les jours qui viennent.

La députée n'a à nouveau rien entendu à propos des aidants proches. La législature passée avait vu l'émergence de toute une série de structures qui ont été très correctement financées pour toute une série de début de projets, que ce soit la maison de l'Aidance dans le nord de Bruxelles, que ce soit la Casa Clara qui est venue demander une subvention au mois de septembre au cabinet du ministre (et qui n'a pas encore eu de réponse). Les aidants proches ont été extrêmement sollicités durant la première vague de la crise Covid et le sont encore aujourd'hui de façon très importante. Il y a des ASBL spécifiques comme Fratriha, comme les Jeunes Aidants-proches. La députée demande quels sont les budgets prévus pour ce secteur associatif relatif aux aidants proches puisqu'à Bruxelles une grande partie de ceux-ci touche à la question du handicap.

Mme Stéphanie Koplowicz (PTB) désire revenir sur ce sujet. Elle a souligné les avancées sur le transport scolaire, autant cela va être plus compliqué. Le ministre a précisé, lors de son exposé introductif, que l'étude sur les besoins avait été rapportée à cause de la crise Covid. Cela fait bien longtemps que l'on attend cela. La députée tient à signaler qu'il y a plusieurs associations qui suivent la Commission en même temps sur Facebook et la réaction d'une des représentants de cette association qui est Cinzia Agoni a écrit « putain de bordel de merde, de qui se moque-t-on ? ». C'est vulgaire, mais en même temps, que les gens en ont marrent d'entendre cela. Cela fait des années qu'il y a toujours des raisons pour reporter. Entre autres, il y a les chiffres du Fédéral, il y a 6.935 adultes qui sont en catégorie 3-4-5. Ce sont des chiffres fiables qui viennent du SPF. Les données sont largement suffisantes pour avancer de manière un peu plus offensive sur ces questions de places d'accueil d'hébergement de centres de jour et de répit. Il y a tout un éventail de choses à faire. Par ailleurs, on attend encore et toujours les normes d'encadrement.

Sur le programme 4, la députée voit une augmentation de 3.000.000 euros mais c'est largement insuffisant. Elle posera des questions écrites pour avoir des précisions plus détaillées sur différentes AB. Par exemple, elle voit bien 500.000 euros pour les subventions aux services d'accompagnement. Que sont les soutiens aux projets particuliers ? Est-ce dans l'allocation sur les subventions aux services d'accueil en journée d'hébergement que le ministre place toute la série des nouvelles places qu'il a promises pendant le plan de relance Covid ? Elle a bien entendu le ministre, pendant l'été, promettre plein de

bonnes choses mais elles ne s'y retrouvent pas. Et quand bien même, elles sont largement insuffisantes. Elle entend que le ministre explique que cela a encore été reporté mais c'est insupportable à entendre pour les familles qui attendent. Elle rappelle qu'en 2013 la Belgique a été condamnée par l'Europe parce qu'elle ne respecte pas la charte européenne en matière de droit pour le handicap. Elle sait qu'à la Commission communautaire française il n'y a pas beaucoup de budget et que c'est compliqué. Néanmoins, quelle est la position du ministre afin de débloquer cette situation, celle des arrêtés des normes d'encadrement ?

Mme Véronique Jamoulle (PS) pense qu'une étude du lien, comme les associations pendant cette crise Covid, ont bien attiré l'attention sur la situation difficile que vivent encore les personnes et les familles porteuses de handicap. Elle pense à la campagne du GAMP « Je craque, nous craquons ». Dans les intentions et dans le budget, il y a une poursuite de création de places, de places d'accueil dans les logements inclusifs et également une augmentation de l'offre du centre de répit. Tout le monde est conscient que les besoins sont énormes et immenses et que ce n'est pas la Commission communautaire française toute seule qui va arriver à y répondre. Surtout pour ce qui concerne les infrastructures, la députée voudrait savoir où en est le ministre dans ses contacts, quelles sont les réflexions qu'il a pu mener entre la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune pour pouvoir répondre aux besoins du secteur

Mme Joëlle Maison (DéFI) remercie le président et le ministre. La députée met en exergue la situation absolument dantesque que vivent les familles, les personnes handicapées, adultes comme enfants, le personnel aussi dans cette crise sanitaire. De manière générale, c'est très loin d'être facile. Cela a été dit, et le ministre le sait, on ne respecte pas les obligations européennes, on est critiqué et dénoncé. On le dit souvent, les problèmes de santé mentale touchent aujourd'hui les personnes qui ne sont pas porteuses de handicap. Il y a des chiffres qui sont sidérants : 20 % ou 25 % de jeunes qui seraient atteints de santé mentale suite aux deux périodes de confinement successifs, et encore davantage durant celle-ci. En tant que parlementaires, nous avons des contacts avec les centres et il est évident quand une famille a un enfant porteur de handicap, un enfant dans un centre, des contacts avec des centres, elle sait comment cela se passe dans ces centres pour le moment et c'est absolument effarant. Il y a évidemment dans ce budget de bonnes nouvelles. Phare occupe plus d'un tiers du budget de la Commission communautaire française et dans ce budget-là, il y a quand même quelques bonnes nouvelles et tout accroissement budgétaire en matière de handicap est une bonne nouvelle. Ceci parce que, comme la phrase que la députée dit

souvent et qui s'applique à quelques domaines, dont celui-ci, le degré de civilisation d'une société se mesure à la manière dont on traite les personnes les plus fragiles. La députée voudrait quand même se réjouir de certaines avancées. Le projet Riga, par exemple, qui va voir le jour au printemps, c'est vraiment le type même de projet à la fois inclusif, solidaire et participatif qu'on aimerait voir se multiplier en Région Bruxelloise. Dans ce cas-ci, il y a eu un soutien inconditionnel de la part du ministre et de la part de Phare et du politique. Le projet Aubier, la poursuite du plan pluriannuel d'investissement pour les nouvelles places pour les enfants polyhandicapés, le renforcement des services d'accompagnement. Concernant le cadastre de l'offre et l'étude des besoins fin 2021, cela prend du retard effectivement et tout le monde le déplore. C'est néanmoins une bonne nouvelle qu'il soit là, qu'il existe et qu'il soit affirmé. Il y a moyen d'aussi voir, même si c'est difficile à entendre pour le secteur, et de se réjouir de ce qu'il est enfin annoncé et l'on en voit les perspectives. La députée voudrait également insister sur l'importance de continuer à veiller à la pluralité du type de prise en charge, parce que c'est vrai que tout le monde cite des groupes de pression, le GAMP, des associations, etc. dans ses diverses interventions. La députée a fait un tour du terrain depuis juillet. Il est vrai qu'elle a réalisé que, que ce soit la vie à domicile, la vie en institution, la vie dans des logements inclusifs, c'est vraiment cette pluralité de prise en charge des personnes handicapées, des enfants comme des adultes, qui est vraiment la solution à la situation de l'ensemble de ces personnes.

À la page 116, à l'AB 32.004.09.04.4524, l'année dernière, cette AB avait augmenté car il fallait répondre au nombre maximum fixé par la convention conclue avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et, cette année, elle baisse de 25 %. La députée s'interroge sur cette diminution.

À la page 117, l'AB 32.004.09.10.3300, le projet Kaligrav est évoqué. Ce projet avait déjà bénéficié l'année passée du premier agrément. Aujourd'hui, les montants sont considérablement accrus. La députée imagine qu'on peut s'en réjouir, mais pourquoi une telle augmentation pour un seul projet ?

À la page 118, à l'AB 32.004.09.12.3300, sont visés les projets particuliers agréés en application de l'article 99 du décret inclusion. Il est bien indiqué que l'objectif est d'apporter une réponse à des besoins nouveaux non rencontrés ou d'améliorer l'offre existante. Quels sont les projets qui en bénéficient ? Sont-ce les mêmes associations qu'en 2020 et quels sont ces besoins nouveaux non rencontrés auxquels les associations offrent une réponse ?

À la page 119, concernant les subventions aux services d'accueil en journée et d'hébergement, à

l'AB 32.04.09.17.3300, il est fait mention du montant de subvention spéciale. Concernant le montant intitulé Loterie Nationale qui préfigure la norme de grande dépendance inscrite dans le décret inclusion, à combien s'élevait cette subvention Loterie Nationale ?

Et, enfin, concernant les projets transversaux, page 120, à l'AB 32.004.09.22.1211, est évoquée l'organisation éventuelle d'ateliers de sensibilisation, de colloques ou de conférences. La députée demande, mais encore une fois une réponse écrite serait tout à fait satisfaisante, quelles sont les thématiques qui sont abordées lors de ces ateliers de sensibilisation et quel serait le calendrier, s'il a déjà été fixé, de ces événements ?

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) confirme que cette période a effectivement été très compliquée pour les familles, pour les aidants proches et surtout pour les personnes en situation de handicap. Mais des avancées sont constatées. Le député pense qu'effectivement ce cadastre attendu depuis longtemps, le ministre l'annonce. Le député s'en réjouit. Il comprend vraiment l'impatience des familles. Effectivement, ce n'est pas la première fois qu'on annonce un cadastre, cela fait des années. Ce qu'il faut aujourd'hui, c'est vraiment avoir la certitude que ce cadastre arrive mais il faut également être d'accord sur ce qu'il contiendra. Ce n'est pas si évident que cela parce que les attentes sont différentes. Le député demande une confirmation de l'existence d'une concertation avec le secteur afin d'être certain que les chiffres de ce cadastre seront ceux du Gouvernement, du Parlement et des associations et que l'on ne discutera pas de son contenu. C'est vraiment la crainte du député. Néanmoins, il fait confiance au ministre et sait que ce dernier ne va pas s'exposer avec un cadastre qui sera critiqué de toutes parts. Il est important d'insister sur ce point aujourd'hui. On voit des tas de places qui sont créées mais sans savoir quels sont les besoins précisément. La difficulté aujourd'hui est d'évaluer si on rencontre les besoins. Le député espère que, pour le prochain budget, il y aura un cadastre qui sera un outil qui permettra de mieux lire.

En ce qui concerne les arrêtés d'application, l'inquiétude du député était que du retard soit pris. Il constate que le ministre respecte les délais sur lesquels il s'était engagé, c'est-à-dire début 2022. Si le ministre commence maintenant c'est plutôt rassurant.

Le député revient sur le sujet de la Maison de l'autisme. Nombre d'acteurs s'interrogent sur cette question. Soit c'est encore un concept mais, dans ce cas, le temps passe. Il serait intéressant que soit mieux précisé ce qu'il y aura dans cette Maison de l'autisme soit mieux défini.

Le député n'a pas identifié de budget précis au sujet des interprètes de langue des signes. Or, il y a des besoins et ces besoins vont s'accroître. Un certain nombre de pouvoirs publics, comme par exemple la ville de Bruxelles, met à disposition un système qui permet aux citoyens qui ont besoin d'une traduction en langue des signes de disposer de ce système. Le député estime que les besoins vont croître et souhaiterait savoir s'ils seront anticipés.

Concernant les ETA, le député va répéter ce qu'il a déjà dit en Culture, c'est en personnes et non en équivalent temps plein. Le résultat est que, lorsqu'il y a du temps partiel de travailleurs, ce sont des pertes de personnes. La demande du secteur c'est que cela soit transformé en équivalent temps plein afin que des gens puissent travailler de manière partielle. L'an passé, le ministre Clerfayt avait répondu au député qu'une compensation de 2,6 % avait été accordée pour répondre aux 5,5 % de perte due à ces temps partiels. Le problème est que, si une personne veut travailler dans un ETA mais en temps partiel, c'est compliqué. L'intervenant souhaiterait savoir si cette question trouve une solution. Il y avait un premier pas qui était de 2,6 %, et le député souhaiterait savoir si on est allé un petit peu plus loin cette année.

M. David Leisterh (MR) constate que beaucoup a déjà été dit par ses collègues. C'est symptomatique que cela arrive toujours en fin de débat et on a tendance à se dire que, en réalité, cela devrait être la première mission que l'on aborde dans cette commission pour le budget. Le député estime que, pour les travaux ultérieurs, il serait utile que plus de temps soit consacré uniquement pour cela. Il ne va pas répéter ce qui a déjà été dit par ses collègues, mais il y a un épuisement, on le voit et on en parle beaucoup, mais on ne parle peut-être pas assez du personnel qui s'occupe des personnes handicapées, des aidants proches et tout le monde autour où l'épuisement est extrêmement puissant. L'intervenant remarque en effet qu'il y a des notes positives dans le budget. On sent qu'il y a une volonté d'avancer sur toute une série de projets. Même si le député est dans l'opposition, il faut pouvoir le souligner et encourager ces initiatives.

Il faut pouvoir aller plus loin et si le ministre veut aller plus loin et surtout aller plus vite, il ne faut pas reporter, ne pas donner l'impression que ce sera peut-être étudié en commission mais, au contraire, arriver avec un bilan ambitieux en fin de cette législature en matière d'approche pour la personne handicapée. Le groupe MR soutiendra le ministre à 300 %. Pour le reste, toutes les questions à la fois techniques et d'autres plus globales ont déjà été posées.

M. Rudi Vervoort (ministre) confirme que 2020, de manière générale, mais plus particulièrement pour ce secteur, a été une année vraiment très éprouvante.

Il est toujours aisé de faire une lecture *a posteriori*. On se retourne sur ce qui a été fait et on se dit que l'on aurait pu faire autrement. Les gens se sont retrouvés, à l'instar d'autres secteurs, à démarrer la période de confinement non armés, que ce soit sur le plan du matériel ou sur le plan des connaissances en matière de Covid. Encore aujourd'hui, on se pose plein de questions sur cette deuxième vague. Cela s'est décliné de manière d'autant plus prégnante dans ce secteur-là parce que c'est un public qui ne comprend pas nécessairement ce qui arrive. Il y a des familles qui ont dû faire des choix qui étaient insupportables, comme celui du confinement en centre ou en famille. Ce sont autant de situations où il y a à la fois une vraie souffrance affective et/ou un épuisement physique insupportable. Certains parents ont ressenti un immense épuisement : leur enfant avait des attentes et des besoins décuplés. C'est très complexe : il y a un rapport très difficile, comme parent, face à la situation vécue. Il faut essayer de rationaliser, mais en même temps, on est pris par la situation globale, nos propres doutes, nos propres questionnements aussi par rapport au virus lui-même, de savoir si on va être touché ou pas. Tout cela est d'une complexité sans nom et c'est vrai que le ministre avait insisté pour que l'accueil des prises en charge thérapeutiques dans le cadre du handicap via les centres de réadaptation ambulatoires puisse être maintenu pendant le confinement. C'était clairement repris dans la décision du Conseil national de Sécurité. Cela n'a jamais été jusque sur le terrain. Ils se sont tous fermés de manière spontanée. Le ministre n'incrimine pas. Mais, il y a des réactions qui, à un moment donné, peuvent être émotionnelles dans le chef des professionnels qui ont le sentiment, quelque part, de jouer leur vie.

Un suivi a été opéré avec les fédérations afin d'accompagner les centres et faire en sorte qu'il y ait une réponse aux besoins, avec un renforcement des cadres et des moyens budgétaires complémentaires importants mis en œuvre. Tout cela ne s'est pas fait tout de suite. Avec Iriscare, le Gouvernement a participé à l'acquisition de matériel, la mise à disposition du matériel, des masques, ... Aujourd'hui, tout cela semble tellement évident. On trouve des masques partout, alors qu'au mois de mars, les gens se demandaient s'ils réussiraient à en avoir au moins un. Le ministre pense qu'aujourd'hui, les choses sont de ce point de vue-là plus apaisées, puisque, notamment, le matériel est mis à disposition des travailleurs.

Dans un exposé budgétaire, se trouve le bilan de ce qui a été fait avec des perspectives pour l'année budgétaire qui vient et une série de mesures annoncées pour le futur. Le ministre est convaincu que le cadastre sera d'une aide appréciable. On a peut-être le sentiment, à tort ou en partie à raison, de naviguer à l'aveugle. En fonction de cette année chaotique, il faut répondre tout le temps à des demandes extrê-

mement urgentes, ce qui ne donne pas la possibilité d'avoir une vue plus prospective. Le cadastre aidera à mieux canaliser les moyens budgétaires dont dispose le Collège. On peut tourner cela dans tous les sens, le manque de données reste un des marqueurs négatifs de la Commission communautaire française, malgré le fait qu'il est ici question du budget le plus important par rapport aux autres compétences de la Commission communautaire française. On sait qu'il y a effectivement des rendez-vous importants qui arriveront durant cette législature, notamment avec l'adoption d'arrêtés d'application du Décret Inclusion. Le ministre avait annoncé en début d'année l'entrée en vigueur des arrêtés encadrant les centres d'hébergement et les services d'activités de jour à janvier 2022, mais, en réalité, l'entrée en vigueur sera pour début 2023. Une année blanche vient de se terminer.

Le ministre l'avait par ailleurs déjà annoncé en séance plénière du Parlement.

Concernant l'Étoile polaire, il s'agit d'engager un nouveau médecin. Cette décision relève de l'adoption du Plan de Personnel de la Commission communautaire française, lors du Collège du 14 mai 2020.

S'il y a une diminution de 90.000 euros sur l'AB 32.004.09.04 « Intervention pour la prise en charge des jeunes adultes dans les structures de l'enseignement spécialisé » pour les élèves dans la tranche 21-23 ans, c'est parce qu'il y a moins de demandes, et le Collège s'adapte en fonction de cette réalité.

Pour ce qui est des services d'accompagnement, il s'agit d'un renforcement des services existants. C'est une des priorités de l'accord de majorité. Une série de services sont prévus en termes de renforcement.

Pour ce qui concerne le handisport, il n'y a pas de nouvel appel à projets, mais les projets en cours sont financés via le budget Sport chez Madame la ministre Ben Hamou et via le budget Handicap.

Concernant les ETA, les budgets ne bougent pas, il n'y a pas d'évolution, mais une clause de rendez-vous est prévue si les moyens budgétaires se révélaient insuffisants en cours d'année, comme c'est le cas pour 3 autres AB de cette mission.

Sur l'AB 32.004.09.10 « Subventions aux services de soutien aux activités citoyennes », on remarque en effet une augmentation de 127.000 euros pour l'agrément de « Cheval et Forêt ». L'autre projet agréé sur cette AB est « Kaligrav » de l'asbl IRAHM.

Le budget « dit de la Loterie Nationale » est bien de 490.000 euros, mais il s'agit de moyens dégagés lors de l'exercice budgétaire, ici pour le renforcement des

centres de jour et d'hébergement qui accueillent des personnes en situation de grande dépendance.

Concernant la maison de l'autisme, le ministre souligne qu'un des grands problèmes liés à l'autisme, c'est d'abord la pose du diagnostic et ensuite, une fois que le diagnostic est posé, il faut se situer dans l'échelle car il est difficile de mettre un enfant dans une case. Ce sont des parcours qui sont à chaque fois très individualisés. L'idée est d'avoir un lieu qui soit à la croisée des chemins où les parents puissent avoir d'abord l'information. C'est souvent les parents qui se posent les premiers des questions et, en général, ils ne trouvent pas de réponse parce que le personnel de première ligne, tels que l'ONE, les crèches, et même le personnel médical, ne sont pas toujours en capacité de les aider. Cette maison de l'Autisme va aussi permettre à toute une série d'associations qui existent et qui fonctionnent souvent très difficilement, de disposer de lieux pour organiser leurs activités, et de tisser des liens entre les personnes.

Ensuite, en fonction du partenariat que le Collège aura avec la Ville, une structure d'accueil pourrait être implantée. Pour savoir sous quelle forme exactement, il faut laisser faire les professionnels. Un budget de 50.000 euros permettra de piloter une étude de faisabilité l'année qui vient. C'est une demande qui était déjà prévue en 2020, mais il y a toute la souplesse nécessaire de le faire sur 2020 et 2021. À terme, c'est un projet qui se veut aussi multi-partenarial, tant sur le plan institutionnel Commission communautaire commune/Vlaamse Gemeenschapscommissie que sur le plan associatif. Il s'agit de vraiment faire en sorte d'amener tous les acteurs qui, potentiellement, peuvent être associés au développement de cette structure. Cela crée des questionnements, voire des tensions, mais nous travaillerons dans le dialogue.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) confirme que l'idée était de profiter du budget pour clarifier et peut-être envoyer des messages pour dire que l'on avance sur le sujet mais cela prend forme lentement. Chaque fois qu'on a l'occasion de clarifier, c'est bien de le faire.

M. Rudi Vervoort (ministre) explique que le concept évolue aussi au fil du temps. C'est un sujet qui mérite une approche plus globale.

Le personnel des ETA est comptabilisé en nombre de personnes et non en ETP. Le ministre rappelle que, lorsqu'il a pris ses fonctions, il lui est revenu de présenter au Collège le nouvel arrêté sur les ETA en troisième lecture. C'est un texte qui avait déjà fait l'objet d'une négociation millimétrée avec la FEBRAP et qui garantissait un équilibre budgétaire. Ce nouvel arrêté permet de mieux prendre en compte la réalité des petites ETA et de revaloriser le statut des travail-

leurs, ce qui est déjà en soi une avancée. Le ministre est bien conscient que ce n'est pas parfait.

Concernant la langue des signes, le Collège est en train de rédiger une circulaire pour améliorer les conditions de travail d'Info-sourd. Elle sera bientôt publiée et envoyée.

Mme Céline Fremault (cdH) remercie le ministre pour ses réponses et désire insister sur certains aspects. Concernant la question des places, l'étude des besoins est quelque chose d'essentielle. Il y a différentes études qui ont été produites à plusieurs reprises. Elle se souvient qu'aux alentours de 2013 une présentation d'une étude très précise sur le manque de places avait eu lieu rue Washington, notamment par le GAMP. Une condamnation intervenue en 2013 pointait encore toute une série de nécessités et d'urgences. Ce n'est pour rien que le budget de 2014 du premier Gouvernement « Vervoort 2 » avait été, en Commission communautaire française, pratiquement exclusivement consacré à l'augmentation des moyens du handicap puisque l'ensemble du pays venait de se faire condamner. Toutefois, la députée pense qu'il faut pouvoir distinguer toute une série de choses. L'étude et les besoins vont affiner, notamment, sur les critères précis, mais il ne faut pas oublier qu'il y a une programmation en Commission communautaire française et en Commission communautaire commune, qui doit être finement exécutée pour les années à venir. La députée se permet d'insister sur ce dernier point. Il est toujours bon de rappeler que parfois, dans le secteur, certains reçoivent des appels leur disant que leur budget pourrait être réduit, ou que le ministre ne comprend pas toute la pertinence du projet. L'intervenante insiste pour avoir l'exécution des programmations qui ont été prévues. Il s'agit d'énormément d'énergie, de temps, que toute une série notamment de parents ont pris afin de mettre en place des projets qui sont d'importance et, très souvent pour le handicap, de grande dépendance. D'autres projets seront déposés dans les mois qui viennent par le secteur associatif. Il ne faut donc pas oublier la programmation par rapport à la question de l'étude des besoins et du cadastre.

Concernant le handisport, la députée a interrogé Mme Ben Hamou sur la question du handisport. Elle n'a pas compris la réponse et n'était pas la seule dans ce cas. Elle n'a aucun problème à ce que la question du handisport soit traitée à travers le prisme du sport en tant que tel. Elle désire toutefois attirer l'attention du ministre que cela a beaucoup réduit la visibilité des actions de la Région de Bruxelles-Capitale parce que l'appel à projets qui existait spécifiquement était quelque chose qui induisait, au sein du secteur, un effet boule de neige positif. Cela rejoint aussi la question du *handistreaming*. À partir du moment où le handisport est tout à fait perdu dans cette masse et quand

les associations n'ont pas de nouvelles spécifiques par rapport à cela, elles sont perdues. Elles ne savent même plus si le projet existe. La députée ne dit pas que cela ne doit pas être en Sport chez la ministre Ben Hamou, mais qu'il faut donner de la visibilité à cet appel à projets, même dans les compétences de Mme Ben Hamou puisque ce sont des compétences qui doivent être traitées de la sorte.

Concernant précisément le *handistreaming*, la députée voudrait attirer l'attention des uns et des autres sur cette question. En région bruxelloise, des ordonnances ont été votées, que ce soit en Commission communautaire française, en Commission communautaire commune ou à la Région afin d'avoir une implication des uns et des autres sur la question.

Concernant la question de l'emploi, on en entend peu parler, sauf à travers le prisme ETA. Pourtant, il devrait faire l'objet de questions régulières auprès de M. Clerfayt au Parlement Régional Bruxellois. La question de la mobilité est également importante. Beaucoup d'efforts ont été faits sur la question de l'accessibilité, mais la députée invite ses collègues à poser la question de la mobilité du handicap mental au sein du Gouvernement. Si vous êtes une personne en situation de handicap mental ou d'autisme à Bruxelles, vous ne savez pas vous repérer dans les transports en commun. La députée l'a signalé au patron de la STIB parce qu'elle pense qu'il doit initier un travail là-dessus au sein de ses services, même si au sein de la STIB une équipe spécifique qui travaille sur la question du handicap. Mais il faut aller beaucoup plus loin. Ce n'est pas uniquement la question de l'accessibilité aux transports publics.

C'est la même chose pour l'aménagement du territoire. Au sein de chaque cabinet ministériel devait être désigné un collaborateur en charge du dossier handicap. La députée posera d'ailleurs une question écrite au ministre afin de savoir quels sont les collaborateurs qui sont les références « handicap » au sein de chacun des cabinets.

Concernant la Maison de l'autisme, l'intervenante entend le ministre. Elle imagine que la mission pourrait être affinée. Il y a une chose essentielle pour la réussite de ce projet, c'est que rien ne peut être fait sans l'unanimité du secteur associatif. Il faudra une adhésion complète de l'ensemble du secteur. Le secteur associatif en matière d'autisme à Bruxelles est expert et à l'origine de toute une série d'avancées. Il est indispensable d'avoir une taskforce qui soit liée à l'autisme et qui puisse travailler sur le projet de la Maison de l'autisme.

Tous les groupes politiques semblent unanimement d'accord pour soutenir la question du logement inclusif solidaire. L'année dernière, le Parlement a

organisé un colloque spécifique sur la question du logement inclusif solidaire avec la demande du secteur d'un renforcement des moyens pour le logement inclusif solidaire. Après avoir travaillé avec le secteur, la députée a déposé une proposition de résolution et a invité il y a déjà 15 jours les groupes politiques à cosigner ce texte. Les amendements sont bien évidemment possibles.

Il y a toute une série d'handicaps dont on parle très régulièrement dans cette assemblée. On a parlé, notamment, de l'autisme, on aborde parfois la question du double diagnostic. Il y a un handicap qui ne fait plus l'objet d'attention et la députée pense qu'il faudrait pouvoir, dans les mois qui viennent, y retravailler. Il s'agit de la question de la trisomie 21.

Mme Stéphanie Koplowicz (PTB) entend que ce n'est pas la Commission communautaire française qui va résoudre toute cette histoire de manque de moyens. Mais le travail des députés est aussi de mettre la pression sur le Collège un maximum. On sait que l'on ne va pas résoudre tous les problèmes avec les financements de la Commission communautaire française. Néanmoins, les problèmes et les besoins sont quand même là. Il faut continuer à se battre partout où l'on peut. La députée avait aussi manqué l'information de 2023 et avoue que cela lui fait mal au cœur quand on voit de quand date la signature de ces accords. Elle aimerait comprendre ce qui se passe et pourquoi cela prend tant de temps. Elle sait que le problème est aussi que, lorsque ces arrêtés sont signés, il faut débloquent de l'argent pour que cela fonctionne. Néanmoins, elle désire quelques explications.

Tout le monde est content que ce cadastre soit annoncé mais, comme l'a dit M. Mouhssin, il a déjà été annoncé. On le croira quand on le verra. Par ailleurs, cela n'empêche pas d'avancer parce qu'il y a des tas de choses qui doivent quand même être faites. La députée va poser des questions écrites pour des détails sur des AB.

Concernant la Maison de l'autisme, puisque le Collège est en train de réfléchir, la députée souhaite lui donner une idée. Au-delà de répondre aux questions, il y a quand même toute cette question d'automatisation des droits qui est très problématique. La Maison de l'autisme pourrait être un endroit qui signifierait que, lorsque la personne y arrive c'est qu'elle a une reconnaissance du SPF pour un handicap. Pour pouvoir accéder aux services de Phare, il faut remplir tout un dossier énorme, qui prend un temps fou, qui est compliqué et qui est un petit peu idiot puisque l'on vient de le remplir pour le SPF et qui répond aux mêmes besoins. Cela complique vraiment l'accès aux familles pour des services. Est-ce que la Maison de l'autisme ne peut pas être un endroit où, au minimum, on aide pour cela et, au mieux, on arrive à trouver une

façon à la Région Bruxelloise d'automatiser les droits. Ce serait une belle avancée pour le terrain. On sait bien qu'on n'a pas les clés du Fédéral en mains et que c'est là que les choses doivent se faire au départ, mais il n'empêche qu'il y a quand même moyen, au niveau de Phare et peut-être dans cette Maison, de trouver une aide concrète. C'est vraiment la galère pour savoir à quoi on a accès et de remplir combien de fois les mêmes papiers. Alors quand qu'on peut le faire facilement, ça va, mais il y a plein de familles qui, en plus de ça, ne sont pas à l'aise avec la paperasserie. Cela veut dire encore aller voir un médecin, encore faire un bilan, etc. Tout ce qu'il y a à faire est énorme à chaque fois. Voilà une piste de réflexion pour la Maison de l'autisme, afin que ce soit réellement utile pour les familles.

M. Rudi Vervoort (ministre) rajoute que, en plus, les informations sont souvent parcellaires.

Mme Stéphanie Koplowicz (PTB) explique également que, lorsque l'on a un enfant avec handicap, et que l'on est à n'importe quelle mutuelle à Bruxelles, la Zorgkas donne un supplément de 300 euros par mois, ce qui est énorme. Pour cela, il suffit de remplir ces quatre feuilles, ce qui n'est pas compliqué mais les gens ne le savent pas.

M. Rudi Vervoort (ministre) précise que, à partir d'un certain âge, il y a même des suppléments et qu'ils le font de manière relativement proactive. Si même les députés et ministres découvrent cela au fur et à mesure, un petit peu au hasard, il faut imaginer le problème pour ceux qui ont déjà du mal à conceptualiser cela avec leur enfant. Il y a une nécessité de pouvoir disposer d'un lieu où les parents sont accompagnés pour remplir les documents.

Mme Stéphanie Koplowicz (PTB) rajoute que l'on pourrait encore aller plus loin si un lien est fait avec Phare qui peut directement contacter les gens en leur expliquant ce à quoi ils ont droit selon les documents qu'ils ont déjà remplis.

M. Rudi Vervoort (ministre) insiste sur toute la question du suivi. C'est également avoir l'information sur les structures qui peuvent assurer un suivi.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) estime que la simplification administrative est importante. Malheureusement, elle n'est pas si simple que cela. Les critères du Fédéral et de la Commission communautaire française ne sont pas les mêmes. Il y a un désaccord presque philosophique de ce qu'est le handicap à un moment donné et la manière dont il est appréhendé. C'est pour cela que ça ne s'est pas fait. Si les critères étaient les mêmes, ce serait déjà fait.

M. Rudi Vervoort (ministre) précise qu'il y a aussi une dimension fiscale.

Mme Stéphanie Koplowicz (PTB) explique que, à partir du moment où le parent a une reconnaissance du handicap du SPF, cela donne d'office droit à toute une série de services. Il y a donc moyen d'avancer déjà dans cette direction.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) intervient concernant le Falc. Le ministre l'a effectivement abordé dans les initiatives qui étaient prises. Il demande si les initiatives qui sont prises au niveau de la Commission communautaire française se font en collaboration avec la Commission communautaire commune et la Région bruxelloise.

M. Mohamed Ouriaghli (président) clôture la discussion générale et l'examen des tableaux.

8. Avis de la Commission

La commission a émis un avis favorable à la commission compétente pour le Budget en ce qui concerne les compétences propres du ministre Rudi Vervoort au sein de la commission pour les projets de décret et de règlement ajustant, d'une part, le budget général des dépenses de l'année 2020 et contenant, d'autre part, le budget général des dépenses de l'année 2021 et en propose, dès lors, l'adoption par 8 voix pour et 3 voix contre.

9. Approbation du rapport

La commission a fait confiance au président et au rapporteur pour la rédaction du rapport.

Le Rapporteur,

Ahmed MOUHSSIN

Le Président,

Mohamed OURIAGHLI

10. Annexes

Annexe 1

Groupe de travail musées des migrations

Mme Hajar OULAD BEN TAÏB, chercheuse à l'Université Saint-Louis;

M. Marco MARTINIELLO, directeur du CEDEM ULG;

Mme Sarah DEMART, sociologue à l'Université Saint-Louis;

M. Hans DEWOLF, historien de l'Art à la VUB;

Mme Loredana MARCHI, directrice Le Foyer vzw – Migratie Museum;

Mme Nathalie De BUSSCHERE, co-fondatrice de l'asbl L'envol des frontières;

M. Lionel DELCHAMBRE, co-fondateur de l'asbl L'envol des frontières;

Mme Laurence VANPAESCHEN, chargée de communication pour le CIRé ;;

Mme Fatima ZIBOUH, responsable diversité Actiris;

M. Farouk BICICI, Président de la Plateforme 50 ans de migration turque;

M. Mustapha BALCI, fondateur de la Plateforme 50 ans de migration turque;

M. Mohammed OUACHEN, fondateur de Diversité sur scène asbl;

M. Mathieu Zana ENTAMBALA, chercheur associé au Musée de Tervuren;

M. Andrea Rea, directeur du GERME ULB;

M. Karel VAN NIEUWENHUYSE, historien à la KUL;

Mme Pauline Wautié, responsable du service Sensibilisation et Vivre Ensemble chez Convivial Convivial asbl.

Annexe 2
Projets relevant de l'AB 32.004.09.12

Projets particuliers agréés sur 5 ans

Bénéficiaire	Objet	Date début	Date fin	Montant total INITIAL
Diversicom	Faciliter la mise à l'emploi de PH	1-01-2018	31-12-22	50.000,00
Créahm-BXL	Fonctionnement	1-01-2018	31-12-22	23.000,00
Jeunes Aidants proches Bruxelles	Fonctionnement	1-01-2018	31-12-22	40.000,00
Susa-Bruxelles	SINPA (base 261.000/an)	1-09-2018	31-12-22	261.000,00
EOP	Fonctionnement (base 20.000/an)	1-06-2018	31-05-23	20.000,00
Intermaide	Maison de répit	1-01-2019	31-12-2023	640.000,00
Hockey Together	Développement de la pratique du para-hockey	1-01-2019	31-12-2023	10.000,00
Jest	Maison Farilu	1-01-2019	31-12-2021	424.200,00
Jangada	Logement inclusif (arrêté du 12 décembre 2019)	1-01-2020	31-12-24	316.000,00

RAPPORT

fait au nom de la commission des Affaires sociales, de la Famille et de la Santé

par Mme Farida TAHAR

SOMMAIRE

1. Examen conjoint des projets de décret	84
2. Désignation de la rapporteuse	84
3. Exposés de Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé et de la Famille, et de M. Alain Maron, ministre en charge de l'Action sociale et de la Santé	84
4. Discussion générale conjointe.....	87
5. Discussion conjointe des tableaux <i>partim</i>	100
6. Avis.....	104
7. Approbation du rapport.....	104
8. Annexes	105

Ont participé aux travaux : Mme Barbara Trachte (ministre-présidente), M. Alain Maron (ministre), Mme Latifa Aït-Baala, Mme Nicole Nketo Bomele, Mme Delphine Chabbert, Mme Anne-Charlotte d'Ursel, M. Christophe De Beukelaer, M. Jonathan de Patoul, Mme Nadia El Yousfi, Mme Stéphanie Koplowicz, Mme Fadila Laanan, M. Rachid Madrane, M. Ahmed Mouhssin, Mme Farida Tahar et M. David Weytsman (président).

Secrétaire administrative : Mme Pauline Vergalito.

Mesdames,
Messieurs,

La commission des Affaires sociales, de la Famille et de la Santé a examiné, en sa réunion du mardi 24 novembre 2020, les projets de décret ajustant, d'une part, le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année 2020 et contenant, d'autre part, le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année 2021, pour ce qui concerne ses compétences propres.

1. Examen conjoint des projets de décret

Sur proposition du président David Weytsman, la commission a décidé d'examiner conjointement les projets de décret ajustant, d'une part, le budget pour l'année 2020 et contenant, d'autre part, le budget initial pour l'année 2021.

2. Désignation de la rapporteuse

À l'unanimité des 9 membres présents, Mme Farida Tahar est désignée en qualité de rapporteuse.

3. Exposés de Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé et de la Famille, et de M. Alain Maron, ministre en charge de l'Action sociale et de la Santé

La ministre-présidente Barbara Trachte rappelle que l'année 2020 a été touchée par la crise du coronavirus, qui a bien évidemment marqué toutes les politiques. La situation sanitaire reste inquiétante en dépit des évolutions récentes.

Cette crise exige donc de tous une action permanente, une gestion continue, une réflexion de tous les instants et des adaptations régulières, tant de la part des cabinets que des administrations, qu'elle tient, à nouveau, à remercier chaleureusement pour leur appui indéfectible dans cette crise hors normes.

Cette crise a, également, fortement impacté les budgets publics en général, et le budget de la Commission communautaire française, en particulier. Celle-ci a dû acter des pertes de recettes importantes mais, malgré cela, le Collège a jugé nécessaire, à l'échelle qui est la sienne, de permettre de nouvelles politiques, notamment dans les matières social-santé, fortement sollicitées par les impacts socio-sanitaires de la pandémie. Celles-ci seront détaillées dans cet exposé.

Le ministre Alain Maron affirme qu'en matière de politiques « social-santé », le décroisement reste le maître mot de cette législature.

En effet, le Collège s'est attelé à mettre en cohérence la « lasagne institutionnelle » qui caractérise ces matières avec plus de force encore et d'ambition depuis le début de cette crise. Une taskforce Covid, réunissant les trois administrations compétentes ainsi que les cabinets, se réunit plusieurs fois par semaine depuis lors.

Par ailleurs, il rappelle que les États généraux de la santé et du social ont pu commencer et sont toujours en cours. Le ministre espère que pourront en découler les lignes de force et les nouvelles perspectives sur base desquelles se construira le Plan social santé intégré, qui réarticulera les trois plans existants au début de cette législature, à savoir le Plan santé bruxellois, le Plan de Promotion de la santé et le Plan de lutte contre la pauvreté. Le défi n'est pas mince mais reste passionnant.

L'ambition du Collège est donc de continuer à développer et intégrer une offre de services de soins et d'aide de première ligne, tant sociale que sanitaire, pour tous les Bruxelloises et Bruxellois. Cet objectif est donc poursuivi avec encore plus de détermination depuis le 13 mars puisque la crise a démontré à quel point cette offre nécessite d'être renforcée.

Cette politique « social-santé » intégrée et territorialisée, par commune voire par quartier, ne peut être menée qu'en croisant tant les compétences que les autorités compétentes, y compris le niveau local.

La perspective étant rappelée, il en vient à la présentation rapide des mesures adoptées dans les secteurs de la Commission communautaire française en 2020 pour faire face à la crise. Seront ensuite détaillées les mesures de relance et les politiques nouvelles qui pourront se développer en 2021.

La ministre-présidente Barbara Trachte explique que, dans le cadre de la crise, le Gouvernement a, tout d'abord, adopté des mesures indispensables d'immunisation de la période de crise pour le calcul du subventionnement structurel des services de la Commission communautaire française ainsi que des interventions complémentaires d'une part, pour compenser le surcoût généré par le maintien et l'aménagement de l'activité et, d'autre part, pour compenser la perte éventuelle de recettes.

Le Collège a également décidé de mesures sectorielles spécifiques :

– le soutien au secteur de l'aide alimentaire;

- les places d'accueil pour les femmes victimes de violences intrafamiliales;
- le renforcement des services de soins palliatifs;
- l'équipe mobile en matière d'assuétude;
- la ligne d'écoute pour seniors;
- le numéro vert « Urgences sociales »;
- le renforcement des services de médiations de dettes;
- le renforcement des dispositifs psy pour jeunes adultes et étudiants en souffrance;
- le renforcement des équipes de centres d'action sociale globale (CASG) pour absorber l'augmentation des demandes.

Le ministre Alain Maron ajoute, concernant les mesures de relance 2020-2021 dans les secteurs de la Commission communautaire française, outre le maintien ou le développement de mesures telles que le renforcement de l'aide alimentaire, des services de médiation de dettes ou de lutte contre les violences intrafamiliales, que doit être mentionné l'important accroissement du contingent d'heures d'aide à domicile ou, en santé mentale, la création de lieux de liens ou d'équipes mobiles.

Pour ce qui a trait aux politiques nouvelles dans les matières fonctionnelles, la mission 22 – Aide aux personnes – comprend, pour ce qui concerne ce cabinet, le programme 001 – Action sociale –, la partie du programme 002 relative aux « primo-arrivants » et le programme 004 – Famille.

Tout d'abord, le Collège poursuivra le renforcement des services de médiation de dettes – dont le budget avait déjà été fortement augmenté à l'initial 2020 – agréés en Commission communautaire française.

En effet, comme expliqué plus haut, dans le cadre du Plan de relance, un montant de 350.000 euros renforcera ces services en 2021. Chacun sait que ceux-ci jouent un rôle essentiel pour de nombreux Bruxelloises et Bruxellois, et la volonté du Collège est de les soutenir. Ils seront ainsi passés de 504.000 euros en 2019 à 1.269.000 euros en 2021.

Par ailleurs, le numéro vert bruxellois, ligne d'écoute créée pour faire face aux urgences sociales dans le cadre de la crise sanitaire, sera soutenu et renforcé afin d'informer au mieux et d'orienter les personnes vers les services pouvant les aider.

En outre, une nouvelle maison d'accueil – la maison des Petits Riens – permettant d'accueillir 45 familles, dont 16 familles monoparentales, verra bien le jour en 2021. Si ce ne fut pas le cas en 2020, cela fut dû à des contingences pratiques de la part des opérateurs, liées à des travaux, etc. Il ne s'agit pas d'une décision politique ou budgétaire.

Ce dispositif est essentiel et viendra en aide à ce public plus vulnérable. Ceci s'inscrit dans le renforcement global du secteur de l'aide aux personnes sans-abri, opéré depuis le début de la législature, permettant de faire face aux urgences immédiates liées à la crise, d'améliorer les conditions d'accueil des personnes sans-abri dans les structures d'accueil collectives et d'augmenter massivement la logique d'insertion et les possibilités de relogement durable de ces personnes.

Concernant les maisons d'accueil, celles-ci se sont vu confier, depuis le 1^{er} juillet 2018, des missions renforcées dans plusieurs domaines, à savoir le logement accompagné, le soutien à la parentalité ainsi que l'accompagnement des victimes de violences conjugales. L'agrément de ces missions spécifiques a été limité à une mission spécifique par maison d'accueil jusqu'au 30 juin 2021, dans l'attente d'une évaluation globale du dispositif.

Néanmoins, bien que le délai pour cette évaluation soit fixé au 30 juin 2021, le Collège a décidé de mener, rapidement, une évaluation externe de ce dispositif. Le processus a débuté le 24 août et se terminera dans le courant du premier trimestre 2021. Il devrait alors être plus aisé d'identifier la manière de soutenir, élargir ou renforcer ces missions fondamentales, qui sont dites complémentaires mais qui sont très importantes pour les maisons d'accueil et pour la qualité de l'accueil du public.

En matière d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants, des moyens complémentaires, à hauteur de 500.000 euros, permettront de renforcer les trois bureaux d'accueil pour primo-arrivants (BAPA) afin de préparer au mieux la mise en œuvre, qui devrait intervenir courant 2021, de l'ordonnance de la Commission communautaire commune du 11 mai 2017 concernant le parcours d'accueil des primo-arrivants.

Cette mise en œuvre nécessitera encore un important travail préparatoire, largement retardé par la crise sanitaire, que ce soit au niveau de l'outil informatique d'enregistrement des données, qui est indispensable pour mettre en œuvre l'ordonnance, ou de la préparation des communes à cette nouvelle obligation.

Le renforcement des trois BAPA bruxellois leur permettra de se préparer à remplir au mieux l'engagement pris par la Commission communautaire française dans le cadre de l'accord de coopération du 20 décembre

2018, conclu entre la Vlaamse Gemeenschapscommissie, la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune, relatif au parcours d'accueil obligatoire des primo-arrivants à Bruxelles-Capitale.

En matière d'accompagnement des personnes âgées, le maintien à domicile doit aller de pair avec des mesures alternatives à la maison de repos, qui permettent de lutter contre l'isolement social.

Aussi, alors que la crise du coronavirus a éloigné une partie des personnes âgées des maisons de repos, il semblait fondamental de renforcer le contingent d'heures d'aide à domicile. Le Collège avait prévu 1 % d'augmentation à l'initial 2020. Il l'a augmenté de 2 % supplémentaires, suite à la crise, lors de l'ajustement. En 2021, ce contingent sera à nouveau augmenté de 5 %.

Ces augmentations correspondent à environ 50.000 heures d'aide supplémentaires ou 40 équivalents temps plein (ETP) supplémentaires. L'objectif est, bien sûr, d'aider, de manière qualitative, le plus grand nombre de personnes âgées possible afin qu'elles puissent profiter d'une vie à domicile dans de bonnes conditions.

La ministre-présidente Barbara Trachte affirme que le soutien à la généralisation de l'EVRAS poursuivra son chemin tant sur l'aspect qualitatif que quantitatif. Pour rappel, depuis 2016, le Collège augmente, chaque année, les heures d'animation en Région bruxelloise. En trois ans, le budget a doublé et est passé de 300.000 euros à 600.000 euros pour atteindre, en 2020, un budget total de 700.000 euros.

Par ailleurs, le Collège a fait basculer les appels à projet EVRAS en année civile, ce qui a permis de dégager des budgets importants non récurrents pour la généralisation de l'EVRAS comme, par exemple :

- 150.000 euros dans les stratégies concertées EVRAS pour l'obtention d'un référentiel sur les contenus;
- 80.000 euros pour le développement d'outils numériques, qui sont particulièrement pertinents dans le contexte actuel, le soutien à des campagnes de sensibilisation à l'EVRAS, le développement d'un catalogue d'outils EVRAS en ligne, un budget additionnel pour l'achat de matériel pédagogique, etc.

Il fut également acté l'extension de cadre du planning « Aimer à l'ULB » à Erasme. Un nouveau planning sur le campus a donc vu le jour en novembre 2020.

Le Collège poursuit donc ses efforts en 2021 en augmentant encore le nombre d'animations, via une augmentation du budget de 50.000 euros supplémentaires, et en poursuivant des actions telles la mise en place d'une recherche en économie de la santé et un salon EVRAS.

Les collaborations avec les autres partenaires – les cabinets des ministres Désir et Morreale – se sont poursuivies avec, notamment, la signature d'un accord de coopération comprenant, entre autres, une labellisation des opérateurs externes dans les écoles et une meilleure coordination des missions de chacune des entités.

En matière de lutte contre les violences faites aux femmes, outre la poursuite du soutien à de nombreuses associations de lutte contre les violences intrafamiliales, la mise en œuvre du Plan interfrancophone de lutte contre les violences faites aux femmes 2020-2024 est poursuivie, en collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne.

Pour ce faire, la Commission communautaire française a augmenté sa participation au budget de la ligne d'écoute 0800/30.030, à hauteur de 76.000 euros – dont 56.000 euros via le Plan de relance – afin de professionnaliser l'écoute.

Pour se conformer au rapport du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO) de la Convention d'Istanbul, une allocation de base (AB) budgétaire spécifique fut créée, afin de regrouper toutes les subventions visant à lutter contre les violences faites aux femmes.

La Commission communautaire française a également garanti l'accueil de 50 femmes victimes de violences intrafamiliales, avec ou sans enfant, dans un hôtel avec un accompagnement adéquat mis en place depuis le début de la crise et ce, jusque fin mars 2021.

Pour ce qui concerne la mission 23 – Santé –, en Promotion de la santé, la Commission communautaire française s'est dotée d'un « Plan stratégique de Promotion de la santé 2018-2022 ». Cet axe central est complété et actualisé au fil du temps afin de garantir son efficience et s'assurer que l'ensemble des déterminants de la santé soient bien appréhendés.

Le Collège a, cependant, augmenté le budget pour le volet « Initiatives », afin de faire émerger des projets innovants en vue d'alimenter le futur plan 2023-2027.

Une nouvelle AB dédiée aux programmes de médecine préventive – tuberculose et dépistage des cancers du sein et du colon – fut également créée. Ces programmes étaient précédemment prévus aux

AB 23.001.00.10 et 23.001.00.11. Pour augmenter la visibilité de ces actions, il a été convenu de les regrouper.

En outre, 50.000 euros additionnels devront être dédiés au dépistage du cancer du col de l'utérus. Ils serviront à amorcer une étude de faisabilité de ce nouveau dépistage.

Le ministre Alain Maron rappelle qu'un axe important de la politique de santé en Commission communautaire française réside dans une approche social-santé intégrée et la meilleure prise en compte possible des réalités concrètes des quartiers. Ces axes sont en cours de discussion dans le cadre des États généraux et de l'élaboration du Plan social-santé intégré.

Le Collège a déjà pu initier, via la Commission communautaire commune, l'élaboration de cinq contrats locaux social-santé concernant neuf quartiers prioritaires. Cette nouvelle méthode n'en est encore qu'à ses prémices mais elle est prometteuse. Elle dépendra, bien entendu, d'un renforcement des lieux de soins primaires au niveau des quartiers, ce qui implique, notamment, les maisons médicales.

Bien que la Commission communautaire française ne dispose pas, actuellement, d'outils de programmation efficaces mais seulement d'indications de besoins prioritaires, elle doit avancer dans la reconnaissance de nouvelles maisons médicales. Par conséquent, outre les deux nouveaux agréments déjà prévus en 2020, un budget supplémentaire de 400.000 euros est prévu en 2021 pour permettre l'agrément de quatre nouvelles maisons médicales ainsi que le soutien à la création de nouvelles structures.

En santé mentale, il mentionne la création, dans le cadre du Plan de relance, de plusieurs lieux de liens permettant un accueil généraliste et bas seuil ou encore le déploiement de plusieurs équipes mobiles. Un budget global de près de 2,7 millions d'euros est rendu disponible à cet effet, tant en Commission communautaire française qu'en Commission communautaire commune.

Par ailleurs, le Centre de prévention du suicide sera agréé en 2021 comme centre de formation, avec un budget supplémentaire de 50.000 euros. Il apparaît plus que jamais primordial, en cette période de crise, de travailler sur cette question et de développer des programmes de prévention du suicide accessibles à l'ensemble des structures d'aide et de soin.

Le Collège pourra également étendre les missions agréées de deux services d'aide aux toxicomanes en 2021, pour un montant complémentaire de 70.000 euros.

En matière de soins palliatifs, le Collège prépare un nouvel arrêté d'application afin que, désormais, pratiques professionnelles et cadre réglementaire soient en phase avec la réalité de terrain et qu'il y ait, également, une meilleure cohérence entre les services agréés par la Commission communautaire française et ceux agréés par la Commission communautaire commune.

Enfin, pour ce qui concerne le transport médico-sanitaire, les arrêtés d'application et, le cas échéant, les accords de coopération avec la Commission communautaire commune, seront finalisés afin de compléter le dispositif. L'ambition du Collège est de lancer l'agrément des services d'ambulance à Bruxelles au printemps 2021 et, ensuite, de fixer les règles de tarifs.

La ministre-présidente Barbara Trachte conclut la présentation de ce budget 2021 en rappelant que, malgré le contexte socio-sanitaire extrêmement difficile et les répercussions budgétaires négatives, ces moyens devraient permettre à la Commission communautaire française de déployer des politiques de relance et de nouvelles politiques répondant, au mieux de ses moyens, aux besoins des Bruxelloises et Bruxellois les plus touchés par la crise.

4. Discussion générale conjointe

Mme Delphine Chabbert (PS) rappelle que, depuis le mois de mars, la Belgique subit une crise sanitaire sans précédent qui la plonge, ainsi que Bruxelles en particulier, dans un état de fragilité au niveau économique, sanitaire et social. Il est important de remettre l'élaboration du budget de cette année dans ce contexte car cet exercice budgétaire est tout à fait unique.

Les chiffres des derniers baromètres appuient ce constat puisqu'un peu moins de 40 % de la population bruxelloise se trouve en risque de pauvreté, dont 10 % subit une privation matérielle sévère. Il est impossible d'oublier et de rester insensible face aux longues files d'attente en vue d'obtenir un colis alimentaire. Cette crise sanitaire a malheureusement amplifié et amplifie toujours davantage les inégalités sociales.

La compétence d'aide aux personnes, qui est à l'analyse ce jour, regroupe un nombre imposant de projets subventionnés par la Commission communautaire française, qui sont fondamentaux pour les Bruxelloises et Bruxellois, surtout dans le contexte actuel, car au plus près de leurs besoins quotidiens, à savoir les CASG, les centres de plannings familiaux (CPF), les services de médiation de dettes, etc. À cet égard, le Gouvernement a décidé de poursuivre les subventions durant la crise, ce que la députée félicite.

Elle aimerait également saluer, dans le cadre du Plan de relance et de redéploiement décidé par le Gouvernement bruxellois le 7 juillet 2020, le montant de 350.000 euros – correspondant à 50 % du budget annuel – en vue de renforcer les services d'aides aux personnes en 2021. Mais cela sera-t-il suffisant ?

Il est difficile, à l'heure actuelle, de se prononcer, tant les inconnues sont grandes, sur la future réalité socio-économique des Bruxelloises et Bruxellois suite à cette crise, qui risque de s'aggraver encore davantage. Personne n'est, actuellement, à même de prendre toute la mesure de son impact qui sera grand.

La députée félicite le Collège pour la création d'une nouvelle maison d'accueil en 2021 qui permettra d'accueillir 45 familles monoparentales. Il s'agit d'un dispositif essentiel qui viendra en aide à un public particulièrement vulnérable, qui doit être au cœur des attentions des politiques. Un plan d'action verra également le jour, sous l'impulsion de la ministre de l'Égalité des chances Nawal Ben Hamou, à la Région. En outre, un site internet lancé récemment – parentsolo.brussels – marque le point de départ d'une politique spécifique en la matière.

À ce sujet, quelles sont les collaborations du Collège avec la ministre de l'Égalité des chances, qui viseraient à travailler de concert sur ces matières ?

Concernant les maisons d'accueil, celles-ci se sont vu confier, depuis le 1^{er} juillet 2018, des missions renforcées dans plusieurs domaines, notamment le logement accompagné, le soutien à la parentalité ainsi que l'accompagnement des victimes de violences conjugales. Leur agrément a été limité à une mission spécifique par maison d'accueil jusqu'au 30 juin 2021, dans l'attente d'une évaluation globale du dispositif.

Quelle est la ventilation du budget vers les différentes maisons d'accueil et quels sont les résultats de l'évaluation globale de ce dispositif ?

En matière d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants, la députée constate des moyens complémentaires dont, notamment, une augmentation de plus de 560.000 euros à l'initial 2021. Ce budget est-il également destiné à financer un nouveau BAPA et surtout, quel est l'agenda relatif à la mise en place des nouveaux centres ?

En outre, le cadre de l'accord de coopération du 20 décembre 2018, conclu entre la Vlaamse Gemeenschapscommissie, la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune, est devenu effectif à partir du 1^{er} janvier 2021. Or, des échos du terrain indiquent que les outils informatiques ne sont pas prêts et qu'il faudrait, également, davantage de BAPA pour le rendre réellement effectif. Le

Collège peut-il fournir davantage d'informations sur un éventuel report de la date prévue en vue de rendre ce parcours obligatoire ?

Enfin, cet accord prévoit, en son article 9, que la Commission communautaire française finance, au minimum, 4.000 parcours d'accueil. Quel est le calendrier pour l'ouverture de nouveaux BAPA ? Quel est l'apport de la Commission communautaire commune de manière à le rendre effectif ? Quelles synergies sont-elles mises en place entre la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune en la matière ?

En matière d'accompagnement des personnes âgées, le maintien à domicile doit aller de pair avec des mesures alternatives à la maison de repos pour lutter contre l'isolement social des personnes âgées. Alors que la crise du coronavirus a éloigné une partie des personnes âgées des maisons de repos, il semble fondamental de renforcer le contingent d'heures d'aide à domicile. En 2021, celui-ci a été augmenté de 5 %, l'objectif étant, bien sûr, que les personnes âgées puissent profiter d'une vie à domicile dans les meilleures conditions possibles.

La députée souhaite des précisions sur les projets qui seront soutenus dans ce cadre. Quelle est la ventilation du budget à travers les services d'aide à domicile ?

Concernant le soutien à la généralisation de l'EVRAS, il a été établi que le travail y lié se poursuivra tant sur le volet qualitatif que quantitatif, ce qui est à saluer. En effet, le budget y consacré ne fait qu'augmenter depuis 2016 et 150.000 euros seront dédiés, en 2021, à soutenir les stratégies concertées pour rédiger un référentiel.

Le Collège peut-il fournir un état des lieux des animations EVRAS à Bruxelles et développer les critères de répartition du budget ? Comment le secteur a-t-il géré et gère-t-il ces animations pendant la crise ? Un projet d'animation digitalisé a-t-il été mis en place ?

En effet, une cartographie existe, avec des chiffres concernant les animations EVRAS par commune, par école, par quartier, par thématique abordée, par âge, etc. Au regard de ces données, de nouveaux projets vont-ils voir le jour ou les projets existants seront-ils renforcés ? Si oui, de quelle manière ?

La députée se dit curieuse de connaître l'affectation du budget à cet égard et la stratégie que la Commission communautaire française compte opérer afin de soutenir cette généralisation, ainsi que la teneur des collaborations avec la Fédération Wallonie-Bruxelles ?

En matière de lutte contre les violences faites aux femmes, à la veille de la journée internationale contre les violences faites aux femmes, être une femme en 2020 peut s'avérer mortel : les récents féminicides comptabilisés, au nombre de 21, le rappellent constamment.

Dans le cadre des compétences en Commission communautaire française, elle constate la poursuite du soutien à de nombreuses associations de lutte contre ces violences.

Pour rappel, un triplement des appels a été enregistré par les lignes d'écoute de violences conjugales lors du premier confinement. Les outils mis en place lors de ce confinement, pour venir en aide aux femmes victimes de violences intrafamiliales, ont-ils été réactivés afin d'éviter de se retrouver submergés par l'augmentation des demandes, puisque ce nouveau confinement rencontre exactement les mêmes difficultés ? Une augmentation de la sollicitation des lignes d'écoute a-t-elle été constatée ?

En outre, la députée souhaite rappeler l'existence d'un dispositif d'alerte pharmacie, qu'elle a eu l'honneur d'initier, notamment au travers d'une résolution. D'autres actions de ce type ont-elles été mises en place pour lutter contre les violences intrafamiliales ?

Pour se conformer au rapport du GREVIO de la Convention d'Istanbul, une AB budgétaire, regroupant tous les projets visant à lutter contre les violences intrafamiliales, a été créée, pour un montant de 126.000 euros à l'initial 2021. L'ensemble des asbl soutenues dans ce cadre sont bien énoncées mais il n'est rien indiqué sur de potentiels nouveaux projets. Ainsi, quels sont les projets qui seront financés dans le cadre de cette nouvelle AB ?

Concernant l'accueil des victimes, notamment par le Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales (CPVCF), les listes d'attente sont importantes pour bénéficier d'une place d'hébergement et les CPAS signalent la saturation des places. Est-il prévu d'augmenter les offres d'hébergement ? Après la fin mars 2021, quels seront les dispositifs mis en place pour ces femmes qui sont actuellement hébergées au sein des hôtels ?

En matière de « *gender budgeting* », elle souhaite obtenir davantage de précisions sur la méthode d'intégration du genre dans le budget. Il s'agit d'un dossier suivi de près, sur lequel la députée a eu l'occasion d'interroger la ministre-présidente.

Qu'est-il mis en place pour atteindre les objectifs et obtenir des données chiffrées concernant le « *gender budgeting* » ? Comment le Collège compte-t-il procé-

der pour que celui-ci soit davantage intégré comme étape du processus budgétaire ?

Où en est la formation des agents de l'administration en charge du budget à cet égard ? Est-il prévu de les outiller pour approfondir davantage le « *gender budgeting* », afin qu'il devienne un véritable levier décisionnel en amont ?

Lors des débats budgétaires de l'an dernier, la ministre-présidente avait proposé de consacrer une réunion de commission à cet aspect, en invitant, notamment, les membres de l'administration qui travaillent sur cette question. Quel est le calendrier prévu à cet effet ?

Enfin, dans cette mission importante qu'est l'aide aux personnes, le Collège peut-il informer les députés sur l'impact différencié des mesures qui ont été prises dans le cadre de la crise sanitaire en Commission communautaire française pour les femmes et les hommes ?

Mme Nadia El Yousfi (PS) confirme que les fonctions financées par la Commission communautaire française sont essentielles dans le cadre de la crise actuelle, lorsque l'on pense aux nombreux opérateurs subsidiés par la Commission communautaire française.

La pandémie vécue actuellement a mis en lumière l'importance des politiques de la santé. C'est bien dans l'intérêt des Bruxelloises et Bruxellois que ces politiques doivent être menées. Elle incite le Gouvernement et les parlementaires à trouver les synergies interinstitutionnelles, à mener une politique social-santé intégrée et territorialisée, à soutenir l'intersectorialité et la transversalité des objectifs, à se montrer ambitieux et à impulser un véritable travail de co-construction entre les acteurs publics et associatifs, entre les usagers et les chercheurs. Les défis qui sont imposés par la crise sanitaire doivent permettre aux politiques d'agir vite et mieux.

Par le passé, la Commission communautaire française a déjà soutenu l'idée d'un accord-cadre permettant de structurer la coopération entre le Service public francophone bruxellois (SPFB), les services du Collège réuni et Iriscare. C'est dans cette direction qu'il faut avancer.

Le coronavirus a mis sous le feu des projecteurs le rôle vital de la première ligne, qui doit être consolidée afin de créer un maillage entre les acteurs et une meilleure articulation autour de la première ligne.

À cet égard, elle remercie le personnel qui est, de près ou de loin, concerné par la gestion de cette crise car ce sont les héros de cette société. L'analyse des

budgets laisse transparaître une volonté, de la part du Collège, de prendre ses responsabilités en mobilisant les moyens nécessaires à la lutte contre ce virus et ses effets.

Plus particulièrement, la mission 23 laisse entrevoir quelques points positifs, notamment, concernant les services ambulatoires qui connaissent une légère augmentation du budget y alloué. En promotion de la santé et en prévention, l'augmentation dépasse les 12 % ce qui, en filigrane, prouve que le Collège désire mettre l'accent sur cette politique essentielle pour les citoyens. Le Plan de lutte contre la Covid-19 et le Plan de relance auraient pu laisser envisager une altération des moyens alloués aux autres politiques, mais il n'en est rien, et la députée s'en réjouit.

En outre, elle salue l'extension du cadre agréé par la Commission communautaire française, qui a bénéficié à une dizaine de services de santé mentale et, plus précisément, à leurs équipes enfants/adolescents.

Elle félicite également le Gouvernement pour le renforcement du cadre du service de santé mentale de l'ULB, qui leur permettra d'assurer leur mission d'accueil dans un quartier particulièrement difficile.

Concernant la prévention du suicide, il est plus que jamais primordial, en cette période particulière, de travailler sur cette question et de développer des programmes de prévention. À cet égard, le groupe PS s'inscrit totalement dans ce choix budgétaire.

La députée souligne également les efforts réalisés dans les matières liées aux soins palliatifs, aux maisons médicales et au secteur de la toxicomanie, bien que des questions subsistent pour ce dernier. Des efforts budgétaires ont été réalisés et le Collège prouve, par ces efforts, qu'il est nécessaire d'améliorer l'accessibilité, l'accueil, la prévention et la promotion de la santé.

Concernant les subventions aux centres de coordination de soins et de services à domicile, une diminution de 30.000 euros a été décelée. Le Collège peut-il expliquer les raisons de ce choix budgétaire, vu l'importance de ces services ?

En outre, pourquoi vouloir étendre le cadre de deux services d'aide aux toxicomanes ? Quels sont-ils ? Quels sont les critères sélectionnés ?

Concernant le budget alloué au volet « Initiatives », ces dernières s'inscrivent-elles ou, *a contrario*, s'écartent-elles de la ligne du futur Plan stratégique de Promotion de la santé ?

Au sujet des services d'accompagnement et de support, la députée remarque une augmentation de 29.000 euros et demande davantage de précisions

sur les services en question et les activités qui y sont liées.

Enfin, l'AB 23.001.00.04.3300 prévoit le subventionnement de projets innovants en santé mentale. Est-il repris, au sein de cette AB, le projet de l'antenne « Raisonne » ? En effet, ce projet reconnu, depuis 2018, avec trois autres antennes dans le cadre de la réforme de la santé mentale pour organiser les soins de santé mentale à Bruxelles, est articulé aux « Projets 107 », construit pour une meilleure prise en charge globale des patients et pour insuffler les synergies entre intervenants sur un même territoire.

Mme Latifa Aït-Baala (MR) annonce que « la situation est grave ». C'est par ces termes que la ministre-présidente introduisait la déclaration de politique générale (DPG) du Gouvernement devant le Parlement un mois plus tôt, ce qu'elle a également réitéré ce jour.

En effet, la pandémie et les mesures sanitaires de confinement ont exposé la population à des conditions de vie problématiques, et ont exacerbé des inégalités sociales préexistantes. La crise sanitaire a littéralement fait exploser la bombe à retardement sur laquelle était assise la Région bruxelloise, depuis de trop nombreuses années, en termes d'urgence sociale et de précarité.

Cela fait des années que la pauvreté et la précarité sont le quotidien d'un Bruxellois sur trois, et ces chiffres ne cessent d'augmenter. Tous les rapports en attestent. En Région bruxelloise, le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale est compris entre 35 % et 42 % : En outre, 1/5 des Bruxelloises et Bruxellois d'âge actif vivent avec un revenu de remplacement ou une aide sociale. Le pourcentage de revenus provenant des allocations de chômage est deux fois plus élevé à Bruxelles – de l'ordre de 6 % – qu'à l'échelle de la Belgique – de l'ordre de 3 % – et 4 enfants sur 10 vivent sous le seuil de pauvreté.

La faim et la file d'attente pour les services d'aide sont désormais le quotidien de toujours plus de citoyens. À Bruxelles, suite à la crise, les demandes ont été multipliées par cinq. La situation est grave, c'est indéniable.

Pourtant, la politique d'aide aux personnes de la Commission communautaire française, qui reprend plusieurs projets fondamentaux – au cœur de la vie quotidienne des Bruxelloises et Bruxellois, et qui ont un rôle primordial, aujourd'hui, pour les aider à surmonter cette crise – ne voit son budget augmenter que de 275.000 euros par rapport à l'initial 2020 – augmentation du même montant qu'en 2019.

Or, c'est par ce budget que se concrétisent certaines politiques essentielles au bien-être des Bruxel-

loises et Bruxellois telles que la lutte contre l'endettement des ménages, l'aide aux personnes âgées, l'accueil et l'hébergement de personnes en difficulté ainsi que la prévention et la lutte contre la précarité.

Certes, une nouvelle allocation a été créée dans la mission 30 de politique générale, provisionnant un budget de 9,6 millions d'euros pour les politiques à mener en 2021. Toutefois, celle-ci ne comporte aucune indication par rapport à sa ventilation. Après avoir clamé un besoin de davantage de transparence, elle questionne le ministre sur sa concrétisation.

En effet, dans l'exposé général, il est indiqué que « le Collège poursuivra le renforcement des CASG et des services de médiation de dettes (dont le budget avait été doublé en 2020) agréés en Commission communautaire française. Par ailleurs, dans le cadre du Plan de relance et de redéploiement décidé par notre Région le 7 juillet 2020, un montant de 350.000 euros (correspondant à 50 % du budget annuel) renforcera ces services en 2021 ».

Dans la DPG, la ministre-présidente affirma que, « en matière de politiques sociales, les services de médiation de dettes se verront particulièrement renforcés par un montant de 350.000 euros en 2021 ».

Toutefois, après analyse du budget, les services de médiation de dettes ne connaissent qu'un renforcement de 22.000 euros, soit 2 % de plus qu'en 2020. Chacun sait que ces services jouent un rôle essentiel de prévention pour de nombreux Bruxelloises et Bruxellois, *a fortiori* dans ce contexte de crise où les budgets sont particulièrement serrés. Elle demande aux ministres une explication concernant cette différence entre les dires et les faits.

S'il est déjà prévu que les services de médiation de dettes soient effectivement renforcés de 350.000 euros, pourquoi n'est-ce pas visible dans le budget ? Pourquoi ne pas avoir directement alloué ces moyens dans l'AB y relative ?

En outre, la députée constate des diminutions surprenantes et regrettables au sein de plusieurs AB, qui paraissent pourtant avoir toute leur importance face à la crise actuelle. C'est, notamment, le cas pour les « subventions à des organismes d'aide sociale et pour une politique social-santé intégrée » dont les crédits sont destinés à des organismes d'aide sociale.

De surcroît, aucun crédit supplémentaire n'a été engagé pour renforcer le soutien aux CASG. Or, les répercussions sociales de la crise sanitaire se sont déjà fait sentir au niveau des demandes d'aide sociale auprès des centres et elles risquent de s'accroître dans les mois à venir. Des groupes vulnérables sont particulièrement exposés au risque de sombrer dans

la pauvreté, et la levée progressive des mesures temporaires au niveau de la sécurité sociale entraîneront le besoin, pour de nombreuses personnes, d'aide et d'assistance sociale.

Qu'en est-il réellement de la situation ? Des budgets à cet effet ont-ils été prévus au sein de la mission 30 ? De quels montants s'agit-il ? Pourquoi ne se retrouvent-ils pas dans le budget présenté ce jour ?

Enfin, elle affirme que la seule variation substantielle relevée au sein du budget présenté est celle réservée aux maisons d'accueil, d'un montant supplémentaire de 256.000 euros, en vue de financer une « nouvelle » maison d'accueil. La députée souhaite s'attarder un instant sur la notion de « nouveauté » de cette maison d'accueil.

En effet, celle-ci fut soutenue par tous comme un dispositif essentiel pour répondre concrètement aux besoins et aux enjeux de la réalité des Bruxelloises et Bruxellois en venant en aide à ce public particulièrement vulnérable. Aujourd'hui, un enfant bruxellois sur quatre grandit au sein d'une famille monoparentale, soit un ménage avec un parent isolé – dans 86 % des cas, il s'agit de la mère –, seul responsable financier, et au moins un enfant à charge.

Pour ces personnes, le fait de se retrouver, du jour au lendemain, seuls avec leurs enfants entraîne une période de grande fragilité sociale. Tous les repères économiques et organisationnels de la vie quotidienne doivent être revus, tandis que la stabilité psychique est fragilisée. Il est alors, indiscutablement, du devoir des pouvoirs publics d'intervenir et de leur apporter tout le soutien nécessaire.

Néanmoins, tout en reconnaissant l'importance de cet investissement, certaines questions se posent quant à cette maison d'accueil. En effet, depuis 2017, il est observé, au sein des budgets successifs, une dépense visant à financer une « nouvelle maison d'accueil pour familles monoparentales ». Le précédent Gouvernement avait déjà prévu un montant d'un demi-million d'euros au budget de 2018 pour l'ouverture de cette maison d'accueil. Fin 2018, celle-ci ne fut toujours pas ouverte mais 500.000 euros de frais de fonctionnement ont bel et bien été utilisés. Fin 2019, celle-ci n'était toujours pas ouverte et son ouverture fut alors promise pour 2020, avec une deuxième augmentation de budget de 600.000 euros, à cet effet.

Aujourd'hui, fin 2020, cette maison d'accueil n'est toujours pas opérationnelle. Or, les 600.000 euros prévus à cet effet ont bien été liquidés. Il est indiqué, pour 2021, la prévision d'une troisième augmentation d'un montant de 256.000 euros à destination de cette « nouvelle » maison d'accueil pour familles monoparentales.

Quelles sont les raisons d'un tel retard dans l'ouverture ? À quelle date précise cette maison d'accueil entrera-t-elle en fonction ? À quoi ont servi les précédents budgets prévus pour son financement ? Vers quels projets ces sommes ont-elles été redistribuées ? Enfin, que financera le budget complémentaire de 256.000 euros prévu pour 2021 ?

La députée souhaite également un développement relatif au financement des autres projets soutenus par cette AB. Quid du budget destiné aux jeunes aidants proches : celui-ci a-t-il été revu ?

Par ailleurs, toujours dans ce cadre d'accueil des personnes en situation de vulnérabilité, elle félicite la mise en place de la maison d'accueil pour femmes victimes de violences, ouverte, au sein d'un hôtel, à l'initiative de la Commission communautaire française durant la crise. En effet, durant cette période, les appels à la ligne d'urgence ont triplé, et il était essentiel que le Gouvernement puisse répondre à l'appel en ouvrant un lieu où ces femmes puissent trouver de l'aide et une certaine sécurité.

À cet égard, combien de femmes cet hôtel a-t-il hébergé à ce jour ? Combien d'entre elles ont pu bénéficier d'un accompagnement dans un logement sûr ? La Commission communautaire française prend-elle également en charge ce suivi ?

En outre, aucun budget n'a été affecté à l'ouverture de cette maison au sein de la mission 22 en 2020. La députée suppose qu'il est à trouver parmi les ajustements de la mission 30 et demande des précisions concernant le montant lié à l'ouverture et à la gestion de cette nouvelle maison d'accueil.

Enfin, elle aborde la politique des primo-arrivants, dont le parcours d'intégration a été rendu obligatoire par l'accord de coopération du 20 décembre 2018. Elle note que des moyens complémentaires, à hauteur de 560.000 euros, ont été prévus pour renforcer les trois BAPA dans le cadre de la mise en œuvre de cet accord, qui prévoit que la Commission communautaire française finance au minimum 4.000 parcours d'accueil.

Bien que satisfaite de ces données, la députée souhaite quelques précisions. À quelle date le dernier BAPA a-t-il été entièrement opérationnel pour le lancement de ses activités ? La date annoncée du 1er février 2020 – avec l'engagement de l'équipe complète avant la fin du premier trimestre 2020 – a-t-elle été maintenue ?

La crise sanitaire ayant frappé presque directement après l'ouverture prévue de cette asbl, quel en fut l'impact ? Les activités ont-elles tout de même pu se poursuivre ? L'asbl, actuellement en ordre de marche,

est-elle en mesure d'offrir annuellement 1.000 nouveaux parcours d'accueil, conformément à son agrément provisoire en tant que bureau d'accueil de catégorie 2 ?

Quel est le budget prévu pour chacun des trois BAPA en 2021 et quels en sont les critères de répartition ?

Mme Farida Tahar (Ecolo) confirme qu'aujourd'hui, jamais les secteurs du social et de la santé n'avaient été aussi éprouvés qu'en cette période de pandémie, inexorablement. Comme il fut sans cesse répété au sein des commissions précédentes et, plus encore, ce jour, les personnes en situation de précarité continuent d'en payer un lourd tribut.

Elle comprend donc aisément que l'exercice budgétaire qui occupe la commission, ce jour, dans ce contexte inédit, n'est pas une sinécure. La situation exceptionnelle appelle des mesures exceptionnelles et le Collège y a contribué en augmentant, notamment, les crédits dans le cadre de l'ajustement budgétaire 2020.

Afin de réduire les inégalités sociales et favoriser l'accès à la santé, la Commission communautaire française joue et continue de jouer un rôle important dans la lutte contre la pandémie, notamment, à travers les compétences qu'elle exerce au profit des Bruxelloises et Bruxellois francophones.

À cet effet, elle tient à remercier tous les opérateurs de la Commission communautaire française, administrations comprises, qui œuvrent sans relâche auprès des populations les plus vulnérables.

Concernant la mission 22, consacrée à l'aide aux personnes, la députée se réjouit du renforcement de l'aide alimentaire, de l'accompagnement des personnes sans-abri, et de la création d'une nouvelle maison d'accueil, qui verra le jour en 2021 et qui pourra accueillir 45 familles monoparentales. Il s'agit d'une priorité auquel le groupe Ecolo est particulièrement attentif puisque les familles monoparentales ont, également, été durement éprouvées durant cette crise.

En effet, les maisons d'accueil assurent des missions fondamentales et jouent un rôle prépondérant dans l'accompagnement des personnes sans-abri, des personnes victimes de violences conjugales et du soutien à la parentalité.

Dans l'attente d'une évaluation globale qui permettra de mieux identifier les modalités de soutien des maisons d'accueil, l'agrément de ces structures est limité à une mission spécifique par maison d'accueil et ce, jusqu'au 30 juin 2021. Il est important de le rap-

peler. Elle salue également l'augmentation de leurs subventions à hauteur de 256.000 euros.

Pour ce qui concerne le processus d'évaluation en cours, qui s'est clôturé le 1^{er} décembre, est-il possible d'obtenir les conclusions de ladite évaluation ?

En matière d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants, la députée salue l'augmentation des moyens à hauteur de 560.000 euros alloués au renforcement des trois BAPA. Elle demande davantage de précisions concernant la quote-part réservée au financement du nouveau BAPA.

En outre, quand l'entrée en vigueur de l'ordonnance relative au parcours obligatoire des primo-arrivants est-elle prévue, puisque celle-ci subit un retard ?

Le Collège dispose-t-il, à ce jour, du nombre total de parcours d'accueil financés par la Commission communautaire française ?

De plus, les services de médiation de dettes ont été submergés, davantage encore durant cette période. Ces services ont vu leurs moyens augmentés en 2020, et continuent de l'être puisqu'ils s'élèvent, pour 2021, à 918.000 euros. Le Collège dispose-t-il d'une ventilation de cette enveloppe par service ?

Pour ce qui concerne l'accompagnement et la lutte contre l'isolement des personnes âgées, elle se réjouit des augmentations, de l'ordre de 2 % lors de l'ajustement 2020 et de l'ordre de 5 % pour le budget 2021, du contingent d'heures d'aide à domicile, qui permettra le maintien et l'aide à domicile de cette population.

En effet, il s'agissait d'une demande des secteurs et, en particulier, des personnes concernées, qui n'ont pas toujours comme seul refuge les maisons de repos. Il est donc important de pouvoir garantir ce maintien à domicile lorsque c'est possible.

Concernant le budget relatif à l'EVRAS, qui a doublé en trois ans pour un total de 700.000 euros, la création d'un nouveau planning, qui a vu le jour ce mois de novembre, est également une des réalités à souligner.

Ainsi, les subventions des centres de planning familial augmenteront de 187.000 euros et de 50.000 euros, pour la mise en œuvre de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle, ce qui constitue une excellente nouvelle.

En matière de lutte contre la violence faite aux femmes, la députée observe également une augmentation, à hauteur de 70.000 euros, du budget relatif au dispositif d'écoute. Cette augmentation était neces-

saire et justifiée, au vu de la hausse des signalements et des appels téléphoniques durant la crise sanitaire.

À cet effet, le Collège dispose-t-il des derniers chiffres concernant ces appels téléphoniques et, notamment, le nombre de femmes hébergées dans l'hôtel financé par la Commission communautaire française et dont le délai a été prolongé jusqu'en mars 2021 ?

Concernant la création d'une nouvelle AB qui réunit les projets visant à lutter contre les violences intrafamiliales, celle-ci permet, sans conteste, une meilleure lisibilité et une certaine transparence des moyens alloués aux différentes associations. Il est particulièrement intéressant d'avoir pu permettre cette nouvelle allocation à hauteur de 126.000 euros, ce qui constitue une avancée en cette veille de journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

Est-il possible d'obtenir davantage d'informations sur les projets qui seront soutenus dans le cadre de cette nouvelle AB ?

Pour ce qui a trait à la politique social-santé intégrée, en revanche, la députée s'étonne de la diminution à hauteur de 103.000 euros des moyens consacrés aux organismes d'aide sociale, ainsi qu'une baisse des crédits de liquidation d'un montant de 42.000 euros, relatifs aux subventions des CASG. Comment justifier ces diminutions de moyens ?

Concernant la mission 23, relative à la santé, elle revient sur le Plan stratégique de Promotion de la santé 2018-2022, dont s'est dotée la Commission communautaire française, afin de mieux appréhender les déterminants de la santé.

Quelles sont les informations que le Collège peut fournir, à ce stade, en perspective du futur plan 2023-2027 ?

En outre, elle salue l'extension du cadre agréé d'une dizaine de services de santé mentale. La crise sanitaire a, incontestablement, eu un impact considérable sur la santé des citoyens. Le soutien aux services de santé mentale était, et reste, une priorité pour les politiques.

Ici également, un budget de 50.000 euros est prévu pour 2021, afin d'agréer le centre de prévention du suicide, pour ses activités de formation, ainsi qu'un budget de 75.000 euros pour l'agrément de deux services d'aide aux toxicomanes. Quel est le type d'accompagnement qu'assureront ces deux services ?

Pour ce qui a trait aux maisons médicales, la députée se réjouit de l'agrément de deux nouveaux services, qui leur permettront d'assurer leur mission

de prévention et de promotion de la santé. En effet, celles-ci remplissent un travail de première ligne en santé communautaire. Une augmentation de près de 400.000 euros est donc prévue pour soutenir les 42 maisons médicales agréées. La création d'une nouvelle AB dédiée à la médecine préventive en est une belle illustration.

En effet, les services de santé mentale (SSM) sont davantage sollicités durant la crise sanitaire, tant la pandémie de la Covid-19 affecte profondément les personnes isolées, fragiles et démunies. L'appel du secteur a été entendu puisque des moyens supplémentaires ont été affectés à ce secteur. L'augmentation a été estimée à 65.000 euros pour subsidier les associations, en matière de soins palliatifs, notamment.

Pour ce qui concerne la réforme du décret relatif à l'ambulatorio, elle demande davantage d'informations concernant le nouvel arrêté d'application pour ce secteur.

Mme Stéphanie Koplowicz (PTB) affirme que la Commission communautaire française ne peut penser sans les autres organes de gouvernance à Bruxelles, qu'il s'agisse de la Commission communautaire commune ou de la Région. Malheureusement, elle doit souvent agir après coup et réparer les dégâts qui ont été causés par les autres politiques mises en place. C'est pourquoi il faut absolument travailler en amont sur les situations.

En effet, de nouveaux services sont importants pour la population et se doivent d'être financés correctement. Or la Commission communautaire française dispose de budgets infimes, jamais à la hauteur des attentes.

Ainsi, si la députée constate des augmentations – qu'elle salue –, celles-ci ne se chiffrent qu'en quelques milliers d'euros. Il est parfois complexe de réaliser ce que ces montants représentent concrètement comme avancée car ils sont bien trop faibles face aux énormes besoins de la population. Ces besoins sont, aujourd'hui encore, accrus par la crise de la Covid-19.

Un autre problème qui se pose au niveau de la Commission communautaire française est son système de fonctionnement par projet, qui peine à accorder des aides plus structurelles. Or, de nombreuses associations, actives depuis des années, ont largement prouvé l'efficacité de leurs dispositifs, qui peuvent représenter de véritables avancées pour les citoyens.

Malgré cela, elles ne disposent toujours pas de financement pérenne. Cela représente beaucoup d'insécurité en matière d'emploi. C'est pourquoi le groupe PTB insiste sur la nécessité de réfléchir à un finance-

ment structurel des associations, afin que le financement par projet soit uniquement destiné aux projets innovants, qui ne seraient pérennisés que lorsque leur utilité aurait été démontrée.

Elle souligne également le maintien des subventions de certains secteurs, malgré la non-fréquentation de leurs services. S'il s'agit d'un geste positif, il représente encore trop peu. En effet, les dommages causés par la crise sanitaire s'aggraveront davantage. La députée se dit inquiète quant aux mesures prises et aux avancées budgétaires qui paraissent insuffisantes.

En outre, les solutions de cette crise doivent être collectives, ce qui est loin d'être le cas en Belgique. Sur chacun repose encore la difficulté de demander une aide lorsqu'un besoin se fait sentir. Ainsi, comment la Commission communautaire française pourrait-elle se montrer davantage proactive vis-à-vis des citoyens ?

Pour ce qui concerne le renforcement de l'aide aux personnes âgées, il s'agit d'un sujet important, qui fut souvent abordé lors de précédentes séances plénières, en particulier depuis le début de la crise. Pourtant, hormis le renforcement du contingent d'heures de services d'aide à domicile, la députée ne remarque aucune autre démarche à cet égard.

Certes, il s'agit d'un geste positif mais, toujours, insuffisant. Quelles sont les autres aides en matière d'aide aux personnes âgées, en termes de projets plus concrets pour le soutien au maintien à domicile, de projets d'habitat et d'accompagnement ?

En outre, lors de l'analyse du budget, elle n'a pas décelé de moyens dédiés à la revalorisation générale des normes de financement dans les maisons de repos et maisons de repos et de soin, ainsi que dans le secteur du non-marchand. Or, les syndicats réclament des avancées depuis longtemps. Ils ont, par ailleurs, récemment exprimé leur mécontentement quant au faible montant de 7,5 millions d'euros annoncé par le Gouvernement – 30 millions d'euros étaient initialement prévus.

De manière générale, les chiffres avancés manquent de clarté et sèment la confusion parmi les travailleurs du secteur. Le Gouvernement parle, aujourd'hui, d'une erreur de communication, ce qui est grave. Concrètement, qu'est-il prévu à cet égard sur le territoire bruxellois ?

La députée clôture son argumentation en soulignant le nouvel agrément de quatre maisons médicales. Il s'agit d'une avancée positive, au regard de l'intérêt porté par le PTB pour le secteur de la médecine de première ligne. Il est primordial d'avancer, désor-

mais, sur une programmation ambitieuse d'un réseau de maisons médicales, qui est toujours manquant et pourtant indispensable à Bruxelles.

Elle souligne l'annonce de « phase test » lors de la présentation des États généraux de la santé et du social, et affirme qu'il est temps de mettre fin aux tests pour se lancer. Les maisons médicales sont une priorité, mais les actions actuellement menées par la Commission communautaire française sont trop timides.

Enfin, elle salue la création d'une AB destinée aux projets de lutte contre les violences faites aux femmes. Néanmoins, elle souligne l'absence d'un volet important, à savoir la formation des services de police, de secours et de première ligne. Elle cite, en exemple, un policier qui, afin de suivre une formation antiraciste, doit actuellement agir de sa propre initiative et prendre un congé sans solde.

Or, pour que la police puisse être réellement efficace, ces programmes de formation relatifs à la prise en charge doivent être obligatoires et financés à leur juste valeur. La députée espère que la situation est différente en matière de formations relatives à l'accueil des victimes. La Commission communautaire française ne pourrait-elle pas veiller à ce que celles-ci soient mises en place ?

En outre, où en est la mise en œuvre de la résolution, co-signée par le groupe PTB, qui institue les pharmacies comme points de contact en cas de violences intrafamiliales ? En Wallonie, ce dispositif est déjà effectif : pourquoi ce n'est pas le cas à Bruxelles ?

M. Jonathan De Patoul (DéFI) se réjouit des efforts qui se portent dans ce budget, particulièrement pour ce qui concerne la mission 22 relative à l'aide aux personnes, notamment, les dispositions prises en matière de dispositif BAPA, de renforcement des services de médiation de dettes – qui ont, malheureusement, été particulièrement sollicités ces derniers temps – et des services d'aide à domicile.

Concernant ces derniers, il est évident que la crise imposait de prendre des mesures fortes à l'égard des seniors, afin de pouvoir leur offrir des alternatives aux maisons de repos. Ainsi, le renforcement du contingent d'heures d'aide à domicile représente une avancée certaine en matière de solutions qui leur permettent de rester plus longtemps chez eux.

Il félicite également le Gouvernement pour les autres décisions prises en matière d'aide aux personnes. Il mentionne, notamment, le soutien aux maisons d'accueil, aux centres de jour senior et handicap, et à la nouvelle maison d'accueil pour 45 familles monoparentales. Ce sont des projets primordiaux en Commission communautaire française.

En matière de droits sexuels, il salue le soutien à la généralisation de l'EVRAS. Comment ces animations ont-elles pu fonctionner durant la crise, qui n'est pas encore terminée ?

À cet égard, le député suggère l'opportunité de pérenniser des outils mis en place ces derniers mois, auxquels personne n'aurait pensé sans cette crise et qui permettent de traiter cette thématique. Il cite, en exemple, le système de visioconférence et l'enregistrement de vidéos.

En outre, il se réjouit du nouveau planning familial sur le campus Erasme et posera davantage de questions lors de l'analyse des tableaux *partim*.

Pour ce qui concerne la santé, selon lui, le plus important est la prévention. Le groupe DéFI encourage le Collège à travailler sur cette question puisque la crise a démontré que les personnes le plus à risque, de manière générale, seront justement le plus à même de développer des problèmes de santé – notamment en conséquence du coronavirus.

Ainsi, la prévention permet réellement de résoudre ce type de problèmes. Pour appuyer son argumentation de chiffres, il mentionne les résultats présentés par la Fédération européenne des diététiciens. Pour un euro dépensé en conseils diététiques, la société perçoit, selon les cas, un bénéfice net allant de 14 à 63 euros. Il s'agit, peut-être, d'une piste à explorer dans le refinancement des budgets de la Commission communautaire française.

Il est clair que la prévention et la promotion d'habitudes alimentaires saines, via des acteurs de terrain aguerris – les diététiciens, notamment – permettrait à la Commission communautaire française de mener des actions plus concrètes, dont les objectifs et les résultats seraient, enfin, à la hauteur de tous les espoirs. Il s'agit d'un investissement rentable pour la société bruxelloise.

Concernant le Plan de Promotion de la santé 2018-2022, le député demande si ce dernier a fait l'objet d'une évaluation. Si tel est le cas, quand les résultats seront-ils connus ?

Pour ce qui a trait à la prévention liée aux cancers, il déplore que cette compétence ait été affectée par la crise du coronavirus. Néanmoins, il comprend que la Commission communautaire française ne puisse agir sur tous les fronts. Il reste, tout de même, important de poursuivre la mise en œuvre du dépistage de ces maladies, le plus rapidement possible, afin de lutter efficacement contre elles. C'est pourquoi il salue les nouvelles AB dédiées aux programmes de prévention, car elles permettront d'accroître la visibilité de ces missions.

Enfin, la question de la santé mentale est, malheureusement, toujours d'actualité. C'est pourquoi le député félicite le Collège pour l'augmentation de crédit de 50.000 euros qui permet, notamment, la mise en place de la « ligne de prévention suicide ». Récemment, dans l'actualité et dans plusieurs reportages, il fut démontré à quel point les citoyens souffrent de la crise, qu'il s'agisse de petits indépendants ou d'étudiants, qui se tournent de plus en plus vers l'alcool et les idées noires. En tant que pouvoirs politiques, il est primordial de se montrer présents pour ces citoyens et conscients de cette réalité.

À cet égard, l'appréhension au suicide sera-t-elle axée auprès d'un public particulier ? Les montants alloués à ce programme concernent-ils également la création de la « ligne d'écoute seniors » à l'ULB ?

Mme Barbara Trachte (ministre-présidente) aborde trois considérations qui concernent plus globalement le budget et qui s'écartent légèrement des allocations budgétaires ou des missions examinées ce jour.

Lors de la réunion de la commission des Affaires générales et résiduelles, de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives du 10 novembre dernier, elle a exposé le budget pour cette année 2021 et souhaite y faire référence.

Tout d'abord, concernant la demande de Mme Aït-Baala, la ministre-présidente précise que l'AB concernée est créditée de 9.634.000 euros en engagement et en liquidation en mission 30 et affectée à la lutte contre la crise sanitaire. À cet égard, elle invite la députée à lire la page 64 de l'exposé général du budget pour l'année 2021, qui contient un tableau retraçant en détail les affectations de ces moyens. Ceux-ci complètent, pour partie, les AB examinées ce jour. Pour d'autres, il s'agit d'autres politiques y ajoutées.

Ainsi, elle rappelle que les montants sont alloués à :

- la stratégie régionale de mise en œuvre du droit à l'alimentation à hauteur de 500.000 euros;
- la lutte contre les violences faites aux femmes à hauteur de 206.000 euros;
- le renforcement des services de médiation de dettes à hauteur de 350.000 euros;
- le renforcement des capacités de prise en charge à domicile à hauteur de 1.654.000 euros;
- les personnes handicapées de grande dépendance avec troubles du comportement à hauteur de 2.000.000 euros;

- le renforcement de l'offre de soin en SSM et du travail mobile en santé mentale et l'accessibilité bas seuil au soin de santé mentale (lieu de liens) à hauteur de 1.797.000 euros;
- le renforcement de la cohésion sociale à Bruxelles à hauteur de 1.200.000 euros;
- la lutte contre la fracture numérique dans le secteur en P1 (soutien scolaire) et P2 (alphabétisation) à hauteur de 20.000 euros;
- la lutte contre la fracture numérique dans le secteur en P1 (soutien scolaire) et P2 (alphabétisation) à hauteur de 57.000 euros;
- les nouvelles places de répit pour enfants et pour adultes en centres d'hébergement à hauteur de 1.850.000 euros.

Le tout atteint la somme de 9.634.000 euros. Chaque ministre compétent se montre, ainsi, disponible afin de répondre aux questions relatives à tel ou tel projet. Elle rappelle, cependant, qu'il ne s'agit que de prévisions budgétaires.

La seconde remarque de la ministre-présidente concerne le secteur du non-marchand. Ce sont des questions qui sont tout à fait pertinentes mais qui, là aussi, furent largement abordées deux semaines plus tôt, lors de l'examen des AB dédiées au soutien au secteur du non-marchand. Elle renvoie donc les députés au rapport relatif à cette réunion.

Enfin, pour ce qui a trait au « *gender budgeting* », elle rappelle qu'un point y est consacré dans l'exposé général du budget, à la page 21. Cette année a connu de belles avancées en la matière, notamment en termes de sensibilisation des agents à la nécessité de catégoriser les AB.

Ceux-ci ont été mieux formés à cet égard et les agentes en charge du « *gender budgeting* » ont participé à l'entière des bilatérales budgétaires afin de sensibiliser autour de la question, ce qui a abouti à des changements de comportement dans la catégorisation des AB.

Elle réitère sa proposition initiale d'organiser une rencontre entre les deux agentes chargées de cette matière et les députés, afin d'échanger sur leur travail et leurs priorités.

Concernant l'aide à domicile et pour répondre aux questions de Mme Chabbert, le contingent global est de 897.913 heures pour 2020 et est réparti entre les sept services d'aide à domicile agréés. Selon une clé de répartition identique depuis de nombreuses années, une majorité d'heures concerne les trois ser-

vices exerçant sur l'ensemble du territoire de la Région et le reste concerne les quatre services relatifs à une commune en particulier.

Les principes qui guident cette répartition sont les suivants :

- octroyer un socle minimal d'heures aux petits services afin qu'ils puissent engager du personnel via cette augmentation;
- répartir le reste en proportion de la taille des services.

Ce sont donc les secteurs qui ont convenu de ces principes sur proposition du cabinet et de l'administration. Pour ce qui a trait aux 5 % supplémentaires de contingent en 2021, la répartition est proposée sur la base des contingents actuels et sera validée par la Fédération des services bruxellois de l'aide à domicile via l'ensemble des sept services agréés.

Concernant les politiques d'égalité en Commission communautaire française, la ministre-présidente confirme qu'elle est bien en charge de ces politiques qu'elle a, pour une grande partie, exposées plus haut, notamment la question du « *gender budgeting* » et la transversalité à travers l'ensemble des politiques de la Commission communautaire française.

Celle-ci travaille, en effet, en partenariat avec la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le plan de lutte contre les violences faites aux femmes devrait, par ailleurs, aboutir cette semaine. Elle ajoute que son cabinet travaille, également, avec la Région bruxelloise et la ministre en charge de l'Égalité des chances, à savoir Mme Ben Hamou, membre du Comité d'accompagnement du plan interfrancophone. Ce groupe vise, de concert, à ce que le plan demeure coordonné et cohérent.

Pour ce qui a trait aux animations digitales EVRAS, en effet, durant la période de confinement, les acteurs de l'EVRAS ont poursuivi leur travail et le développement des outils qui seraient disponibles malgré l'impossibilité, pour les jeunes, de se rencontrer.

Ainsi, malgré la distanciation physique, plus de 80.000 euros ont été alloués à la digitalisation des animations EVRAS, sous forme de webinaires, via la Fédération laïque des centres de planning familial.

Celle-ci y a, par ailleurs, consacré son séminaire actuel, intitulé « Contraception 2.0 ». Cela démontre la volonté, pour ces acteurs, de prendre en charge cette problématique de manière très sérieuse.

En outre, il est important de rappeler que le travail des plannings continue, qu'ils restent ouverts et dispo-

nibles. Ainsi, les personnes qui le souhaitent trouveront une porte ouverte pour toutes les problématiques liées aux plannings bruxellois.

Concernant les stratégies EVRAS, la Commission communautaire française finalise un protocole de collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne pour formaliser les stratégies entre entités, notamment pour des questions scolaires ou de labellisation.

En matière de lutte contre les violences faites aux femmes, la ministre-présidente propose de revenir vers les députés lorsque le nouveau plan y relatif aura été adopté, afin de revenir en détail sur les actions propres à la Commission communautaire française et sur la manière dont elles s'articulent avec les actions des deux autres entités.

Pour ce qui a trait aux lignes d'écoute, le budget s'est vu renforcé, non seulement dans la mission 22, à hauteur de 20.000 euros, mais également à hauteur de 56.000 euros via le Fonds Covid-19 mentionné en début d'intervention. Le dispositif pharmacie sera, par ailleurs, détaillé lors des discussions futures relatives au Plan interfrancophone de lutte contre les violences faites aux femmes.

Elle précise que le projet visant à accueillir les familles victimes de violences intrafamiliales au sein d'un hôtel se finalise fin mars 2021. Il fut, à plusieurs reprises, prolongé durant la crise sanitaire. À cet égard, la Commission communautaire française finance deux ETP jusqu'en décembre 2021 et ce, afin de suivre le devenir des 50 familles concernées.

M. Alain Maron (ministre) aborde la question des agréments aux maisons d'accueil. Afin de recontextualiser, la ventilation du budget, relative aux missions spécifiques qui découlent des dernières modifications du décret, est égale entre chacune des 16 maisons d'accueil. Il s'agit donc du financement d'un mi-temps par maison d'accueil, à raison d'une mission spécifique par maison d'accueil.

Au niveau du choix de la mission spécifique, la répartition est relativement équilibrée :

- 5 maisons d'accueil sont agréées pour la mission spécifique de logement accompagné;
- 5 maisons d'accueil sont agréées pour la mission de soutien aux victimes de violences conjugales et intrafamiliales;
- 6 maisons d'accueil sont agréées pour la mission de soutien à la parentalité.

En effet, une des demandes du secteur était de pouvoir mixer des missions complémentaires spécifiques, et de pouvoir fournir davantage de soutien en matière d'aide psychologique.

Ainsi, pour ce qui concerne l'évaluation de ces solutions spécifiques, la finalisation est prévue pour mars 2021. Le rapport devrait, bien entendu, être rendu disponible dès sa finalisation, dans l'optique de mieux identifier la manière de soutenir, élargir ou renforcer les différentes missions des maisons d'accueil, en lien et en discussion avec les représentants du secteur.

En matière de soutien aux services de médiation de dettes, il affirme que le budget de 350.000 euros y alloué représente un effort proportionnellement important, sachant que les effectifs des services de médiation de dettes ont été doublés en mars 2020 et que les équipes ont été renforcées par la suite.

Le cabinet évaluera, en collaboration avec le centre d'appui en médiation de dettes, l'étendue des besoins dans le courant de l'année 2021. Lors de cette évaluation, la possibilité de pérenniser certains moyens pour la médiation de dettes en 2022 sera analysée.

En outre, il confirme que les BAPA sont tous ouverts et seront pleinement en mesure d'accompagner 4.000 personnes dès l'entrée en vigueur de l'obligation. En réalité, la capacité d'accompagnement des trois BAPA tels qu'agréés actuellement atteint les 5.000 personnes :

- 2.000 pour Via;
- 2.000 pour BAPA Bxl;
- 1.000 pour Convivial, qui est accessible au public depuis le 1^{er} mars 2020.

Pour ce dernier, l'inspection pour un agrément définitif a été réalisée le 30 septembre dernier, tel que prévu dans le décret. L'arrêté d'agrément définitif est dans le circuit et sera adopté au plus vite par le Collège, dans la mesure où toutes les conditions d'agrément sont rencontrées par l'association, qui devrait recevoir son agrément définitif.

Certes, des groupes de travail existent dans le cadre de l'accord de coopération entre la Vlaamse Gemeenschapscommissie, la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune, relatif à l'obligation du parcours d'accueil. Une concertation avec les communes bruxelloises est également en cours.

Néanmoins, le ministre déplore un retard par rapport à la production et au développement d'un outil informatique indispensable pour suivre l'obligation dans

les différents BAPA, qu'ils dépendent de la Vlaamse Gemeenschapscommissie, de la Commission communautaire française et, le cas échéant, ultérieurement, de la Commission communautaire commune. Il est également indispensable de former le personnel communal à cet outil, afin qu'il soit facilement utilisé par les administrations communales, le tout dans un contexte de crise sanitaire.

Il semble donc assez évident que le parcours obligatoire n'aurait pas de sens d'entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2021, au regard du confinement actuel et du retard dans l'implémentation de cet outil informatique. Les communes et les opérateurs seront prochainement contactés par l'administration de la Commission communautaire commune, qui leur transmettra l'agenda des formations et des séances d'information le concernant.

Pour ce qui a trait à la capacité des BAPA, les données actuellement fournies par le CRACS, en charge d'évaluer cette question, montrent que la capacité des BAPA cumulée entre la Vlaamse Gemeenschapscommissie et la Commission communautaire française devrait permettre la mise en œuvre de l'obligation et permettre de couvrir l'entièreté des demandes.

De plus, le Comité de pilotage instauré par l'accord de coopération examine également la question de l'adéquation de l'offre de prêt, sachant qu'il ne s'agit pas simplement de la considérer de manière globale, mais bien au vu du libre choix des personnes. En effet, le nombre de places total ne doit pas engendrer l'obligation, pour des francophones, de suivre le parcours en néerlandais parce qu'il n'y aurait pas suffisamment de places en Commission communautaire française, et réciproquement.

Cette réalité doit donc être intégrée dans la réflexion car il s'agit de l'un des éléments qui illustrent, sur le fond, combien cette politique devrait être entièrement régionalisée.

Le ministre confirme également le souhait du Collège de permettre à des résidents non nationaux ou des migrants, qui ne sont pas tenus de suivre le parcours d'accueil et qui ne rentrent pas sous le coût de l'obligation, de le suivre sur base volontaire. Cela doit être prévu dans la programmation.

Le ministre aborde, ensuite, les questions relatives à la « nouvelle » maison d'accueil, et précise qu'elle est bien nouvelle dans la mesure où elle sera ouverte cette année.

Pour comprendre l'historique de son lancement, il est nécessaire de remonter au budget de 2017, qui prévoyait 1 million d'euros fin de l'année pour la participation, à hauteur de 60 %, dans le montant d'achat

du bâtiment destiné à la création de la maison d'accueil. Il s'agit d'un projet de longue haleine qui nécessitait un réaménagement complet des locaux pour accueillir, dans les meilleures conditions possibles, les familles monoparentales en difficulté.

Les travaux se sont montrés plus longs que prévu et le contexte de la pandémie n'a pas aidé. Actuellement, la réception du chantier est prévue en mai 2021, pour une ouverture de la maison d'accueil en juin ou juillet 2021, sous réserve de la conformité des travaux et des locaux.

Concernant l'utilisation du budget en 2020, la sous-utilisation du montant consacré à cette nouvelle maison a permis la réallocation de ces montants, dans le cadre des mesures exceptionnelles liées à la pandémie, pour financer l'augmentation des frais de fonctionnement, le remplacement du personnel absent, la neutralisation des taux d'occupation, etc.

Pour ce qui a trait au fonctionnement des centres de coordination, il précise qu'en 2020, 36.000 euros étaient prévus pour agréer la Fédération des centres de coordination. Cet argent n'a pas été dépensé puisque la Fédération n'a pas été créée, ce qui n'a pas engendré de demande d'agrément et donc pas de dépense des montants.

Pour l'année 2021, la Fédération n'a pas encore remis sa demande d'agrément. Il a donc été prévu d'indexer le montant de l'ajustement 2020, sans le montant dédié à cette éventuelle Fédération. Il n'y a pas de baisse effective des montants alloués aux services, qui seront subventionnés comme il se doit. Dans le cas où le Collège recevrait de nouvelles demandes d'agrément, il s'y montrera, bien entendu, attentif.

En matière de CASG, le budget a été maintenu bien que, suite à la crise sanitaire, un budget exceptionnel, qui couvre la période de 2020 ainsi que le premier semestre de 2021, a été alloué.

Pour ce qui a trait au décret ambulatoire, puisque la fin du processus des États généraux de la santé et du social sera amorcée en début d'année, il est prévu une consultation de l'ambulatoire via le Conseil consultatif, dans le courant de l'année prochaine. Actuellement, aucun nouvel arrêté n'a été sanctionné : le seul arrêté d'application ayant été modifié, qui le sera encore, est l'arrêté de programmation des services ambulatoires, afin d'augmenter le nombre d'agréments dans les différents secteurs.

Ainsi, ce qui touche à l'évolution institutionnelle ou structurelle du secteur de l'ambulatoire suivra les conclusions des États généraux de la santé et du social, ainsi que celles du Plan social-santé intégré.

Relativement au secteur des maisons médicales, le ministre confirme qu'après 10 ans de restrictions, avec un agrément tous les deux ans en moyenne, il a été décidé d'accélérer le tempo, en cohérence avec l'ensemble des politiques de la Commission communautaire française, en particulier dans les quartiers prioritaires.

Une programmation complète n'a pas été effectuée mais les nouveaux agréments ainsi que le développement de jeunes structures démontrent le souhait d'un renforcement du secteur. Ainsi, ce sont 4 jeunes maisons médicales qui sont soutenues cette année, additionnées aux agréments continus. Le Collège compte poursuivre dans cette voie.

En matière de toxicomanie, pour les quatre antennes des « Projets 107 », les budgets ont été doublés. Les deux antennes qui étaient financées par la Commission communautaire française, à savoir Rézone et Nord-Ouest, seront désormais financées par la Commission communautaire commune, avec Bruxelles Est et Hermès.

Le ministre précise, en outre, qu'il n'existe pas de critères relatifs aux deux extensions de cadre pour Pélican et le Réseau d'aide aux toxicomanes. En effet, le Collège a pu répondre à l'ensemble des demandes d'extension de cadre qui ont été soumises à l'administration par le secteur.

Mme Barbara Trachte (ministre-présidente) ajoute que les AB relatives à l'ouverture de l'hôtel accueillant les familles victimes de violences intrafamiliales se trouvent dans la mission 30, au sein des AB dédiées à la gestion de la crise sanitaire.

D'avril à août, ces moyens se sont élevés à hauteur de 404.486 euros et, de septembre à mars, ce seront 538.000 euros ainsi que 100.000 euros supplémentaires permettant de poursuivre l'accompagnement de ces femmes à l'issue de leur séjour dans l'hôtel.

Par ailleurs, pour répondre à la question de Mme Koplowicz en matière d'aide aux seniors, elle explique que les leviers les plus importants pour renforcer le continuum de prise en charge entre le domicile et les maisons de repos, en passant par des habitats alternatifs, relèvent davantage de la Commission communautaire commune.

Ainsi, c'est également en Commission communautaire commune que seront revues les normes d'encadrement et d'agrément des maisons de repos. En réorientant les budgets de la Commission communautaire commune en la matière, les résultats seront plus efficaces puisque cette dernière alloue 300 millions d'euros au volet relatif aux personnes âgées.

Enfin, pour ce qui concerne l'allocation de base dite « GREVIO », à savoir l'AB 22.004.00.09.3300, qui rassemble l'ensemble des initiatives en matière de lutte contre les violences faites aux femmes, la ministre-présidente rejoint la députée sur l'intérêt de travailler, de manière globale, sur la justice et la police, notamment au travers de formations.

Néanmoins, de telles initiatives relèvent d'autres niveaux de pouvoir, qu'il s'agisse de l'État fédéral, de la Région, dans une certaine mesure, des communes ou encore des zones de police. La ministre-présidente s'assure de relayer les informations et suggestions aux autres niveaux de pouvoir, notamment à la Région de Bruxelles-Capitale. Elle ajoute que Mme Ben Hamou a pour projet de développer certaines initiatives qui prévoient la formation de policiers à cette problématique.

5. Discussion conjointe des tableaux *partim*

Mission 22 Programme 001

Mme Delphine Chabbert (PS) demande une clarification concernant l'AB 03.3300 relative aux « subventions à des organismes d'aide sociale et pour une politique social-santé intégrée ». Comment justifier la baisse du budget entre l'initial 2020 et l'initial 2021 ?

Mme Stéphanie Koplwicz (PTB) et **M. Jonathan de Patoul (DéFI)** se joignent à cette question.

Mme Barbara Trachte (ministre-présidente) explique que les moyens ont été réalloués à l'AB dite « GREVIO ». Ainsi, les organismes n'ont pas subi de perte dans leurs subventions.

Mme Delphine Chabbert (PS) demande s'il serait possible d'obtenir la liste des projets soutenus par cette AB.

M. Alain Maron (ministre) propose d'annexer cette liste au rapport.

Mme Stéphanie Koplwicz (PTB) observe une augmentation de 20.000 euros entre l'initial 2020 et l'initial 2021, au sein de l'AB 11.3300 relative aux « subventions aux services de médiation de dettes ». Néanmoins, ce montant ne correspond même pas à un ETP. À quoi a été affectée cette augmentation ?

M. Alain Maron (ministre) explique qu'en 2019, la liquidation des montants s'élevait à 503.000 euros. En 2020, lorsque le Plan de relance a commencé à produire ses effets, elle s'élevait à 896.000 euros. Enfin, pour 2021, les montants s'élèvent à 918.000 euros.

Ainsi, cela représente quasiment un doublement des moyens entre 2019 et 2021. L'augmentation entre les deux dernières années est faible car l'essentiel de cette augmentation via le Plan de relance a été actée dans le cadre de l'ajustement 2020.

Par ailleurs, 350.000 euros, dans la mission 30, agrègent l'ensemble des montants d'augmentation politique relatifs au Plan de relance. Ainsi, des moyens supplémentaires sont bel et bien prévus.

M. Jonathan de Patoul (DéFI) observe une augmentation de presque 25 % des montants, au niveau de l'AB 13.5210 relative aux « subventions pour l'informatisation en matière d'action sociale ». Cette augmentation est-elle due à la crise sanitaire et au besoin d'investir davantage dans le matériel informatique ?

M. Alain Maron (ministre) affirme que ces montants sont destinés à couvrir des frais de matériel informatique, d'acquisition de logiciels et de formation informatique des travailleurs dans le secteur de l'action sociale et de la famille. Il s'agit d'un secteur qui s'informatise et pour lequel des demandes ont été et seront suivies.

Mission 22 Programme 002

Ce programme ne suscite aucun commentaire.

Mission 22 Programme 004

Mme Delphine Chabbert (PS) constate une diminution de l'AB 05.3300 relative aux « subventions à des organismes d'aide en matière de politique familiale et du troisième âge ». Sachant que le nombre d'aidants proches augmente à Bruxelles, qui rencontrent de plus en plus de difficultés, voire sont en situation de précarité, elle s'étonne de cette diminution des budgets y alloués.

Mme Farida Tahar (Ecolo) et **Mme Stéphanie Koplwicz (PTB)** se joignent à cette question.

Mme Barbara Trachte (ministre-présidente) explique qu'à nouveau, il ne s'agit pas d'une disparition de ces crédits. Ceux-ci sont redistribués au sein de l'AB dite « GREVIO ». Ainsi, les projets soutenus par ces 25.000 euros le sont toujours, via une autre AB.

Mme Stéphanie Koplwicz (PTB) se demande donc si de nouveaux moyens ont été alloués par la Commission communautaire française à l'AB dite « GREVIO » ou si celle-ci représente simplement un rassemblement d'autres AB.

Mme Farida Tahar (Ecolo) souhaite une justification concernant la diminution des montants à l'AB 06.3300. S'agit-il également d'un transfert ? Elle précise que sa question doit être prise de manière globale et concerne donc toutes les AB relatives au soutien aux personnes du troisième âge et aux personnes âgées maltraitées.

Mme Barbara Trachte (ministre-présidente) confirme que l'AB dite « GREVIO » agrège des budgets provenant d'autres AB. Néanmoins, lorsque la somme de ces agrégations est effectuée, un montant supplémentaire de 10.000 euros est dégagé, qui représente les nouveaux moyens alloués à cette AB.

Elle ajoute qu'il ne s'agit pas des seules initiatives prises par la Commission communautaire française en matière de lutte contre les violences faites aux femmes. Dans le cadre du Plan de relance, notamment, 206.000 euros furent dégagés à cet égard. En outre, le plan interfrancophone qui devrait voir le jour dans le courant de la semaine prochaine vise, entre autres, le renforcement du soutien à la ligne d'écoute.

Pour ce qui concerne les diminutions de plusieurs AB relatives aux personnes âgées, la ministre-présidente apporte quelques précisions :

- l'AB 02.3300 relative aux « subventions aux services d'accueil de jour pour personnes âgées » diminue de 27.000 euros en raison du départ d'un service vers la Commission communautaire commune. Il s'agit des Hortensias à Berchem-Saint-Agathe, qui n'est, donc, plus subventionné par la Commission communautaire française;
- l'AB 05.3300 relative aux « subventions à des organismes d'aide en matière de politique familiale du troisième âge », a été développée plus haut;
- l'AB 06.3300 relative aux « subventions aux services d'aide aux personnes âgées maltraitées » diminue de 1.000 euros en raison d'une indexation des budgets. En effet, les budgets initialement prévus en 2020 ont été surévalués et donc sous-utilisés. Ainsi, malgré un ajustement des montants et une indexation en apparence plus faible qu'à l'initial 2020, elle confirme qu'aucun affaiblissement de cette politique n'est à déplorer.

En matière de moyens alloués par la Commission communautaire commune pour renforcer le continuum entre la vie à domicile et la vie en maison de repos, elle rappelle que les moyens sont beaucoup plus importants du côté de la Commission communautaire commune et que c'est donc au sein de ces budgets que se trouve le renforcement des politiques.

Mme Delphine Chabbert (PS) souhaite également une clarification relative à l'AB 09.3300, dite « GREVIO ». Dans l'analyse des projets soutenus, comment la pérennisation du financement de ces projets est-elle envisagée ?

Mme Barbara Trachte (ministre-présidente) confirme que ces subventions sont reconduites chaque année et que le Collège réfléchit à la possibilité de rédiger un décret fournissant un cadre clair aux associations ainsi que l'assurance d'un financement à plus long terme.

Mission 23 Programme 001

M. David Weytsman (président) aborde l'AB 00.1211 relative aux « prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de l'administration et des personnes étrangères à l'administration ». Quand l'étude relative à l'outil de programmation mentionné dans le justificatif de l'AB aboutira-t-elle ?

En outre, est-il possible d'obtenir un compte rendu des études et des données qui ont été récoltées ?

Pour ce qui concerne l'AB 03.3300 relative aux « subventions pour des projets innovants, récurrents ou l'extension de projets dans le domaine de la santé », cette AB est assimilable à la cartographie des besoins sur base territoriale, prévue dans le Plan social-santé intégré de la Commission communautaire commune.

Quelle est la complémentarité entre cette AB et le budget alloué par la Commission communautaire commune et, plus important encore, quel est l'état d'avancement des monitorings des besoins ?

M. Alain Maron (ministre) rappelle, pour ce qui concerne l'outil de programmation, avoir lui-même interpellé le Gouvernement précédent il y a cinq ans. Il s'agit d'un projet complexe sur lequel travaille l'Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale. Néanmoins, la crise de la Covid-19 a fortement mobilisé les administrations et les acteurs, ce qui a ralenti sa progression. Le travail se poursuit à cet égard.

En outre, il est aussi nécessaire de réfléchir à l'opportunité et au but de cet outil de programmation, dans la mesure où le Collège travaille à la réforme progressive du secteur ambulatoire, dans le cadre des conclusions des États généraux de la santé et du social. Il serait complexe de développer un « mégalogiciel » qui permettrait de déterminer, sur la base de l'état de santé d'une population par quartier et des services existants, quel type de service serait nécessaire.

M. David Weytsman (président) souhaite donc une justification des budgets alloués à cette AB, puisque le projet avance très lentement.

M. Alain Maron (ministre) rappelle que l'AB 00.1211 finance également les jetons de présence des membres représentant le secteur santé au sein des sections « Services ambulatoires », « Aide et soins à domicile » et « Promotion de la santé » du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé. En outre, d'autres études sont financées.

Concernant l'articulation de la Commission communautaire française avec les politiques menées par la Commission communautaire commune visée par l'AB 03.3300, le cabinet se montre vigilant puisqu'il défend une vision transversale, y compris sur les questions de déterminants de la santé. Ici, il s'agit de financement de projets et/ou d'études sur les déterminants de la santé, les estimations de besoins pour mieux cibler les interventions, les rôles et les contributions de la famille, des proches et des intervenants sociaux dans l'intervention et la distribution de services, la planification dans le domaine de la santé, et l'évaluation de recueil de données, dans le cadre bruxellois francophone.

L'articulation avec les politiques déployées du côté bicommunautaire doit donc s'opérer le plus utilement possible. Le ministre propose d'annexer au rapport la liste des études et des projets soutenus dans le cadre de cette AB.

M. Jonathan de Patoul (DéFI) demande la raison de la diminution des montants alloués à l'AB 10.3300 relative aux « accords de coopération pour les programmes de dépistage de cancer ».

Mme Barbara Trachte (ministre-présidente) explique que les montants y alloués à l'initial 2020, à savoir 426.000 euros, ont été transférés vers la nouvelle AB 23.003.00.15.3300 relative aux « programmes de médecine préventive », qui regroupe l'entiereté des programmes de médecine préventive et de dépistage. À cet égard, 100.000 euros sont destinés à financer les dépistages de cancer du sein et 326.000 euros sont destinés à financer les dépistages de cancer colorectal.

M. Jonathan de Patoul (DéFI) souhaite connaître la justification de cette différence conséquente de financement entre les deux types de dépistage. Le cancer colorectal entraîne-t-il davantage de complications ?

Mme Barbara Trachte (ministre-présidente) affirme que la réponse n'est pas aussi simple. Il s'agit

de dépistages différents, avec des coûts différents, un nombre de personnes à dépister différent, etc.

Mme Farida Tahar (Ecolo) propose, en vue de l'élaboration des prochains travaux budgétaires, d'indiquer les éventuelles réallocations de moyens d'une AB vers une autre au sein du justificatif. Cela ferait gagner du temps à tous lors de l'analyse des AB et lors des discussions.

Mme Barbara Trachte (ministre-présidente) explique à la députée que la justification de réallocation se trouve dans le justificatif de l'AB réceptacle mais qu'il serait, effectivement, judicieux de l'indiquer, également, dans celui de l'AB qui subit cette perte de moyens.

Mission 23 Programme 002

M. David Weytsman (président) tient à féliciter le Collège concernant l'augmentation de 165.000 euros des montants alloués à l'AB 04.3300 relative aux « subventions aux associations en matière de soins palliatifs et continués ».

Néanmoins, il se dit intrigué par la mention de l'adoption d'un arrêté d'application afin de faire correspondre les pratiques professionnelles et le cadre réglementaire. En effet, celui-ci avait déjà été annoncé lors de l'initial 2020. A-t-il été pris et, si non, quand le sera-t-il ?

En outre, il souhaite connaître les raisons de la diminution des montants alloués à l'AB 05.3300 relative aux « subventions aux centres de coordination de soins et service à domicile ».

Mme Stéphanie Koplowicz (PTB) aborde la question des maisons médicales, financées au sein de l'AB 06.3300 relative aux « subventions aux associations de santé intégrée ». Les deux nouveaux agréments prévus s'organiseront-ils dans le cadre de la phase test des États généraux de la santé et du social ? En outre, est-il possible de connaître le nom des maisons médicales qui seront agréées ou les demandes sont-elles toujours ouvertes ?

Mme Nadia El Yousfi (PS) note qu'au sein de l'AB 08.3300 relative aux « subventions aux services de promotion et de développement sanitaire », le crédit alloué est identique à celui de l'initial 2020. Pourtant, le justificatif mentionne le financement d'un nouveau projet « Santé en prison », à destination d'un public cible essentiellement toxicomane. Quel est donc le montant y alloué et quel autre projet auparavant financé lui laisserait la place ?

M. David Weytsman (président) se joint à cette question.

M. Alain Maron (ministre) explique, tout d'abord, à Mme Koplowicz qu'il ne peut fournir le nom des maisons médicales qui seront agréées car les choix n'ont pas encore été effectués. Ceci dit, l'intention du Collège est d'avancer en la matière sans attendre de conclusion des États généraux. Le besoin en maisons médicales supplémentaires est la manifestation d'un effet de « rattrapage » par rapport aux faibles agréments des dix années antérieures.

Il s'agit d'une volonté politique en phase avec l'accord de Gouvernement, tant en Commission communautaire française qu'en Commission communautaire commune, qui vise à développer des actions territorialisées social-santé de quartier. Dans ce cadre, les maisons médicales occupent une place importante, en termes de promotion de la santé, de santé en général et d'articulation entre les politiques sociales et de santé.

Mme Stéphanie Koplowicz (PTB) demande au ministre si une réflexion territoriale est en cours concernant les quartiers qui se verront agréer l'ouverture de ces nouvelles maisons médicales.

M. Alain Maron (ministre) confirme que certains quartiers sont, effectivement, prioritaires et ont été déterminés, notamment ceux où les besoins en termes de social-santé, d'accès à la santé de première ligne et de difficulté de fréquentation d'un médecin généraliste se font le plus sentir. En général, ce sont les quartiers où les problématiques sociales sont le plus élevées.

Par ailleurs, un certain nombre de ces quartiers sont déjà desservis en maisons médicales de tout type. La question est donc de savoir quels sont les projets les plus importants au regard de ces différentes réalités : les besoins des quartiers et l'offre déjà existante dans les quartiers en question.

À cet égard, il invite la députée à l'interpeller dans les prochains mois, lorsque le dossier aura davantage progressé.

Pour ce qui a trait au nouveau projet « Santé en prison », il s'agit simplement de la réallocation de moyens disponibles au sein de l'AB car non utilisés. Ce projet n'a pas été développé au détriment d'un projet en particulier. Il concerne donc un public cible de personnes toxicomanes et sera porté par Enaden.

En matière de soins palliatifs, le ministre renvoie le président à l'exposé développé plus haut. Si l'arrêté n'a pas été pris l'année passée, cela est dû à la sur-

charge qu'ont subi les administrations cette année, en conséquence de la crise de la Covid-19.

Mission 23 Programme 003

Mme Nadia El Yousfi (PS) constate, à l'AB 12.3300 relative aux « services d'accompagnement et de support », une augmentation de 29.000 euros. Quels services et activités sont-ils concernés par ces montants supplémentaires ?

Mme Stéphanie Koplowicz (PTB) souhaite une justification concernant la différence des montants d'engagement et de liquidation au sein de l'AB 15.3300 relative aux « programmes de médecine préventive ».

M. David Weytsman (président) se joint à cette question et se dit surpris que, politiquement, au vu du contexte de crise actuelle et de l'importance de la prévention, ces moyens y alloués n'aient pas été plus conséquents. Il s'agit, en effet, d'une priorité en matière d'augmentation budgétaire.

Mme Barbara Trachte (ministre-présidente) avoue ne pas connaître l'explication relative à la différence entre liquidation et engagement, mais elle compte bien revenir vers la députée lorsqu'elle disposera des informations y relatives.

De manière plus générale, au sein du programme 003, la première AB a vu ses montants augmentés de 163.000 euros, en vue de la mise en œuvre du Plan de Promotion de la santé, qui servira à faire émerger ou poursuivre des projets innovants alimentant le futur Plan stratégique de Promotion de la santé.

Ainsi, pour l'année 2021, le Collège a également l'intention d'entamer l'évaluation du plan en cours en vue de la préparation du plan suivant.

En outre, en additionnant les montants transférés au sein de l'AB 15.3300, 50.000 euros supplémentaires sont dégagés afin de financer les dépistages de cancer du col de l'utérus et amorcer la mise en place d'une étude de faisabilité de ce nouveau dépistage.

Pour ce qui concerne les montants y alloués, il s'agit, avant tout, de prévisions qui devraient permettre de répondre à la demande, tant en engagement qu'en liquidation. Si les besoins devaient se montrer plus ou moins importants, ils seraient réévalués au cours de l'année, lors de l'ajustement 2021.

Enfin, elle propose d'annexer au rapport la liste des services d'accompagnement de support en promotion de la santé, concernés par l'AB 12.3300, soutenus par la Commission communautaire française.

Mission 31
Programme 001

Ce programme ne suscite aucun commentaire.

6. Avis

La commission a émis un avis favorable à la commission compétente pour le Budget pour ce qui concerne les compétences propres de la ministre-présidente Barbara Trachte au sein de la commission (Promotion de la santé et Famille) et du ministre Alain Maron (Action sociale et Santé) pour les projets de décret ajustant, d'une part, le budget général des dépenses de l'année 2019 et contenant, d'autre part, le budget général des dépenses de l'année 2020 et en propose, dès lors, l'adoption par 7 voix pour et 3 voix contre.

7. Approbation du rapport

La commission a fait confiance au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

La Rapporteuse,

Farida TAHAR

Le Président,

David WEYTSMAN

8. Annexes

Annexe 1 A.B. 22.001.00.03 Subventions à des organismes d'aide sociale Crédit : 668.000,00 euros

Concernant l'AB 22.001.00.03.3300 relative aux subventions à des organismes d'aide sociale et pour une politique social-santé intégrée, la baisse du budget entre l'initial 2020 et l'initial 2021 est liée, comme cela a été dit en Commission, à la création en mission 4 de la nouvelle ligne budgétaire 22.004.00.09.3300 « Subventions aux organismes actifs en matière de lutte contre les violences faites aux femmes ». Les montants précédemment affectés en mission 1 sur l'AB 03.3300 à ces organismes sont repris dans cette nouvelle AB. Il n'y a pas de diminution au total.

	Bénéficiaires	Arrêté	Montants
1	AGENCE ALTER	2020/182	5.000,00
2	AGENCE ALTER	2020/181	10.000,00
3	AIGUILLAGES	2020/760	6.000,00
4	ARTICLE 27	2020/1203	6.200,00
5	CENTRE CULTUREL D'ÉDUCATION ET DE FORMATION	2020/515	2.000,00
6	CENTRE DE DOCUMENTATION ET DE COORDINATION SOCIALES (CDCS)	2020/1325	15.000,00
7	CENTRE DE PRÉVENTION DES VIOLENCES CONJUGALES ET FAMILIALES (CPVCF)	2020/434	5.000,00
8	CENTRE FAMILIAL DE BRUXELLES asbl	2020/2501	5.280,00
9	CENTRE FAMILIAL DE BRUXELLES asbl	2020/2498	5.280,00
10	CLAP ÉDUCATION	2020/762	7.750,00
11	COLLECTIF FORMATION SOCIÉTÉ (CFS)	2020/2484	5.280,00
12	COLLECTIF PSYCHO-SOCIAL UMOYA	2020/775	10.000,00
13	COMPAGNONS DÉPANNEURS	2020/525	8.000,00
14	CONSEIL BRUXELLOIS DE COORDINATION SOCIOPOLITIQUE asbl	2020/731	20.000,00
15	CONSEIL BRUXELLOIS DE COORDINATION SOCIOPOLITIQUE asbl	2020/1489	5.000,00
16	D.U.N.E. – DÉPANNAGE D'URGENCE DE NUIT ET ÉCHANGES	2020/526	13.000,00
17	ENTR'AIDE DES MAROLLES	2020/1765	12.000,00
18	EPISOL	2020/524	6.000,00
19	FÉDÉRATION DES SERVICES SOCIAUX	2020/1732	22.000,00
20	FÉDÉRATION LAÏQUE DE CENTRES DE PLANNING FAMILIAL	2020/774	20.000,00
21	FORUM BRUXELLOIS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ	2020/1204	11.000,00
22	GARANCE	2020/1695	12.000,00
23	GENRES PLURIELS	2020/338	3.500,00
24	HAMAC	2020/1783	10.000,00
25	Isala	2020/1292	10.000,00

	Bénéficiaires	Arrêté	Montants
26	L'ANGE GARDIEN	2020/816	6.000,00
27	L'Atelier des Droits sociaux	2020/1079	15.000,00
28	Léa et les Petits Anges	2020/1326	3.000,00
29	LIGUE ALZHEIMER	2020/1078	15.000,00
30	MAISON DE LA FAMILLE asbl	2020/1053	6.000,00
31	Médecins du Monde Belgique	2020/1729	16.350,00
32	Médianes	2020/815	10.000,00
33	MISSION LOCALE DE MOLENBEEK (MLOC Molenbeek)	2020/1205	9.000,00
34	Nativitas	2020/814	15.000,00
35	Nos Oignons	2020/670	8.000,00
36	PLATE-FORME PRÉVENTION SIDA	2020/1291	6.000,00
37	PLATE-FORME PRÉVENTION SIDA	2020/1833	2.500,00
38	PRAXIS	2020/375	36.000,00
39	RÉSEAU MARIAGE ET MIGRATION asbl	2020/2030	5.500,00
40	RUELLE (LA)	2020/396	15.000,00
41	Senior Montessori	2020/2502	45.000,00
42	SOS INCESTE BELGIQUE	2020/1490	15.000,00
43	Touche Pas à Ma Pote	2020/1831	12.000,00
44	VIVRE CHEZ SOI asbl – SERVICE D'AIDE À DOMICILE DE WATERMAEL-BOITSFORT	2020/2500	5.280,00

Annexe 2
A.B. 23.001.00.03
Subventions pour des projets innovants,
récurrents ou l'extension de projets
dans le domaine de la santé

Bénéficiaires	Objet	Montant subvention
Baluchon Alzheimer Belgique	Répit et accompagnement à domicile des familles de proches atteints de la maladie d'Alzheimer	40.000,00
	TOTAUX	40.000,00

Annexe 3
AB 23.001.00.06 – Initiatives en matière de santé
et soutien politique social/santé

Bénéficiaires	Objet	Montant subvention
RAT	Colloque/ Culture, genre et addictions	1.000,00
Le coin des Cerises	Santé mentale communautaire	170.000,00
Genres pluriels	Santé/trans/inter/spécifiques : accessibles à tous.tes	15.000,00
Jeunes Aidants proches	Soutien à la santé et accompagnement	58.000,00
MM Kattebroeck	Introduction composante santé mentale dans soins primaires	40.000,00
SIMILES	Aide aux familles et aux proches de personnes atteintes de troubles psychiques	16.000,00
Nos oignons	Sème qui peut (cofinancement avec PROMO)	16.250,00
SOS Viol	Accueil, aide et accompagnement de personnes concernées par la problématique des violences sexuelles	15.000,00
CBCS	Ars collaboranti	20.000,00
Sun Child	Pour que tous les enfants aient la même chance dans la vie	6.000,00
Cahiers de psychologie clinique	Publication d'une revue de santé mentale à titre de formation continue (version papier et électronique).	5.000,00
Entr'Aide des Marolles	Accessibilité aux soins des personnes en grande précarité – « La famille, ça va ? »	20.000,00
Smes-B	Smes Support (anciennement Cellule d'Appui)	67.000,00
Espace 51	Initiative citoyenne et interinstitutionnelle inclusive de personnes en souffrance mentale	25.000,00
Animae Mundi	Thérapie et relation d'aide par le biais de la médiation animale	25.000,00
Agence Alter	Traitement des matières santé dans la revue Alter Echos/Focales – formats web & papier	5.000,00
CDCS	Bruxelles-Social en ligne	15.000,00
Anaïs	Art thérapie	3.000,00
Atelier Côté Cour	Art thérapie	13.000,00
Centre Benenson	Art thérapie	10.000,00
Compagnie Gazon-Nève	Art thérapie	10.000,00
Empathicclown	Art thérapie	4.000,00
Fables Rondes	Art thérapie	21.400,00
Hopi'Conte	Art thérapie	4.000,00
Lato Sensu	Art thérapie	14.000,00
Lapsus Lazuli	Art thérapie	9.300,00
La Troupe du Possible	Art thérapie	12.000,00
Le Grès – Atelier des Trois Ponts	Art thérapie	9.000,00
L'Heure Atelier	Art thérapie	14.200,00
Le Pont des Arts	Art thérapie	9.300,00
Les Messagers du Cœur	Art thérapie	3.000,00
So Once Upon A Time	Art thérapie	5.000,00
Théâtre de l'Eclair	Art thérapie	10.500,00
Red Pencil	Art thérapie	15.000,00

Bénéficiaires	Objet	Montant subvention
Arthrites	Journée de rencontre et d'information entre patients à l'occasion de la Journée Mondiale de l'Arthrite – Magazine trimestriel d'information et de compte rendu de nos actions	5.000,00
PF Uccle	Projet TROD	5.000,00
Ah Mon Amour	Spectacle «HOP(e)» (difficultés d'accessibilité aux soins)	4.500,00
Centre culturel Jacques Franck	Quelles heures sont-ils ? (proposé aux enfants de la section pédiatrique du CHU Saint-Pierre)	5.000,00
Ethnic Cosmetic		1.000,00
Brusano		33.000,00
Le funambule	Service proximité personnes bipolaires	7.885,00
Force douce	Je prends la barre	4.300,00
Femmes Épanouies et Actives-Feza	La Santé comme source d'épanouissement	10.000,00
Bretteurs à Gages (Les)	Wave (violence à l'école)	5.500,00

Annexe 4
AB 23.002.00.08 – Initiatives aux services
de promotion et de développement sanitaire

Bénéficiaires	Objet	Montant subvention
Psymages	Audiovisuel et santé mentale	17.000,00
Ligue bruxelloise de Santé mentale	Données services de santé mentale	40.000,00
Gazouillis	Troubles précoces de la petite enfance en santé mentale	20.000,00
La maison ouverte	Troubles précoces de la petite enfance en santé mentale	40.000,00
La margelle	Troubles précoces de la petite enfance en santé mentale	15.000,00
les P'tits Pas	Troubles précoces de la petite enfance en santé mentale	20.000,00
Re-sources Enfances	Espace parentalité et café des parents	22.000,00
Liens de quartier Petite Enfance	Espace rencontre La tanière des petits ours	7.000,00
Les amis de la halte-garderie	Troubles précoces de la petite enfance en santé mentale	3.000,00
Maison de la famille	Donner plus de place à la relation familiale et sociale dans les consultations de médiations et de psychologie interculturelle	4.000,00
Aide Info Sida	Libres Espace	10.000,00
Bras dessus Bras dessous	Voisinages solidaires/Cofinancement Promo/Ambu/Social	15.000,00
Canal Santé	Maintenir et développer un accueil «très bas seuil» pour public précarisé	31.980,00
Centre Chapelle-aux-Champs	Aux Alizés	20.000,00
DUNE	Kits hygiène	10.000,00
Atelier des droits sociaux	Souffrance au travail	30.000,00
Le Pélican	Soutien et accompagnement en ligne pour joueurs	26.000,00
MM Jean Jaurès	Sûr pied, l'équilibre en marche	17.000,00
Médecins du monde	Midibus	30.000,00
Maison de santé de l'Atlas		20.000,00
Sétis	Formation, encadrement et emploi des interprètes en milieu social dans le secteur de la santé	45.000,00
Sétis 2	Interprétation pour services agréés Commission communautaire française (prépaiement de prestations d'interprétariat)	25.000,00
Cité Sérine	Fonctionnement hors agrément	300.000,00
MM Racines de Forest	Création, fonctionnement et organisation des activités de la MM	20.000,00
I care	Projet HUMANI	51.780,00
Maison médicale d'Evere		2.420,00
Maison médicale d'Evere		603,00
MM Potager		20.000,00
Maison de santé du Triangle	Démarrage et développement	20.000,00
Ambu Forest	Continuité dans la réinsertion	20.000,00
Centre médical Enaden	Équipe outreach spécialisée en assuétudes	30.000,00

Bénéficiaires	Objet	Montant subvention
Soins chez soi		200.000,00
MM Collectif santé 1040		20.000,00
Le 35		3.270,00
Sauvez mon enfant	Parents en deuil	16.500,00
Regards croisés	Webdocumentaire	22.500,00
CBDS		12.000,00

Annexe 5
AB 23.003.00.12 –
Services d'accompagnement et de support

Montant initial CE	Transfert CE	Ajustement CE	Montant actualisé CE	Solde CE
1.329.000,00			1.329.000,00	795,85
Montant initial CL	Transfert CL	Ajustement CL	Montant actualisé CL	Solde CL
1.327.000,00			1.327.000,00	39,86

Opérateur	Nom du projet	PP	Montant subvention CE	1 ^{ère} tranche CL	2 ^{ème} tranche CL	Solde AA (2020)	Somme CL	Solde AP 5 %
CBPS		4/5	362.331,61	307.981,87	36.233,16	17.879,18	362.094,21	18.116,58
Culture et santé		4/5	113.875,65	96.794,30	11.387,56	5.500,00	113.681,87	5.693,78
Eurotox		4/5	122.157,51	103.833,89	12.215,75	6.027,84	122.077,48	6.107,88
Observatoire sida et sexualité		4/5	124.227,98	105.593,78	12.422,80	6.130,00	124.146,59	6.211,40
Question santé (sesu)		4/5	207.046,63	175.989,64	20.704,66	10.216,67	206.910,98	10.352,33
Repères		4/5	103.523,32	87.994,82	10.352,33	5.000,00	103.347,15	5.176,17
Sipes		4/5	139.756,48	118.793,01	13.975,65	6.750,00	139.518,65	6.987,82
Reso		4/5	155.284,97	131.992,23	15.528,50	7.662,51	155.183,23	7.764,25
Totaux			1.328.204,15	1.128.973,52	132.820,41	65.166,20	1.326.960,14	66.410,21